



Haut Conseil de la Coopération Internationale

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

**Enjeux, bonnes pratiques,
propositions pour
un développement durable
du Sud et du Nord**



Juin 2006

Document réalisé par Yveline Nicolas



Avant propos

Jacques Pelletier, Président du Haut Conseil de la coopération internationale

Le Haut Conseil de la coopération internationale (HCCI) est un organisme consultatif rattaché au Premier ministre qui a pour mission de favoriser une concertation régulière entre les acteurs publics et privés de la coopération internationale pour le développement et de sensibiliser l'opinion publique aux enjeux de cette coopération. Il réunit des parlementaires, des représentants des collectivités territoriales, des responsables d'organisations de solidarité internationale, de confédérations syndicales, d'entreprises, d'organisations socio-professionnelles ou de l'économie sociale, de la presse et des médias ainsi que des institutions scientifiques et universitaires. Le HCCI travaille en collaboration avec les ministères et organismes publics concernés par les questions de coopération et de développement durable (DD).

Ce livret « Développement durable et solidarité internationale » s'adresse aux associations, aux milieux éducatifs, aux centres de documentation, mais aussi aux pouvoirs publics et aux collectivités territoriales... Il complète et réactualise les précédentes publications du HCCI sur le thème du développement durable appliqué à la coopération et à la solidarité internationales, le « Mémento de critères de développement durable » et le dépliant « Intégrer le genre (égalité entre hommes et femmes) »⁽¹⁾.

En élaborant et en diffusant largement ce document pédagogique, le HCCI souhaite apporter une contribution à la Décennie mondiale pour l'éducation en vue du développement durable, impulsée par les Nations unies, en application du plan d'action du Sommet mondial du développement durable de 2002, coordonnée par l'Unesco et relayée en France par le Comité national français pour la Décennie⁽²⁾.

L'élaboration de ce livret est le fruit d'une large consultation des acteurs de la solidarité internationale et du DD : trente-sept représentants de la société civile ont donné leurs « trois propositions concrètes pour un DD du Sud et du Nord » ; soixante et une « bonnes pratiques » y sont présentées, s'efforçant d'intégrer économie, social, environnement, culture, participation... et de nombreuses « pistes pour agir » sont issues de travaux de ces acteurs. Ces propositions et bonnes pratiques n'apportent pas de vérités définitives. Elles témoignent de la perception qu'ont ces acteurs : pouvoirs publics, collectivités territoriales, associations, syndicats, acteurs économiques, des principes du DD et de la manière concrète dont ils peuvent être mis en œuvre dans leurs domaines de compétences ou d'action.

Nous espérons contribuer ainsi au débat sur le développement durable, avec un éclairage « solidarité internationale » qui nous paraît fondamental, et participer aux démarches d'éducation et de sensibilisation, essentielles pour une nouvelle vision du monde qui intègre à la fois la lutte contre la pauvreté et les inégalités et la préservation des ressources naturelles.

1. Mémento, 40 pages, épuisé en édition papier, toujours téléchargeable sur <http://www.hcci.gouv.fr/lecture/etude/et009.html> ;
dépliant pédagogique de 6 pages sur la prise en compte du « genre » (égalité entre hommes et femmes) :
<http://www.hcci.gouv.fr/lecture/publications.html>

2. <http://www.decennie-france.org/>

Préface

Christian Brodhag, Délégué interministériel au développement durable

Je suis particulièrement heureux de préfacier ce livret sur le développement durable et la solidarité internationale, témoignage, après d'autres de ses publications, de la maturité du HCCI et de son engagement sur ce thème.

Depuis le rapport « Brundtland » qui a proposé en 1987 un nouveau contrat entre l'environnement et le développement en lui donnant sa première définition et la conférence de Rio qui lui a donné en 1992 sa légitimité politique, le développement durable n'a cessé d'ouvrir plus de questions que de proposer des solutions.

En effet, comment concilier réellement la légitime aspiration à un progrès y compris matériel et les limites de la capacité de charge de la planète ? Une fois posés les principes de responsabilités communes mais différenciées, comment introduire le souci des générations futures dans des pays où la survie de la présente génération est en jeu ? Comment protéger les écosystèmes d'une dégradation dans des pays où leur exploitation est la condition de la subsistance ? Comment organiser le développement humain et les équités de genre quand la concurrence entre les pauvres les conduit à pratiquer ce que les pays industrialisés considèrent comme un dumping social ? Comment organiser les pratiques coopératives pour gérer des biens communs dans un monde dominé par la compétition pour l'appropriation des ressources ?

Au-delà de ces questions difficiles, les vingt ans passés n'ont pas été vains. Certes, les nécessaires institutions internationales tardent à se mettre en place. Certes, l'Aide publique au développement n'est pas à la hauteur. Certes, on est loin des réductions des émissions de gaz à effet de serre qui seraient nécessaires pour éviter un changement climatique trop grave et son impact chez les plus pauvres.

Mais la France a sur ces points des positions en pointe : taxation des billets d'avion, organisation des Nations unies pour l'environnement, croissance de l'Aide publique au développement, remise de dettes, présence dans les débats internationaux sur la responsabilité sociétale, mobilisation de ses entreprises sur les grandes conventions internationales, engagement de réduction par quatre de ses émissions...

Mais le regard sur les problèmes a changé.

Dans l'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, les Nations unies ont montré que la dégradation des écosystèmes entraînait celle des services écologiques et donc empêcherait d'atteindre les objectifs du Millénaire de lutte contre la pauvreté. Oui, de façon concrète, on sait démontrer aujourd'hui que l'environnement est la base du développement.

En 1997, à Kyoto, le mécanisme de développement propre (MDP) apparaissait aux yeux de certains comme une façon pour les pays industrialisés de se défaire de leur responsabilité. Aujourd'hui, au moment où les cours des combustibles fossiles apparaissent comme définitivement croissants, le MDP devient un levier de transfert de technologies, de leur mise en perspective avec le développement durable et de renforcement de capacités.

Au cœur de la compétition économique, les entreprises sont interpellées sur leur responsabilité sociétale tant par la société que par la sphère financière qui jugent entreprises et projets sur des critères extrafinanciers. Les entreprises doivent rendre compte par exemple de leur performance en matière de lutte contre l'effet de serre ou d'application des normes sociales chez leurs sous-traitants.

Les acteurs sur qui faire porter les efforts ainsi que les pistes d'action pour chacun d'entre eux apparaissent aujourd'hui clairement. L'exemplarité et les bonnes pratiques ont permis de valider les principes et actions contribuant au développement durable.

En listant de façon concrète les grands défis, les acteurs et les méthodes à mettre en œuvre pour contribuer au développement durable, le présent livret pédagogique est très utile à la communauté de la coopération internationale pour qui les questions d'environnement ont été longtemps considérées comme un luxe ou un argumentaire politique. Empli de témoignages et d'illustrations pratiques il aide à voir et à comprendre les pistes de progrès mais aussi à agir concrètement.

Sommaire

Introduction au DD	6
Du développement au développement durable	6
Principes et pratiques pour changer la perspective	11
Les grands défis	17
<i>Genre (égalité hommes/femmes) ; diversité culturelle ; inégalités/pauvreté/exclusions ; production/consommation/commercialisation ; éducation ; santé ; urbanisation ; agriculture/alimentation ; climat ; désertification ; biodiversité ; forêts ; eau ; énergie</i>	
Les acteurs du développement durable	64
Institutions publiques	64
Actrices et acteurs économiques, sociaux, associatifs	68
<i>Femmes, ONG, syndicats, collectivités territoriales, entreprises, paysan-ne-s, communautés autochtones, milieux scientifiques, jeunes</i>	
Sensibiliser et éduquer à la solidarité internationale, à l'environnement, au DD	86
Méthodologies	94
Principes et critères de DD appliqués aux actions de solidarité internationale	94
Quels indicateurs de DD ?	107
Ressources documentaires	114
Textes	114
<i>Principes de Stockholm, Rapport Brundtland, Agenda 21, OMD*, Sommet mondial DD, Charte de l'environnement, Principes DD de l'Union européenne</i>	
Ressources	128
<i>Bibliographie, sites web, médias, centres de ressources, outils pédagogiques</i>	
Repères historiques de la page 6 à la page 55	
Index	132
Auteurs, enjeux, défis, bonnes pratiques, mots-clés, illustrations	
Abréviations	135



Merci à Sylvie Scoca d'avoir prêté sa série de galets peints « Ricochets... » pour une animation à travers ces pages. Contact sylvie.scoca@wanadoo.fr

Merci aux personnes qui ont bien voulu relire ces textes et apporter des avis et des conseils

Ce document a été réalisé par l'association Adéquations. Adéquations a pour objectif de sensibiliser aux enjeux du développement durable, de la solidarité internationale et des droits humains. Adéquations est un réseau de porteurs de projets et de partenaires intéressés par ces thématiques, en particulier par les questions de création et de diversité culturelles, de genre, d'éducation relative à l'environnement, à la solidarité et au DD. Adéquations produit des outils pédagogiques, participe à des campagnes et à des actions collectives, propose des conférences et des formations, des prestations de facilitation (communication, élaboration de documents, organisation d'événements...) ; contact@adequations.org

Le format de ce livret ne permettant pas des différenciations précises, nous utilisons en raccourci les termes Nord et Sud, tout en sachant que le Sud est divers, qu'il est aussi dans le Nord et le Nord dans le Sud et que les équilibres de la planète sont de plus en plus déterminés par quelques pays « émergents ». En somme, indépendamment de la géographie, « Nord » tend à renvoyer au pays, à la région, à la personne qui est riche, en capacité de consommer et d'influer sur le mode de développement mondial, et « Sud » aux pauvres, sans pouvoir politique et à la marge du processus de mondialisation économique.

Il reste que le « Nord » comme le « Sud », ou plutôt les « Suds », doivent désormais intégrer l'horizon des risques, l'adaptation aux changements climatiques et la crise prochaine des énergies fossiles, qui requièrent une mutation profonde des modes de production, de consommation et de commercialisation, mais aussi des relations sociales et politiques.

Les documents de vulgarisation du DD ressemblent souvent à des catalogues à la fois de problèmes catastrophiques et de bonnes intentions pour les résoudre... Au moins ce caractère foisonnant témoigne-t-il de la capacité de cette approche à susciter la discussion, voire la critique. Le DD se construit au fur et à mesure, par le débat contradictoire, le doute, l'expérimentation. La reconnaissance de la diversité culturelle, l'efficacité accrue que l'on peut constater lorsque les démarches partent de chaque patrimoine culturel, naturel, économique, social permettront certainement des appropriations originales du ou « des » développements durables...

C'est pourquoi ce document est évolutif ! Il va figurer sur un site Internet. Toutes les suggestions, propositions de « bonnes pratiques » ou ressources documentaires pourront y être intégrées, à transmettre à : contact@adequations.org

Yveline Nicolas

Repères de lecture

- Ce document n'est pas conçu pour une lecture linéaire mais pour être consulté par « éclairages ». Plusieurs rubriques principales le traversent, repérables par leur couleur.
 - **Bonnes pratiques** : présentation d'actions s'efforçant d'intégrer des principes de DD.
 - **Enjeux** : courte analyse sur des sujets en débat.
 - **Propositions** : des acteurs de la société civile répondent à la question « Quelles sont vos trois propositions pour un DD du Sud et du Nord ? ».
 Ces encadrés bleus « Propositions » sont indépendants du texte : ils sont placés par ordre alphabétique d'auteur.
 - **Intégrer le genre en vue de l'égalité entre hommes et femmes.**
- Les **index** alphabétiques p. 132 à 134 permettent une consultation par rubrique et par mot-clé.
- En bas des pp. 6 à 55, une **chronologie** 1945-2006 rappelle des événements liés à la gouvernance internationale, aux conventions des Nations unies concernant le DD, à l'émergence de la société civile. Elle ne peut bien sûr pas être exhaustive et n'intègre pas les événements géopolitiques de ce demi siècle.
- Pour éviter d'alourdir le texte, des termes revenant fréquemment et des noms d'institutions sont désignés par des sigles : DD (développement durable) ; SMDD (sommet mondial du développement durable) ou « Johannesburg » ; A21 (agenda 21) ; SNDD (stratégie nationale de DD) ; OMD : Objectifs du Millénaire pour le développement ; ONU et agences onusiennes, etc. Un * renvoie aux abréviations listées p. 135.

Les données chiffrées proviennent de rapports d'agences de l'ONU et des sites figurant en bas des rubriques ainsi que des ouvrages cités dans la bibliographie p. 128.



➔ Introduction au développement durable

Du développement au développement durable



➔ À l'origine du développement durable :
crise écologique, aggravation des inégalités,
nécessité de réguler la mondialisation

Le double constat des échecs d'un développement basé sur la seule croissance et des atteintes à l'environnement mène au concept de « développement durable », qui concerne autant les pays riches que les pays pauvres.

Le développement durable est une réponse de la communauté internationale à deux grands problèmes, à la fois locaux et mondiaux et qui évoluent en interaction :

○ **La fracture entre des pays « développés », « riches » et des pays « en développement », « pauvres »**

Ce fossé se caractérise par des inégalités dans tous les domaines : politique, économique, social, éducatif, technologique, scientifique... Après quarante ans de politiques d'aide au développement trop centrées sur la seule croissance du PIB* et dans un contexte d'accélération de la mondialisation commerciale et financière, la pauvreté touche encore les trois quarts de l'humanité.

○ **La crise écologique qui atteint les équilibres de la biosphère**

La prise de conscience d'une nécessaire réorientation de modes de production et de consommation gaspilleurs d'énergie et de ressources naturelles se généralise face à l'augmentation des risques technologiques et sanitaires et à la dégradation accélérée de l'environnement. Dérèglement climatique, pénuries d'eau, extinction de la biodiversité : la survie des sociétés humaines est en jeu.

Comment assurer dans le présent la satisfaction des besoins essentiels (alimentation, eau potable et assainissement, énergie, habitat, emplois décents, éducation, culture, libertés et droits, revenus équitables...) à 6,5 milliards de personnes, sans hypothéquer les patrimoines naturels, sociaux, économiques, culturels et politiques des générations futures (9 milliards d'humains en 2050) ?

Années 1945 à 1975

Repères historiques



- Plan Marshall et reconstruction de l'Europe ; « Trente glorieuses », période de croissance et de plein-emploi
- Diffusion des concepts de développement, sous-développement, tiers-monde, mise en place de l'APD* et des coopérations internationales ; diffusion du concept d'environnement
- Pic du taux de croissance de la population de 2,2 %/an dans les années 70
- **Création de l'ONU*, des IFI*, de l'OTAN***
- **Guerre froide entre bloc soviétique et pays occidentaux**
- **Décolonisations**
- **Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) à caractère sectoriel**
- *Création d'ONG de développement (Terre des Hommes, Frères des Hommes, CCFD...) et écologistes : Greenpeace-USA (69), Amis de la Terre (70), WWF (71), Enda (72)*

ENJEUX

Une démographie non durable ?

An 1000 : 257 millions de personnes ; 1800 : 958 ; 1900 : 1,6 milliard ; 1950 : 2,5 milliards ; 2006 : 6,5 milliards (dont 40 % en Chine et en Inde) ; 2050 : 9 milliards (dont 7,8 au Sud) ; 2140 : stabilisation à 13 milliards ?

De 0,2 % par an en 1800, le taux d'accroissement annuel de la population a culminé à 2,1 à la fin des années soixante pour se stabiliser actuellement à 1,4 %. Au XXII^e siècle ce taux pourrait être de 0 %. La croissance de la population s'effectue principalement au Sud. L'Afrique, qui compte 600 millions d'habitants, se stabiliserait à 2,5 milliards en 2120, et l'Amérique latine à 1,3 milliard.

La « surpopulation » est souvent considérée comme une cause de la dégradation de l'environnement. Si la densité humaine globale reste faible (47 hab/km²), la disparité du peuplement et un partage inégal des ressources entraînent des déséquilibres. 50 % des gens se concentrent sur 8 % des terres émergées, notamment sur les littoraux. La production agricole a augmenté plus vite que la population. Mais la dégradation des sols, la pénurie d'eau et le réchauffement climatique hypothèquent l'hypothèse souvent émise d'une terre pouvant nourrir jusqu'à 15 milliards d'habitants. 1 milliard de personnes vit déjà dans un environnement très dégradé et dès 2015, 4 milliards pourraient affronter une situation de stress hydrique (cf. pp. 50, 58).

Les Conférences de Rio et du Caire ont demandé aux pays en développement un effort de contrôle des naissances tandis que les pays riches s'engageaient à augmenter leur aide et à réorienter leurs modes de production. Ni le Nord ni le Sud n'ont mis en œuvre de politiques crédibles dans ces domaines. L'égalité des sexes, une répartition équitable des revenus mondiaux, l'éducation sont les clés de la transition démographique (cf. aussi pp. 18, 69).

<http://www.unfpa.org/sitemap/sitemap-fra.htm> ; <http://ceped.cirad.fr> ; <http://www.ined.fr>

➔ De Stockholm à Johannesburg : les conférences des Nations unies

Entre 1972 et 2002, l'ONU se mobilise autour des questions de développement, de droits humains et d'environnement. Relations entre Nord et Sud sont au centre des négociations tandis qu'une société civile transnationale émerge.

○ 1972 Conférence internationale sur l'environnement humain, à Stockholm (cf. p. 114)

La convergence entre les revendications pour un partage équitable des richesses et le constat de l'érosion accélérée du capital naturel suscite le concept « d'éco-développement ». Rappelant que la croissance économique n'est qu'un outil au service du développement humain, qui doit intégrer l'impératif de viabilité écologique, cette conception est placée au centre de la Conférence internationale sur l'environnement humain en 1972. Marquant le début d'une concertation mondiale sur la crise écologique, elle réunit « pays développés » et « en développement » – en l'absence du bloc soviétique et de ses alliés – et proclame « le droit à un environnement de qualité permettant de vivre dans la dignité et le bien-être ». Ses 109 recommandations constituent le premier exemple de droit international non contraignant concernant l'environnement. La Conférence de Stockholm suscite une dynamique de prise en compte de l'environnement dans le développement : création du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUÉ), de Ministères de l'environnement, de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED)...

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Catherine Aubertin, Institut de recherche pour le développement (IRD), économiste

- On change le thermomètre : la mise en place d'un système de comptabilité – macro et micro – « bioéconomique » permettrait une appréciation des activités économiques et des choix technologiques intégrant les impacts sur l'environnement.
- On taxe le plus scandaleux pour parer au plus pressé : une taxation internationale sur les mouvements de capitaux, l'émission des gaz à effet de serre, les transports aériens, les transports d'hydrocarbures, etc., assurerait une redistribution en faveur des pays les plus défavorisés.
- On réfléchit : un moratoire sur la publicité, accompagné de conférences de citoyens, engagerait une réflexion sur les modes de consommation.

1945



- 2,5 milliards d'humains
- Création ONU*, charte des Nations unies
- Création FAO*

1946



- OIT* (créée en 1919) intégrée dans ONU
- Création Commission droits de l'Homme ONU

○ 1987 La commission « Brundtland » définit le développement durable

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement, composée de représentants politiques et d'experts de nombreux pays et présidée par Mme Brundtland, ministre norvégienne, soumet à l'Assemblée générale des Nations unies le rapport « Notre avenir à tous ». Ce document définit le développement durable et formule un ensemble de recommandations visant à préserver les ressources naturelles et à partager la croissance mondiale pour réduire les inégalités.

« Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

« Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- le concept de besoins, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité ;
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

« Le développement soutenable vise à favoriser un état d'harmonie entre les humains et entre les humains et la nature. »

Rapport de la CMED*, 1987 ; cf. p. 116 et p. 87

Rapport en anglais : http://www.are.admin.ch/are/en/nachhaltig/international_uno/unterseite02330/ ;

extraits en français : <http://www.agora21.org/dd.html>



VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Pierre Calame, président de la Fondation pour le progrès de l'Homme (FPH)

- Montrer la capacité des pays du Nord à faire évoluer leur mode de vie et à découpler croissance du bien-être et de la consommation des ressources matérielles : mesurer avec des étalons monétaires différents la consommation de travail humain et celle de ressources naturelles.
- Créer un site web de ressources multilingues, y compris en chinois, sur les expériences et les réflexions.
- Promouvoir de nouvelles gouvernances prenant en compte les relations entre l'humanité et la biosphère et suscitant, notamment à l'échelle des territoires, des acteurs capables de traiter sur un même plan des objectifs économiques, sociaux et écologiques et de promouvoir des biens et services qui se multiplient en se partageant.

○ 1992 Conférence internationale sur l'environnement et le développement (CNUED), à Rio

Réunissant 172 États, 40 000 personnes, de nombreuses ONG, entreprises, collectivités, ce « Sommet de la Terre », à l'ampleur considérable pour l'époque, marque un tournant dans la prise de conscience, au niveau du public et des décideurs politiques et économiques, des risques pesant sur l'avenir de l'humanité et de la nécessité d'une gouvernance mondiale du développement humain et des ressources naturelles.

L'Agenda 21 de Rio (1992)

Ce programme global vise à concilier les aspects sociaux, environnementaux, économiques du développement. Il doit être mis en œuvre par les gouvernements, les institutions du développement, les organismes des Nations unies et les groupes de la société civile (cf. p. 68). Fondés sur les 27 principes de la Déclaration de Rio (cf. p. 119), ses 40 chapitres formulent 2500 recommandations (cf. p. 122), décrivant les moyens nécessaires, notamment financiers et institutionnels, pour agir dans quatre domaines :

- le champ économique et social du développement ;
- la conservation et la préservation des ressources aux fins de développement ;
- la participation des groupes de la société civile à l'élaboration et à la mise en œuvre du développement, dans une dynamique de partenariats, de coopération, de mise en réseaux et d'implication de tous ;
- la mise en œuvre de moyens pour réaliser des actions transversales en vue d'infléchir le développement vers plus de durabilité.

Télécharger l'Agenda 21 : <http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action0.htm>

Stratégies nationales de DD : <http://www.nssd.net>

1948



- Déclaration universelle des droits de l'Homme
- Entrée en vigueur accords du GATT* (signés en 1947)
- Création de l'OMS*
- Création de l'Union internationale pour la conservation de la nature

1949



- Apparition du mot « sous-développement » (discours du président Truman, USA)
- Création Confédération internationale des syndicats libres (non communistes) (CISL)

1950



- Extension mandat UNICEF* aux PVD*
- Création HCR*
- Publication rapport sur l'état de l'environnement (IUCN*)

La CNUED* produit la « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement » et des propositions, juridiquement non contraignantes, rassemblées dans le Programme pour le XXI^e siècle ou Agenda 21. Deux Conventions internationales sont adoptées, sur la biodiversité (cf. p. 53) et sur les changements climatiques (cf. p. 48), et deux Déclarations, sur la désertification, devenue Convention en 1994 (cf. p. 50), et sur les forêts. Les États sont invités à réaliser des « Agendas 21 nationaux », stratégies de développement durable « à caractère hautement participatif », « ayant pour objet d'assurer le progrès économique, équitable sur le plan social, tout en préservant les ressources et l'environnement pour les générations futures ». De la même façon, toutes les collectivités locales « devraient instaurer un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter un Agenda 21 à leur échelon ».

Thierry Chambolle, Président du Comité changement climatique du MEDEF

- **Éduquer est la clé du DD : formation des enseignants de tous niveaux, création d'équipements appropriés permettant l'égalité des chances et des sexes.**
- **Donner toutes leurs chances aux productions locales : suppression des subventions agricoles des pays du Nord qui pénalisent les pays en développement, création de débouchés effectifs pour les produits du commerce équitable : labels, incitation à l'achat (TVA* réduite ou déduction fiscale), développement de la commande publique...**
- **Consolider le réseau des petites et moyennes entreprises : développement du micro-crédit, partenariats socialement responsables des entreprises du Nord avec celles du Sud, transferts d'expertise...**

○ 2002, Sommet mondial du développement durable, Johannesburg (cf. p. 125)

L'objectif de ce Sommet est la relance et la concrétisation de l'Agenda 21, notamment dans les domaines de l'inclusion sociale, de la régulation des marchés mondiaux, des transferts de technologies propres, des changements des modes de production et de consommation...

Après les attentats du 11 septembre et dans un contexte de divergences entre les États-Unis, l'Union européenne, le G77 – groupe des pays en développement et Chine – les principes de base de Rio sont réaffirmés, mais les avancées opérationnelles restent minces. Le Plan de mise en œuvre s'inscrit dans les engagements précédents des Objectifs du Millénaire pour le développement (2000) (cf. p. 19 et p. 123) et de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement (2002).

Le SMDD* insiste sur la prise en compte de la composante culturelle du DD et de l'éducation. Cette dynamique se concrétisera par l'adoption de la Convention internationale sur la diversité culturelle (2005) (cf. p. 24) et par la décennie mondiale de l'éducation au DD, 2005-2015, (cf. p. 88). Le Sommet est marqué par la montée en puissance de groupes de la société civile, notamment les collectivités locales et les entreprises, très présentes. Il encourage les initiatives dites « de type II » ou partenariats multi-acteurs, invités à faire effet de levier avec l'Aide publique au développement, notamment en matière d'investissements lourds, comme l'eau et l'assainissement, l'électrification, etc.

Soutenable, durable, viable ?

« Développement durable » est une traduction adoptée par la France pour « sustainable development ». Dans d'autres pays francophones et au niveau de l'UE*, on parle souvent de développement « soutenable ». La « soutenabilité » renvoie à ce qui est « supportable » sur le long terme par les équilibres environnementaux et sociaux. « Durable », pris souvent dans le sens de « qui dure », tend à renforcer une ambiguïté, qui est peut-être une des raisons du succès du concept de DD... Ainsi les milieux économiques parleront de « croissance durable » dans le sens de « appelée à se poursuivre », tandis que pour d'autres acteurs c'est une croissance qui n'induit aucun déséquilibre en matière de ressources naturelles, sociales et culturelles. L'expression « développement viable », utilisée notamment au Québec, est sans doute plus explicite. Dans un souci de clarification, des acteurs parlent de « développement humain durable » ou de « DD solidaire ».

1952



- Création du mot « Tiers-monde » (A. Sauvy, France)

1955



- Conférence Bandoeng à l'initiative Inde et Indonésie
- Création du Programme alimentaire mondial

1957



- Création Communauté économique européenne (six pays)
- Entrée en vigueur Agence internationale énergie atomique (AIE)

Le développement durable, instrument pour réguler la mondialisation ?

Processus initié en Europe au XV^e siècle, la « mondialisation » s'accélère avec la révolution industrielle et technique de la fin du XVIII^e, qui entraîne une compétition pour le contrôle et l'utilisation des ressources mondiales humaines et environnementales, conduisant notamment à la traite transatlantique et à la colonisation.

Le développement devient un objectif central après la 2^e guerre mondiale, avec le plan Marshall pour la reconstruction de l'Europe de l'Ouest, puis l'aide aux « pays sous-développés » au moment des indépendances (1950-60), dans un contexte de « guerre froide ».

À partir des années soixante-dix, les pays « en développement » affrontent une baisse tendancielle des prix des matières premières. Dans l'impossibilité de rembourser les prêts accordés par les institutions financières internationales à l'époque des « euro-dollars » puis des « pétro-dollars », ils sont placés sous ajustement structurel par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale à partir des années quatre-vingt.

L'effondrement du modèle soviétique (1989-1991), l'échec du « non-alignement », la recomposition du monde « bipolaire » en un espace dominé par la puissance américaine, la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995, faisant suite aux accords du GATT*, accélèrent le mouvement de libéralisation économique et le développement d'entreprises transnationales, dont la surface financière dépasse celle de nombreux États.

L'Aide publique au développement (APD), dont l'efficacité est mise en doute et qui ne constitue plus un enjeu stratégique, diminue. L'aide aux pays du Sud est notamment remplacée par les investissements directs à l'étranger (IDE) qui se concentrent sur certains pays d'Asie et émergents.

Parallèlement, tandis que la hausse démographique (cf. p. 7) et l'urbanisation s'accroissent (cf. p. 35), une prise de conscience citoyenne et écologique émerge. La notion « d'environnement », vulgarisée à partir des années soixante, mène à un questionnement sur les risques du modèle industriel et technologique, en lien avec les chocs pétroliers.

Des scientifiques tirent la sonnette d'alarme à propos du dérèglement climatique et de l'entrée dans une phase d'extinction massive des espèces vivantes, dus à l'activité humaine (cf. p. 52).

Les conflits armés, les crises économiques (asiatique 1997, argentine 2001), la persistance de la faim (cf. p. 39), l'aggravation des inégalités suscitent de nouvelles interrogations sur les outils du développement et de la lutte contre la pauvreté basés sur le Consensus de Washington⁽¹⁾.

Favorisée par l'explosion des Technologies de l'information et de la communication, (cf. p. 24), une « société civile mondiale » commence à émerger. Les ONG se regroupent en réseaux qui pèsent sur les négociations internationales, le mouvement « altermondialiste » (cf. p. 69) lance les « forums sociaux » mondiaux, continentaux et locaux. Les collectivités locales se structurent elles aussi au niveau international.

Après avoir affirmé le mot d'ordre du DD en 1992, les Nations unies renforcent leur corpus de recommandations : Droits de l'Homme (Vienne, 93), Population et développement (Le Caire, 94), Femmes (Pékin, 95), Développement social (Copenhague, 95), Établissements humains (Istanbul, 96), Alimentation (Rome, 96), Effet de serre (Kyoto, 97), Objectifs du Millénaire (2000), Financement du développement (Monterrey, 2002), Développement durable (Johannesburg, 2002), Eau (Kyoto, 2003), Société de l'information (2003-05), Diversité culturelle (2005)...

Les rapports entre développement, environnement et mondialisation sont au cœur du développement durable qui interroge les volontés politiques face à des choix vitaux pour le court comme le long terme. Entre marché, États, droit international, organisations des sociétés civiles, il s'agit de créer des institutions et des mécanismes financiers pour réguler les rapports de force afin de préserver des biens publics mondiaux et d'assurer la convergence des dimensions sociales, économiques, culturelles, environnementales du développement humain.

1. Le consensus de Washington inclut la discipline budgétaire, la réorientation de la dépense publique vers la croissance, la réforme fiscale, la libéralisation du commerce, l'abolition des barrières à l'entrée sur le marché et la libéralisation des investissements directs étrangers, les privatisations.

1961



- Première décennie ONU pour le développement
- Entrée en vigueur Comité d'aide au développement des pays OCDE (CAD)
- Construction du mur de Berlin
- Fondation Mouvement des « Non-alignés »

1962



- « Le Printemps silencieux », livre de Rachel Carson sur les effets des pesticides ; « L'Afrique Noire est mal partie » de René Dumont sur l'impasse du développement et les atteintes à l'environnement

1963



- Création UNRIST, Institut des Nations unies pour le développement social

Des principes et des pratiques de développement durable pour changer de perspective

Le DD se propose de mettre en cohérence les aspects sociaux, environnementaux, économiques et culturels du développement, avec comme principe transversal la démocratie et la participation des acteurs. Il renvoie à des enjeux sociétaux et politiques essentiels : débattre, élaborer démocratiquement et mettre en œuvre un nouveau modèle de développement et donc de société.

Tendre vers un DD, c'est reconnaître que le développement est pluridimensionnel et s'efforcer de mettre en synergie ses différentes composantes :

○ Le progrès social

La finalité est le développement humain : réduction de la pauvreté et des inégalités, partage équitable des revenus et des services, égalité entre hommes et femmes, accès de tous aux droits à l'éducation, à la santé, sécurité et inclusion sociales (cf. pp. 27, 103 ; critères sociaux).

○ L'équilibre écologique

L'objectif de développement humain doit être « soutenable » par la biosphère : préservation des ressources naturelles, des écosystèmes locaux et globaux, lutte contre le dérèglement climatique, réduction de l'empreinte écologique (cf. pp. 30, 102 ; critères environnementaux).

○ La diversité culturelle

La culture, dans sa diversité, est une richesse : préservation des libertés et des droits culturels, des identités, des savoirs, des langues, respect de modes et de rythmes de développement diversifiés (cf. pp. 23, 105 ; critères culturels).

○ L'efficacité économique

L'économie doit être un instrument au service du développement humain : modes de production, de consommation et de commercialisation viables, intégration des coûts environnementaux et sociaux, réflexion sur l'utilité des biens produits, création de richesses répondant aux besoins identifiés (cf. p. 104 ; critères économiques).

○ La démocratie est en même temps un objectif et un moyen du DD :

- Accès de tous à l'ensemble des droits humains : droits civils et politiques ; droits économiques, sociaux et culturels (DESC) (cf. p. 28) ; droits environnementaux.
- Mise en œuvre de la participation de tous les acteurs et actrices à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques (cf. p. 101 ; critères de participation).

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Henryane de Chaponay, Présidente du Centre d'étude du développement en Amérique latine (CEDAL)

- Réviser le droit international pour une véritable application des DESC*, incluant les sanctions nécessaires et la limitation des brevetages et autres formes de privatisation des connaissances ancestrales et biens communs de l'humanité.
- Financer toutes les formes de démocratisation du savoir, d'éducation formelle et informelle favorisant la formation citoyenne et le sens des responsabilités. En effectuer l'évaluation pour alimenter des indicateurs de développement humain.
- Reconnaître et appuyer les monnaies complémentaires « fondantes » qui, ne permettant pas de capitaliser, incitent au développement d'activités et à la circulation de biens et de services pour le plus grand nombre.



1964



- Création CNUCED, Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement
- Création groupe des 77 (PVD)

1965



- Création UNITAR, Institut des Nations unies pour la formation et la recherche

1966



- Adoption du Pacte international droits civils et politiques et du Pacte droits économiques, sociaux et culturels
- Création PNUD*

➤ Les principes du développement durable

Le DD vise à traduire, dans des politiques et des pratiques, un ensemble de principes énoncés à la Conférence de Rio en 1992 (cf. p. 136). Parmi ces principes :

○ La responsabilité

Elle s'exerce aux niveaux individuel et collectif. Au niveau international « étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les États ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du DD » (Principe 7).

Exemple : les pays riches, principaux responsables du changement climatique global, s'engagent à des quotas de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. La responsabilité induit d'autres applications comme le principe de pollueur-payeur, ou celui de réparation des dommages causés.

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Monique Chemillier-Gendreau, Professeur émérite à l'Université Paris VII-Denis Diderot

- Mettre en œuvre une politique d'éducation qui développe la conscience de chacun d'appartenir à une communauté mondiale solidaire, l'humanité, confrontée à des menaces communes et dont aucun membre ne peut survivre sans les autres.
- Instaurer pour les biens communs (eau, énergie, climats, médicaments, connaissances, etc.) un statut de protection et de partage reconnu pour éviter leur soumission aux lois du marché et la dégradation qui en résulte.
- Contraindre les États à rendre publics les déplacements (avions, véhicules terrestres, navires) occasionnés par les mouvements de leurs armées et à chiffrer tous les ans leurs conséquences pour l'environnement (promouvoir une résolution de l'ONU en ce sens).

○ La solidarité

- Dans le temps : entre les générations présentes et futures. Ainsi, les choix du présent doivent être effectués en tenant compte des besoins des générations à venir, de leur droit à vivre dans un environnement sain.

- Dans l'espace : entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest, entre régions pauvres et régions riches, entre milieux urbain et rural...
Exemple : l'engagement des 0,7 % du PIB pour l'APD aux pays du Sud. Actuellement, ce chiffre reste en moyenne de 0,3 %.*

○ La participation

Ce principe vise à mettre en œuvre des processus d'information transparente et pluraliste, de consultation, de débat public, de gestion des conflits, en intégrant tous les acteurs concernés à tous les niveaux de décision, du local à l'international.

Exemples : les conférences de citoyens, le budget participatif,

les dispositifs prévus dans les Accords de Cotonou, la Convention d'Aarhus de 1998 (accès à l'information, à la participation et à la justice environnementale) (cf. p. 101).

○ La précaution

En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. La précaution diffère de la « prévention », qui analyse par exemple un projet industriel en fonction du rapport entre les coûts de dépollution et les bénéfices en termes d'emplois créés. En matière de précaution, face aux risques, on agit pour rendre les choix réversibles, sans évaluer les coûts.

Exemple : le Protocole de Carthagène sur la biosécurité (2000) autorise le refus d'importation de produits OVM (organismes vivants modifiés) pour des raisons sanitaires ou environnementales (cf. p. 52).

○ La subsidiarité

La prise de décision et la responsabilité doivent revenir à l'échelon administratif ou politique le plus bas en mesure d'agir efficacement. Les règles internationales devraient être adaptées aux contextes locaux et sous-régionaux.

Exemple : une action de coopération internationale doit s'intégrer aux politiques décidées et mises en œuvre locale-ment et non s'y substituer.

1967



- **Création du FNUAP, Fonds des Nations unies pour la population**

1968



- **Conférence UNESCO sur la biosphère, pour « un développement écologiquement viable »**
- **Signature traité non-prolifération des armes nucléaires**
- « La Bombe P » de Paul Erhlich alerte sur les risques de surpopulation
- Création du Club de Rome
- Mouvement de mai 1968 et prise de conscience écologique

ENJEUX

La paix, condition du développement durable... et vice versa

« La guerre exerce une action intrinsèquement destructrice sur le développement durable » (principe 24 de Rio). Les dépenses d'armement atteignent 1 000 milliards de dollars contre 78 milliards pour l'APD* (2004) qui, de plus, tend à inclure des budgets liés à la sécurité. Environ 640 millions d'armes légères sont en circulation et 14 milliards de cartouches à usage militaire fabriquées tous les ans. Un accord pour un Traité sur le commerce des armes favoriserait la mise en œuvre des embargos décidés par les Nations unies.

Les situations de détresse économique, dues au creusement d'inégalités (cf. p. 27) jouent un rôle important dans les conflits. De même, on estime que l'exploitation inéquitable de ressources naturelles a eu un impact dans un quart des 50 derniers conflits. Ainsi au Congo, la guerre a été alimentée par l'exploitation des minerais et pierres précieuses par les belligérants, dont certains concédaient des mines à des entreprises étrangères. Ce processus a contribué à mettre en péril les écosystèmes, les structures économiques et a entraîné des violations des droits, dont le travail forcé de femmes et d'enfants. Les guerres « modernes » hypothèquent le capital naturel et humain à long terme : pollutions (uranium appauvri, substances chimiques), atteinte à la santé, érosion, dispersion de mines antipersonnels (65 millions dans les sols de 56 pays), disparition de la faune sauvage... Le PNUE* a ainsi lancé un programme d'appui au « nettoyage environnemental post-conflit ».

Préserver des biens communs mondiaux (cf. p. 18) nécessite la coopération, facteur de réduction des conflits : mise en œuvre de mécanismes de gestion commune des ressources en eau autour de bassins versants (cf. p. 59), initiatives pour transformer des zones frontalières contestées en lieux de paix et de biodiversité.

<http://www.decennie.org> ; <http://www.encyclopaixdie.org> ; <http://www.obsarm.org> ; <http://www.hcci.gouv.fr/travail/avis/armes.html> ; campagnes : <http://www.agirici.org> ; <http://www.controlarms.org/fr> ; <http://www.grip.org/>

Revue : *Alternatives non violentes* ; *L'État de la planète 2005, redéfinir la sécurité mondiale*, World Watch Institut ; *Mondialiser la paix*, Arielle Denis, La Dispute

Le développement durable et ses principes s'appliquent à toutes les activités et tous les secteurs. On parle ainsi de santé durable, d'agriculture durable, de ville durable, de gestion durable des forêts, de modes de production et de consommation durables, etc. Les pages 20 à 60 donnent un aperçu de ces applications.

Solidarité internationale et coopération au cœur du développement durable

Dès 1970, les Nations unies se sont engagées à affecter 0,7 % minimum du PIB à l'Aide publique au développement des pays pauvres, dont 20 % pour les pays les moins avancés et les services de base. Cette solidarité est d'autant plus justifiée que 20 % de la population mondiale consomme 80 % des ressources non renouvelables et des richesses, émettant les 4/5 des gaz à effet de serre, causes d'un dérèglement climatique qui touche particulièrement les pays vulnérables. D'autre part, le DD suppose un effort majeur en matière d'éducation, de recherche et de diffusion de technologies « propres » et adaptées à chaque contexte.

Appliquée à la solidarité internationale et la coopération, l'approche DD propose donc d'intégrer et de renforcer trois priorités qui concernent autant le Nord que le Sud :

- La prise en compte de la situation écologique et de ses limites aux niveaux local et global, une démarche de précaution et de réparation, l'anticipation des risques.
- L'investissement dans des modes de production et de consommation et des infrastructures durables : transports, urbanisme, agriculture, efficacité énergétique...
- L'éducation à l'environnement, à la solidarité internationale et au DD, levier majeur pour des changements de comportements individuels et collectifs.

**1969**

- Conférence à Founex, Suisse, suivie d'un rapport sur les liens entre développement et environnement (1971)

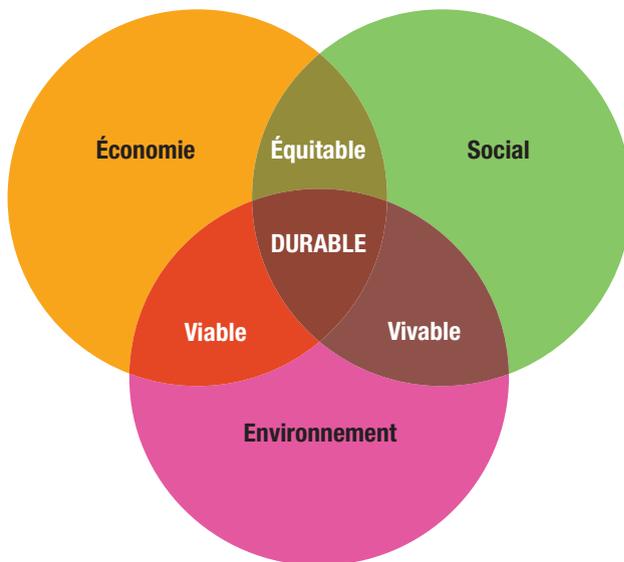
1970

- AG ONU : engagement des pays riches aux 0,7 % du PNB pour l'APD* (l'aide est de 0,3 %)

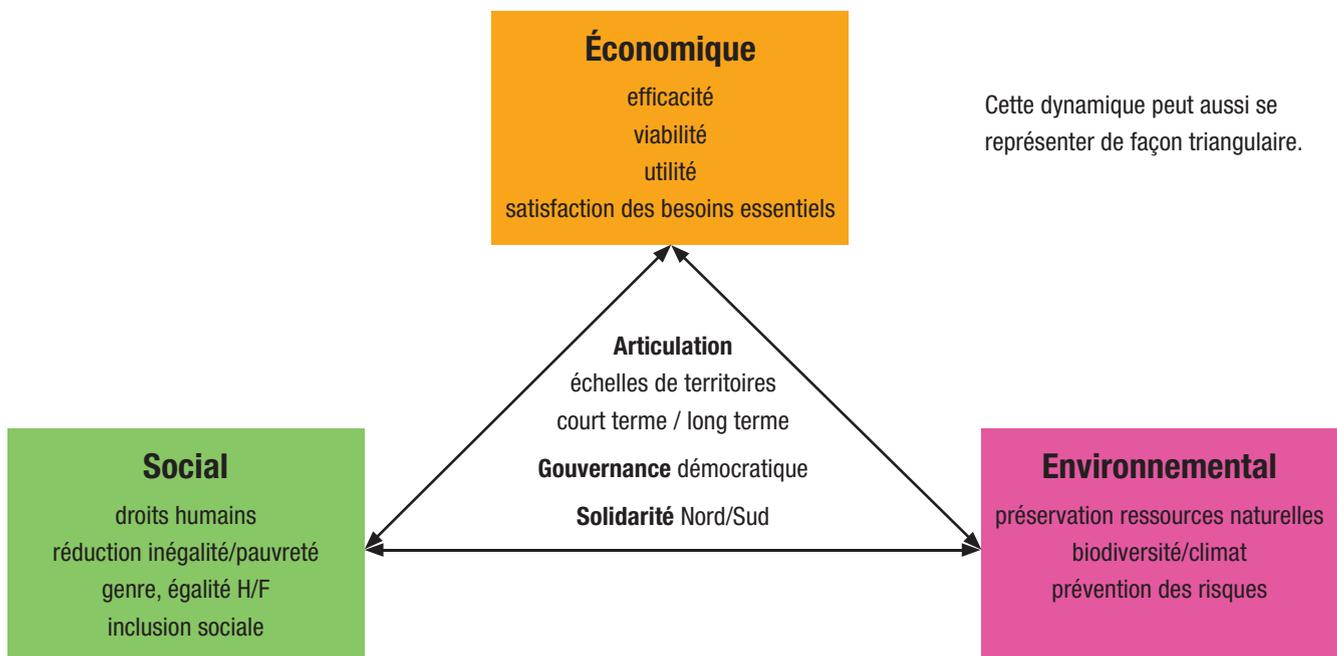
1971

- Premier Sommet de Davos (Suisse)
- Convention RAMSAR* (zones humides)

➤ Représentations du développement durable



Le schéma classique place le DD à l'intersection des sphères et des activités des champs social, environnemental et économique. La partie centrale doit augmenter au fur et à mesure de l'intégration des différentes composantes du développement.



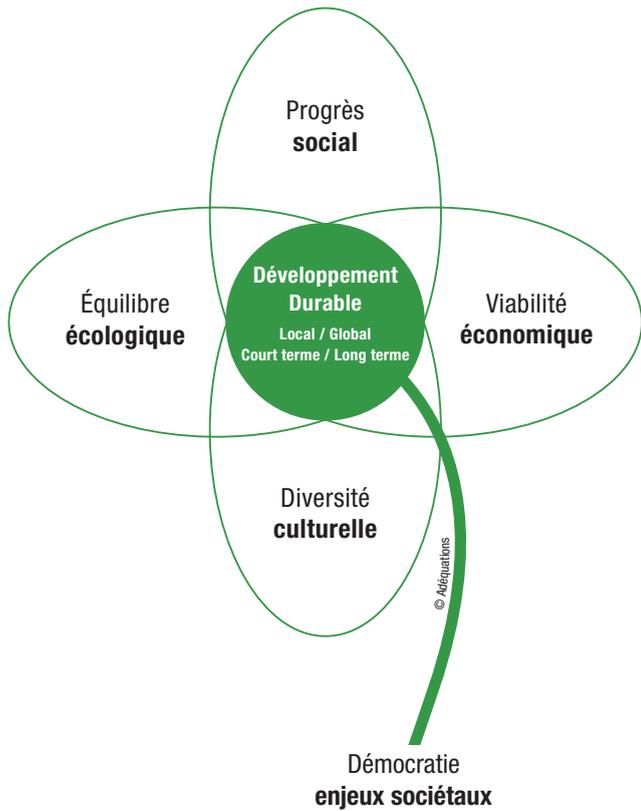
Cette dynamique peut aussi se représenter de façon triangulaire.

Durabilité faible, durabilité forte

Deux interprétations du DD divergent quand il s'agit de sa mise en œuvre. La durabilité « faible » considère que la perte du capital naturel est compensable par du capital produit par l'humain (ainsi, par de nouvelles technologies). C'est avant tout la capacité de la société à produire et à réinvestir les richesses tirées des ressources naturelles qui importe. Pour la durabilité « forte », le capital naturel est une valeur, une base du vivant qu'il faut sauvegarder et réhabiliter en cas d'érosion. Un seuil de capacité de charge de la planète fixe certaines limites aux activités économiques. La durabilité faible insiste sur l'efficacité, le marché, la croissance, la réduction de la pauvreté ; la durabilité forte insiste sur l'équité, l'équité et la cohésion sociale, la diversité culturelle, la régulation institutionnelle.

Des divergences entre acteurs (ONG, entreprises, syndicats...), entre écoles de pensée économiques et modes de gouvernance (Union européenne, États-Unis) tirent souvent leur origine de cette conception différente des rapports entre l'humain et la biosphère.



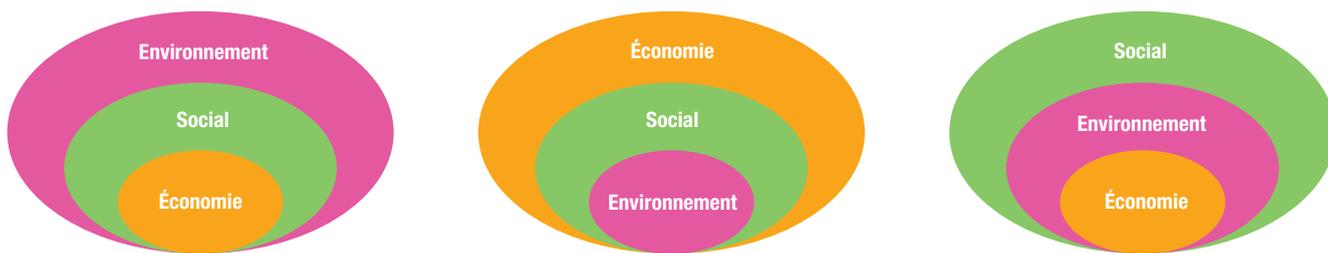


La culture est perçue, notamment depuis le SMDD* et l'adoption en 2005 de la Convention internationale sur la diversité culturelle, comme une composante aussi importante que les trois autres ; la démocratie et la participation constituent un levier transversal.

Quelques mots du DD : gouvernance, éthique, équité

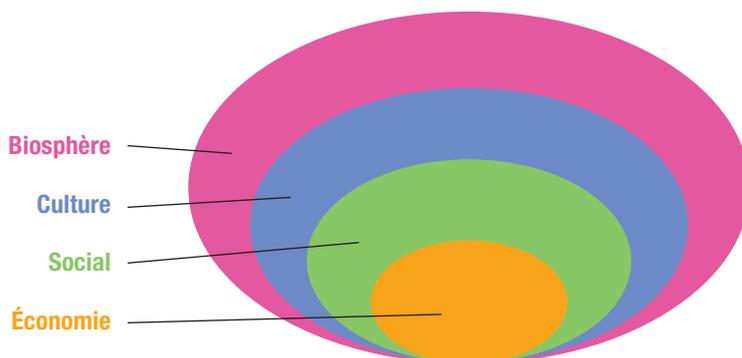
- « Bonne » gouvernance tend à se référer à l'efficacité de gestion, gouvernance « démocratique » aux droits et à la participation. Pour le PNUD*, la « gouvernance en faveur du DD humain » est « l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative dans le cadre de la gestion des affaires d'un pays à tous les niveaux. Elle comprend les mécanismes, les relations au moyen desquels les citoyens et les groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits et assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent pour régler leurs différends. La bonne gouvernance se caractérise par la participation, la transparence et la responsabilité. Elle favorise la primauté du droit. La gouvernance englobe le secteur privé et la société civile ».
- L'éthique est liée au principe de responsabilité, à l'attention portée à la solidarité inter et intra générationnelle. Elle se concrétise par des mécanismes tels que les placements et fonds éthiques, le tourisme éthique (cf. p. 33), la responsabilité sociétale des entreprises (cf. p. 77), l'objectif de « l'État exemplaire » dans la stratégie nationale française de DD, etc.
- L'équité, renvoyant souvent au « pilier social » du DD, s'applique dans le commerce équitable (cf. p. 32), l'équité climatique (cf. pp. 48, 49)... L'équité implique l'égalité des chances, le partage, la redistribution... Ainsi dans son rapport 2005, le PNUD* complète la notion de « réduction de la pauvreté » par l'objectif de « redistribution équitable » des « gains de la mondialisation ».

http://europa.eu.int/comm/governance/index_fr.htm ; http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/ministere_817/publications_827/cooperation-internationale-developpement_3030/serie-reperes_3035/pour-une-gouvernance-democratique_3048/ ; http://www.iddri.org/iddri/telecharge/notes/09_equite.pdf ; <http://hdr.undp.org/reports/global/2005/francais/> ; <http://www.c3ed.uvsq.fr/fr> ; http://www.revuegouvernance.ca/home-fr.html?&lang_id=2
Pour une éthique du futur, Hans Jonas, Rivages, 1998



Légende : Environnement / Social / Économie

Cette représentation donne quelques exemples pour visualiser des perceptions différentes de la réalité et des priorités accordées aux différents composants du DD. Elle indique une hiérarchie, chaque notion étant englobée par une autre, considérée comme plus importante.



Ici, la conception anthropocentrique d'« environnement » est remplacée par celle de « biosphère » qui englobe l'ensemble du vivant, dont les êtres humains ; la culture englobe le social, qui englobe l'économique.

Des définitions complémentaires du développement durable

- **Union internationale pour la conservation de la nature (1980)** : « un développement qui prévoit des améliorations réelles de la qualité de la vie des humains et en même temps conserve la vitalité et la diversité de la Terre. Le but est un développement qui soit durable. À ce jour, cette notion paraît utopique, et pourtant elle est réalisable ».
- **UICN*, PNUE*, WWF*** : « un développement améliorant la qualité de la vie humaine en respectant la capacité de son écosystème ».
- **Nations unies (1987)** : « un développement qui permet de satisfaire les besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs ».
- **Conseil de la Terre (Earth Council, 1997)** : « Vivre équitablement, en accord avec les moyens naturels ».
- **Ignacy Sachs** : « Les cinq dimensions de la durabilité ou de l'écodéveloppement sont : la dimension sociale (autre croissance, autre vision de la société), économique (meilleure répartition et gestion des ressources, plus grande efficacité), écologique (minimiser les atteintes aux systèmes naturels), spatiale (équilibre ville-campagne, aménagement du territoire), culturelle (pluralité des solutions locales qui respectent la continuité culturelle) ».
- **Union européenne** : « promouvoir une économie dynamique, le plein emploi, un niveau élevé d'éducation, de protection de la santé, de cohésion sociale et territoriale, ainsi que de protection de l'environnement dans un monde en paix et sûr, respectant la diversité culturelle » ; cf. p. 127, principes directeurs de l'UE* pour le DD.
- **Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE, 2001)** : « un ensemble coordonné de processus participatifs permettant de progresser de façon continue dans les domaines de l'analyse, du débat, du renforcement des capacités, de la planification et de la mobilisation des ressources et permettant de concilier les objectifs économiques, sociaux et environnementaux de la société, ou de procéder, le cas échéant, à des arbitrages ».
- **Les Amis de la Terre** : « quatre composantes essentielles et indissociables : la préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité, le respect de la diversité culturelle ; l'utilisation viable des ressources naturelles en privilégiant les énergies renouvelables ; la mise en œuvre de politiques économiques garantissant le développement local et le respect des droits sociaux ; la transparence et la participation des citoyens aux choix de société ».
- **The World Business Council for Sustainable Development (WBCSD)** : « Trois piliers : croissance économique, équilibre écologique et progrès social. La poursuite du développement durable est bonne pour le commerce (« Business ») et le commerce est bon pour le développement durable ».
- **Communauté urbaine de Dunkerque** : « le DD vise à promouvoir, par l'action collective et dans la durée, un développement économique, social et environnemental centré sur l'intérêt, les potentiels et les besoins des populations actuelles, à commencer par les plus démunies. Le développement durable s'entend non pas comme un développement statique, immuable (qui dure), mais comme un développement permettant de garantir la vie et l'équilibre dans la durée ».

ENJEUX

Décroissance contre développement durable ?

Un courant de pensée et d'action se développe et fait débat : la « décroissance ». « Soutenable », « conviviale », « équitable », la décroissance estime que le DD est une contradiction dans les termes et une façon d'imposer au Sud une nouvelle suprématie occidentale en codifiant ce que doit être un modèle de développement et en insérant toutes les activités humaines et même l'environnement dans une dynamique marchande (ex. : le marché du carbone, de la biodiversité, les « permis à polluer »...). Comme le DD, la décroissance est issue des débats des années soixante-dix sur la pérennité du mode de développement techniciste, polluant, basé sur la prédation de ressources non renouvelables et l'« addiction » au pétrole comme moteur de l'économie. Le Club de Rome, les œuvres d'Ivan Illich, l'économiste Georgescu-Roegen montraient qu'une croissance infinie est impossible dans un monde fini. Les « décroissants » proposent une décroissance économique forte des pays riches (diminution drastique de la consommation et des transports, territorialisation des activités humaines, rééquilibrage rural-urbain...) pour permettre aux pays du Sud d'accéder aux besoins et services essentiels dans le cadre de choix d'organisation culturels et locaux. Cette approche n'est pas très éloignée de la « durabilité la plus forte » (cf. p. 14) ; néanmoins le DD accorde une importance particulière aux innovations technologiques tandis que la décroissance accorde généralement la priorité à des modes de vie basés sur la « simplicité volontaire » et la sobriété.

<http://www.decroissance.org/> ; www.casseursdepub.org ; <http://www.apres-developpement.org/> ; <http://www.ellul.org/>
Survivre au développement, Serge Latouche, Mille et une Nuits, 2004 ;
Objectif décroissance, silence, Parangon, 2003 ; *La décroissance* (bimestriel en kiosque) ; (cf. aussi p. 129)

Les grands défis du développement durable

Le mode de développement actuellement dominant est confronté à la fois aux limites de la capacité de régénération de la biosphère et à des exclusions sociales massives au niveau planétaire. Les sociétés humaines font face à un ensemble de défis en interaction permanente aux niveaux global et local. Une vision prospective est nécessaire pour anticiper les risques, particulièrement à l'horizon 2030-2050 (cf. p. 55) : crise des énergies fossiles, pénuries de sols fertiles, d'eau, pandémies, phénomènes climatiques extrêmes, menaces sur la démocratie et les droits, liées aux inégalités sociales, économiques, écologiques...

➤ Des défis à la fois globaux et locaux, en interaction permanente

➤ Prendre en compte le « genre » en vue de l'égalité entre femmes et hommes	20
➤ La diversité culturelle, patrimoine de l'humanité	23
➤ Lutter contre la pauvreté, les inégalités, les exclusions	27
➤ Changer les modes de production, de consommation, de commercialisation	30
➤ Maîtriser l'urbanisation, inventer la ville durable	35
➤ Agriculture et alimentation : nourrir 9 milliards d'humains en 2050	39
➤ L'éducation, base du développement durable	42
➤ Garantir une santé durable	44
➤ Climat : freiner le réchauffement, mettre en œuvre une solidarité climatique	47
➤ Lutter contre la désertification	50
➤ Préserver la biodiversité et les écosystèmes	52
➤ Préserver les forêts	56
➤ Eau : préserver la ressource, assurer le droit à l'eau	58
➤ Énergie : sobriété et diversification des sources	60



Ces défis sont intrinsèquement liés les uns aux autres : leurs interactions sont à prendre en compte dans les stratégies et les actions de coopération et de solidarité internationale. Par exemple, dérèglement climatique, érosion de la biodiversité, désertification, déforestation se renforcent mutuellement et génèrent inégalités et exclusions, sources à leur tour de conflits et d'utilisation non durable des ressources. Lutter contre la pauvreté passe par une meilleure répartition des richesses, indissociable de la réorientation des modes de production, de consommation et de commercialisation. L'égalité entre hommes et femmes constitue à la fois un objectif de droits humains et un moyen pour garantir l'efficacité des actions de développement durable.

1972



- Lancement du satellite Landsat, qui visualise les atteintes à l'environnement
- **Conférence de Stockholm sur « l'environnement humain »**
Ecodéveloppement : « un modèle de développement compatible avec l'équité sociale et la prudence écologique, qui serait basé sur la satisfaction des besoins plutôt que sur une augmentation incontrôlée de l'offre ».
- **Création du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)**
- **Adoption Convention Unesco sur la protection du patrimoine culturel et naturel mondial**
- **Convention internationale interdiction mise au point, fabrication et stockage des armes bactériologiques**
- « Les limites de la croissance », rapport Club de Rome : danger d'une croissance économique et démographique exponentielle face à l'épuisement des ressources.

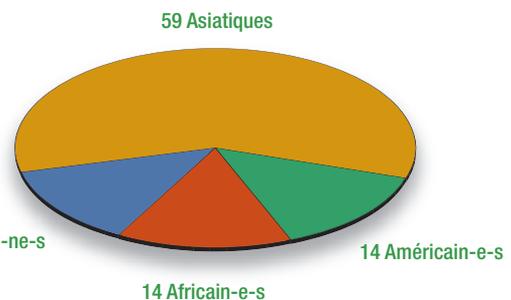
Remarques

- Les pages qui suivent proposent une analyse succincte de ces défis et d'enjeux en débat, suivie pour chaque thème de pistes d'action et d'exemples de démarches mises en œuvre par des acteurs publics, ONG, collectivités...
- Pour des raisons de lisibilité, les sources des nombreuses données chiffrées ne sont pas indiquées de façon systématique ; ces données proviennent de documents et rapports de l'ONU* et d'agences internationales et des documents listés (cf. à partir de p. 128).
- Il convient de garder à l'esprit la notion d'incertitude scientifique. Toute réflexion sur le développement durable prend nécessairement en compte des enjeux majeurs comme les évolutions démographiques, les changements climatiques ou l'évolution de la biodiversité, dont les contours sont de mieux en mieux étudiés mais dont les évolutions à venir ne peuvent être connues avec certitude. Le DD n'est pas « une science exacte » mais avant tout une démarche fondée sur un ensemble de principes que chacun s'approprie selon son identité et son domaine d'action : précaution, prévention, anticipation de risques, articulation entre les échelles de territoires, entre le court terme et les besoins des générations futures, participation des acteurs, débat démocratique...
- Les propositions et « pistes d'actions », comme les « bonnes pratiques » figurant dans ce livret sont issues d'une consultation large d'acteurs de la solidarité internationale et du développement durable. Elles ne sont bien sûr pas exhaustives ; elles proposent des éclairages particuliers, qui restent soumis aux questionnements.
- Dans le cadre d'un processus d'amélioration continue, les lecteurs sont invités à faire part de leurs remarques et suggestions à contact@adequations.org ; elles seront prises en compte dans une version actualisée sur un site Internet.

Supposons que le monde soit un village de 100 habitants...

D'après http://www.populationdata.net/monde_village_global.php

- 51 femmes, 49 hommes (proportion inverse dans certains pays asiatiques en raison de la préférence accordée à la naissance de garçons)
- 50 enfants de moins de 15 ans
- 20 hommes possèdent 80 % du village et de ses richesses
- 1 femme possède sa propre terre
- 1 personne possède 50 % du village et de ses richesses
- Entre 5 et 6 femmes ont subi un viol
- 42 personnes ne boivent jamais d'eau potable
- 50 personnes vivent dans le même petit village, 50 sont éparpillées aux alentours
- 33 habitants dont 23 femmes vivent une situation de conflit armé
- 5 hommes et 1 femme sont militaires, policiers ou gendarmes
- 5 enfants travaillent dans des conditions d'esclavage
- 60 personnes dont 40 hommes savent lire, écrire et compter
- 50 habitants ont accès aux soins de santé
- 8 personnes ont accès à un ordinateur, dont 6 sont connectées à un réseau Internet
- 80 personnes ont une religion, dont 40 sont forcées de la pratiquer et 20 autres ne la pratiquent pas, 5 personnes la pratiquent malgré des risques pour leur vie
- La bibliothèque du village n'est accessible qu'à 24 personnes, le cinéma est visité chaque semaine par 1 personne, toujours la même
- L'électricité est coupée 50 % du temps, faute de moyens, 30 personnes gaspillent 90 % des ressources naturelles et énergétiques du village
- 5 personnes sont déjà parties en vacances, 10 personnes au total vont le faire d'ici 5 ans



Années 1973 à 1990

- Chocs pétroliers, crises économiques et financières
- Effondrement du prix des matières premières, crise de la dette des pays du Sud, mise sous ajustements structurels par le FMI* et la BM*
- Catastrophes écologiques et technologiques (marées noires, Seveso, Bhopal en Inde, Tchernobyl...)
- Mise en place de normes sanitaires et environnementales au Nord
- Début de la pandémie Sida
- **Nombreux accords multilatéraux sur l'environnement, à caractère transversal** ; apparition du terme biodiversité
- Critique du modèle occidental de développement, montée en puissance de l'écologie politique

ENJEUX

Les biens publics mondiaux (BPM)

La notion de biens « publics » ou « communs » est ancienne. Dans l'économie classique, elle se réfère aux biens que le marché ne peut fournir (infrastructures, services publics, éducation, air...) mais qui sont nécessaires pour pouvoir vendre et acheter les biens privés qu'il produit. Le PNUD* définit les biens publics à l'échelle mondiale comme des « biens dont les avantages s'étendent à tous les pays, populations et générations ». La question du droit aux BPM* et des modalités de leur gouvernance internationale est au cœur du DD puisque celui-ci vise à préserver dans le présent et pour les générations futures les biens et services d'intérêt collectif : paix, environnement sain, climat préservé, connaissances, santé... L'émergence d'une justice pénale internationale, les conventions environnementales, celles sur les droits humains, témoignent de la reconnaissance progressive de biens communs mondiaux. La France et la Suède sont à l'initiative d'un Groupe de travail international qui a défini six biens publics prioritaires, recoupant les OMD* : paix et sécurité, commerce international, stabilité financière, gestion durable des ressources naturelles, prévention et contrôle des maladies transmissibles, connaissance et recherche.

www.bpem.org ; <http://www.sdnpu.undp.org/gpgn/> ;
<http://www.gpgtaskforce.org>

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Bernard Chevassus-au-Louis, Président du Muséum national d'histoire naturelle

- Sous l'égide de l'ONU*, mettre en place des modes d'estimations des impacts écologiques de chaque pays, région, ville (empreintes écologiques, indicateurs de biodiversité, services écologiques produits) et définir un PEB (produit environnemental net) servant de référence aux financements internationaux.
- Développer la modulation environnementale de la fiscalité : des « indices de durabilité » des produits simples (de 0 à 5) et évolutifs serviront de base à une modulation de la TVA* (TVA environnementale).
- Créer un Institut européen de recherche et formation pour le développement durable pour fédérer les compétences des pays en termes de formation, de recherche ; créer un « congé de formation au DD » ouvert aux salariés et financé par la TVA environnementale.



ENJEUX

Objectifs du millénaire pour le développement : un environnement durable ?

Adoptés en 2000 par 190 États lors d'une Conférence des Nations unies, chiffrés et datés, les huit Objectifs du Millénaire pour le développement, leurs 18 cibles et 48 indicateurs de suivi (cf. p. 123) forment un cadre de référence pour les stratégies de coopération et de solidarité internationale. Le supplément d'APD* pour les atteindre est estimé à un minimum de 50 milliards de dollars annuels. En septembre 2005, l'ONU* a fait le point des progrès : accès à l'eau, baisse de la mortalité infantile, mais surtout des retards : faim, pauvreté, scolarisation insuffisante des filles, déforestation...

L'objectif n° 7 vise à assurer un « environnement durable ». Mais le bilan des indicateurs de suivi est préoccupant. « Intégrer les principes du DD dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la disparition des ressources environnementales » nécessiterait un effort de coopération massif face à la hausse de la consommation énergétique et des émissions mondiales de gaz à effet de serre (cf. p. 47)... L'OMD* 7, comme le 3 qui vise « l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes », nécessite une approche tout à fait transversale : l'ensemble des cibles et des indicateurs (éducation, santé, agriculture, eau, urbanisme...) devrait intégrer la mutation des modes de production et de consommation et la réduction des inégalités économiques, sociales, culturelles, environnementales et de genre (cf. pp. 20, 28).

un.org/french/millenniumgoals ; suivi indicateurs : millenniumindicators.un.org/unsd/mifre/mi_goals.asp unmillenniumproject.org ; undpingoconference.org ; Dossier pédagogique : http://www.sciences-po.fr/docum/actualites_bibliogr/biblio/OMD/index.htm

1973

- Sécheresse et famine au Sahel
- Première crise pétrolière, montée en puissance de l'OPEP*
- Première Conférence mondiale sur la population
- Convention commerce international espèces animales et végétales menacées (CITES)
- Création de la confédération européenne des syndicats (CES)

➤ Prendre en compte le « genre » en vue de l'égalité entre hommes et femmes

L'analyse et la prise en compte transversale des rapports sociaux entre femmes et hommes (« politique de genre ») est essentielle pour atteindre les objectifs d'égalité et améliorer l'efficacité des actions de DD. La présentation ci-dessous est complétée par le dépliant pédagogique « Intégrer le genre dans la coopération » : <http://www.hcci.gouv.fr/lecture/publications.html>

Les rapports sociaux entre hommes et femmes sont à la base de l'organisation des sociétés humaines. Contrairement aux différences biologiques, la répartition des rôles, des fonctions, des pouvoirs sont des constructions sociales et culturelles basées sur des positionnements différenciés et inégalitaires. Les femmes ont un accès plus limité à

l'espace public, aux responsabilités, à l'éducation, leurs salaires sont moindres. Dans la plupart des pays, la division du travail est sexuée : gestion des ressources naturelles, agriculture, alimentation... Les stratégies et les projets doivent tenir compte de ces « rapports de genre » qui évoluent dans le temps et l'espace, varient d'une culture à l'autre, entre groupes sociaux au sein d'une même culture, se combinant à la classe, à l'âge, au statut politique... Des facteurs internes et externes les transforment en permanence : luttes politiques, nouvelles technologies, politiques économiques, marché du travail, conflits armés, crises alimentaires, déséquilibres démographiques...

Transposé de l'anglais « gender », le « genre », terme largement utilisé par les acteurs francophones, se réfère à la prise en compte de ces rôles socialement construits. L'approche du genre est à la fois : un concept sociologique analysant ces rapports sociaux et leur caractère inégalitaire ; un objectif politique

de mise en œuvre des droits fondamentaux ; une méthodologie proposant des outils pratiques pour agir plus efficacement. La démarche ne vise pas particulièrement les projets s'adressant à des femmes. Elle s'applique à toutes les actions et concerne autant les hommes que les femmes puisqu'il s'agit de tenir compte des dynamiques sociales dans lesquelles chacun et chacune se situe. Exemples : une association latino-américaine organise des ateliers pour les hommes chômeurs en vue de prévenir les risques de violence engendrés par leur mise en échec quand ils ne parviennent plus à se conformer au stéréotype social du chef de famille. Un projet Sud-Sud de planification familiale au Niger s'adresse notamment aux responsables religieux (cf. p. 21).

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Catherine Choquet, Secrétaire générale de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

- Faire ratifier et appliquer, au Sud et au Nord, tous les pactes et conventions internationaux relatifs aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, notamment en renforçant le débat démocratique et le rôle des parlements.
- Repenser les politiques européennes sur les migrants, réfugiés et déplacés ; abolir les visas pour permettre la libre circulation des personnes prévue par les textes internationaux ; centrer l'aide de l'Union européenne sur la lutte contre la pauvreté.
- Réformer le système onusien : introduire une meilleure représentativité des pays membres au Conseil de sécurité ; renforcer le dialogue politique Nord/Sud et la prévention des conflits.

Informations complémentaires

- Pour plus d'explications, se reporter au dépliant pédagogique du HCCI « Intégrer le genre », téléchargeable sur <http://www.hcci.gouv.fr/lecture/publications.html> ; version papier diffusée gratuitement sur commande : hcci@hcci.gouv.fr
- Le réseau Genre en action, lancé en 2003 avec l'appui du MAE*, rassemble de nombreux acteurs francophones au Sud et au Nord. Son portail offre informations, ressources, débats : www.genreenaction.net
- Voir aussi : p. 105, les critères pratiques pour intégrer le genre ; p. 69, chapitre « Acteurs et actrices », les femmes

1974



- Déclaration de Coyoac, Mexique, colloque PNUE* et CNUCED* (analyse les facteurs économiques et sociaux de la détérioration de l'environnement)
- Revendication « Nouvel ordre économique mondial » par les PVD*

1975



- Première Conférence sur les femmes, Mexico ; lancement décennie ONU pour la femme ; création de l'INSTRAW, Institut national de recherche et formation pour la promotion de la femme
- Premier Sommet du G7
- Charte de Belgrade sur l'Éducation relative à l'environnement, programme international ERE*
- Premier ordinateur individuel en vente

Agir → Prendre en compte le genre dans toutes les actions

Pour mettre en œuvre le Plan d'action de la Conférence de Pékin de 1995 (cf. p. 70) et les OMD* (cf. p. 123), les Nations unies, les agences de développement, des acteurs de la société civile ont formulé des politiques et des outils pour intégrer le genre de façon transversale : critères, indicateurs sexo-spécifiques, budgets selon le genre, parité ou quotas de femmes dans des instances décisionnelles, formations... L'expérience a en effet démontré que des projets qui n'intègrent pas l'approche genre peuvent aggraver des inégalités que subissent les femmes. Ainsi, si la charge de travail initiale des femmes n'est pas analysée, elle peut se trouver encore augmentée par la nécessité de participer à des réunions, des formations, prévues sans aménagements d'horaires ni compensations. De même, la monétarisation de l'accès à des ressources naturelles peut enlever la gestion à des femmes. La démarche de genre est pertinente depuis la micro réalisation jusqu'à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, en passant par l'égalité professionnelle et décisionnelle dans le fonctionnement même des institutions.

BONNE PRATIQUE

La coopération française intègre la politique de genre

Lors de la Journée de la femme du 8 mars 2006, la ministre déléguée à la Coopération française a indiqué : « Je souhaite que toutes nos actions prennent désormais en compte systématiquement la question de l'égalité des sexes, ou plus généralement, ce que l'on appelle « le genre ». L'expérience montre en effet que cette démarche contribue à renforcer l'efficacité de notre aide. C'est pourquoi je propose :

- D'inclure la promotion de la femme et de l'égalité des sexes dans les programmes de coopération et de mettre en œuvre une évaluation effective de cette politique. Les documents cadre de partenariat, nouveaux instruments de programmation de notre aide pour les cinq ans à venir, devront ainsi comporter des actions concrètes visant cet objectif.
- De créer, au sein de mon ministère, un groupe de travail chargé de la mise en place de cette approche nouvelle.
- De sensibiliser les acteurs non étatiques à cette question du genre et de renforcer dans ce but l'appui aux ONG*, aux collectifs et aux collectivités territoriales qui doivent pouvoir intégrer cette dimension dans leur action de coopération. »

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/droits-homme_1048/droits-femmes_4938/journee-internationale-femme-8-mars-2006_32371.html



BONNE PRATIQUE

Équilibres & Populations, le genre en marchant

Fondée à la veille des Conférences du Caire sur la population et le développement (1994) et de Pékin sur les femmes (1995), l'ONG* Équilibres & Populations s'est donné pour mission de promouvoir auprès des décideurs le « bon usage » de l'APD*, en donnant la priorité à la santé et à l'éducation. La simple observation de la réalité sociale a fondé son choix d'aider prioritairement la moitié de l'humanité la plus défavorisée en la matière : les femmes et les filles.

Sur le terrain, l'association s'est formée en situation à la perspective de genre, en tirant des conséquences pratiques de l'analyse des rapports sociaux entre femmes et hommes, par exemple en matière d'obtention et d'affectation de leurs revenus. Ainsi lorsqu'elle soutient la création d'un centre de santé dans la banlieue de Dakar, une partie du budget est affectée à la formation des femmes pour qu'elles puissent, avec les activités génératrices de revenus qui en découleront, payer les consultations de façon autonome, assurant ainsi la pérennisation de la structure, voire dégageant des moyens d'envoyer leurs filles à l'école. Équilibres & Populations soutient le projet Sud-Sud, de la Tunisie au Niger, d'appui à la planification familiale. Son succès est lié à la prise en compte simultanée des obstacles culturels et géographiques : d'abord l'assistance technique tunisienne a rassuré les responsables religieux et donc les hommes quant à la conformité de la planification familiale au droit musulman ; ensuite les consultations s'effectuent au moyen de tournées itinérantes allant dans les villages au Niger. Résultat : chaque année du programme, on observe le doublement de la prévalence contraceptive, dans un pays où le taux de fécondité moyen est de près de huit enfants par femme.

<http://www.equipop.org>

Faire évoluer les législations pour renforcer les droits des femmes

Dans certains pays, les droits des femmes et de la famille sont soumis à des limitations en matière de mariage, d'héritage, de divorce, de nationalité... Des textes législatifs comportent des dispositions discriminatoires sur leurs droits économiques, sociaux, politiques, qui contredisent souvent les règles d'égalité inscrites dans les Constitutions. En partenariat avec l'UNIFEM*, la France soutient un projet d'accompagnement de l'évolution du droit des femmes et de la famille au Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) et au Machrek (Jordanie, Liban, Territoires palestiniens), dont l'objectif est de contribuer à la promotion, à la défense et à l'exercice de ces droits :

- Diagnostic des écarts entre les législations nationales et la Convention de l'ONU* pour l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et entre les législations et leur application effective.
- Création d'un réseau pour renforcer les capacités des acteurs associatifs et institutionnels, en facilitant l'information et les échanges de bonnes pratiques ; mise en œuvre de projets pilotes dans les six pays.

Ainsi, la composante marocaine du projet met en réseau des centres juridiques avec une base de données Internet. Cette expérience va être partagée avec les organisations algériennes et du Machrek. Elle va enrichir la composante algérienne qui élabore une Stratégie nationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes (SNLCVF), avec un volet de renforcement des capacités des associations féminines et de centres juridiques. Le lancement d'une enquête sur les violences à l'égard des femmes en Algérie est une première dans la région. Le contact a été établi avec l'Institut national des études démographiques en France (INED).

Le programme est élaboré avec les acteurs de la société civile. Au Maroc, le projet de réseau des centres juridiques vise à renforcer l'action des associations en matière de plaidoyer et de suivi d'application des lois et à développer les liens entre centres juridiques/ONG* féminines et institutions en charge des questions de violence (Police, Justice, Santé...). En Algérie, l'élaboration de la SNLCVF* se fait dans le cadre d'un comité interministériel intégrant différents ministères, la gendarmerie, des centrales syndicales, des ONG... Un séminaire régional va réunir les différents partenaires du Maghreb/Machrek en vue partager l'ensemble de ces expériences pour une amélioration continue.

<http://www.unifem.org> ; http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/droits-homme_1048/droits-femmes_4938/strategie-francaise_10791.html

Genre

La Francophonie s'engage en faveur du genre

En 2000, la Déclaration de la Conférence des femmes de la Francophonie « Femmes, pouvoir et développement » indique : « Dans le but de garantir aux femmes une citoyenneté partagée, entière et active, nous voulons adopter une double approche privilégiant : le changement et l'évolution des rôles et des responsabilités des femmes et des hommes, qui doivent s'accompagner de la prise de conscience de la nécessité d'un partenariat nouveau ; la prise en compte systématique de l'approche du genre, c'est-à-dire l'intégration de la dimension sexo-spécifique qui respecte les conditions, les priorités, les besoins et les contributions des femmes et des hommes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de toutes les politiques ». Un manuel a été publié, explicitant les principaux concepts liés au genre et au développement. Dans sa contribution de 2005 à l'examen mondial de la mise en œuvre de la Plate-forme de Pékin (cf. p. 70), l'Organisation internationale de la francophonie s'est engagée à adopter une stratégie qui allie la mise en œuvre simultanée de programmes spécifiques pour l'autonomisation des femmes et une intégration transversale, mesurable et chiffrable du genre dans ses activités de coopération.

<http://cifdi.francophonie.org/genre/index.htm> ;

http://www.francophonie.org/doc/txt-referenc/decl_luxembourg_2000.pdf

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Annette Correze, IRAM*, présidente du CIEDEL*

Un préalable : la volonté politique de mettre en œuvre des mesures cohérentes dans une perspective de long terme et de créer des dispositifs de régulation et de contrôle.

- Orientation des aides, des investissements et des mécanismes de marché en faveur de technologies propres, d'équipements, d'emplois et de dispositifs de sécurité sociale pour les catégories sociales vulnérables.
- Application effective des Conventions internationales : mesures contraignantes pour les industries polluantes, politiques fiscales équitables, participation égale des femmes à la définition de toutes les politiques...
- Éducation : programmes scolaires intégrant la solidarité internationale et un modèle de consommation sobre.

→ Voir aussi pp. 69, 105 et bonnes pratiques pp. 21, 26, 34, 59, 70, 74 ; rubriques vertes « intégrer le genre » pp. 25, 29, 33, 38, 41, 43, 45, 49, 59, 63, 87

1976



- Conférence Nations unies Habitat I
- Création CRID (Centre de recherche et d'information sur le développement), collectif d'ONG françaises

1977



- Conférence NU sur la désertification à Nairobi
- Première conférence Nations unies sur l'eau
- Conférence intergouvernementale sur l'ERE*

1978



- Création d'HABITAT, Centre des Nations unies pour les établissements humains

➤ La diversité culturelle, patrimoine de l'humanité

Patrimoine commun de l'humanité, la culture est de plus en plus intégrée en tant que quatrième « pilier » du DD ou comme une dimension transversale, et pour certains acteurs, comme le fondement de tout développement (cf. aussi schémas p. 15). Au-delà de la croissance économique, la culture donne au développement sa dimension qualitative et éthique, c'est-à-dire proprement humaine ; la diversité culturelle rappelle qu'il n'existe pas un mode unique de développement.

Selon l'Unesco*, la culture est « l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social ; elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. La diversité culturelle est un patrimoine de l'humanité ».

L'introduction du plan d'action du Sommet mondial du DD indique que « la paix, la sécurité, la stabilité et le respect des droits humains et des libertés fondamentales, notamment le droit au développement, ainsi que le respect de la diversité culturelle, sont essentiels pour assurer un DD ». Le rapport 2004 du PNUD* sur le développement humain porte sur la « liberté culturelle », préconisant la mise en œuvre de « politiques multiculturelles pour des sociétés plus intégratrices ». Il ne s'agit pas de préserver des traditions en tant que fins en soi mais d'élargir les possibilités de choix individuels sans qu'une identité culturelle ne conduise à des exclusions (en matière d'éducation, santé, travail...). Une Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est adoptée en 2005, prévoyant une commission de conciliation et un tribunal arbitral. La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est entrée en vigueur en avril 2006.

Si la culture est une richesse et un bien commun (cf. p. 19), elle est aussi la base d'une industrie, dont l'essentiel du marché se réalise entre pays occidentaux, les États-Unis demeurant le plus grand exportateur de services audiovisuels, et les pays du Sud ne réalisant que 1 % des exportations mondiales de biens culturels.

ENJEUX

Diversité linguistique, diversité biologique

Les 191 États membres de l'ONU comptent environ 7 500 communautés, ethnies ou peuples et 6 500 langues. 96 % d'entre elles ne sont parlées au total que par 4 % de la population mondiale. Elles disparaissent au rythme de deux par mois en moyenne. Treize des dix-sept pays les plus riches sur le plan de la diversité biologique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Indonésie, l'Inde, l'Australie, le Mexique, le Brésil, la République du Congo, les Philippines, les États-Unis, la Malaisie, la Chine, le Pérou et la Colombie, figurent aussi parmi les 25 pays où l'on retrouve le plus de langues endémiques, parlées uniquement à l'intérieur de leurs frontières. Ces langues sont en général pratiquées par des communautés locales qui connaissent des informations uniques et précieuses sur les écosystèmes qu'elles habitent, informations menacées de disparition (cf. p. 79).

<http://www.unesco.org/webworld/babel/atlas>



1979



- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes (CEDEF)
- Première conférence mondiale sur le climat

1980



- Crise de la dette : le Mexique cesse de payer
- Parution rapport Brandt « Nord/Sud : un programme pour la survie » (propose d'atteindre les 0,7 % de PNB* en 1985)
- Création programme climatique mondial
- Décennie pour l'eau potable
- UICN*, PNU*, WWF* : la stratégie mondiale de la conservation utilise le mot « sustainable development » (développement soutenable)

• « **La diversité culturelle** renvoie à la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et des sociétés trouvent leur expression. Ces expressions se transmettent au sein des groupes et des sociétés et entre eux. La diversité culturelle se manifeste non seulement dans les formes variées à travers lesquelles le patrimoine culturel de l'humanité est exprimé, enrichi et transmis grâce à la variété des expressions culturelles, mais aussi à travers divers modes de création artistique, de production, de diffusion, de distribution et de jouissance des expressions culturelles, quels que soient les moyens et les technologies utilisés ». (Convention sur la diversité culturelle)

• « **Patrimoine culturel immatériel** : les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ».

Exemples : www.unesco.org/culture/masterpieces

• « **Industries culturelles** : secteurs qui conjuguent la création, la production et la commercialisation de biens et de services dont la particularité réside dans l'intangibilité de leurs contenus à caractère culturel, généralement protégés par le droit d'auteur. Les industries culturelles incluent l'édition imprimée et le multimédia, la production cinématographique, audiovisuelle et phonographique, ainsi que l'artisanat, les arts du spectacle, les sports, la fabrication d'instruments de musique, le tourisme culturel. » (Unesco*)

• « **Une société mondiale de l'information** intégrée est une société où tout le monde, sans distinction, a les moyens de créer, de recevoir, de partager et d'utiliser librement informations et connaissances pour son épanouissement économique, social, culturel et politique ». (Déclaration du Sommet mondial sur la société de l'information, 2005).

http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=11281&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html ;

http://www.incp-ripc.org/index_f.shtml ; <http://www.coalitionfrancaise.org> ;

<http://www.mcc.gouv.qc.ca/international/diversite-culturelle> ;

http://206.191.7.19/index_f.shtml



ENJEUX

Vers une société de l'information et de la communication

En une quinzaine d'années s'est constituée une « société mondiale de l'information » : autoroutes de l'information, e-éducation, e-développement, e-économie... cybercriminalité, « fracture numérique » entre « info-riches » et « info-pauvres ». Les TIC* amplifient de nombreuses évolutions : commerce, recherche, émergence d'une société civile mondiale (cf. p. 69)... Plus d'1 milliard de personnes sont connectées à Internet (10 millions en Afrique), et bientôt 2 milliards utiliseront des téléphones portables. Le processus du Sommet mondial de la société d'information (SMSI 2003-2005) cherche à organiser une gouvernance stable des TIC* et l'appui aux pays du Sud pour intégrer cette nouvelle économie « cognitive » face à la concentration industrielle et la mise en concurrence des marchés des télécommunications. S'opposant aux brevets, des logiciels libres et collaboratifs peuvent faciliter l'informatisation des pays du Sud y compris avec des ordinateurs considérés au Nord comme « obsolètes ».

Bien qu'elles pourraient contribuer à dématérialiser l'économie (cf. p. 31), les TIC favorisent actuellement l'essor des déplacements, la consommation de papier et la pollution. Un ordinateur contient des métaux lourds toxiques, or la majeure partie des vieux appareils et des déchets est exportée en Asie et en Afrique, mise en décharge ou recyclée sans précautions.

<http://www.smsi.francophonie.org> ;

<http://www.smsi-territoires.net> ;

<http://egov.unitar.org/spip> ; ONG : <http://www.aedev.org> ;

<http://www.vecam.org> ; <http://libresoftware.educ.april.org> ;

<http://www.famafrique.org> ; <http://cyberpop.enda.sn/> ;

<http://www.csdpt.org>

Cause commune, P. Aigrin, Fayard, 2005, téléchargeable

<http://grit-transversales.org/IMG/pdf/Causecommune-CC-By-NC-ND.pdf> ;

Pouvoir Savoir, le développement face aux biens communs de l'information et à la propriété intellectuelle, coord.

Valérie Peugeot, 2005, C & F éditions.

Exemple de projet : <http://www.sist-sciencesdev.net/>

1981



- Assemblée mondiale de la santé
- Cancún, Sommet du dialogue Nord-Sud
- Engagement des pays riches à affecter 0,15 % de leur PNB* aux pays les plus pauvres (PMA)

1982



- Charte mondiale de la Nature adoptée NU
- Convention Nations unies sur droit de la mer
- Conférence mondiale sur politiques culturelles, Mexico

1983



- Création Commission mondiale sur l'environnement et le développement, « Brundtland »
- Convention Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Genre**Intégrer le genre dans les TIC***

Les TIC*, qui permettent le développement d'activités économiques, l'accès à des connaissances, à de nouveaux contacts, peuvent être un enjeu de pouvoir et d'autonomie. Le réseau « genre et TIC » (Enda*, Observatoire des systèmes d'information, réseaux et inforoutes du Sénégal-OSIRIS) a publié une recherche sur la « fracture numérique de genre » dans six pays d'Afrique francophone, disponible sur <http://www.famafrique.org> ; des méthodes pratiques proposent d'utiliser les TIC pour favoriser l'égalité hommes/femmes dans les actions ou pour intégrer l'approche genre dans les projets de TIC :

<http://www.apcwomen.org/gem> ; <http://www.aedev.org> ;
cf. aussi fiche pratique OCDE* « genre et culture » :
<http://www.oecd.org/dataoecd/2/9/1896320.pdf>

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Alain Deleu, Vice-président du Conseil économique et social (CFTC*)

- Faire de la culture du développement humain durable un axe structurant de toute action éducative (famille, médias, école), afin que notre avenir devienne l'affaire de tous (responsabilité collective, priorité de l'être sur l'avoir).
- Faire de la responsabilité sociale des entreprises le vecteur de la mise en œuvre et du respect des droits sociaux fondamentaux des travailleurs dans le monde (normes de l'OIT*).
- Donner sa cohérence à l'architecture de la gouvernance mondiale, sous l'autorité d'un conseil de sécurité économique et social à créer, avec le renforcement du rôle de l'OIT et une organisation mondiale de l'environnement, également à créer.

Agir

→ **Les objectifs de la Convention pour la diversité culturelle (2005)** (cf. aussi p. 105 ; critères culturels)

Cf. aussi les propositions formulées par l'Agenda 21 de la culture, p. 26

- Protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles.
- Créer les conditions permettant aux cultures de s'épanouir et interagir librement de manière à s'enrichir mutuellement.
- Encourager le dialogue entre les cultures afin d'assurer des échanges culturels plus intenses et équilibrés dans le monde en faveur du respect interculturel et d'une culture de la paix.
- Stimuler l'interculturalité afin de développer l'interaction culturelle dans l'esprit de bâtir des passerelles entre les peuples.
- Promouvoir le respect de la diversité des expressions culturelles et la prise de conscience de sa valeur aux niveaux local, national et international.
- Réaffirmer l'importance du lien entre culture et développement pour tous les pays, en particulier les pays en développement, et encourager les actions menées aux plans national et international pour que soit reconnue la véritable valeur de ce lien.
- Reconnaître la nature spécifique des activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeurs et de sens.
- Réaffirmer le droit souverain des États de conserver, d'adopter et de mettre en œuvre les politiques et mesures qu'ils jugent appropriées pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles sur leur territoire.
- Renforcer la coopération et la solidarité internationales dans un esprit de partenariat afin, notamment, d'accroître les capacités des pays en développement de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles.

Francophonie, culture, développement durable

On estime à 175 millions le nombre de francophones dans le monde. De son côté, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) regroupe 53 États et 10 observateurs dans les cinq continents. Elle a adopté une Déclaration de Cotonou sur la culture en 2001 et soutient notamment les langues africaines transfrontalières. L'OIF met en œuvre des actions de coopération multilatérale, conformément au cadre décennal défini par le Sommet de la Francophonie (novembre 2004, Burkina Faso) : promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ; développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité. L'Institut de l'énergie et de l'environnement (IEPF) favorise une meilleure gestion des ressources énergétiques et l'intégration de l'environnement dans les politiques nationales.

<http://www.francophonie.org> ; <http://www.francophonie-durable.org> ; <http://www.iepf.org/> ;
<http://www.infotheque.info> ; <http://www.auf.org> ; <http://maires.francophonie.org> ;
Cf. aussi p. 22 « Francophonie et genre »

1984

- Famine en Éthiopie
- Catastrophe chimique Bhopal en Inde
- **Ratification CEDEF (Convention pour l'élimination des discriminations envers les femmes)**
- Premier contre-sommet au G7 à Londres

BONNE PRATIQUE

Des collectivités locales s'engagent pour un Agenda 21 de la culture

Dans le cadre du 4^e Forum des autorités locales pour l'inclusion sociale (cf. p. 69), des collectivités ont adopté en 2004, à Barcelone, un Agenda 21 (cf. pp. 8, 75, 121) de la culture qui énonce des principes, engagements et recommandations s'adressant aux institutions politiques, aux plans local et mondial. Se référant à la Déclaration universelle de l'Unesco* sur la diversité culturelle (2001), l'Agenda 21 affirme que la diversité culturelle « contribue à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle plus satisfaisante pour tous », constituant « l'un des éléments essentiels de transformation de la réalité urbaine et sociale ». « Les politiques culturelles doivent trouver un point d'équilibre entre les intérêts publics et privés, entre la vocation publique de la culture et son institutionnalisation. Une institutionnalisation démesurée ou une prédominance excessive du marché comme unique décideur de l'attribution des ressources culturelles comporte des risques et constitue un obstacle majeur au développement dynamique de systèmes culturels. » Les collectivités adhérant à l'Agenda 21 de la culture « s'engagent à favoriser la présence de toutes les cultures dans les moyens de communication et de diffusion, à permettre le déploiement des capacités de création de tous les citoyens, à chercher l'élargissement des publics comme une dimension de la citoyenneté, à garantir le financement public de la culture, à créer des espaces de dialogue entre les familles spirituelles et religieuses, à favoriser la décentralisation des politiques et moyens de la culture, à respecter et garantir les droits moraux des auteurs et artistes ainsi que leur juste rémunération, à diffuser la culture scientifique et technologique, à contribuer à la découverte des patrimoines, à favoriser la coopération culturelle internationale ».

Les recommandations invitent les gouvernements locaux à débattre largement de ce document dans la société et les États à consacrer un minimum de 1 % des budgets nationaux à la culture. Cités et gouvernements locaux unis (CGLU, cf. p. 75) a adopté l'Agenda 21 de la culture comme document de référence de ses programmes culturels et est chargée de la coordination de sa mise en application.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127161f.pdf> ; <http://www.pcf.fr/docs/telecharger/2774Agend.pdf>

BONNE PRATIQUE

S'inspirer de pratiques sociales et culturelles d'autres acteurs

Né au début des années 80 à la suite d'occupations de terres au Brésil, le Mouvement des sans terre fédère des travailleurs ruraux engagés contre la pauvreté et les inégalités, autour de la revendication de la réforme agraire. Le MST* a élaboré des règles pour garantir la participation des femmes aux espaces publics de décision. Ainsi, lors des réunions, congrès, formations et dans ses lieux pédagogiques (écoles et classes universitaires), il met en place des crèches pour garantir la participation des mères. Il assure la parité aux différents niveaux de discussion et de décision : dans un campement, comme au niveau des directions régionales et nationales, les représentants sont également répartis entre hommes et femmes. Les tables de débat sont animées de façon paritaire.

Après avoir embauché une professionnelle ayant travaillé quatre ans auprès du MST*, l'IFAID* Aquitaine, Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement, s'inspire de ces pratiques participatives qui vont être adaptées à un projet de radio associative d'un quartier prioritaire de Bordeaux. Des ateliers de formation ont lieu à des moments identifiés pour permettre la participation du plus grand nombre, une garde des enfants sera organisée, le groupe représentant la radio, futur conseil d'administration, est composé de femmes et d'hommes, de jeunes et de moins jeunes et représentatif d'un maximum de communautés du quartier, afin que la radio, moyen d'expression simple, accessible et participatif, soit représentative de la société dans laquelle elle s'implante.

<http://www.ifaidd.org> ; <http://www.france-fdh.org/terra/mst/mstintro.html>

→ Cf. aussi Éducation p. 42, Éducation au DD p. 86 ; bonnes pratiques pp. 36, 46, 80, 84

BONNE PRATIQUE

Sécuriser l'élevage transhumant au Sahel

La longue histoire de l'élevage sahélien montre l'importance de la mobilité des troupeaux : la transhumance est adaptée aux ressources naturelles aléatoires et fragiles, l'élevage mobile est plus productif que l'élevage sédentaire, les productions pastorales ont une place majeure dans l'économie et la culture. Mais les entraves à la mobilité se développent : extension des champs, fermeture des couloirs d'accès, et on assiste à une forte privatisation de ressources communes : eau, pâturages et résidus des champs. C'est finalement la viabilité sociale, économique et environnementale de l'élevage pastoral qui est remise en question, débouchant sur une montée des conflits. Depuis 1996, la coopération française (AFD*) soutient la sécurisation de l'élevage pastoral au Tchad et au Niger par des investissements : points d'eau, balisage d'axes de transhumance dans les zones critiques. Ces initiatives nécessitent un processus de concertation entre les acteurs dans les domaines socio-foncier, organisationnel, économique et environnemental. L'IRAM* facilite cette approche en intégrant les principes de précaution sociaux et environnementaux : repérer les espaces potentiellement conflictuels au plan foncier, favoriser les mécanismes de décision concertés intercommunautaires, détecter au préalable des zones de pâturages fragiles du point de vue écologique où on évitera d'implanter des ouvrages. L'IRAM soutient ensuite l'amélioration des modes de gestion locale des ouvrages.

<http://www.iram-fr.org>

➤ Lutter contre la pauvreté, les inégalités, les exclusions

3 milliards de personnes vivent avec moins de 2 dollars par jour, dont 1 milliard en dessous du seuil de pauvreté absolue fixé à 1 dollar. Lutter contre la pauvreté nécessite de prendre en compte son caractère pluridimensionnel : économique, social, culturel, politique, environnemental et d'agir sur les inégalités, les exclusions, les mécanismes de redistribution des richesses créées à partir des biens communs mondiaux.

Si, au niveau global, les taux de pauvreté ont diminué depuis une vingtaine d'années, ils augmentent dans certains pays, notamment en Afrique, et les écarts se creusent entre les pays les plus riches et les plus pauvres ainsi qu'entre les individus à l'intérieur des pays. Les sept plus grosses fortunes du monde possèdent ensemble plus que le PIB* total du groupe des 49 pays les moins avancés (PMA) où vivent 650 millions de personnes. Les 10 % les plus riches ont des revenus 90 fois plus élevés que les 10 % les plus pauvres ; en 1950, ce ratio était de 1 à 50.

Ces chiffres reflètent les revenus monétaires et le niveau de consommation, mais les aspects de la pauvreté sont multiples et forment un cercle vicieux : faim et malnutrition, mauvaise santé, manque d'éducation et de formation, accès insuffisant aux ressources et aux services, vulnérabilité aux crises économiques et aux conflits...

Les ressources naturelles sont estimées à 25 % de la richesse nationale dans beaucoup de pays du Sud (4 % dans les pays de l'OCDE*). Si la pauvreté contraint souvent à une utilisation non durable de ressources locales, la richesse matérielle, basée sur une forte consommation d'énergie, de transport, d'espace, a un impact très négatif sur l'environnement global (cf. empreinte écologique, p. 30).

Agir ➔

Reconnaître les DESC*, financer la lutte contre la pauvreté (cf. p. 28)

Face à des échecs dans la mise en œuvre du plan d'action du Sommet social de 1995 à Copenhague, puis des OMD*, de nombreux acteurs estiment que la croissance économique « n'est pas suffisante pour assurer l'équité, le progrès social et l'éradication de la pauvreté » et qu'il faut « promouvoir des politiques sociales solides, la justice et des institutions démocratiques » (OIT*). Le rapport 2004 du PNUD* sur le développement humain développait la question des exclusions, celui de 2005 celle des inégalités. Des propositions parcourent ce livret, et les bonnes pratiques témoignent de l'importance de la participation et de la prise en compte de l'égalité femmes/hommes, du soutien à des activités économiques durables (tourisme solidaire, commerce équitable, économie citoyenne) et aux systèmes d'inclusion sociale, de la création de nouveaux emplois par la transformation des modes de production et de commercialisation...

<http://www.un.org/french/events/social95.htm> ;

<http://hdr.undp.org/reports/global/2005/francais> ; <http://www.inegalites.fr> ;

<http://www.capacity.org/fr> ; <http://www.reseau-impact.org/>

Initiative PNUD/PNUÉ « pauvreté et environnement »* : <http://www.undp.org/pei/aboutpep.htm> ; <http://www.hcci.gouv.fr/lecture/etude/et010.html>

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Arielle Denis, co-présidente du Mouvement de la paix

Pas de paix sans développement et pas de développement sans la paix, il faut :

- Renforcer et démocratiser l'Organisation des Nations unies et le droit international pour prévenir les conflits armés.
- Appliquer et renforcer tous les traités de désarmement pour réduire les budgets militaires (1 035 milliards de dollars en 2004) et démilitariser les relations internationales.
- Mettre en œuvre les huit domaines d'actions définis par l'ONU* (Res 53/243) pour promouvoir une culture de la paix : éducation, développement durable et partagé, respect des droits humains, égalité des sexes, démocratie, tolérance, libre circulation de l'information, paix et désarmement.

1981



- Première mesure du trou dans la couche d'ozone
- **Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone**



1986

- **Déclaration Nations unies sur le droit au développement** : « Un processus global, économique, social et politique, qui vise à améliorer sans cesse le bien-être de l'ensemble de la population et de tous les individus, sur la base de leur participation active, libre et significative au développement et au partage équitable des bienfaits qui en découlent »
- Catastrophe de Tchernobyl

Les droits économiques, sociaux et culturels (DESC) (cf. aussi critères pp. 103, 105)

Issus d'une longue tradition humaniste, de luttes syndicales, de conventions internationales (comme celles de l'OIT*, créée dès 1919), les DESC* sont officialisés par la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) de 1948. La DUDH se concrétise en 1966 par deux Pactes : sur les droits civils et politiques (DCP) et le Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), actuellement signé par 151 États. Le PIDESC reconnaît le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à tirer parti de leurs ressources naturelles ; le droit à travailler dans des conditions équitables et satisfaisantes, à se syndiquer et à faire grève ; à bénéficier de la sécurité sociale ; à la protection de la famille et notamment des mères et des enfants ; à disposer d'un niveau de vie suffisant, y compris pour l'alimentation, l'habillement et le logement ; à avoir accès au meilleur état de santé susceptible d'être atteint ; à l'éducation, y compris l'enseignement primaire universel et gratuit ; à participer à la vie culturelle et à profiter du progrès scientifique.

Le préambule de la DUDH* fait un lien immédiat entre les DESC*, les droits humains en général et une définition universelle de la dignité humaine, marquée par la notion de liberté. Deux notions fondamentales en ressortent : l'universalité et l'indivisibilité des droits. Les États doivent agir « au maximum de leurs ressources disponibles, en vue d'assurer progressivement le plein exercice des droits reconnus dans le présent Pacte » ; les pays du Sud peuvent compter sur « l'assistance et la coopération internationale » (art. 2).

Des acteurs sociaux, OSI*, syndicats, au Sud comme au Nord font campagne pour un Protocole facultatif et additionnel au PIDESC*, qui permettrait aux personnes et groupes s'estimant victimes de violations des droits protégés par le Pacte de saisir directement une instance de recours internationale, après épuisement des voies de recours internes. En France, un collectif s'est constitué pour relayer cette demande (cf. aussi p. 72).

PIDESC : www.unhcr.ch/french/html/menu3/b/a_ceschr_fr.htm ;

<http://www.crid.asso.fr/chantiers/desc.htm> ;

brochure pédagogique : <http://www.peuples-solidaires.org/article559.html> ;

<http://www.esccrprotocolnow.org> ;

Les DESC, Terre des Hommes, Khartala, 2003



1987



- **La Commission mondiale sur l'environnement et le développement publie le rapport « Notre avenir à tous », qui définit le DD** « Un mode de développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »
- **Protocole de Montréal couche d'ozone**
- **Stratégie internationale éducation et formation relatives à l'environnement, Unesco-PNUE***

Comment financer le DD et la lutte contre la pauvreté ?

La déclaration de Rio indique que l'élimination de la pauvreté, condition d'un DD pour tous, relève de la responsabilité collective de tous les pays et en particulier des plus riches, en raison de leur responsabilité première dans la dégradation de la planète (cf. p. 119). La CNUED* (cf. p. 8) avait estimé le budget de la mise en œuvre de l'Agenda 21 à 561 milliards de dollars/an, 142 milliards revenant à l'APD* et le reste en ressources propres des pays. La transition vers un DD implique des investissements de long terme, créateurs d'activités locales et d'emplois : éducation, services de base économes en ressources, efficacité énergétique, habitat bioclimatique, énergies renouvelables, réhabilitation des sols, reboisement, dépollution, prévention et recyclage des déchets, appareils de production tournés vers l'écoconception...

Les investissements privés directs à l'étranger (IDE) se concentrent dans les pays émergents et l'APD* mondiale, qui a chuté de 60 milliards de dollars en 1992 à 53 milliards en 2000, pour remonter à 100 milliards en 2005 (0,33 % du PIB), n'a pu enclencher cette dynamique de DD. Une concertation internationale est lancée sur les mécanismes innovants de financement du développement : en mars 2006 lors d'une Conférence ministérielle à Paris, douze États se sont engagés à lancer une taxe de solidarité sur les billets d'avion, et un groupe de 38 pays poursuivra la réflexion sur ces mécanismes. Une additionnalité entre différents mécanismes paraît nécessaire :

- Accroître l'APD*, déliée d'objectifs commerciaux et des annulations de dette et l'orienter de façon stable vers des dépenses affectées au développement humain : proposition du PNUD* d'au moins 20 % des budgets des pays pauvres et 20 % de l'aide des pays riches affectés aux services de base et aux Pays les moins avancés.
- Développer les nouveaux mécanismes, comme les échanges dette/nature, le mécanisme de développement propre (cf. p. 67 FEM* et p. 63), la Facilité financière internationale visant à émettre un emprunt obligataire garanti par les États ; des instruments spécifiques comme le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, fonctionnant sur la base d'un partenariat entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé (cf. p. 44)...
- Organiser une redistribution des richesses par la fiscalité : taxation des billets d'avion (en vigueur en juillet 2006 en France), des activités polluantes, des revenus du capital et de transactions financières, impôt sur les sociétés...
- Soutenir les initiatives de la société civile : partenariats multi-acteurs (cf. p. 84), finances solidaires, microcrédit, commerce équitable (cf. p. 32), épargne des migrants (cf. p. 85).

<http://www.hcci.gouv.fr/participer/commission4/appui.html> ;

<http://www.iddri.org/iddri/html/themes/finance/finance.htm> ;

http://www.reseau-ipam.org/rubrique.php?id_rubrique=74 ;

http://www.crid.asso.fr/textes/positions/fdd_intro.htm

Rapport Landau : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/044000440/0000.pdf> ; http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Dossier_complet_Billets_d_avion.pdf

Genre

Intégrer le genre dans la lutte contre la pauvreté

La contribution informelle des femmes aux moyens d'existence de la famille est insuffisamment prise en compte. Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) devraient intégrer des objectifs d'égalité et des indicateurs sexo-spécifiques dans toutes les politiques sectorielles. De la même façon, les appuis en micro-crédit n'ont un impact durable que s'ils prévoient des dispositifs pour renforcer l'autonomie des femmes et leur capacité à utiliser librement leurs revenus. L'OIT* propose une approche « genre, pauvreté, emploi » : http://www.itcilo.it/pub/page_main.php?VersionID=1&ContentTypelD=46 ; http://www.idrc.ca/fr/ev-42966-201-1-DO_TOPIC.html ; http://www.genreenaction.net/article.php?id_article=3629

BONNE PRATIQUE

Penser et agir de façon systémique par le tourisme responsable

Il est possible de se servir du tourisme responsable comme moteur économique et catalyseur de DD. L'association T2D2, Tourisme territoires et développement durable, développe la notion de tourisme-outil : outil de planification à l'échelle d'un terroir (ALTICOB21, Agenda 21 local tourisme issu des communautés de base à Djibouti), de lutte contre la pauvreté (Nampula, Mozambique), de gestion des ressources naturelles (Santiago, Cap Vert). Le tourisme responsable permet l'identification des problèmes et solutions sectoriels, mais aussi des interdépendances et de la gouvernance sociale, administrative et institutionnelle.

- À Djibouti, à partir d'une caravane chamelière touristique et d'un artisanat villageois, un ensemble d'actions a découlé d'une hiérarchisation « bien pour les humains et bien pour la nature » : retenues de surface pour la recharge des nappes phréatiques, diversification de la production de la coopérative agricole, amélioration de l'artisanat, émergence des femmes en tant qu'acteur collectif, programme élevage-énergie-environnement pour protéger des crues de l'oued proche...
- Au Cap Vert, la création de circuits de randonnée en montagne reliant plusieurs villages permet de valoriser les activités agricoles, artisanales et culturelles auprès des randonneurs, les actions de développement d'institutions et d'associations locales et de créer de nouveaux liens avec les espaces touristiques côtiers : produits mixtes balnéaires/montagne, approvisionnement de la côte, désertique, en produits frais.
- Au Mozambique, dans la province de Nampula, une action multiforme est préconisée : consolider les infrastructures de base (accès à l'eau, à l'énergie...), former les acteurs privés, associatifs et institutionnels, travailler les articulations entre les trois échelles pertinentes (province, districts, postes administratifs) et organiser les relations avec les producteurs locaux (fruits, cajoux, pêche, élevage, artisanat d'art, traditionnel ou utilitaire, transports...). Le tout dans le cadre d'une dynamisation des conseils de développement locaux, élément clé de la démocratisation.

t2d2@wanadoo.fr ; du tourisme responsable au DD : http://www.tourisme-durable.net/breve.php?id_breve=72 ; www.tourisme-solidaire.org/ressource/etude_laurent.htm ; www.france.diplomatie.fr/fr/IMG/pdf/Partie_5_2.pdf ; www.stage5.org.ua/en/reports.jsp

BONNE PRATIQUE

À Haïti, une gestion participative renforce l'accès à l'eau

À Port-au-Prince, l'approvisionnement en eau potable est assuré par une entreprise publique, la Centrale autonome métropolitaine d'eau potable (CAMEP). Dans un contexte politique et économique difficile, les problèmes de disponibilité de la ressource et les pertes sur le réseau ont privé de desserte les quartiers spontanés qui hébergent plus d'un million d'habitants. Une multitude de petits entrepreneurs les approvisionnent : exploitants de forages, camionneurs, porteurs d'eau. Après que chacun a prélevé son bénéfice, le seau coûte 4 à 6 fois le tarif officiel.

Maître d'œuvre d'un projet, le GRET* raccorde des populations défavorisées au réseau en les considérant comme des usagers. Sans aggraver la situation financière du maître d'ouvrage, la CAMEP, et en consolidant sa mission de distributeur d'eau, le projet a mis en place des structures transparentes, basées sur une participation active des populations au travers de comités de quartier élus, formés et chargés de la gestion de mini-réseaux. Ils achètent l'eau à la CAMEP, la revendent à la population et entretiennent le réseau. Chaque comité signe un contrat d'abonnement avec la CAMEP qui s'engage à fournir un volume minimum à l'entrée du quartier. L'eau est facturée aux comités environ 0,30 euro/m³ et revendue aux usagers des bornes-fontaines 0,90 euro. Le prix de vente devient compatible avec la solvabilité des usagers, tout en permettant aux comités de réaliser des projets communautaires financés sur les bénéfices, après avoir assuré les frais de gestion et de maintenance.

Aujourd'hui, plus de 500 000 personnes en bénéficient dans 37 quartiers. Les bénéfices ont permis la réalisation de nombreux projets communautaires : douches publiques, terrain de jeu, salle des fêtes, éclairage public... Ce succès a inspiré d'autres tentatives de réhabilitation du secteur public : ramassage des ordures, distribution d'électricité, aménagement de quartiers...

<http://www.gret.org>

→ Voir aussi bonnes pratiques pp. 29, 34, 36, 79, 80, 83, 85, 99

1988



- Première grande manifestation contre les IFI*, Berlin

1989



- Chute du mur de Berlin
- Convention de Bâle Transport des déchets transfrontaliers
- Création Groupement intergouvernemental des experts sur le climat (GIEC)
- Contre-sommet des sept pays les plus pauvres à Lyon, à l'occasion du G7

➤ Changer les modes de production, de consommation, de commercialisation

20 % de la population mondiale consomme 80 % des ressources. En 40 ans, le monde occidental a évolué vers un mode de production et de consommation basé sur une utilisation massive d'énergie et de ressources, renouvelables ou non, impossible à généraliser au reste du monde. Agir : changer les systèmes de production, de commercialisation, de transport et les comportements individuels.

Habitants des pays de l'OCDE* (Amérique du Nord, Europe, Japon...) et couches aisées et classes moyennes de pays émergents, dont plusieurs centaines de millions en Chine et en Inde : près de 30 % de l'humanité fait partie de la « société de consommation » basée sur le pétrole, la voiture individuelle, l'accumulation d'objets matériels remplacés au fil d'évolutions techniques rapides. La production de déchets (4 milliards de tonnes par an dans les pays OCDE*) augmente plus vite que les possibilités de recyclage ; beaucoup de déchets dangereux sont exportés vers les pays défavorisés. 100 000 produits chimiques sont en vente, 1 000 nouvelles substances mises sur le marché chaque année sans que leurs impacts croisés puissent être évalués.

Si ce développement économique et technologique fournit des biens et services améliorant la qualité de vie, ses excès le rendent à terme contre-productif car les calculs de coût et la fixation des prix n'intègrent pas les externalités environnementales (déséquilibre climatique, cf. p. 47), sociales (délocalisations, marginalisation de petits producteurs, conditions de travail, problèmes sanitaires...), géopolitiques (conflits, terrorisme...). L'ouverture des marchés, la mise en compétition d'acteurs n'ayant pas les mêmes moyens, entraînent à la fois la paupérisation de producteurs et l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) en raison de l'explosion du secteur des transports de marchandises qui pourraient être produites localement. Les gros consommateurs et producteurs prélèvent des ressources en dehors de leur territoire (minerais, bois, sols, poissons, matières fossiles, compétences et matière grise...), hypothéquant la base du développement d'autres régions. Ainsi, l'Union européenne, pour 7 % de la population mondiale, consomme 17 % des ressources mondiales.

ENJEUX

Empreinte écologique, dette écologique

Développée par des chercheurs canadiens, l'empreinte écologique calcule la pression qu'exercent les humains sur la nature, mesurant la surface productive nécessaire à une population (pays, ville, région) ou à un individu pour sa consommation de ressources (nourriture, énergie...) et l'absorption des déchets produits. L'empreinte « nourriture, fibres et bois » comprend les surfaces nécessaires à la culture, l'élevage, la pêche, l'exploitation forestière ; l'empreinte « énergie » celles pour la production énergétique et l'absorption du carbone émis par les énergies fossiles ; sont inclus aussi la consommation de terrains construits, l'espace pour éliminer les déchets...

La planète possède 11,4 milliards d'hectares de terres productives et d'espaces marins, ce qui équivaut à une capacité de production moyenne disponible de 1,8 hectare pour chaque humain. Actuellement, l'empreinte écologique moyenne par personne, 2,3 ha, dépasse la capacité biologique de la Terre. Un Européen consomme 5 ha, un Nord-Américain 9,6, un Sahélien ou un Indien moins de 0,7 ha. Il faudrait donc l'équivalent de 2 à 5 planètes pour généraliser le mode de vie industrialisé. De la même façon, les émissions de gaz à effet de serre (cf. pp. 47, 60) sont d'1,1 tonne équivalent gaz carbonique pour un Indien, 2,3 tonnes pour un Chinois, 6,6 pour un Français, 8,4 en moyenne européenne, 20 tonnes pour un Américain. Ces grandes disparités renvoient à la notion de « dette écologique » qui comptabiliserait ce que le Nord doit au Sud en raison d'une exploitation excessive d'espaces et de « services environnementaux » (cf. p. 54), de la « biopiraterie », de l'entreposage de déchets toxiques au Sud, du dérèglement climatique.

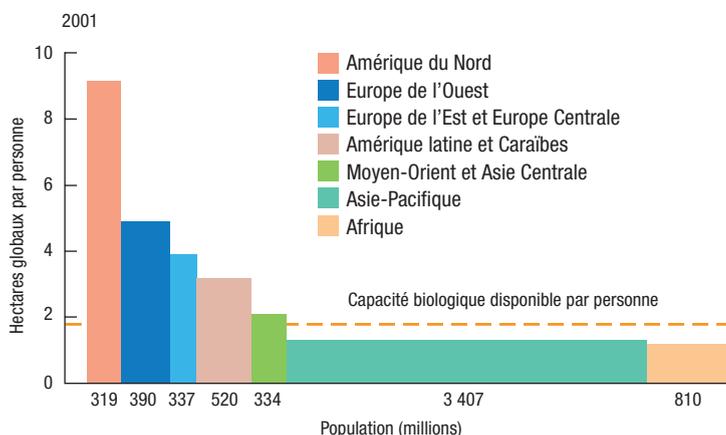
Notre empreinte écologique, M. Wackernagel et W. Rees ; <http://www.footprintnetwork.org>

Calculez votre empreinte écologique sur : <http://www.agir21.org/flash/empreinteecoweb/loadcheckplugin.html>

ou http://www.wwf.fr/empreinte_ecologique/index.htm ; <http://www.ibgebim.be/francais/contenu/content.asp?ref=1907> ; *Dette écologique* : http://www.amisdelaterre.org/article.php3?id_article=509



Empreinte écologique par région



Rapport Planète vivante, WWF 2005.

http://www.wwf.fr/rpv2004/index.php?page=indice_1.html

Dominique Dron, École des mines de Paris, professeur

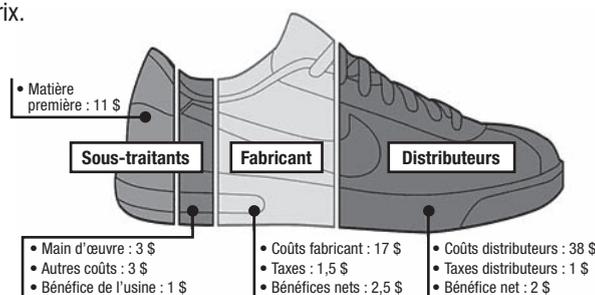
- Les gouvernements doivent d'abord éliminer les paradis fiscaux qui détournent les richesses au détriment des populations, des entreprises et des territoires.
- Ensuite, la répartition institutionnelle « Nord-Sud » des États, vieille de 30 ans, doit être adaptée à la réalité économique actuelle, car elle retarde la mobilisation effective sur les problèmes urgents : climat, eau, dévastation biologique, accès au crédit et à l'éducation...
- Enfin, sortons du mythe selon lequel l'échange de biens marchands suffirait à créer du DD ; l'auto-organisation territoriale est au moins aussi nécessaire : laissons les pays pauvres établir les systèmes douaniers utiles pour consolider leurs circuits économiques de base et donc leurs sociétés.

Agir

→ Vers une économie écologique ? (cf. aussi p. 104 ; critères économiques p. 113)

Le chapitre 4 de l'Agenda 21 demande aux pays développés « d'être les premiers à établir des schémas de consommation soutenables à long terme ». Au SMDD*, les États se sont engagés à élaborer « un cadre décennal de programmes visant à accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables et non polluants pour promouvoir le développement économique et social dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes ». La Commission du DD (cf. p. 64) a fait de cette orientation une thématique transversale. En 2003, le « Processus de Marrakech » est lancé pour élaborer ce cadre décennal de programmes de consommation et production durables. Des groupes de travail informels sont constitués par des pays et des organismes s'engageant sur un ensemble de projets : modes de vie durables (Suède), produits durables (Royaume-Uni), coopération avec l'Afrique (Allemagne), achats durables (Suisse), tourisme durable (France), constructions durables (Finlande). Le passage à des modes de production/consommation/commercialisation durable suppose un ensemble de réorientations :

- Économiser l'énergie, accroître son efficacité, investir dans les énergies renouvelables (ER) (cf. p. 62) et décarboniser l'économie. D'après le calcul du « Facteur 4 », il est possible et nécessaire d'utiliser des technologies pour produire autant ou plus en consommant quatre fois moins de ressources énergétiques.
- Intégrer les coûts sanitaires, sociaux, environnementaux dans la fixation des prix.
- Faire décroître la production d'objets matériels inutiles, réparer au lieu de jeter ; augmenter les biens immatériels : culture, services sociaux, biens relationnels...
- Réduire les déchets à la base, recycler les déchets restants en matières premières dans le cadre d'un circuit fermé (cf. « écologie industrielle », p. 32).
- Réformer les modes d'urbanisation (cf. p. 35) : habitat compact, bioclimatique, transports collectifs, agroforesterie urbaine...
- Pour diminuer les transports, relocaliser la production et les échanges selon un principe de subsidiarité (production, consommation et commercialisation d'abord locales, puis nationales, sous-régionales, mondiales).
- Augmenter la productivité de l'eau (par ex. dans l'irrigation), diminuer les gaspillages.
- Réformer le système agroalimentaire, diminuer la consommation de viandes (cf. p. 41).



D'après un exemple de « vrai coût d'une paire de basket », collectif « De l'éthique sur l'étiquette », (cf. p. 73).

<http://www.ethique-sur-etiquette.org>

Avec des mécanismes de redistribution des richesses mondiales et une APD* orientée vers les besoins essentiels, un système économique écologique serait un atout important pour le développement des pays les plus pauvres.

<http://www.icspac.net/marrakech/> ; <http://www.consumersinternational.org/> ; <http://www.actionconsommation.org/publication> ;

<http://nasca.icspac.net/> ; <http://www.consommerdurable.com> ;

Facteur 4 : <http://www.industrie.gouv.fr/energie/prospect/textes/prosp-jr-2030-2050.htm>

L'écologie industrielle pour un développement durable de la Chine ?

Les modèles de développement nés de la première révolution industrielle en Occident et étendus au monde entier au cours de la seconde moitié du XX^e siècle sont basés sur des unités industrielles conçues séparément, chacune puisant ses ressources dans l'environnement et y rejetant ses déchets. De plus, la mesure du bien-être repose essentiellement sur l'augmentation du PNB* par habitant, qui croît au prix d'une consommation elle-même croissante des ressources naturelles (cf. p. 109). Aujourd'hui, une pensée et des pratiques plus élaborées sont nécessaires pour insérer les activités humaines dans la biosphère. Cette intuition a conduit au mouvement de « l'Industrial Ecology », traduit par « écologie industrielle » mais « industrial » a un sens plus global de « résultant des activités humaines ».

La Fondation Charles Leopold Mayer a promu ce concept en soutenant les travaux de Suren Erkman, avec la publication du livre « Vers une écologie industrielle ». Les partenariats de la FPH* en Chine l'ont rendue attentive aux réflexions des sphères dirigeantes chinoises sur l'impasse d'un développement économique peu économe en ressources naturelles. La FPH a financé la traduction de l'ouvrage en chinois, en lien avec l'Académie des sciences en Chine. En 2004, le Premier ministre a énoncé les nouvelles directives du « développement d'une société harmonieuse ». L'une des harmonies concerne les relations entre la société et la biosphère, promouvant « l'économie circulaire », où l'on cherche à « boucler » les cycles de matière, faisant du sous-produit d'une activité la matière première de l'autre. À l'automne 2005, une conférence sur l'économie circulaire s'est tenue à Wuhan. D'ici 10 ans, la Chine sera peut-être l'un des pôles les plus actifs de l'écologie industrielle...

<http://www.clmayer.net> ; *L'écologie industrielle*, Suren Erkman, CLM, 1998 ; <http://www.france-ecologieindustrielle.fr>



Années 1990 à 2000

- • Fin de la guerre froide et mondialisation du modèle libéral d'ouverture des marchés
- Baisse de l'APD*
- Diffusion du mot d'ordre du DD
- • Décennie des grandes conférences onusiennes
- Lancement de processus pour conclure de nouveaux AME*
- Prise de conscience du changement climatique
- Essor du réseau Internet

Le Commerce équitable

En progression rapide, le commerce équitable (CE), visant à mettre en relation des producteurs du Sud et des consommateurs du Nord, forme 0,01 % des échanges mondiaux (0,1 % du commerce européen). Il touche 1 million de groupements de producteurs, améliorant la vie de 5 millions de personnes, pour un chiffre d'affaires de 800 millions d'euros. La banane, le café et le cacao sont les trois premières filières. Ainsi 1,6 % du marché mondial du café est équitable (20 % en Grande Bretagne). Textile, artisanat, décoration, mobilier, fleurs, cosmétiques... sont également disponibles. La majorité des produits sont commercialisés par les grandes et moyennes surfaces dans le cadre de filières labellisées (en France à 80 % par le label Max Havelaar) et le reste par les boutiques spécialisées des filières intégrées (ainsi, Artisans du Monde) et la consommation hors domicile (restauration, hôtels...).

Le réseau informel FINE regroupe les acteurs : producteurs, négociants, transformateurs, importateurs, associations de diffusion, de promotion et de labellisation. Ils sont structurés dans des associations internationales : FLO (Fairtrade Labelling Organisation, pour les organismes de certification) ; IFAT (International Federation of Alternative Trade, organisations de CE* et de producteurs) ; NEWS (Network of European World Shops, 2700 boutiques en Europe) ; EFTA (European Fair Trade Association, organisations importatrices). Réunis au sein de la Plate-forme pour le commerce équitable (PFCE), les acteurs français se donnent en 1997 une Charte du commerce équitable. Le CE n'a pas de label ni de norme officiels. Il est défini par FINE comme un « partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au DD en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. Les organisations du commerce équitable (soutenues par les consommateurs) s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel. »

En 2006, l'AFNOR* a publié un document définissant trois principes complémentaires et indissociables : l'équilibre de la relation commerciale entre les partenaires ou co-contractants ; l'accompagnement des producteurs et des organisations des producteurs ; l'information et la sensibilisation du consommateur, du client, et plus globalement du public au commerce équitable. Une commission nationale du commerce équitable est en cours de création par les pouvoirs publics français. Un état des lieux des flux économiques du commerce équitable en France pour l'année 2004 a été établi à l'initiative du ministère des Affaires étrangères (MAE).

<http://www.commerceequitable.org/> ; <http://www.artisansdumonde.org> ; <http://www.maxhavelaarfrance.org> ; <http://www.minga.net> ; <http://www.fairtrade.net> ; <http://www.worldshops.org> ; <http://www.ifat.org/> ; <http://www.eftafairtrade.org/> ; <http://www.artisansdumonde.org/commerce-equitable/Accord-AFNOR-AC-X50-340.htm> ; avis du Conseil de la concurrence : http://www.conseil-concurrence.fr/user/standard.php?id_rub=184&id_article=538

Genre

Intégrer le genre dans le commerce international

Les rapports entre commerce, croissance économique, développement humain, environnement évoluent différemment selon le milieu social, la culture, le genre... La mondialisation a suscité de nouveaux emplois pour les femmes (ainsi, dans le textile d'exportation) mais aussi des inégalités de salaires, des exploitations, des trafics humains.

Les actions doivent tenir compte des contributions spécifiques des hommes et des femmes à l'économie, en différenciant le travail productif et leur travail reproductif non rémunéré, pour lequel les femmes consacrent beaucoup de temps. Le PNUD* évalue ainsi la part du travail non monétaire à 16 000 milliards de dollars sur 23 000 milliards de production brute. Kit pratique : <http://www.bridge.ids.ac.uk/non-english.htm#français> ; la CNUCED* a coordonné un groupe de travail sur le commerce et l'égalité des sexes : <http://www.unctad.org/Templates/webflyer.asp?docid=4822&intItemID=1397&lang=2&mode=toc> ; http://cahiers_du_genre.iresco.fr/Introduction-CahiersDuGenre-40-2006.pdf ; <http://www.mondefemmes.org/nouvelles/campraac.asp>

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Annie-Marie Ducroux, Présidente du Conseil national du développement durable

- Établir des critères partagés de développement durable et les mettre en œuvre pour les prises de décision internationales, nationales et locales.
- Associer de façon effective les citoyens, les acteurs de la société civile et les autorités locales à l'élaboration des décisions qui les concernent, rechercher une expertise pluraliste et contradictoire en articulant recherche scientifique institutionnelle et connaissances ou données des acteurs de la société civile.
- Affecter une part significative de l'aide publique au développement et de la coopération décentralisée à des programmes d'appui à la mise en œuvre d'Agendas 21 locaux, nationaux, sous-régionaux.

ENJEUX

Première activité économique mondiale, le tourisme peut-il être durable ?

501 milliards d'euros de recettes mondiales (dont 18 seulement pour l'Afrique), 12 % de l'emploi, 760 millions de voyageurs et 1,6 milliard prévus en 2020 : le tourisme sous sa forme industrielle induit gaspillage de ressources locales (eau, terres), urbanisation incontrôlée, déplacements de populations, hausse des prix locaux... Si 80 % des échanges ont lieu entre pays développés, les pays du Sud concentrent de riches patrimoines culturels et naturels. Eco-tourisme (un sommet mondial s'est tenu sur ce thème en 2002), tourisme équitable, solidaire, éthique, responsable... des associations et des professionnels développent référentiels et projets avec des partenaires locaux. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a édicté une charte du tourisme durable. Il reste que l'explosion des voyages routiers et aériens entre en contradiction avec la lutte contre le changement climatique. Des critères de base pour un tourisme durable :

- Respecter les droits humains, interdire le tourisme sexuel, favoriser la dimension interculturelle et éducative.
- Préserver l'environnement, les ressources naturelles, les paysages.
- Garantir la participation des associations, collectivités, entreprises locales et des retombées économiques équitables sur le long terme.

<http://www.chez.com/transverses> ; <http://www.tourisme-durable.net> ;
Critères : http://www.tourisme-responsable.org/documents/Criteres_ATR.pdf ;
Liste de voyagistes : <http://www.tourisme-dev-solidaires.org/autres/autres.htm>
www.ten-tourism.org ;
<http://www.ecotrans.org> ; <http://www.ecotourism.org> ;
OMT* : www.world-tourism.org/francais ;
Guide pour voyager autrement, F. Perriot, Pré aux Clercs, 2005 ;
Le tourisme autrement, Alternatives économiques, 2005 ;
Voyager autrement, FPH, 2002, téléchargeable : <http://www.eclm.fr/source/pdf/originaux/290.pdf>

ENJEUX

Économie citoyenne, finance solidaire

Cette économie à finalité sociale et humaine rassemble de nombreuses pratiques, permettant notamment à des exclus du mode économique dominant basé sur la concurrence de survivre et d'entreprendre : commerce équitable, épargne solidaire, micro-crédit... Les forums sociaux mondiaux (cf. p. 69) ont favorisé la coordination mondiale d'une cinquantaine de réseaux qui définissent l'économie solidaire comme « toutes les activités de production, de distribution et de consommation qui contribuent à la démocratisation de l'économie et qui se basent sur les engagements citoyens aussi bien aux niveaux local et mondial ». Ainsi, des expériences de monnaies sociales visent à pallier un effondrement de l'économie ou à répondre à des besoins que le marché ne remplit pas : services de proximité, lien social et services collectifs (cf. p. 36).

Les épargnants peuvent placer leur argent dans la solidarité internationale. En France, l'encours de l'épargne solidaire était de 613 millions d'euros en 2004, permettant plus de 600 000 micro-crédits dans les pays du Sud.

En 2005, l'ONU* a organisé l'année du micro-crédit, définissant la « microfinance » comme le fait de fournir « des services financiers à petite échelle, tels que l'épargne, le crédit et autres services financiers de base, à des personnes pauvres et à faible revenu ». On compte dans le monde près de 100 millions d'emprunteuses – ce sont en majorité des femmes – dont les taux de remboursement sont de 98 % et 10 000 institutions de micro-finance. 500 millions de personnes auraient besoin de crédit pour sortir de la pauvreté en développant des activités.

<http://www.socioeco.org/fr> ; <http://www.finansol.org/> ;
<http://www.lamicrofinance.org> ; <http://www.grameen-info.org> ;
<http://www.planetfinance.org> ;
<http://www.microcreditsummit.org/french/index.html> ;
Les nouveaux utopistes de l'économie, Sylvain Allemand, Autrement, 2005 ; *Guide de l'économie sociale*, Alteréco 2006

L'économie solidaire, un atout culturel de l'Afrique

Dans un pays pauvre où l'accès à l'emploi est aléatoire, le développement d'entreprises coopératives de production et de services est une solution qui s'appuie sur les traditions de solidarité et permet de réelles perspectives de pérennisation.

Réunissant 150 femmes issues de trois groupements de quartier de la ville de Bobo-Dioulasso, au Burkina Faso, la coopérative COTRAPAL a pour activité la transformation de fruits et légumes, principalement le séchage et le pressage des mangues, abondantes sur place. Elle produit aussi d'autres fruits, légumes et condiments séchés et de la confiture. Les femmes font tous les travaux, les décisions se prennent en assemblée générale sur le mode coopératif « une personne = une voix », l'échelle des salaires est de 1 à 2 selon l'ancienneté, l'entreprise appartient en totalité aux femmes qui y travaillent. Au bout de dix ans, le volume d'activité est relativement stabilisé, beaucoup des difficultés initiales ont trouvé des solutions (emballage et transport des produits vers la capitale) et la clientèle majoritairement étrangère est fidèle, que ce soit l'ONG suisse Caro ou la centrale d'achats « Solidarmonde ». COTRAPAL est membre actif de l'Union des coopératives industrielles et artisanales du Burkina Faso (UCIAB) qui rassemble plus de 60 entreprises de tailles variées et leur apporte différents services : formation, gestion, ouverture vers les marchés extérieurs.

Histoires d'économie solidaire, Film AFRICASCOP, Pierre Guiard-Schmid et Denys Piningre, réalisateur. Contact : dype@wanadoo.fr

→ Voir aussi p. 109 ; bonnes pratiques pp. 41, 68, 79, 84, 89

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Jorge Eduardo S. Durão, Directeur général d'ABONG (Association des ONG brésiliennes)

Il faut dépasser l'asymétrie de pouvoir entre le Nord et le Sud :

- Établir un gouvernement mondial basé sur l'universalisation de la démocratie et des droits humains. Les institutions démocratiques et les politiques publiques doivent avoir la prééminence sur le capital financier.
- Assurer le contrôle juridique et citoyen sur les mécanismes du marché et sur les entreprises transnationales.
- Construire un consensus mondial pour dépasser l'actuel modèle de développement des pays riches, basé sur l'appropriation disproportionnée des ressources de la planète ; revoir l'actuelle division internationale du travail.

Une dynamique d'achats éthiques pour les collectivités

La Déclaration des collectivités territoriales françaises au SMDD* a rappelé la nécessité de leur responsabilité sociale et environnementale. Cités unies France (cf. p. 75) a créé un groupe thématique sur les achats publics éthiques. Un réseau national regroupe plus de deux cents collectivités de toutes tailles s'organisant en réseaux régionaux, en Île-de-France, Lorraine, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Grand-Ouest.

Permise par le code des marchés publics et le droit européen, la démarche consiste à demander aux entreprises titulaires d'un marché, à leurs fournisseurs et sous-traitants, le respect des droits sociaux fondamentaux reconnus par les conventions internationales de l'OIT*. Deux types de marchés peuvent faire l'objet de ces clauses sociales, les « classiques » : consommables, fournitures de bureau, informatique, mobilier, les « spécifiques » : vêtements de travail, jouets, distributeurs de boissons du commerce équitable, produits d'entretien.

Un exemple : en 2002, Champigny-sur-Marne adopte une délibération en conseil municipal, puis insère une clause sociale dans un marché de jouets. Elle procède au regroupement des différents services communaux achetant des jouets (crèches, écoles, centres aérés, collèges, lycée, ludothèques, hôpitaux...) pour préparer un appel d'offres, qu'elle lance en mai 2004, pour acquérir des jeux éducatifs et des jouets à destination des écoles publiques, des crèches et pour le Noël des enfants du personnel. En l'état des connaissances dont il dispose, le titulaire du marché s'engage à fournir des objets produits dans des conditions conformes aux textes internationaux protégeant les libertés individuelles et collectives au travail ; à rechercher les informations sur l'origine et les conditions de production ; à remplir un questionnaire permettant de retracer l'origine des jouets. De son côté, la ville l'accompagne par toutes informations utiles sur les droits humains au travail. Champigny a trouvé un fournisseur qui a accepté ces principes et qui s'est tourné vers son fabricant pour obtenir un certificat de non-travail des enfants. La même démarche va être mise en place pour les fournitures scolaires.

Par ailleurs, CUF* lance un travail sur le tourisme responsable, s'appuyant notamment sur les comités d'œuvres sociales des collectivités, dans la perspective d'actions concertées entre collectivités engagées dans un même pays pour aider à la création de circuits touristiques.

http://www.cites-unies-france.org/html/thematiques/achats_publics/index.html

1990



- Premier rapport du GIEC*, met en garde contre le réchauffement climatique
- Création Indice du développement humain, PNUD*
- Conférence mondiale Éducation pour tous, Jomtien, Thaïlande
- Création Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

1991



- Disparition URSS
- Guerre du Golfe

➤ Maîtriser l'urbanisation, inventer la ville durable

La métropolisation ou expansion des villes (établissements humains) constitue un bouleversement social, environnemental et culturel majeur, qui s'accélère au Sud. Depuis la Conférence de Rio, des villes s'engagent en faveur des Agendas 21 locaux. Face à l'expansion des bidonvilles au Sud, la ville socialement équitable et écologiquement viable est-elle possible ?

Près de la moitié de la population mondiale vit en ville : 80 % dans les pays industrialisés, 40 % en moyenne au Sud qui compte 3,5 milliards d'urbains et 5 milliards prévus en 2025. Lieux d'innovations, de libertés, de création de richesses, de mise en réseaux, les villes peuvent aussi aggraver la ségrégation sociale, le morcellement territorial, l'insécurité, les problèmes sanitaires. 1 milliard de tonnes de déchets par an sont ainsi entreposées dans des décharges à ciel ouvert. L'empreinte écologique (cf. p. 30) d'une ville dépasse sa superficie et s'étend sans cesse en prélevant des ressources sur d'autres territoires. Le secteur de l'habitat utilise plus de 30 % des ressources de la planète en matériel et en énergie pour la construction et l'exploitation des bâtiments, produisant une part importante des émissions de CO₂ (cf. p. 62).

Si les villes européennes ont mis plusieurs décennies à s'équiper en infrastructures et systèmes d'assainissement, celles des pays pauvres font face aux besoins d'une population qui croît parfois de 10 % par an. 400 villes ont plus d'un million d'habitants et d'ici dix ans, 23 en compteront plus de 10 millions. Un milliard de personnes vit dans des bidonvilles insalubres (72 % de la population urbaine en Afrique sub-saharienne). Ce chiffre pourrait atteindre près de 2 milliards au cours des trente prochaines années, tandis que les OMD* prévoient de « réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis ».

Agir

➔ Quelques pistes pour une ville durable

La conférence internationale de Vancouver en 1976 a mené à la création de l'organisation des Nations unies pour les établissements humains (UNHABITAT). Le Sommet mondial des villes Habitat II en 1996 a insisté sur la gouvernance urbaine et le droit au logement. Le Forum mondial urbain biennal (FMU) est un lieu de dialogue entre les secteurs civils, privés et publics. Si la complexité des problèmes urbains nécessite l'articulation de politiques planifiées sur le plan local, régional, national, les collectivités urbaines sont le niveau le plus concret pour mettre en œuvre des principes de DD en matière de participation citoyenne, d'inclusion sociale, de plans climat et de plans de déplacements urbains, de gestion de l'eau et des déchets (cf. p. 75)...

- Articuler le DD de la ville avec celui du territoire régional, national, global.
- Anticiper la croissance démographique et maîtriser l'empreinte écologique : économies d'énergie, habitat compact et bio-climatique, transports collectifs, agro-foresterie urbaine, tourisme durable...
- Élaborer de façon intégrée les politiques environnementales, les politiques sociales et d'accès aux droits, le développement des services publics : logement, santé, emploi, éducation, culture...
- Organiser la participation de tous les citoyens à ces stratégies, y compris les jeunes, les étrangers et les migrants.
- Planifier la transition entre le bidonville et la ville : soutenir et rémunérer les services informels organisés par les habitants des bidonvilles, prévenir les expulsions, valoriser les zones de périphéries et l'articulation avec le milieu rural.

<http://hq.unhabitat.org/register/shop.asp> ; <http://www.icsc.ca/> ; <http://www.citiesalliance.org/> ;

Forum urbain mondial : <http://www.unhabitat.org/wuf/2006/default.asp> ;

<http://www.unhabitat.org/programmes/agenda21/defaultfr.asp> ;

bonnes pratiques : <http://www.sustainabledevelopment.org/> ; <http://www.enda.sn/rup/reseaux/blp/bestpractices/index.htm> ;

<http://strategis.ic.gc.ca/epic/internet/inscin-idvd.nsf/fr/Home> ; cartes : http://www.populationdata.net/cartes/monde_grandes_villes.php ;

Développement social durable des villes, principes et pratiques, Economica, 2000 ; *La condition urbaine*, Olivier Mangin, Seuil 2005 ;

Des villes pour une petite planète, Richard Rogers, Philip Gumuchdjian

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Monika Fossati, rédactrice en chef du magazine EKWO

- Établir une charte et un observatoire multi-acteurs indépendant évaluant les messages publicitaires et des médias pouvant induire un comportement contraire au DD (ex : incitation à prendre sa voiture sur de courtes distances, alimentation toxique...).
- Négocier avec les annonceurs et agences de publicité qui communiquent sur leurs activités de DD l'affectation d'un pourcentage de leur espace média pour des informations pédagogiques d'associations de solidarité et de protection de l'environnement.
- Introduire des modules de formation aux enjeux et indicateurs de DD dans les cursus des universités et écoles supérieures de communication, de publicité, de journalisme, d'économie et de commerce.

L'Engagement de Curitiba, dès 1992

Au moment de la Conférence de Rio, suite à un processus de concertation par régions, un ensemble de villes et d'autorités locales ont adopté une Déclaration commune et un « Engagement en matière de développement viable » :

- Dans un premier temps, faire en sorte de fournir les services essentiels à tous nos citoyens, sans causer aucune dégradation supplémentaire de l'environnement.
- Accroître progressivement l'efficacité énergétique.
- Réduire progressivement toute forme de pollution.
- Gaspiller le moins possible et économiser le plus possible.
- Combattre les inégalités sociales, les inégalités entre les sexes ainsi que la pauvreté.
- Donner la priorité aux besoins des enfants et à l'application de leurs droits.
- Intégrer la planification environnementale et le développement économique.
- Impliquer de plus en plus l'ensemble des acteurs de la collectivité dans la gestion de l'environnement.
- Mobiliser tous nos efforts dans le sens d'une coopération accrue entre les collectivités locales.

BONNE PRATIQUE

Innovations sociales, économiques, environnementales dans un bidonville

Le quartier Palmeras est un grand bidonville de 30 000 habitants constitué dans les années 70 dans la région de Fortaleza-Ce, au Nord-Est du Brésil. En 1981, des habitants créent l'association ASMOCONP (Associacao dos Moradores do Conjunto Palmeir). En 1987, un plan de développement local se donne dix ans pour aménager le quartier, sur la base d'un contrat de partenariat entre différents groupes : églises, communautés culturelles, associations de femmes... Cette mobilisation permet d'obtenir l'eau et l'électricité, puis l'assainissement. L'association aménage des places publiques et goudronne les rues. À la fin des années 90, la crise économique aggrave la pauvreté et la faim. Une enquête de l'association établit que 80 % des habitants sont chômeurs, 90 % de la population active a un revenu familial inférieur au salaire minimum, les petits producteurs n'ont pas d'accès au crédit et aux moyens de commercialisation, 1 200 enfants sont dans les rues et le taux d'analphabétisme est de 75 %. Face à cette situation, ASMOCONP crée la Banque Palmas qui garantit des micro-crédits à des intérêts très bas, sans exigence de revenu ou de caution. Aujourd'hui elle touche 90 entreprises de quartier et 1 500 familles. Elle combine la monnaie brésilienne, le reals, et le palmas, monnaie sociale convertible.

La Banque Palmas finance des entreprises créées par des groupes de 5 à 10 familles en matière de confection (Palmafashion), artisanat (Palmart), matériel de nettoyage (Palmalimpe), courroies et cuirs (PalmaCouros), nettoyage, produits naturels (PalmaNatus) ; elle finance aussi l'amélioration de l'habitat et l'agriculture urbaine agroécologique.

Les crédits vont de 50 à 100 dollars, remboursables en 15 mois. Une carte de crédit Palmacard incite les familles à acheter des produits du quartier, avec une campagne de sensibilisation « Acheter dans le quartier crée des emplois ! », et une foire solidaire tous les quinze jours. La Banque expérimente des techniques agricoles urbaines pour des fleurs, des légumes, des plantes médicinales, du compost, accompagnées de conférences sur l'alimentation, l'écologie et la santé. Elle a lancé la « Palmathèque » qui organise des cours, des formations, du théâtre, un feuilleton télévisé.

La coordination de la Banque est élue tous les deux ans par l'assemblée des groupes d'habitants. Un Forum des producteurs locaux et des plénières populaires peuvent être convoqués par les habitants et ont valeur d'une assemblée de l'ASMOCOMP à partir de 500 participants.

1992



- 4 milliards d'humains
- Conférence Nations unies sur « l'environnement et le développement », Rio, Déclaration en 27 principes, Agenda 21
- Création Commission mondiale développement durable (CDD)
- Conventions biodiversité, changement climatique
- Forum et « traités » alternatifs ONG
- Congrès mondial éducation et communication en environnement et développement, Toronto
- Conférence internationale eau et environnement, Dublin
- Convention Protection cours d'eau transfrontaliers, Helsinki
- Traité de Maastricht instituant l'Union Européenne (15 pays)

1993



- Conférence mondiale droits de l'Homme, Vienne
- Premier Sommet mondial des peuples indigènes
- Convention sur interdiction fabrication, stockage et emploi des armes chimiques et sur leur destruction
- Création Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
- Création du syndicat paysan international Via Campesina

Échanges de savoirs pour une architecture durable

De jeunes professionnels européens et indiens travaillent ensemble sur des projets liés au cadre bâti au sein du programme d'échanges Be Sharp (Built Environment and Sustainable Habitat Architecture Partnership). Encadrée par l'association Architecture et Développement, cette action comprend la création d'un centre de ressource documentaire en ligne, la réalisation de courts métrages et de matériaux pédagogiques, leur diffusion au sein d'un réseau d'acteurs (universitaires, associatifs, sociétés civiles et professionnels) et l'organisation de stages professionnalisants. Plus de 40 jeunes professionnels ont déjà bénéficié du programme qui vise à améliorer la coopération entre l'Europe et l'Inde par la mise en commun des compétences et des savoirs dans le champ de « l'environnement bâti durable » : construction bio-climatique, valorisation du patrimoine local, reconstruction post-urgence, techniques d'architectures appropriées aux ressources locales, habitat social à bas coût. Un binôme indo-européen travaille sur le volet participatif pour huit villages touchés par le Tsunami, les mobilisant autour d'actions concertées : mise en place de systèmes de drainage des eaux de pluie, fabrication de briques de terre cuite et de chaux, utilisation de matériaux locaux et de récupération en alternative aux dalles en béton...

<http://www.archidev.org> ; <http://www.besharp.org/>

BONNE PRATIQUE

Des jardins sur les toits, du Sud au Nord

Dans le contexte de croissance rapide des villes (cf. p. 35), l'agriculture urbaine va jouer un rôle majeur pour la sécurité alimentaire. Selon la FAO*, elle nourrit déjà 700 millions de citoyens, soit le quart de la population urbaine mondiale. Alors que le taux de pauvreté et l'insécurité alimentaire augmentent dans la plupart des grandes villes, les espaces appropriés pour la production se raréfient. Par le biais de jardins hors sol, le projet des jardins sur les toits de l'association canadienne Alternatives cherche à permettre aux citoyens de cultiver leurs propres aliments, de verdifier leur quartier et de favoriser le tissu social en valorisant des espaces inutilisés. Le projet vise à promouvoir l'utilisation des toits pour la production alimentaire et le développement de nouveaux espaces verts en milieu urbain pour créer un environnement favorable à la santé et au bien-être. S'inspirant de pratiques développées au Mexique et à Cuba, Alternatives les a expérimentées et adaptées à Montréal tout en continuant d'échanger et d'explorer les possibilités au Maroc puis au Sénégal. Plutôt que des solutions techniques exportables, Alternatives propose des principes de base : récupération, recyclage, compostage, économies d'eau, facilité d'entretien et culture écologique. À travers des jardins démonstratifs communautaires d'utilité sociale installés sur des toits d'institutions, les participants contribuent à réduire la faim tout en apprenant des techniques qu'ils pourront appliquer chez eux, sur leur balcon ou leur toit.

<http://www.rooftopgardens.ca> ; <http://www.alternatives.ca/>

BONNE PRATIQUE

Toulouse-N'Djamena : une solidarité durable

Depuis plus de dix ans, Toulouse s'est engagée dans une coopération décentralisée avec N'Djamena, capitale du Tchad. Cette coopération s'inscrit dans une politique globale de DD, notamment au travers de l'Agenda 21 local toulousain. Mené en partenariat avec le MAE*, Médecins du Monde, l'AFD*, le projet vise à améliorer le traitement et la valorisation des déchets à N'Djamena. Fin 2004, un nouveau cap est franchi avec l'adoption d'une Convention de coopération décentralisée, définissant cinq axes prioritaires : appui à la gestion municipale ; appui au plan de gestion des déchets urbains ; assainissement des eaux usées ; coopération en matière médicale ; développement culturel et sportif. Les transferts de compétences ont permis d'enregistrer des avancées significatives dans le domaine environnemental et du point de vue économique et social. La nouvelle politique de gestion des déchets a permis la création d'emplois par l'intégration de jeunes de la rue au sein d'unités de valorisation. Les actions de sensibilisation menées auprès de la population et les échanges culturels entre les deux villes ont conféré une dimension supplémentaire à cette coopération.

<http://www.mairie-toulouse.fr/RelationsInternationales/Accords.htm> ;
<http://www.agenda21-toulouse.org/public>



1994



- Entrée en vigueur ALENA, Accord de libre échange nord-américain (USA, Canada, Mexique)
- Génocide Rwanda, création du TPI Rwanda
- Conférence internationale population et le développement (CIPD), Le Caire
- Adoption Convention des Nations unies de lutte contre la désertification
- Conférence mondiale des petits États insulaires en développement
- Conférence globale sur le DD dans les petits États-îles en développement
- Charte d'Aalborg « villes européennes pour la durabilité », « Campagne européenne des villes et territoires durables »
- Création de Coordination Sud, collectif d'ONG françaises

BONNE PRATIQUE

Concertations internationales pour le « droit à la ville »

Des acteurs urbains, municipalités, associations, ont lancé différentes initiatives visant notamment aux échanges d'expériences entre le Sud et le Nord.

- Le réseau mondial « Villes de périphérie et démocratie participative », coordonné par la ville de Nanterre, vise à mutualiser les réflexions et les actions de collectivités se définissant comme « populaires, situées en périphérie de métropoles urbaines vastes caractérisées par un centre auquel elles sont liées ». En mars 2006, un Forum mondial des autorités locales de périphéries (FALP) a été organisé.
- Dans le cadre du volet urbain d'un programme de coopération entre fédérations d'ONG du Brésil et de France (cf. p. 71), un Observatoire international du droit à la ville est en construction pour analyser et diffuser les savoirs sur les pratiques des mouvements sociaux engagés contre les exclusions. Une « charte mondiale du droit à la ville » est issue de ces concertations.
- Une Alliance internationale des habitants (AIH) s'est créée en 2003, composée d'associations et de mouvements sociaux de différentes régions du monde, représentant des habitants, communautés, locataires, propriétaires, sans-abris, etc. Ses « principes fondateurs » soulignent l'importance des femmes dans les initiatives populaires pour diminuer la pauvreté.
- Le réseau « Démocratiser radicalement la démocratie » réfléchit aux questions de participation, à partir notamment des expériences de budgets participatifs comme celui de Porto Alegre.

http://www.reseau-ipam.org/rubrique.php3?id_rubrique=73 ;
<http://www.nanterre.fr/falp/sommaire.php3?lang=fr> ;
<http://fr.habitants.org> ; <http://www.budget-participatif.org> ;
<http://www.pcf.fr/docs/telecharger/2774Agend.pdf> ;
<http://www.adels.org>

→ Voir aussi bonnes pratiques pp. 82, 83

1995

- Sommet mondial pour le développement social, Copenhague
- 4^e Conférence mondiale sur les femmes, Beijing
- Conférence révision traité de non-prolifération nucléaire
- Création OMC*
- Création Conseil mondial des entreprises pour le DD (WBCSD)

1996

- Conférence Nations unies Établissements humains (Habitat II), Istanbul, affirmation du droit au logement
- Sommet mondial alimentation, Rome, engagement à éradiquer la faim d'ici 2015
- Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^e siècle
- Lancement Initiative pays pauvres très endettés
- Création du Conseil mondial de l'eau
- Signature Traité d'interdiction totale des essais nucléaires
- France : Assises du DD
- Rencontre pour l'humanité et contre le néo-libéralisme au Chiapas

Genre

Intégrer le genre dans la gouvernance urbaine

Les planifications urbaines doivent tenir compte du fait que les femmes et les hommes ont une expérience souvent différenciée de la ville : mobilité, horaires, utilisation de services et de structures d'assainissement, accès aux logements et à la propriété... Dans le monde, 25 % des ménages sont dirigés par une femme, plus de 50 % dans les zones les plus pauvres et les bidonvilles en Afrique et en Amérique latine. Elles y animent des réseaux sociaux informels, maintiennent une agriculture urbaine, mais ces rôles sont peu reconnus par les institutions de gouvernance, où les femmes sont sous-représentées. Le programme « villes plus sûres » d'ONU-HABITAT s'appuie sur cinq principes de base :

1. situer les actions des villes dans le cadre de la promotion de l'égalité des genres ;
2. impliquer les hommes dans la solution des problèmes ;
3. faire des analyses à partir de données différenciées selon les sexes pour mieux étayer le point de vue des femmes ;
4. développer des partenariats avec les acteurs significatifs dans le domaine de la violence et y promouvoir l'approche par genre ;
5. mettre en commun les pratiques, les expériences, les évaluations, étant donné l'importance du phénomène de la violence à l'échelle internationale.

<http://www.unhabitat.org/programmes/genderpolicy> ;
<http://www.oecd.org/dataoecd/3/9/1896592.pdf> ;
<http://www.femmesetvilles.org> ; <http://www.huairou.org> ;
http://www.cityshelter.org/03.charte/charte_fr/charte.htm

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Michel Griffon, CIRAD*

- La fin du conflit israélo-palestinien, nœud international de violence entre civilisations qui bloque l'avènement d'une réflexion et de financements sur le DD.
- La décentralisation des pouvoirs publics vers les collectivités locales pour gérer localement beaucoup de problèmes relatifs aux biens publics. Le développement des associations et ONG est aussi un moyen de stimuler l'esprit public. Ces deux formes de décentralisation peuvent développer la démocratie, condition du DD.
- L'investissement scientifique et technologique en « proximité » des populations dans les domaines les plus significatifs du DD.

➤ Agriculture et alimentation : nourrir 9 milliards d'humains en 2050

La production alimentaire croît plus vite que la population, mais au prix d'une érosion des ressources naturelles. La faim et la malnutrition restent massives en raison notamment de conflits armés et de revenus insuffisants en milieu rural. Agir : des politiques agricoles et commerciales équitables, des techniques agroécologiques (cf. p. 78 sur les paysans, acteurs du DD).

En quarante ans, la production agricole a été multipliée par 2,6, fournissant en moyenne 2 700 calories/jour par habitant contre 2 450 cal/j pour 2,5 milliards de personnes en 1950. Pourtant un tiers de la population mondiale reste malnutrie, essentiellement en milieu paysan et rural : manque de politiques agricoles pour soutenir les petits producteurs, inégalités d'accès aux moyens et aux ressources (terres, semences, formations, crédit...), concurrence d'agricultures industrielles tournées vers les marchés mondiaux.

Le capital naturel sur lequel repose la production alimentaire diminue : érosion des sols, désertification (cf. p. 50), pollutions par les pesticides et les engrais chimiques, baisse des nappes phréatiques. Or la population mondiale, concentrée dans les villes (cf. p. 35), aura besoin de 55 % de nourriture en plus en 2030. Répondre à cette demande nécessitera un recours plus important à l'irrigation qui assure déjà 40 % de la production agricole, utilisant les trois-quarts de la ressource mondiale en eau douce (cf. p. 58).

Fortement concentrées, les transnationales agro-alimentaires et la grande distribution pèsent sur le commerce et les modèles agricoles et alimentaires. Le régime alimentaire actuel, comportant de plus en plus de viande, de produits industriels, laitiers, d'huiles, de sel et de sucre... entraîne des déséquilibres : 1 milliard de personnes sont en surpoids et 300 millions souffrent d'obésité.

ENJEUX

Du droit à l'alimentation au droit à la souveraineté alimentaire

Le droit à l'alimentation (« à une nourriture adéquate, suffisante, saine, nutritive ») est un droit humain fondamental (cf. p. 28 sur les DESC*).

Inégalités et pauvreté, manque d'accès aux ressources (terres, eau...), conflits armés : 2 milliards de personnes souffrent de malnutrition et 852 millions de la faim, dont les trois-quarts en zone rurale au Sud et 10 millions dans les pays riches. En 1996, le Sommet mondial de l'alimentation s'est engagé à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim, d'ici 2015 (cf. OMD* n°1, p. 123). L'aide alimentaire n'est utile qu'en cas d'urgence, sinon, comme les exportations subventionnées et à prix bradés, elle concurrence les productions locales (lait, céréales, poulet...). La sécurité alimentaire est « l'accès pour tous, à tout moment, à une nourriture en suffisance permettant de mener une vie saine et active ». Mais de nombreux pays ne produisent plus de quoi nourrir leur population, faute de politiques agricoles adaptées.

Deux options s'affrontent : ouverture de tous les marchés dans le cadre de l'intégration de l'agriculture par l'Organisation mondiale du commerce ou souveraineté alimentaire, définie par des ONG et syndicats de paysans comme le droit des pays ou unions régionales à définir démocratiquement leur politique agricole et alimentaire et à protéger leurs marchés, à condition d'éviter des excédents structurels entraînant un dumping vis-à-vis de pays tiers. La relocalisation de la production/consommation permettrait également de diminuer les transports et la dépense énergétique.

<http://www.reseau-radis.org/> ; <http://viacampesina.org> ;

« État de l'insécurité alimentaire dans le monde » : <http://fao.org/documents> ;

<http://www.aidh.org/alimentation/pdf/food.pdf> ; « Agriculture, pour une régulation du commerce mondial » :

www.coordination-sud.org/article.php?id_article=2472 ; www.crid.asso.fr/textes/positions/sma_intro.htm ;

Le droit à l'alimentation, Jean Ziegler, Mille et une nuits, 2003 ;

La fracture agricole et alimentaire mondiale, M. Mazoyer, L. Roudart, Universalis, 2006



Agir → Des pistes pour une agriculture durable

« Une agriculture durable conserve les ressources en terres et en eaux, et les ressources génétiques végétales et animales, elle est respectueuse de l'environnement, technologiquement appropriée, économiquement viable et socialement acceptable » (FAO*).

Mettre en œuvre des systèmes agricoles et alimentaires durables nécessite d'agir sur le système commercial mondial et de fixation des prix, d'utiliser et de développer des méthodes écologiques adaptées et de soutenir les producteurs dont l'activité est tournée vers l'approvisionnement de marchés locaux ; ils forment la majorité des paysans.

- Négocier par type de produits des accords internationaux fixant de manière équitable le prix d'achat et la quantité exportable par chaque pays.
- Protéger des marchés agricoles vivriers régionaux, regroupant des pays aux productivités similaires (ainsi, Afrique de l'Ouest, Europe, Asie du Sud, Asie de l'Est...).
- Garantir aux paysans des prix rémunérateurs et stables tout en soutenant le pouvoir d'achat alimentaire des consommateurs pauvres en milieu urbain et la création d'emplois.
- Augmenter la part d'APD* en direction de politiques agricoles et rurales : accès à la terre (réformes foncières, aides à l'installation...), accès au crédit, aux équipements, au marché (stockage, infrastructures de transport, de commercialisation), aux savoirs, à la recherche et la formation.
- S'appuyer sur les besoins et les dynamiques des paysans et paysannes en développant l'agriculture et l'alimentation à partir des ressources locales.
- Généraliser les méthodes agroécologiques, permettant de restaurer les sols et de stocker du carbone. Selon la FAO, sur les terres irriguées de la révolution verte, la conversion à l'agriculture biologique maintient les rendements ; elle peut les accroître dans les zones d'agriculture pluviale traditionnelle à faibles intrants extérieurs.
- Encourager une consommation durable : achats de produits locaux, du commerce équitable.

http://www.fao.org/sd/index_fr.htm ; <http://www.fao.org/organicag/frame1-f.htm> ;

<http://www.chlorofil.fr/actions/durable/sommaire.htm> ; <http://www.aginternetwork.org/fr/> ;

Nouvelle initiative « Sustainable Food Laboratory » : <http://www.glifood.org/>

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

BONNE PRATIQUE

Marcel Grignard, Secrétaire national de la CFDT*

- Réduire par quatre d'ici 2050 les émissions de gaz à effet de serre : il faut des politiques fiscales incitatives et des investissements élevés dans les recherches énergétiques et environnementales.
- Lutter contre la faim et les pandémies : les dispositifs de taxation des billets d'avion ou des ventes d'armes doivent inclure le contrôle de la bonne utilisation des fonds.
- Gouvernance démocratique : l'OMC*, la Banque mondiale, le FMI* et l'OIT* doivent se coordonner. Les normes fondamentales de l'OIT seront prises en compte dans toutes les décisions. La responsabilité sociale des entreprises est un instrument d'intervention syndical à développer au niveau mondial.

Le pôle InPACT, Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale, regroupant différentes organisations de producteurs français, a élaboré un « socle commun de la durabilité », détaillant quatre critères :

- L'efficacité économique : systèmes de production économes, revenus décents pour l'agriculteur.
- L'équité sociale : partage des richesses, du droit à produire, du pouvoir de décision.
- La protection de l'environnement : préserver la fertilité des sols, les paysages, la qualité de l'air et de l'eau.
- La culture et l'éthique : respect des générations futures, des communautés paysannes et rurales ; gestion participative de l'espace et des modes de production de qualité.

<http://www.agriculture-durable.org>

1997



- Le PNUE publie son premier état de la planète « GEO 1 »
- Conférence « Rio + 5 », New York
- Sommet mondial du micro-crédit, Washington
- Le Protocole de Kyoto détermine pour les pays développés des objectifs de réduction ou de limitation des émissions de GES.
- Traité d'Amsterdam, Europe
- Signature par 122 États de la Convention sur l'interdiction universelle des mines anti-personnel, Ottawa
- Déclaration de Montréal sur l'éducation relative à l'environnement, Forum Planète-ERE

1998



- Convention produits chimiques et pesticides dangereux, Rotterdam
- Statut de Rome créant la Cour pénale internationale
- Retrait du projet d'Accord multilatéral sur les investissements suite campagne internationale
- Création d'ATTAC*

BONNE PRATIQUE

Des systèmes de production agricole adaptés dans le Bassin du Congo

Dans ses actions de développement de micro-entreprises agricoles durables, AGRISUD s'attache au maintien de la fertilité du sol, de l'eau, de la biodiversité. Son partenaire l'Institut gabonais d'appui au développement (IGAD), mène avec le CIRAD* des expérimentations agro-écologiques pour une meilleure maîtrise de la fertilité des sols, alternative au système traditionnel de défriche-brûlis, consommateur de forêt et producteur de CO₂. La technique de « Systèmes de culture sur couverture végétale » (SCV) repose sur deux principes : le maintien en permanence sur le sol d'une couverture végétale ; pas ou peu de travail du sol, avec semis ou plantation directs au travers de la couverture végétale. Un investissement est nécessaire en temps de travail pour la mise en place des plantes de couverture, mais très vite de nombreux avantages se combinent : protection contre l'érosion (conservation des sols), réduction de l'évaporation (économies en eau), régulation thermique au niveau des sols, conservation et régénération de la fertilité par recyclage des nutriments, séquestration du carbone et réduction des émissions, meilleure dynamique des processus biologiques, maîtrise de l'enherbement, réduction de la pénibilité du travail, limitation de l'utilisation de pesticides, augmentation et/ou sécurisation des rendements...

Sur des cultures de maïs vert, le rendement (en conditions expérimentales) est passé de 6 tonnes/hectare en culture traditionnelle à 16 tonnes/hectare en culture sous couvert végétal. En situation contrôlée, l'augmentation des marges brutes varie entre 15 et 50 % selon le type de culture. L'application suppose de sélectionner les plantes de couverture adaptées, d'améliorer les techniques de culture et d'accompagner les agriculteurs dans ces changements qui bousculent des traditions. Les expérimentations sont localisées sur un centre à Ntoum, à 40 km de Libreville, puis les résultats transférés chez des agriculteurs volontaires qui valident en situation les techniques proposées. Ces techniques innovantes trouvent des applications en cultures maraîchères, fruitières et vivrières. Elles présentent un intérêt réel pour les zones urbaines et périurbaines, vu la demande croissante des marchés.

<http://www.agrisud.org> ; <http://agroecologie.cirad.fr/index.php>

ENJEUX

La production de viande, problème écologique ?

Si les céréales complétées de légumineuses sont initialement la base de la nourriture traditionnelle de l'humanité, permettant un équilibre en protéines, la consommation de viande s'accroît avec l'augmentation du niveau de vie. Entre 1970 et 2005, la production totale de viande a été multipliée par 2,6 dans le monde (par plus de 5 pour la volaille). Outre les émissions de gaz à effet de serre, notamment le méthane par les ruminants, de risques sanitaires et de pollutions liés à l'élevage industriel, la production de viande est peu efficace en matière d'utilisation d'énergie, d'eau et d'espaces. Les animaux produisent moins d'aliments qu'ils n'en consomment : la conversion de végétaux en viande demande 7 calories végétales pour obtenir une calorie animale. Il faut 15 tonnes d'eau pour produire 1 kg de viande de bœuf contre 1 tonne d'eau pour 1 tonne de céréales, en moyenne 10 kg de végétaux (soja, céréales...) pour 1 kg de viande. En Europe, 75 % des terres arables servent à cultiver du fourrage et en Amérique du Sud, la déforestation s'accélère en raison de l'extension de la culture du soja destiné aux animaux d'Asie et d'Europe (cf. p. 73). Une alimentation durable passe donc par une modération des quantités de viandes consommées.

Genre

Intégrer le genre dans les politiques agricoles

En Afrique subsaharienne, 70 % à 80 % de la production alimentaire dépend des femmes (en moyenne 65 % en Asie et 45 % en Amérique latine). Les politiques agricoles, de formation, de crédit, la mise en place de nouvelles technologies doivent en tenir compte. Selon la FAO*, la plupart des dispositions institutionnelles actuelles sur le foncier maintiennent les inégalités en matière de parité hommes/femmes et sur le plan social. Le « programme d'analyse socio-économique selon le genre » (ASEG) de la FAO propose de nombreux outils pratiques :

http://www.fao.org/sd/pe1_fr.htm ; http://www.fao.org/sd/seaga/4_fr.htm ; http://www.fao.org/Dimitra/new_index.jsp ;
cf. aussi les cas pratiques mentionnés dans le dépliant
<http://www.hcci.gouv.fr/lecture/publications.html>

→ Voir aussi p. 78, les paysans ; p. 73, les campagnes d'acteurs associatifs ; bonnes pratiques pp. 26, 37, 51, 74, 79

ENJEUX

Érosion des ressources halieutiques

Au moins 250 millions de personnes vivent de la pêche et d'activités connexes. Le poisson assure à 2,6 milliards d'humains au moins 20 % de leur apport de protéines animales. Mais en raison de la surpêche industrielle, le volume de poissons capturés en mer stagne. La moitié des groupes d'espèces sont exploités au maximum, 24 % surexploités et dix-sept des plus grandes zones de pêche ont atteint ou dépassé leurs limites naturelles. Le Plan de mise en œuvre du SMDD* fixe l'objectif de « maintenir ou rétablir les stocks à des niveaux susceptibles d'assurer la production durable maximale en ce qui concerne les stocks épuisés, dans les meilleurs délais et si possible, avant 2015 au plus tard ». Pour protéger la biodiversité marine et permettre aux stocks de se reconstituer, un réseau mondial d'aires protégées couvrant 20 % à 30 % des mers de la planète serait nécessaire, avec un important dispositif de surveillance. L'aquaculture industrielle permet à la production de poissons d'augmenter. Mais elle est polluante, aggrave la surpêche pour fabriquer la farine animale et détruit des écosystèmes vitaux, comme les mangroves.

<http://www.fao.org/fi/debut.asp> ; *réseau international de pêcheurs* : <http://www.icsf.net/jsp/french/index.jsp> ; *un label de pêche durable* : <http://www.msc.org>

➤ L'éducation, base du développement durable

L'éducation est un droit humain et un bien public. Au moins 780 millions d'adultes sont analphabètes, dont 2/3 de femmes, et 103 millions d'enfants privés d'accès à l'éducation primaire. Agir : orienter l'APD* et les investissements pour construire à long terme des systèmes éducatifs de qualité adaptés aux contextes locaux ; intégrer les savoirs traditionnels et les modes d'éducation informelle.

L'éducation pour tous (EPT) est un mot d'ordre international depuis la Déclaration de la Conférence mondiale de Jomtien en 1995. Son objectif est de créer des « sociétés éducatives », donnant à toute personne « la possibilité d'acquérir les éléments de base pour continuer à apprendre et participer pleinement à la société ».

En 2000, le Forum mondial sur l'éducation, à Dakar, adopte un Cadre d'action, insistant sur les notions de qualité et d'accès à l'éducation de base au niveau national, relevant de la responsabilité des gouvernements, avec l'appui de l'aide internationale.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (cf. p. 123) prévoient que d'ici à 2015 tous les garçons et filles aient les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires (OMD n° 2) et que la disparité entre les sexes soit éliminée à tous les niveaux de l'enseignement (OMD n° 3). L'éducation a des répercussions directes sur les autres OMD* : autonomie des femmes, maîtrise de la démographie, réduction de la pauvreté, lutte contre le sida...

En 2002, la Conférence de Monterrey sur le financement du développement reconnaît que l'éducation fait partie du capital humain indispensable à l'infrastructure économique et sociale élémentaire. L'initiative de mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous (« Fast track ») de la Banque mondiale, à laquelle concourent vingt-cinq agences bi et multilatérales, soutient les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques permettant à tous les enfants de bénéficier d'un cycle primaire complet. Elle aborde les problèmes d'égalité entre les sexes et de qualité, incitant les gouvernements à réformer leur système éducatif (ainsi, en supprimant les frais de scolarité) et les partenaires extérieurs à fournir un appui transparent, prévisible, souple et à long terme.

Les six engagements du Forum de Dakar, avril 2000

- Développer et améliorer la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés.
- Faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme.
- Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante.
- Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente.
- Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015, en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.
- Améliorer la qualité de l'éducation de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables, notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

1999



- La population atteint 6 milliards, taux d'accroissement stabilisé à 1,4 %/an
- France : loi d'orientation sur l'aménagement et le DD du territoire
- **Lancement du Global Compact, code de conduite de l'ONU pour les entreprises**
- France : création du HCCL
- Échec 3^e Conférence ministérielle OMC* à Seattle, mobilisation des ONG

Agir → Quelques pistes pour une éducation durable

- Faire de l'éducation un secteur prioritaire. Actuellement les sommes affectées par les États du Sud et les bailleurs sont trop faibles : 2 milliards de dollars par an, alors que la seule éducation primaire universelle est chiffrée à 3,7 milliards de dollars/an (Banque mondiale). La France accorde 1,5 % de son APD* à l'éducation de base.
- Les stratégies doivent renforcer le service public et les capacités éducatives : gratuité, qualité des programmes, enseignants correctement payés. Au moins 15 millions d'enseignants manquent dans le monde pour scolariser les enfants privés d'école (Unesco).
- Aider l'éducation non formelle et en langue locale, adaptée au cadre culturel et aux minorités ; prendre en compte les connaissances et savoirs traditionnels et informels.
- Favoriser l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication (cf. p. 24).
- Mieux impliquer la société civile dans la définition des choix et des partenariats éducatifs. Ainsi, la Campagne mondiale pour l'éducation (CME), rassemble des acteurs associatifs et syndicaux dans 150 pays. Elle émet des recommandations et demande qu'au moins 6 % des PNB* soient affectés aux dépenses publiques d'éducation.
- Intégrer l'éducation relative à l'environnement, à la solidarité internationale, à la paix et à la citoyenneté (cf. p. 86). Les Nations unies ont lancé la Décennie mondiale de l'éducation 2005-2014 en vue du DD (cf. p. 88).
- Supprimer les restrictions à la scolarisation et à l'éducation des migrants et des sans-papiers.

http://www.unesco.org/education/efa/fr/ed_for_all/background/background_documents.shtml ; www.campaignforeducation.org ; <http://solidaritelaique.provita.fr/blog/index.htm> ; <http://www.poledakar.org/> ; <http://fasttrackinitiative.org/education/efafii/> ; http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/education-universite-formation_1043/aide-francaise-strategie-sectorielle-education_5199/index.html ; http://www.coordinationsud.org/article.php?id_article=2377 ; <http://www.educationsansfrontieres.org/statik/publications/index2.html>

Genre

Intégrer le genre dans les politiques éducatives

Pour atteindre l'objectif de parité scolaire entre filles et garçons, il faut tenir compte des spécificités de genre : sanitaires adaptés, prévention et sanction de la violence en milieu éducatif... L'amélioration de la qualité passe aussi par l'édition de manuels scolaires sans stéréotypes sexués. Le MAE* travaille sur l'état des lieux des projets et textes nationaux et internationaux qui renforcent la protection des jeunes filles en milieu scolaire, afin de contribuer à une réflexion internationale sur le principe d'un code de bonne conduite dans ce domaine.

Analyser les représentations sexuées dans les manuels scolaires, C. Brugeille, S. Cromer, CEPED, 2005

→ Voir aussi pp. 88, 89, 91

XXI^e siècle

- La dette des PVD* atteint 2 500 milliards de dollars (2004) ; l'APD* est de 50 à 60 milliards
- 11 septembre : attentats d'Al Qaida contre les USA ; tensions internationales, restrictions de libertés ;
- Déplétion annoncée du pétrole
- L'APD commence à remonter, notamment via les remises de dette
- Objectifs du Millénaire pour le développement, 2000
- Suite Johannesburg, relance des stratégies de DD et de lutte contre le changement climatique
- Biodiversité, année internationale de la désertification
- Montée en puissance de la société civile mondiale, forum social

BONNE PRATIQUE

Insertion professionnelle, éducation, lutte contre le gaspillage

Comment favoriser l'insertion sociale en France, allonger la durée de vie des ordinateurs, aider l'éducation à Madagascar ? Ateliers sans frontières (ASF) emploie et accompagne plus de quarante adultes en situation d'exclusion et revalorise du matériel informatique usagé pour équiper des actions de solidarité internationale. La Poste soutient ce projet en apportant des ordinateurs, un appui logistique et un transfert de compétences, participant ainsi au plan « Éducation pour tous » des Nations unies. ASF* est membre d'ETICMAD, composé d'ONG françaises et malgaches qui contribuent à l'amélioration de l'éducation à Madagascar par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation. Dans ce pays, les trois-quarts de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté et 55 % ont moins de vingt ans. À la demande de directeurs d'établissements scolaires locaux, ETICMAD va équiper des écoles en matériel informatique et leur fournir des contenus pédagogiques électroniques. L'objectif : créer une médiathèque conforme aux programmes scolaires malgaches et mettre en réseau douze sites éducatifs pilotes, soit 2 500 élèves, connectés à Internet pour permettre la diffusion de la médiathèque. ASF est chargée de collecter 600 ordinateurs usagés de La Poste, de les tester et de les reconfigurer. Après cette phase, le projet s'étendra à d'autres écoles.

<http://www.atelierssansfrontieres.org>

➤ Garantir une santé durable

« Les êtres humains ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature » (principe 1 de Rio). La santé est largement liée à des facteurs économiques, sociaux, environnementaux, culturels. Agir : accessibilité et qualité des services de santé, accès aux médicaments essentiels, articulation avec les médecines traditionnelles.

Si l'espérance de vie moyenne augmente globalement grâce aux progrès de l'hygiène et de l'alimentation, elle diminue dans certains pays africains, en raison notamment de la pauvreté et du sida. Faute d'accès à un système de sécurité sociale et à des soins efficaces, chaque année 11 millions d'enfants de moins de cinq ans meurent, 529 000 femmes meurent des suites de leur grossesse, 17 millions de personnes de maladies infectieuses. Dans les régions les plus pauvres d'Afrique et d'Asie, plus de la moitié de la population n'a pas accès aux médicaments essentiels. Les produits axés sur les maladies qui touchent spécifiquement le Sud ne sont pas mis au point.

Selon l'OMS*, « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Le PIDESC* (cf. p. 28) affirme le « droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre » (art. 12). Atteindre les objectifs de santé (cf. OMD* p. 124) nécessite un environnement social et écologique viable. L'urbanisation, le réchauffement climatique, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la dégradation d'écosystèmes, la dissémination de polluants ont des répercussions directes sur la santé. Les plus pauvres sont particulièrement touchés par les décharges à ciel ouvert, le bruit, la fatigue, la malnutrition, des conditions de travail difficiles... Dans les pays riches, les maladies chroniques augmentent : cancers, diabète, dépressions, obésité (cf. p. 39).

ENJEUX

La pandémie VIH-Sida et l'accès aux traitements

42 millions de personnes sont séropositives, dont les 3/4 en Afrique, où l'on compte chaque année 3 millions de nouveaux cas et 2,8 millions de morts ; certains pays vont ainsi perdre jusqu'à 25 % de leurs actifs agricoles en deux décennies. D'après l'ONUSIDA*, créée en 1996 pour coordonner les efforts de huit agences des Nations unies, 15 à 20 milliards de dollars par an seraient nécessaires pour lutter efficacement contre la pandémie. Fonctionnant sur la base d'un partenariat entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a réuni environ 5 milliards de dollars pour la période 2001-2008.

Mais les accords ADPIC (Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) intègrent la question des brevets sur les produits pharmaceutiques. Selon ces règles de commerce international, les pays du Sud membres de l'OMC*, à l'exception de certains PMA*, devraient accorder un brevet d'au moins vingt ans aux médicaments innovants avant de pouvoir importer ou produire des génériques. Or, les antirétroviraux contre le sida coûtent 10 000 à 12 000 dollars par an et par malade tandis que l'arrivée de génériques produits par l'Inde a permis de baisser le prix des traitements à 140 dollars par an. L'Afrique du Sud qui avait légiféré pour importer des génériques d'Inde et du Brésil s'est ainsi vue opposer un procès par des multinationales. Celles-ci ont retiré leur plainte suite à une campagne citoyenne internationale. En 2001, la Déclaration de Doha à l'OMC* reconnaissait la primauté de la santé sur les brevets et la possibilité pour les pays d'importer ou de fabriquer des génériques pour leurs besoins de santé publique. En 2003, les États membres ont arrêté une procédure pour permettre l'exportation de génériques vers des pays n'ayant pas de capacité de production. Trop complexe, cette flexibilité sur les accords ADPIC* s'avère inutilisable dans la pratique... Des pays africains ont déposé à l'OMC* une demande de simplification, que l'Union européenne a bloquée. Début 2006, le Parlement indien a lui-même adopté un projet de loi renforçant la protection de l'innovation par les brevets, qui va diminuer l'accessibilité aux génériques de nouvelle génération, les plus efficaces. Ces procédures entrent en contradiction avec l'urgence de la situation. Nommée par l'OMS*, la Commission sur les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et la santé publique a publié un rapport sur ces questions.

http://www.unaids.org/epi/2005/doc/EPlupdate2005_pdf_fr/epi_update_2005_fr.pdf ; http://www.hcci.gouv.fr/travail/rapports_avis/sida.html ; <http://www.theglobalfund.org/fr/> ; <http://www.who.int/intellectualproperty/fr/index.html> ; <http://www.aides.org/sites/international> ; <http://www.actupparis.org/article1895.html> ; <http://www.sante-sud.org>

Genre

Intégrer le genre dans la lutte contre le sida

En Afrique, 75 % des 15-24 ans séropositifs sont des femmes. L'épidémie est aggravée par des stéréotypes culturels portant sur les comportements et des lois discriminatoires à l'égard des femmes. La prévention et les traitements doivent prendre en compte les violences et les rapports sociaux de genre. Des institutions internationales ont édité des guides pratiques :

http://www.who.int/gender/hiv_aids/fr ; <http://www.genderandaids.org> ;

http://www.eldis.org/hiv/aids/vaw_consequences.htm

La Charte d'Ottawa et les villes-santé

La Charte d'Ottawa, issue de la Conférence internationale pour la promotion de la santé en 1986, définit les « préalables indispensables à toute amélioration de la santé » :

- Se loger.
- Accéder à l'éducation.
- Se nourrir convenablement.
- Disposer d'un certain revenu.
- Bénéficier d'un écosystème stable.
- Compter sur un apport durable de ressources.
- Avoir droit à la justice sociale et à un traitement équitable.

Ces principes, ainsi que le programme « Santé pour tous » de l'OMS*, inspirent les « réseaux des villes-santé ». 30 réseaux se sont constitués en Europe et d'autres se développent notamment dans les pays francophones, l'Amérique du Sud et du Nord. Le réseau français compte 58 villes. Une « ville-santé » est définie par différents critères : sa volonté de répondre aux besoins essentiels des citoyens : eau, nourriture, logement, travail, sécurité, statut social ; la qualité de son environnement ; la force de son tissu social ; l'utilisation la meilleure possible des ressources naturelles ; la richesse de la vie culturelle ; la vigueur et la diversité de son économie ; les conditions d'accès aux services publics et privés ; le degré de contrôle que les habitants exercent sur les décisions qui les concernent ; l'état de santé de la population.

<http://www.villes-sante.com>



2000



- Sommet du Millénaire, New York, déclaration et OMD
- Sommet social (Copenhague + 5), Genève
- Protocole sécurité biotechnologique, Cartagène
- Forum Nations unies sur les forêts
- 2^e Forum mondial de l'eau, La Haye

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Bénédicte Hermelin, GRET*, responsable du pôle politiques publiques et régulations internationales

- Refonder l'Union européenne sur un programme de DD territorialisé : souveraineté alimentaire, décroissance des transports et de la consommation d'énergie, circuits courts, fiscalité écologique...
- Lancer un débat public sur le problème que constitue « l'obligation » de consommer, et au plus bas prix, interdire les produits jetables, créer des emplois de réparateurs, diminuer les hypermarchés et développer les commerces de proximité.
- Aider à la constitution de vrais appareils d'État au Sud avec des fonctionnaires formés et payés correctement, capables d'élaborer des politiques publiques allant dans le sens de l'intérêt collectif et de prendre part aux négociations internationales.

ENJEUX

L'importance des médecines traditionnelles

Dans les pays du Sud et en Chine, une majeure partie de la population utilise des médecines traditionnelles. L'OMS* les définit comme « les pratiques, méthodes, savoirs et croyances en matière de santé qui impliquent l'usage à des fins médicales de plantes, de parties d'animaux et de minéraux, de thérapies spirituelles, de techniques et d'exercices manuels pour soigner, diagnostiquer et prévenir les maladies ou préserver la santé ». « Dans les pays industrialisés, ces médecines sont utilisées sous l'appellation médecine complémentaire ou parallèle ». Plus de 25 % des médicaments actuels sont préparés à base de plantes initialement utilisées traditionnellement : ainsi, artemisia annua contre le paludisme. L'OMS a mis en place une stratégie 2002-2005 pour la médecine traditionnelle. Estimant qu'il s'agit du « système de soins de santé le plus facilement accessible et le plus abordable pour la plupart des Africains ruraux », l'Union africaine a institué la période 2001-2010 « Décennie de la médecine traditionnelle en Afrique », visant à la concertation des acteurs afin de « mettre à la disposition de la vaste majorité du peuple africain des pratiques médicales et des plantes médicinales traditionnelles sûres, efficaces, abordables et de grande qualité ». Ces recherches ont un impact direct en matière de maintien de la diversité biologique et de création de revenus et d'activité (Cf. pp. 46, 54).

http://www.who.int/topics/traditional_medicine/fr ;

http://www.idrc.ca/fr/ev-41556-201-1-DO_TOPIC.html ;

<http://www.hsf-france.com> ;

http://www.remed.org/html/plantes_medicinales.html

Agir → Quelques pistes pour une santé durable

- La santé doit être une priorité des politiques publiques et de l'APD* et disposer d'un financement stable, dont un minimum estimé par l'OMS* à 40 dollars par habitant par an pour des services de base. Les pays pauvres investissent en moyenne 10 dollars par habitant et, dans certains pays, moins de 2 dollars.
- Il est nécessaire de former et de recruter des personnels soignants, car leur nombre (59 millions dans le monde) reste stationnaire tandis que la population augmente. Il manque plus de 4 millions de médecins, de sages-femmes, d'infirmières, de pharmaciens, de dentistes et de personnel d'appui (OMS*).
- Les stratégies doivent être globales, associer prévention, éducation sanitaire, participation du public, et répondre aux besoins spécifiques et évolutifs des pays, en anticipant les facteurs démographiques, l'urbanisation, le vieillissement ; ainsi, en 2025, les plus de 65 ans représenteront 10 % de la population mondiale. L'OMS* a créé une Commission des déterminants sociaux de la santé chargée d'établir un programme d'action.
- Les composantes sociales et environnementales doivent être prises en compte : pollutions, alimentation déséquilibrée, stress, violences... Il est important de lier les politiques de santé et celles concernant la lutte contre la pauvreté, l'agriculture, la protection de l'environnement, les transports, l'habitat, l'eau potable, l'éducation...
- Améliorer la quantité et la qualité des données sanitaires et des recherches, affecter des moyens pour les maladies et les traitements spécifiques aux pays pauvres.
- Le plan d'action du Sommet mondial du DD recommande de « promouvoir la préservation et le développement des savoirs et pratiques de la médecine traditionnelle et le recours à cette médecine ».

BONNE PRATIQUE

Diversité biologique, diversité culturelle, atouts pour la santé

Situé dans l'extrême Nord-Ouest de l'Inde, entre la Chine et le Pakistan, le Ladakh est la région la plus isolée du sub-continent indien. Désert froid, cet environnement unique accueille une faune et une flore spécifiques. Utilisant les propriétés des racines, plantes et minéraux, la médecine tibétaine amchi (signifiant à la fois praticien et pharmacien) est le principal et souvent l'unique système de soins des populations ladakhies qui vivent pour la plupart dans des villages isolés. Soumises à l'intensification des cueillettes sauvages et aux changements climatiques, certaines plantes sont en danger à cause de l'arrachage des racines, de l'intensification de la collecte par des laboratoires indiens ou étrangers pour répondre à un engouement pour les plantes himalayennes et d'une demande mondiale reflétant cette évolution. Ces plantes représentent une aubaine économique pour des intermédiaires qui les commercialisent sous forme de médicaments, d'encens, de crèmes et de tisanes.

Depuis huit ans, l'association Nomad RSI met en œuvre, avec son partenaire local Ladakh Society for Traditional Medicines, un programme de revitalisation de la médecine tibétaine : éducation médicale, établissement de centres de santé amchis, recherche appliquée, soutien aux associations locales. Le volet « plantes médicinales » vise à améliorer la protection de la biodiversité locale et particulièrement des plantes médicinales par des actions de formation, de sensibilisation, de protection et de mise en culture auprès de populations isolées. Dans le cadre du volet éducation, une école de médecine tibétaine a été mise en place et a formé une quinzaine de jeunes Amchis de villages reculés du Ladakh, dont une moitié de femmes.

<http://www.nomadrsi.org/> ; *Panser le monde, penser les médecines : traditions médicales et développement sanitaire*, Collection soins d'ici soins d'ailleurs, L. Pordié (dir.), Karthala, Paris, 2005.

→ Voir aussi pp. 39, 41, 64

2001

- France : loi Nouvelles régulations économiques
- 4^e Conférence OMC* à Doha. Nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales : « Agenda du développement ».
- 3^e Conférence des Nations unies sur les Pays les moins avancés (PMA)
- Lancement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)
- Conférence internationale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'intolérance, Durban
- Déclaration sur la diversité culturelle, Unesco
- Signature Convention de Stockholm sur les Polluants organiques persistants (POP)
- Traité sur les ressources phytogénétiques, Rome
- Attentats terroristes contre les Etats-Unis
- Rejet par l'administration américaine du protocole de Kyoto
- Union européenne : Traité de Nice ; stratégie européenne DD à Goteborg
- Premier Forum social mondial, Porto Alegre, en parallèle au Forum de Davos

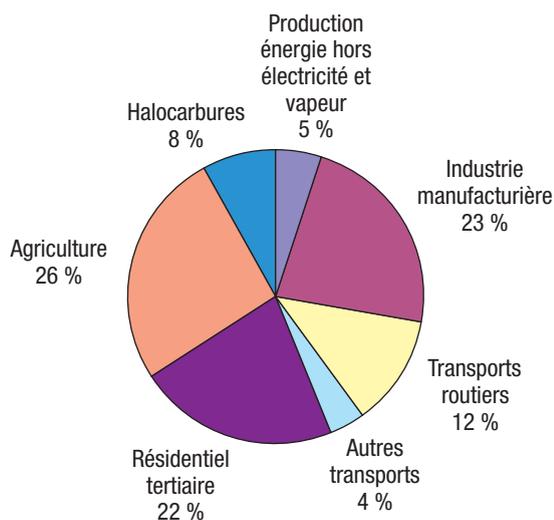
➤ Climat : freiner le réchauffement, mettre en œuvre une solidarité climatique

Le mode de développement industriel a multiplié par deux les émissions de gaz à effet de serre au cours du XX^e siècle, entraînant un dérèglement climatique qui paraît s'accroître. La Convention internationale sur le changement climatique et le Protocole de Kyoto visent à réduire ces pollutions et à mettre en œuvre une équité climatique. Une action combinée est nécessaire aux niveaux local, national, international, collectif et individuel.

L'effet de serre est un phénomène naturel permettant la vie sur terre grâce à une température moyenne de 15°. Le soleil émet de l'énergie, que la terre absorbe et dont elle renvoie une partie vers le ciel. Maintenu par une couche de gaz et de vapeur d'eau, cette énergie réchauffe la planète, selon un équilibre complexe lié au cycle de l'eau, du carbone, de l'oxygène... Mais ce cycle est perturbé par des activités humaines émettrices de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone ou CO₂, méthane, protoxyde d'azote, gaz fluoré...) : utilisation de combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon) pour produire de l'énergie, transports, industrie, déforestation, agriculture industrielle... La biosphère n'arrivant plus à absorber tous ces GES*, un réchauffement global est amorcé, qui pourrait être compris entre 1,4 et 5,8° à la fin du XXI^e siècle (GIEC*). Le niveau de la mer s'est déjà élevé d'au moins 10 cm en un siècle. Or la moitié de l'humanité vit à moins de quelques dizaines de kilomètres de côtes et deux personnes sur cinq habitent dans des zones inondables : Bangladesh, Chine, États-Unis, Inde, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, petits États insulaires...

Ce dérèglement climatique a de multiples conséquences : augmentation des inondations (de 20 à 90 entre 1950 et 1990 ; de la même façon, le coût pour les assureurs est passé de 15 milliards d'euros en 2003 à 44 milliards en 2004), sécheresses, cyclones... ; accélération de la désertification et de l'érosion des sols ; baisse de rendement de céréales ; diminution des espaces cultivables (- 30 % dans le cas d'une élévation d'un mètre du niveau de la mer) ; extension de virus, de maladies tropicales et du paludisme ; extinction d'espèces animales et végétales ; crises économiques, augmentation du nombre de réfugiés climatiques (cf. p. 85)...

C'est la quantité globale de GES* émis qui induit l'effet sur le climat, quel que soit le lieu de production. Les pays les plus pauvres qui émettent pourtant peu de GES (cf. p. 30), seront particulièrement touchés par un changement climatique auquel ils n'ont pas les moyens de s'adapter. Des mécanismes « de flexibilité » ont été mis en place : permis d'émission, permettant de vendre ou d'acheter des droits à émettre entre pays industrialisés, mécanismes de développement propre (cf. pp. 63, 67)... Certains acteurs estiment urgente la mise en place de taxations (sur le CO₂, sur les engrais azotés...) pour augmenter les prix de l'énergie, réorienter les modes de production et dégager de nouvelles ressources pour les pays pauvres.



Répartition approximative des émissions de gaz à effet de serre hors zone dans le monde par secteur, 2000, après réaffectation de l'électricité aux secteurs utilisateurs (Sources IPCC & AIE et rapport parlementaire 2006).

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Yannick Jadot, Greenpeace, Directeur des campagnes

Pour sortir du syndrome « développementdurable.com », il faut :

- Rendre juridiquement contraignants les traités et conventions internationaux relatifs aux droits fondamentaux de la personne humaine et à l'environnement.
- Reconnaître la primauté des droits fondamentaux de la personne humaine et du droit de l'environnement sur le droit commercial.
- Négocier un cadre international juridiquement contraignant de responsabilité sociale et environnementale des entreprises qui prévoit, en cas de manquement, la possibilité de sanctionner les acteurs défaillants.

Agir → Aux niveaux global, sous-régional, national, local

Pour diminuer l'ampleur du changement climatique, il faudrait réduire de 80 % les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici la fin du siècle (rapports du GIEC*). Cela suppose de diminuer les consommations d'énergie (cf. p. 61) et de réduire l'impact des transports, en intégrant le secteur aérien dans les calculs d'émissions, de réorienter les modes de production et de consommation (cf. p. 31), aux niveaux urbain (p. 35) et agricole (p. 40)...

• La Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques

Adoptée à Rio en 1992, la CCNUCC* engage la communauté internationale dans la lutte contre l'effet de serre, contraignant les États à réaliser des inventaires d'émissions et à définir des programmes nationaux de lutte contre l'effet de serre. Elle fixe l'objectif ultime de « stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ». Les pays industrialisés doivent aider les pays pauvres à mettre en place des plans d'adaptation, un Fonds étant prévu pour les PMA*.

• Le Protocole de Kyoto

Adopté en 1997, entré en vigueur en 2005 avec la signature de la Russie, il engage les pays industrialisés à réduire, entre 2008 et 2012, le total de leurs émissions de GES* de 5,2 % par rapport aux niveaux de 1990. Ainsi il demande au Japon une diminution de 6 % et à l'UE* de 8 %, à répartir entre les États-membres. Les États-Unis, qui représentent 30 % des émissions des pays industrialisés, étaient engagés à une diminution de 7 % mais se sont retirés du Protocole de Kyoto en 2001. La Chine, deuxième émetteur, étant considérée comme un pays en développement, n'a pas d'objectifs de réduction. Des négociations ont débuté pour définir le régime applicable après 2012.

• Au niveau européen

L'Union européenne a mis en place un marché des permis d'émission et une directive sur les quotas. Les États membres fixent, pour la période 2005-2007, puis 2008-2012, des objectifs de réduction d'émissions à un ensemble d'installations industrielles dans le cadre de plans nationaux d'allocation des quotas (PNAQ).

• Au niveau français

La France doit stabiliser ses émissions par rapport à 1990. Elle s'est engagée à les diviser par quatre d'ici à 2050. L'augmentation provient surtout des transports et de l'utilisation d'énergie fossile dans les logements et bureaux : chauffage, eau chaude. Un Plan climat a été instauré en 2004 et un débat national sur les énergies a débouché en 2005 sur une loi fixant les orientations de la politique énergétique. La Mission parlementaire sur l'effet de serre a produit un rapport en avril 2006 ; <http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/i3021-tll.asp>

• Au niveau local

Les collectivités sont en première ligne en matière de transport, d'urbanisme, de gestion des déchets... Elles commencent à mettre en place des plans de réduction de leurs émissions de GES* dans le cadre des Agendas 21 locaux. Des expériences en cours visent à tendre vers des villes au bilan carbone neutre (cf. p. 62).

• Au niveau individuel

La lutte contre les émissions de GES* passe par une information et des choix citoyens : utilisation des transports collectifs, économies d'énergie, alimentation de saison et achetée localement, etc.

http://unfccc.int/portal_francoophone/items/3072.php ; <http://ghg.unfccc.int/index.html> ; <http://www.unitar.org/ccp/> ;

<http://www.effet-de-serre.gouv.fr> ; <http://www.rac-f.org> ; <http://www.programme-privileges.org/> ;

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/changement-climatique/ouvrages.shtml> ; <http://www.iepf.org/ressources/lef.asp>

Rapport parlementaire sur le changement climatique : <http://www.manicore.com/documentation/serre/GES.html> ;

Changement climatique, comprendre et agir, Sabine Rabourdin, Delachaux et Niestlé, 2005 ;

L'avenir climatique, Jean-Marc Jancovici et Hervé Le Treut, 2002 ; *L'Homme et le climat*, Edouard Bard, Gallimard, 2005 ;

Menaces climatiques sur l'ordre mondial, Jean-Michel Valantin, Lignes de Repères, 2006

2002



- L'APD* est au plus bas : 0,2 % du PNB
- Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey
- Le PNUE* publie son troisième état de la planète « GEO 3 »
- Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg
- Entrée en vigueur Cour pénale internationale de La Haye
- Traité désarmement stratégique signé par les USA et la Russie
- Europe : mise en circulation de l'euro dans la zone euro
- France : Assises nationales du DD à Toulouse
- Premier Forum social européen (Florence)



ENJEUX

Faut-il limiter ou compenser les déplacements ?

L'augmentation continue des transports apparaît comme un indicateur majeur de « non durabilité ». Chacun des 6,5 milliards d'humains a théoriquement le « droit » d'émettre 500 kg de carbone par an (soit 1,8 tonne de CO₂), (cf. p. 30). Cela représente l'équivalent de 5 000 km dans une voiture moyenne. En France, 18 000 km sont parcourus en moyenne, avec un taux de remplissage de 1,2 personne.

Croissant au rythme de 14 % par an, le transport aérien est particulièrement polluant, alors même que le kérozène n'est pas taxé. L'avion génère en moyenne 360 gr de CO₂ par passager/km, contre 150 gr de CO₂ pour les déplacements en voiture, 44 gr de CO₂ en train et 76 en bus urbain. Ainsi, pour effectuer la liaison Paris-Marseille, une personne en avion provoque l'émission de 97 kg de CO₂, une personne en voiture (occupée par 2 personnes) en émet 89 kg, alors qu'en TGV, elle n'émet que 3,3 kg de CO₂ (soit 30 fois moins qu'en avion).

Des systèmes de compensation se mettent en place. Ainsi les participants à la Conférence organisée par le Comité français de la Décennie de l'éducation pour le DD en juin 2006 à l'Unesco, à Paris (cf. p. 88) sont invités à verser une contribution de 15 euros pour compenser les émissions de GES* générés par la conférence qui fait l'objet d'un calcul de son bilan carbone. Les sommes seront investies dans des projets d'efficacité énergétique ou de reforestation.

Calculez vos émissions de GES : <http://www.chooseclimate.org> ; http://www.rac-f.org/article.php3?id_article=227 ; <http://www.manicore.com/documentation/aeroport.html> ; <http://www.climatechange.gc.ca/onetonne/calculator/francais/>

Genre

BONNE PRATIQUE

Intégrer le genre dans la mise en œuvre des conventions climat, désertification, biodiversité

Au Sud, beaucoup de femmes gèrent au quotidien de multiples ressources naturelles et en tirent souvent une part importante de leurs revenus. Elles ont des savoirs utiles pour la biodiversité : collecte de produits forestiers, conservation et adaptation de semences de plantes sauvages comestibles et hybridation de cultures vivrières. Chargées de l'approvisionnement en bois de chauffe et de la sécurité alimentaire, elles sont touchées de façon spécifique par les changements climatiques et la désertification. Ces phénomènes entraînent également une émigration accrue des hommes et une recomposition des rôles sociaux. L'analyse, pour chaque contexte, des transformations sociales en cours, l'accès aux droits fonciers et la participation paritaire aux instances décisionnelles, permettront des mesures adaptées pour prévenir les vulnérabilités différenciées des femmes et des hommes aux changements climatiques. La FAO* propose un guide pour prendre en compte le genre dans la mise en œuvre des trois conventions de Rio :

http://www.fao.org/sd/dim_pe1/pe1_041002_fr.htm ;

l'ONU a mis en place un réseau genre et changements climatiques : <http://www.gencc.interconnection.org/About.html> ;

www.undp.org/seed/unso/women ;

<http://www.unep.org/PDF/Women/ChapterFour.pdf> ;

http://www.unep.org/dpdl/civil_society/WAVE/

→ Voir aussi pp. 30, 60 ; bonnes pratiques pp. 32, 62, 63

Solidarité climatique et technologies adaptées en Asie

Dans les pays froids en développement, la consommation d'énergie pour les besoins de base est souvent plus du double de celle des pays sahéliens, jusqu'à 4 kg de biomasse par personne/jour. Des régions se désertifient, comme en Afghanistan où ne subsiste plus que 3 % de forêts. La ressource en bois ou en bouses est parfois si rare que même les ruraux doivent acheter une partie de leur énergie. L'association GERES soutient des programmes d'énergies renouvelables et de construction bioclimatique. En Afghanistan, l'introduction de nouvelles techniques dans des bâtiments publics (écoles, structures de santé) et des habitations a permis d'économiser plus de 50 % d'énergie et d'améliorer l'hygiène en hiver, en diminuant la pollution intérieure. Les investissements sont rentabilisés en moins de 5 ans. Après la rénovation de 35 bâtiments, un programme de construction de 100 écoles et dispensaires, financé par le FFEM* (cf. p. 67), démarre, en concertation avec les autorités locales. Dans l'Himalaya indien, le maraîchage sous serre solaire permet de produire des légumes en hiver, ce qui améliore la situation nutritionnelle et génère des revenus pour les populations en périphérie des villes.

Une initiative de « solidarité climatique » permet, sur un site web, le calcul du CO₂ généré par des déplacements et leur compensation en soutenant des projets. « CO2solidaire » encourage les économies d'énergie que chacun peut mettre en œuvre. Mais certains transports sont difficiles à réduire : l'usage de la voiture en milieu rural pour aller travailler, de l'avion. Dans ces cas, un particulier, une entreprise, une collectivité peut compenser ses émissions. Ainsi, un aller-retour Marseille-Tunis en avion entraîne l'émission de 0,27 t de CO₂, dont la tonne est estimée à 24 €. Ces montants sont affectés à des projets qui réduisent d'autant les émissions dans les pays du Sud, tout en améliorant les conditions de vie des populations.

<http://geres.free.fr/> ; <http://www.co2solidaire.org/>

➤ Lutter contre la désertification

40 % des sols émergés de la planète sont dégradés. La Conférence de Rio a initié une Convention internationale de lutte contre la désertification. Agir : sensibilisation des décideurs, implication des acteurs locaux, promotion d'une agriculture durable.

Le sol est composé d'air, d'eau et d'agrégats de particules minérales, sables, argiles... produisant en moyenne 500 kg de matière organique par hectare par jour. Quand cette matière vivante diminue, le sol devient compact, ne pouvant plus jouer son rôle de filtre de l'eau et d'alimentation des plantes.

Officiellement définie comme « la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines », la désertification menace un milliard et demi de personnes dans cent pays. Chaque année, 10 millions d'hectares de terres arables se dégradent. Les causes se combinent entre elles. Mauvaise gestion des terres, de l'eau et des ressources végétales, surpâturage, déboisement, prélèvement excessif de bois de chauffe, pratiques agricoles inadaptées, conflits et déplacements de populations entraînent érosion ou salinisation des sols (la moitié des terres arables irriguées en Égypte), perte de fertilité, avancée du désert (ainsi, plus de 10 000 km² par an pour le désert de Gobi en Chine). De plus, le réchauffement climatique affecte le cycle de l'eau. Les conséquences sociales, économiques, environnementales de la désertification sont multiples : insécurité alimentaire, perte de biomasse et de biodiversité, paupérisation, émigration. Ainsi, d'ici 2020, 60 millions de personnes pourraient quitter les zones désertifiées de l'Afrique subsaharienne pour le Maghreb et l'Europe. 2006 est l'année internationale des déserts et de la désertification.

Agir ➔

Pistes pour une gestion durable des terres

La Convention des Nations unies de lutte contre la désertification (CCD)

Adoptée en 1994 en application du chapitre 12 de l'A21* de Rio, en vigueur dans 191 pays (2005), la CCD* vise à garantir un engagement à long terme des pays par un document juridique, faiblement contraignant. Incluant les aspects environnementaux, sociaux et économiques, elle comporte un texte principal et cinq annexes de mise en œuvre régionale pour l'Afrique, zone prioritaire, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie, et la Méditerranée septentrionale. Sa mise en application repose sur les Programmes d'actions nationaux (PAN), sous-régionaux et régionaux.

- Renforcer les mécanismes institutionnels et augmenter l'aide. La lutte contre la désertification est un domaine délaissé par l'Aide publique au développement. Il faudrait investir 2,4 milliards de dollars par an alors même que la désertification a un coût estimé à 42 milliards de dollars (ONU*).
- Sensibiliser le public et les décideurs politiques. Le concept de désertification est souvent réduit à l'extension des déserts au Sud. Or le processus est bien plus large et touche en particulier l'Europe du Sud (1/5 du territoire espagnol risque de se transformer en désert), centrale et orientale et les États-Unis, dont 30 % du territoire est déjà affecté par la désertification.
- Mettre en œuvre des techniques agrobiologiques et diversifier les cultures : la monoculture accélère les processus de désertification.
- Réhabiliter les écosystèmes (cf. p. 52).
- Développer les mesures correctives adaptées à chaque contexte particulier : combattre les effets du vent en construisant des barrières et en stabilisant les dunes de sable avec des plantes locales, notamment fourragères ; reboiser : les arbres contribuent à fixer les sols, agissent comme coupe-vents, renforcent la fertilité des sols et les aident à absorber l'eau en cas de fortes précipitations.
- Intégrer le contexte social et culturel, les savoirs locaux et la participation : la Convention prévoit ainsi l'implication des populations locales, particulièrement des femmes et des jeunes.

<http://www.unccd.int/convention/menu.php> ; <http://www.csf-desertification.org/>

<http://www.ifap.org/fr/publications/docdesertification.html> ; <http://www.enda.sn/energie/desertif/des16gen.htm>

BONNE PRATIQUE

Une démarche de concertation contre la désertification

La Convention contre la désertification favorise la participation de la société civile à tous les stades de la prise de décision et de la mise en œuvre, prônant une approche intégrée et le renforcement des capacités à la base. Créé en 2001 avec l'appui du MAE* et du MEDD*, le Groupe de travail désertification (GTD) vise à établir une concertation entre acteurs : ONG actives dans la gestion de l'eau, l'agriculture, l'agroécologie, la lutte contre la désertification, la formation ; institutions comme l'AFD* ; scientifiques et chercheurs. Le GTD* réunit expériences et compétences :

- Au plan international, dans la mise en œuvre de la Convention et d'activités de lutte contre la désertification : participation aux négociations, concertation avec les partenaires du Sud, élaboration de propositions, au niveau européen, dans le cadre de l'ENID (european networking initiative on desertification).
- Au plan national, en renforçant la pédagogie auprès des acteurs, des décideurs, du public et des partenaires étrangers : clarification des concepts et explication du processus de désertification et de lutte contre la désertification (LCD) ; analyse et mise en valeur des implications sociales, économiques et environnementales de la Lutte contre la désertification et du lien important avec la lutte contre la pauvreté ; création et diffusion d'outils pédagogiques, échange d'expériences.
- Au travers d'activités en réseau : concertation, plaidoyer (participation aux conférences des Parties), élaboration de positions (stratégie française de LCD*), renforcement des capacités, formations, création d'outils d'information : CD-Rom « Désertification et société civile », almanach « Vivre en terre aride », témoignages d'agriculteurs, manuel « Repères pour comprendre et agir ».

<http://www.cariassociation.org/gtd/>

BONNE PRATIQUE

Principes de DD appliqués à l'agriculture en milieu aride

La commune de Tin Zaouaten, à 2000 km de Bamako, est en zone saharienne, habitée par des éleveurs nomades tamacheks. 3000 personnes se sont installées dans une vallée de cinq kilomètres entre deux cordons de montagnes pierreuses. Un oued y dépose deux à trois fois par an des alluvions en terrasses et laisse en permanence une nappe d'eau. Lors de ses crues, il devient destructeur pour les jardins situés sur les berges. Dans ce milieu hyper-aride, la lutte contre la désertification consiste au renforcement des capacités à limiter l'érosion hydrique, à conserver l'eau et la terre nourricière, en appliquant des principes de DD : décisions prises de façon participative ; utilisation de moyens disponibles localement : des digues, puits et micro-barrages ont été réalisés à la main sans entreprises extérieures ; renforcement des liens et échanges de produits et services entre éleveurs connaissant parfaitement les ressources du milieu et sédentaires valorisant des îlots de terre par des méthodes agroécologiques ; accès des femmes à des terres ; articulation de l'activité agricole au tissu économique des artisans et commerçants (outils, semences, pièces détachées, transport, séchage...).

L'ONG CARI soutient cette dynamique par des conseils, l'apport de semences, de fruits, des formations de relais locaux pour la diffusion des connaissances acquises et une capitalisation des connaissances sur la réalité rurale saharienne dans l'Adrar de Iforas, utile pour la communauté internationale. CARI concrétise ainsi l'« Appel des oasis », lancé au Sommet mondial du DD en 2002 par le Réseau international de développement durable des oasis.

<http://www.cariassociation.org>

2003



- Guerre des USA et de pays alliés contre l'Irak
- Sommet mondial société d'information, Genève
- Forum de l'eau, Kyoto
- Entrée en vigueur Protocole Carthagène risques biotechnologiques
- Union européenne : Traité de Nice
- France : Mise en place Comité national du DD
- France : Adoption stratégie nationale de DD
- France : Assises nationales du DD à Lille
- Échec de la 5^e Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún
- Forum social mondial Porto Alegre

2004



- Parution de Ecosystem assessment, PNUE*
- Rapport PNUD* sur le développement humain. La liberté culturelle devient le 4^e pilier du développement humain avec la promotion de la croissance économique, le renforcement de la démocratie et l'investissement social.
- Conférence mondiale énergies renouvelables, Bonn
- 4^e Forum social mondial Mumbai

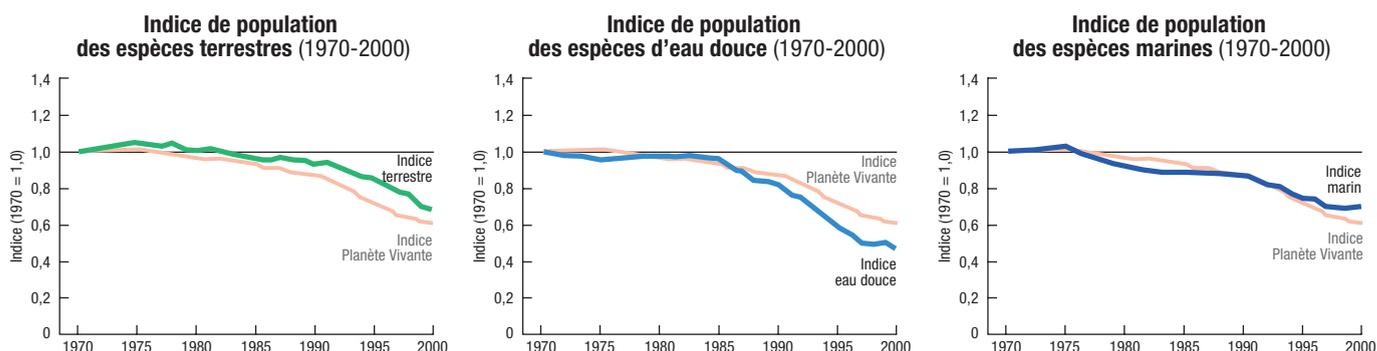


➤ Préserver la biodiversité et les écosystèmes

Les espèces vivantes disparaissent au rythme de 1 % par an du fait des activités humaines. Concentrée dans des pays du Sud, la biodiversité est à la fois un bien commun mondial et un enjeu économique. Agir : prendre en compte les services rendus par les écosystèmes, partager les ressources de façon équitable.

Produit de trois milliards d'années d'évolution, la biodiversité désigne l'ensemble du monde vivant : diversité génétique, des espèces et des écosystèmes ou milieux naturels. Par rapport aux termes « environnement » ou « nature », la biodiversité insiste sur le caractère global du vivant, sa complexité, les interactions entre espèces et entre écosystèmes (compétition, coopération, symbiose). Les estimations du nombre d'espèces varient entre 6 et 14 millions, dont seules 1,7 million ont été décrites. L'essentiel se concentre dans les zones tropicales humides d'Asie orientale, d'Afrique sub-saharienne et d'Amérique du Sud. Les scientifiques considèrent que la planète est entrée dans une phase d'extinction massive des espèces du fait des activités humaines : déforestation, surexploitation, agriculture industrielle, urbanisation, disparition de milieux naturels, changements climatiques. Au rythme de 27 000 espèces éliminées chaque année, 30 % auront disparu en 2050. La biodiversité agricole diminue également, fragilisant le potentiel de sécurité alimentaire : depuis 1900, 75 % des espèces de plantes domestiques ne sont plus cultivées.

Le SMDD* (cf. p. 9) a confirmé l'objectif du plan stratégique international 2002-2010 d'assurer « d'ici à 2010 une forte réduction du rythme actuel de perte de diversité biologique aux niveaux mondial, régional et national à titre de contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur la planète ».



L'indice « Planète vivante » du WWF est un indicateur d'évolution de la biodiversité, moyenne de trois indices mesurant les changements d'abondance de 555 espèces terrestres, 323 espèces d'eau douce et 267 espèces marines. L'IPV* a chuté de 40 % entre 1970 et 2000 ; http://www.wwf.fr/rpv2004/index.php?page=indice_1.html

ENJEUX

La biodiversité, au cœur de négociations économiques

34 zones de forte biodiversité sont identifiées dans le monde, couvrant seulement 1,4 % de la surface planétaire mais concentrant près de la moitié des espèces de vertébrés et 35 % des plantes connues. La majeure partie de la biodiversité étant concentrée dans des pays du Sud, ceux-ci n'ont accepté de signer la CDB* qu'à la condition qu'elle établisse la souveraineté des États sur les ressources génétiques, pour limiter la pratique de la « biopiraterie » par les firmes du Nord. Actuellement la plupart des négociations portent donc sur les règles d'accès aux ressources de pays tiers et de partage des bénéfices tirés de leur exploitation. Si une molécule issue d'une plante est utilisée commercialement, quelle part des bénéfices est susceptible de revenir à l'État d'origine ou aux communautés locales qui connaissaient et exploitaient les propriétés de la plante ? Divers modèles de partage de bénéfices existent : loi-modèle de l'Organisation de l'Union africaine, règles du Pacte andin fondés sur des règles multilatérales ou *sui generis* de propriété intellectuelle, issues des cadres de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ou de l'accord ADPIC* de l'OMC* (cf. p. 44). La CDB* promeut une approche économique et commerciale de la biodiversité, associant les communautés locales aux bénéfices. De son côté, le Traité international de la FAO sur les ressources phytogénétiques utiles à l'alimentation et à l'agriculture (2001) facilite l'accès à ces ressources, moyennant une déclaration et le versement à un fonds.

Cf. aussi : *ONG et biodiversité*, IRD, Coord. Catherine Aubertin, 2005

Agir → Une convention internationale, l'intégration nécessaire dans toutes les stratégies de développement

Agir pour la biodiversité nécessite une approche transversale, à la fois locale et globale, combinant des stratégies pour les différents écosystèmes : forêts (cf. p. 56), zones agricoles (cf. p. 39), eaux intérieures, zones marines et côtières (cf. p. 41), terres arides et semi-arides (cf. p. 50), montagnes (cf. p. 79)... Pour tirer parti des ressources sans détruire le patrimoine naturel, il est essentiel de renforcer la participation des communautés locales et de lier les stratégies de réduction de la pauvreté à la mise en œuvre des « services » offerts par les écosystèmes, tout en maintenant des espaces protégés ; ceux-ci forment actuellement environ 10 % de la surface de la planète.

La Convention internationale sur la diversité biologique (CDB)

Signée à Rio, elle a pour objectif « la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques, et grâce à un financement adéquat ». La CDB* affirme le droit souverain des États d'exploiter leurs propres ressources dans la mesure où cette exploitation ne cause pas de dommages à l'environnement dans d'autres États.

Le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques

Entré en vigueur en 2003, il traite de la prévention des risques liés aux biotechnologies. Il institue le principe de précaution en matière de transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés (OVM), avec une clause de sauvegarde précisant que son application n'est pas subordonnée aux autres accords commerciaux, y compris les règles de l'OMC*.

<http://www.gis-afb.org> ; <http://www.greenfacts.org/fr/ecosystemes> ;
<http://www.biodiv.org/default.shtml> ; <http://biodiv.mnhn.fr/> ;
<http://www.recherche.gouv.fr/biodiv2005paris/index.htm> ;
http://www.unesco.org/mab/mabProg_fr.shtml ;
<http://www.gret.org/news/biosecurite.htm> ;
<http://www.iepf.org/ressources/document.asp?id=210> ;
<http://www.sidsnet.org/1c.html> ;
<http://www.partenariatmontagne.org/default.asp> ;
<http://www.globaloceans.org/index.html> ;
<http://www.biodiv.org/programmes/socio-eco/use/addis.asp> ;
<http://www.iucn.org/themes/ssc/redlist2006/redlist2006.htm> ;

Le grand massacre, l'avenir des espèces vivantes, F. Ramade, Hachette, 1999

Accord sur les organismes vivants modifiés ?

La 3^e réunion des parties au Protocole de Carthagène s'est tenue en mars 2006 à Curitiba (Brésil). Après six années de négociation, un accord a été obtenu sur l'article 18.2a) relatif à l'identification des organismes vivants modifiés destinés à l'alimentation et à la transformation (OVM-AHAT), concourant ainsi à une plus grande transparence des échanges mondiaux de ces produits. Les Parties exportatrices devront mentionner de façon claire et précise, dans la documentation accompagnant les cargaisons, l'identité des OVM* transportés. Une période transitoire est prévue pour permettre à certains pays exportateurs de répondre à ces exigences, avant l'adoption définitive en 2010 d'une documentation explicite sur le contenu des cargaisons (portant la mention « contient »).
 OVM : toute entité biologique capable de transférer et de répliquer du matériel génétique (plantes, semences, animaux). Les produits alimentaires dérivés ne sont pas concernés (différence avec les OGM*).

2005



- Entrée en vigueur Protocole de Kyoto, suite ratification Russie
- Conférence Montréal sur changement climatique
- Rapport Nations unies « Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire »
- Rapport Sachs « Plan pratique pour réaliser les OMD* »
- Sommet « Pékin + 10 »
- Conférence révision Traité non prolifération nucléaire (TNP)
- Sommet mondial information, Tunis
- Sommet Nations unies OMD* ; création commission consolidation paix
- Convention Protection et promotion diversité des expressions culturelles, UNESCO
- Forum biodiversité, science, gouvernance, Paris
- UE* : publication principes directeurs de DD
- UE : Déclaration politique de coopération au développement
- France : adoption Charte de l'environnement
- France : Assises nationales du DD à Toulouse
- 5^e Forum social mondial Porto Alegre

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Charles Josselin, Président de Cités unies France, vice-président du HCCI, membre du CNDD*, vice-président du CG* des Côtes d'Armor, ancien ministre de la Coopération

- Les élus locaux sont acteurs de la recherche, de la coopération décentralisée et de la mise en œuvre du développement durable : il faut intégrer les collectivités locales dans le jeu des grandes institutions internationales, via Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).
- Producteurs et consommateurs sont acteurs du DD : il faut systématiser la traçabilité des produits échangés : conditions techniques de production (eau, énergie, bio masse...) et sociales (conditions de travail, rémunération, hygiène et sécurité), afin d'en apprécier le rapport coût/avantages.
- Il faut enfin encourager la sensibilisation citoyenne au développement durable : intégration aux programmes d'enseignement, formation initiale et continue.

L'étude du Millénaire sur les écosystèmes

1 300 experts originaires de 95 pays ont analysé les écosystèmes de la planète, produisant en 2005 le « Millenium ecosystem assessment ». Ce document note que les humains ont dégradé ou surexploité 60 % des écosystèmes permettant la vie : fourniture d'eau douce, stocks de pêche, régulation de l'air et de l'eau, des climats régionaux, des risques naturels et des parasites... 24 services fournis par les écosystèmes sont définis. Ils comprennent les services d'approvisionnement : nourriture et eau, ressources génétiques, fibres... ; les services de régulation des inondations, du climat, de maladies ; les services culturels : bénéfices spirituels, récréatifs et culturels, relations sociales ; et les services de soutien, nécessaires à la production des autres services et au maintien de conditions favorables à la vie : cycle des éléments nutritifs, production de biomasse, d'oxygène, cycle de l'eau, habitats, etc. Quinze de ces services sont dégradés. De plus, le réchauffement de la planète rend plus difficile de rétablir les équilibres rompus. L'étude du Millenium a cherché à quantifier le PNB* généré par ces services des écosystèmes, le chiffrant à 26 000 milliards d'euros, soit deux fois le PNB* mondial. « L'espèce humaine, quoique protégée des changements environnementaux par la culture et la technologie, est en fin de compte fondamentalement dépendante du flux de services d'origine écosystémique ».

<http://www.millenniumassessment.org>

BONNE PRATIQUE

« Action Eau » : solidaires au Nord, efficaces au Sud

S'inscrivant dans le cadre de la francophonie, cette initiative du WWF met en œuvre des partenariats avec les associations locales, les collectivités, les entreprises, des institutions publiques, pour inciter les citoyens français à la fois à préserver leur ressource en eau près de chez eux et à se mobiliser pour être solidaires de citoyens du Sud. Au Niger, Action Eau se traduit par le soutien à des acteurs locaux à l'échelle du Bassin pour préserver la biodiversité et promouvoir une gestion durable tout en contribuant à améliorer l'accès à l'eau, l'assainissement et la sécurité alimentaire. Au Burkina Faso, un projet porté par l'ONG Naturama favorise la gestion participative de la mare d'Oursi pour assurer la conservation de cette zone humide, actuellement menacée par l'ensablement, la désertification et le surpâturage, mais d'importance internationale Ramsar* (Convention internationale sur les zones humides) et vitale pour les populations locales.

<http://www.wwf.fr/pdf/DPActionEau.pdf>

Générer de nouvelles ressources à partir de la biodiversité

S'étendant entre les Andes et le Bassin amazonien, la Bolivie est un pays riche d'une grande diversité faunistique et floristique. Le romerillo, la llave t'ika, la muña negra sont des plantes utilisées traditionnellement à des fins médicinales, biocides, aromatiques, religieuses. Comment mettre en valeur cette diversité biologique et culturelle et en faire bénéficier les communautés rurales ?

Avec l'appui de l'IRD*, des partenaires boliviens et français, chercheurs, ONG, représentants paysans et autochtones, se mobilisent à travers le projet Biodesa, financé pour partie par le FFEM* et piloté par le Centre de technologie agroindustrielle de l'université de Cochabamba, qui met ainsi à profit sa longue expérience dans le domaine de la chimie et de l'extraction de produits végétaux. Un accord préalable des communautés et le partage des avantages concrétisent le respect du régime andin d'accès aux ressources génétiques.

L'objectif est d'améliorer les connaissances scientifiques sur la biodiversité des vallées andines et du tropique de Cochabamba, à travers des inventaires selon une démarche ethnobotanique, une mise en herbier, puis des travaux en laboratoire pour analyser les propriétés biologiques des plantes. Les capacités de recherche boliviennes sont renforcées. Une fois les espèces d'intérêt industriel, aromatique par exemple, sélectionnées, des groupes de producteurs distillent eux-mêmes les huiles essentielles. La collecte de plantes, organisée de façon durable, et la mise en place de filières de commercialisation seront la base d'une source complémentaire de revenus pour aider à lutter contre la dégradation des milieux naturels.

<http://www.ird.fr> ; <http://www.ffem.fr>

→ Voir aussi pp. 23, 41 ; bonnes pratiques pp. 54, 56, 57, 79



2006

- 6,6 milliards d'humains
- 4^e Forum mondial eau, Mexico
- Année internationale Lutte contre la désertification
- ONU : le Conseil des droits de l'Homme remplace la Commission des droits de l'Homme
- Taxe internationale billets d'avions, initiative France
- France : Assises nationales du DD à Nantes
- UE : réactualisation de la stratégie européenne de DD
- 6^e Forum social mondial « polycentré » : Bamako, Karachi, Caracas ; Forum social européen à Ankara



2030, période charnière pour l'avenir de la civilisation humaine ?

Le PNUE* (cf. p. 64) a publié en 2001 son rapport GE03 sur l'avenir de l'environnement mondial, avec pour thème la vulnérabilité humaine face à la transformation de l'environnement. Fruit de la collaboration d'un millier de spécialistes et d'institutions mondiales, ce document comporte une prospective 2002-2032 qui analyse quatre scénarios en fonction de différentes options politiques et économiques, précisant le diagnostic et les conséquences de chaque modèle pour les différentes régions du monde. Ci-dessous un aperçu de cette prospective ; l'ensemble est consultable sur :

<http://www.grida.no/geo/geo3/french/index.htm>

• Scénario marchés d'abord

La plupart des pays adoptent les valeurs dominantes des pays industrialisés. Le jeu des forces du marché domine l'action sociale et politique. La création de richesses, d'entreprises, de nouveaux moyens d'existence permettent à une minorité de personnes et de communautés de s'assurer contre les problèmes sociaux et environnementaux et de financer la réparation des problèmes. Des investisseurs soucieux d'éthique alliés à des associations et des groupes de consommateurs tentent d'exercer une influence corrective, mais celle-ci reste marginale. Les pouvoirs des responsables des politiques publiques continuent d'être dépassés par une demande toujours plus grande.

• Scénarios politiques d'abord

Les gouvernements prennent des initiatives décisives pour tenter d'atteindre les objectifs sociaux et environnementaux. Une action coordonnée pour préserver l'environnement et éliminer la pauvreté équilibre la poussée du développement économique à tout prix. Les avantages et les coûts environnementaux sont pris en compte, avec des incitations fiscales : taxe sur le carbone, dégrèvements. Des codes de conduite internationaux et des instruments légalement contraignants sont intégrés dans des plans d'actions unifiés, des consultations permettent des variantes régionales et locales.

• Scénario sécurité d'abord

Le monde est marqué par de fortes inégalités et des conflits. Les tensions socio-économiques et environnementales donnent lieu à des vagues de protestation et de contre-mesures. Comme les troubles s'étendent, les groupes les plus puissants se protègent, créant des enclaves sur le mode des actuelles « résidences à accès restreint ». Ces îlots privilégiés offrent une certaine sécurité et des avantages économiques aux communautés qui en dépendent, mais ils renforcent les exclusions. La protection sociale et les services publics s'affaiblissent, tandis que les forces du marché continuent à dominer.

• Scénario durabilité d'abord

Un nouveau paradigme de l'environnement et du développement est soutenu par des institutions plus équitables. Des changements radicaux dans le mode de communication des gens entre eux et avec le monde qui les entoure encouragent l'adoption de politiques de DD et un comportement responsable des entreprises. Une collaboration plus riche se développe entre les gouvernements, les citoyens et les autres acteurs, pour des décisions d'intérêt général. Un consensus se dégage sur les actions à entreprendre pour satisfaire les besoins fondamentaux et réaliser les objectifs individuels sans compromettre la situation d'autrui ni les perspectives des générations futures.

La prospective GE03 montre que la situation de l'environnement et celle de la pauvreté sont très liées. Le scénario « sécurité d'abord » est le plus néfaste sur les deux plans : exclusions, montée des violences, absence de régulation. Celui « durabilité d'abord » imagine une mutation, à des rythmes et selon des modalités spécifiques aux différentes régions du monde, vers une société de sobriété et de solidarité. Constituant un changement culturel profond, qui part de la base des sociétés et des mentalités collectives, il minimise les risques de retour en arrière qui existent dans le scénario favorable « Politique d'abord ». « Marchés d'abord » subordonne la protection de l'environnement et la réduction de la pauvreté à la croissance économique et malgré des progrès technologiques ne parvient pas à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et à empêcher un déséquilibre climatique important. Il est probable que ces différentes tendances puissent coexister à des degrés divers dans différentes régions du monde.

➤ Préserver les forêts

Environ 12 % des forêts du monde ont disparu entre 1960 et 2000. Les forêts sont essentielles pour lutter contre la pauvreté, le changement climatique et maintenir la biodiversité. Aucune convention internationale n'est prévue pour les préserver. Agir : prendre en compte la valeur sociale, culturelle, environnementale des forêts, lutter contre l'exploitation illégale, informer les consommateurs.

Renfermant la moitié de la biodiversité terrestre, les forêts fournissent des moyens de subsistance (combustibles, eau, médicaments, nourriture...) et des revenus à plus de 350 millions de personnes vivant dans les forêts ou à proximité. Sur 4 milliards d'hectares de forêts dans le monde, dont les deux tiers se concentrent dans dix pays, 13 millions disparaissent chaque année, majoritairement à cause des coupes industrielles (FAO* 2005). Parallèlement, la couverture forestière s'étend en Europe et les plantations industrielles augmentent, notamment en Chine, mais celles-ci sont souvent pauvres en biodiversité. La déforestation pourrait représenter 25 % des émissions mondiales de CO₂* (FAO) (cf. p. 46). En effet, les forêts constituent des « puits de carbone » éliminant le CO₂ de l'atmosphère. Leur dégradation ou la déforestation contribuent à réduire le stockage du carbone tandis que la gestion durable, la plantation et la réhabilitation de forêts peuvent en favoriser la fixation. À Rio, les pays du Sud ont refusé le principe d'une convention internationale sur les forêts. Un Forum des Nations unies sur les forêts assure un suivi de l'Accord international sur les forêts, destiné à « encourager la bonne gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts et à renforcer l'engagement politique à long terme à cette fin ».

Agir ➔

Combiner les valeurs culturelle, économique et environnementale des forêts

Les critères du label FSC* résument les différents aspects d'une gestion durable (cf. p. 57). Quelques pistes :

- Une meilleure définition de la forêt pour mieux analyser les évolutions. Selon la FAO, c'est un « système écologique couvrant au moins 10 % du sol avec des arbres d'au moins cinq mètres de haut, n'étant soumis à aucune pratique agricole ». Mais les plantations industrielles et monospécifiques et les forêts dégradées n'offrent plus les mêmes services environnementaux, culturels et sociaux.
- Une réelle protection des dernières « forêts primaires » ou anciennes qui n'ont pas été modifiées de façon importante par l'influence humaine. Actuellement, 20 % du papier est produit à partir de ces forêts primaires.
 - Une valorisation des ressources économiques durables : bois, alimentation, médecine, écotourisme... avec l'implication des populations locales et des communautés autochtones.
 - L'affectation de budgets plus importants pour renforcer les capacités des administrations forestières et les moyens de contrôle.
 - Le contrôle de l'exploitation forestière industrielle et des plantations, notamment en matière d'application de droits fonciers locaux et de conditions de travail des ouvriers et migrants employés.
 - La réglementation du commerce international et la lutte contre les trafics illégaux de bois tropicaux.
 - Une meilleure intégration avec les mécanismes de lutte contre le changement climatique, la désertification et pour le maintien de la biodiversité.
 - L'information des consommateurs, la généralisation des achats de bois certifiés et de papier recyclé, notamment par les administrations.

Plusieurs ONG mènent des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer sur la déforestation et les alternatives (cf. pp. 72, 73).

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Corinne Lepage, ancienne ministre de l'Environnement, professeure à l'IEP* de Paris

- **Changer les modes de comptabilité publique et privée pour internaliser les coûts externes. Si les coûts de la pollution et de la destruction des ressources étaient supportés par ceux qui en sont responsables et qu'une valorisation du maintien des ressources naturelles était assurée par un système de prix adéquat, l'équilibre Nord-Sud en serait immédiatement bouleversé.**
- **Mettre en place une véritable chasse à la corruption dans le Nord comme dans le Sud pour un partage équitable des richesses collectives accaparées par quelques élites peu scrupuleuses.**
- **Développer une parfaite égalité entre les hommes et les femmes : éducation, droits politiques, accès à l'économie notamment par le micro-crédit.**

Le label FSC* de gestion forestière durable

Créé en 1994, le Forest Stewardship Council (Conseil de bonne gestion forestière) rassemble plus de 200 représentants d'associations et d'entreprises répartis en trois sections : économique, sociale et écologique. Le Label FSC* comporte 10 principes et 53 critères, mettant en œuvre les différents aspects du DD. Environ 70 millions d'hectares sont certifiés dans 80 pays et plus de 10 000 produits labellisés disponibles sur le marché. Les 10 principes du FSC* :

1. L'aménagement forestier doit respecter les lois nationales, les traités internationaux et les principes et critères du FSC*.
2. La sécurité foncière et les droits d'usage à long terme sur les terres et les ressources forestières doivent être clairement définis, documentés et légalement établis.
3. Les droits légaux et coutumiers des peuples autochtones à la propriété, à l'usage et à la gestion de leurs territoires et de leurs ressources doivent être reconnus et respectés.
4. La gestion forestière doit maintenir ou améliorer le bien-être social et économique à long terme des travailleurs forestiers et des communautés locales.
5. La gestion forestière doit encourager l'utilisation efficace des multiples produits et services de la forêt pour en garantir la viabilité économique ainsi qu'une large variété de prestations environnementales et sociales.
6. Les fonctions écologiques et la diversité biologique de la forêt doivent être protégées.
7. Un plan d'aménagement doit être écrit et mis en œuvre. Il doit indiquer clairement les objectifs poursuivis et les moyens d'y parvenir.
8. Un suivi doit être effectué, afin d'évaluer les impacts de la gestion forestière.
9. Les forêts à haute valeur pour la conservation doivent être maintenues (p. ex : les forêts dont la richesse biologique est exceptionnelle ou qui présentent un grand intérêt culturel ou religieux). La gestion de ces forêts doit toujours être fondée sur un principe de précaution.
10. Les plantations doivent compléter les forêts naturelles, mais ne peuvent pas les remplacer. Elles doivent réduire la pression exercée sur les forêts naturelles et promouvoir leur restauration et leur conservation.

Les principes de 1 à 9 s'appliquent également aux plantations.

<http://www.fsc.org> ;

http://www.canopees.org/fsc_qc/fr/originef.html ;

<http://www.greenpeace.fr/foretsanciennes/bois.php3>

Un partenariat international pour les forêts du bassin du Congo

Des trois grands massifs forestiers tropicaux (Amazonie, bassin du Congo, Asie du Sud-Est), celui du Congo reste sans doute le mieux préservé. Face aux menaces à son intégrité, les pays concernés ont créé la COMIFAC (Commission des forêts d'Afrique centrale) pour agir ensemble et harmoniser leurs législations et leurs pratiques.

La France a fait de cette zone une priorité de son aide à la gestion durable des forêts. Au-delà de son soutien à une utilisation durable de la ressource ligneuse, elle appuie de façon transversale la valorisation économique des produits non ligneux (résines, huile...) et l'écotourisme en développant des filières, labels, prenant en compte la valeur ajoutée de la biodiversité (royalties sur produits pharmaceutiques et cosmétiques) et le partage des bénéfices en faveur des populations locales. La France a pris la suite des États-Unis en tant que facilitateur du Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC). Lancée au Sommet Mondial du DD, cette association informelle regroupe les pays de la région, les bailleurs et organisations internationales, agences de développement, ONG, secteur privé, instituts de recherche, pour coordonner des orientations et des actions validées par les pays bénéficiaires et la COMIFAC. Un groupe de travail réfléchit à des financements innovants : redevances, taxes, droits d'utilisation, mécanismes d'allègement de la dette, échanges dette nature, compensations pour la séquestration de carbone forestier dans le cadre du mécanisme de développement propre (cf. p. 67), subventions aux ONG locales ciblées sur la préservation de la biodiversité. La France contribue à renforcer la coordination régionale, la formation des cadres africains, l'harmonisation et le respect des lois et réglementations forestières et la conclusion d'accords volontaires dans le cadre de l'initiative européenne FLEGT (Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) qui vise à lutter contre l'exploitation illégale des bois. Une action conjointe entre l'UE* et l'USAID* a permis l'élaboration d'un rapport sur l'état de la forêt du bassin du Congo.

www.pfbc.org ; http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/environnement-developpement-durable_1042/developpement-durable_2638/partenerariat-pour-les-forêts-du-bassin-du-congo_4693/index.html ; http://europa.eu.int/comm/development/body/theme/forest/initiative/index_en.htm#

→ Voir aussi : bonne pratique p. 72 (Moabi), p. 73 (campagnes citoyennes)

Bettina Laville, Conseillère d'État, présidente d'honneur du Comité 21, présidente de l'association « Vraiment durable »

- Rééquilibrer la représentation politique des pays du Sud dans les instances de l'ONU*, particulièrement au Conseil de Sécurité et à l'OMC*.
- Créer une taxe internationale plus significative que celle sur les transports aériens, dont le produit serait attribué pour le développement des pays du Sud avec des conditionnalités strictes en rapport avec les politiques de lutte contre le réchauffement.
- Favoriser la modification des termes de la demande en dégageant des fonds pour les entreprises et les associations de consommateurs en popularisant les analyses de produits à partir de leur empreinte écologique, y compris les produits immatériels.

➤ Eau : préserver la ressource, assurer le droit à l'eau

1,1 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et 2,6 à l'assainissement. 3 millions d'enfants en meurent chaque année. 90 % des rejets domestiques et industriels ne sont pas traités, contaminant les ressources disponibles. Agir : concrétiser le droit à l'eau en mettant en place des services publics efficaces, sensibiliser à une consommation sobre, réhabiliter les écosystèmes aquatiques.

La population a triplé au XX^e siècle mais la consommation d'eau a été multipliée par six. L'agriculture consomme 70 % des ressources en eau, l'industrie 20 % et l'utilisation domestique 10 %. La moitié des zones humides, réserves de biodiversité et d'épuration, ont disparu.

L'eau douce est inégalement répartie et la consommation varie beaucoup selon les pays : plus de 600 litres par jour par personne en Amérique du Nord, 200 à 350 en Europe, 130 pour un Français, moins de 10 dans certains pays africains. 40 % de la population mondiale, connaît des difficultés d'approvisionnement et des situations de stress hydriques (insuffisance d'eau de qualité satisfaisante pour pouvoir répondre aux besoins humains et environnementaux).

Mais plus que la disponibilité, le problème demeure l'accès équitable à l'eau, pourtant considéré comme un droit humain et un service social essentiel. En novembre 2002, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (cf. p. 28) de l'ONU* a ainsi confirmé que « le droit fondamental à l'eau autorise chacun à disposer d'une eau salubre, suffisante, de qualité acceptable, physiquement accessible et à un coût raisonnable pour les besoins individuels et les usages domestiques ». Au SMDD*, les États ont réaffirmé l'engagement du Millénaire (cf. p. 124) de diminuer par deux le nombre des personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement d'ici 2015, demandant aux pays d'élaborer des plans de gestion intégrée d'ici 2005. Seul 12 % des pays ont mené à bien cette démarche, selon le 2^e rapport mondial du programme des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau. L'ONU a institué une Décennie internationale d'action « l'eau, source de vie » (2005-2015).

➤ Agir → Quelques pistes pour assurer le droit à l'eau

- Augmenter les fonds consacrés à l'eau. L'Aide publique au développement pour le secteur de l'eau s'élève à 3,5 milliards de dollars et 1,5 milliard de prêts principalement de la Banque mondiale, tandis que les investissements du secteur privé diminuent en raison des risques politiques et financiers. 30 milliards de dollars/an jusqu'en 2015 seraient nécessaires pour réaliser l'OMD* n° 7 sur l'eau (Conseil mondial de l'eau).
- Garantir une planification et une gouvernance transparente et participative de l'eau, garantissant que les moyens sont affectés à ceux qui en ont le plus besoin.
- Articuler les stratégies pour l'eau à celles pour la santé, l'agriculture, l'éco-efficacité des modes de production et consommation, l'irrigation, la préservation des sols et des écosystèmes, l'éducation...
- Promouvoir des technologies propres et adaptées localement (ainsi, phyto-épuration, toilettes sèches...)
- Construire et garantir des services publics de l'eau avec des dispositifs de solidarité pour les usagers n'ayant pas les moyens de payer l'eau.
- Impliquer tous les acteurs, collectivités locales et associations locales, en assurant la concertation des usagers, donateurs, bénéficiaires, entreprises du secteur privé.
- Assurer prioritairement la maintenance et le renouvellement des canalisations et canaux, une bonne partie de la ressource étant actuellement gaspillée.
- Promouvoir des mécanismes solidaires. Ainsi, en France, la loi Oudin de 2005 permet aux communes et établissements publics de coopération intercommunale de financer, sur le budget des services publics de l'eau et de l'assainissement, des actions de coopération décentralisée, d'aide d'urgence ou de solidarité dans les domaines de l'eau, jusqu'à 1 % des ressources affectées à ces services. Les agences de l'eau sont autorisées à conduire des actions de coopération internationale dans la limite de 1 % de leur budget (cf. bonne pratique, p. 59).

ENJEUX

Eau : conflits, clivages, coopérations

Près de la moitié de la population mondiale vit dans environ 260 bassins fluviaux transfrontaliers. Partout, la ressource en eau est au centre de tensions et de coopérations. Ainsi, dans la zone méditerranéenne, plusieurs pays sont passés sous le seuil de pénurie absolue fixée par l'ONU* à 500 m³/habitant/an. Aperçu de ces clivages : en Europe, projet de dérivation des eaux du Rhône pour alimenter Barcelone ; fleuve Colorado entre les États-Unis et le Mexique ; utilisation de la nappe Guarani, 3^e réserve souterraine du monde, entre le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay, le Paraguay ; fleuve Sénégal ; gestion du Nil par dix États ; au Maghreb, tensions entre l'Algérie et la Libye ; répartition inéquitable au cœur du conflit israélo-palestinien ; contrôle de l'Euphrate et du Tigre par la Turquie, posant problème à la Syrie et l'Irak ; en Asie centrale, utilisation des eaux de l'Amour Daria et du Syr Daria pour la culture intensive du coton ; en Asie du Sud-Est, projets de barrages en Chine et au Laos où le Mékong prend sa source. L'Unesco a créé un outil de prévention et de résolution des conflits de l'eau, disponible sur Internet.

Des clivages s'expriment également entre des multinationales très concentrées, positionnées sur le marché, et des acteurs associatifs, syndicaux, certaines collectivités locales, favorables à une gestion publique du service de l'eau et à la non-reconduction de contrats entre des villes et des sociétés privés. Au Forum mondial de l'eau, tenu à Mexico début 2006, des ONG ont lancé un appel pour un « accès durable et équitable » à l'eau et la « construction d'un service public avec les acteurs locaux ». Elles demandent que l'eau ne fasse pas partie de l'Accord général sur les services (AGCS) de l'OMC* qui prévoit la mise en concurrence de services. Considérant l'eau comme un bien public essentiel, certains acteurs proposent l'allocation d'une quantité gratuite de 40 litres par personne par jour, au-delà de laquelle l'eau serait payante.

<http://www.unesco.org/water/wwap/pccp/index.shtml> ; Amis de la Terre « *Gérer l'eau avec les citoyens, quelles alternatives ?* » ; <http://www.acme-eau.org> ; Campagne « Porteurs d'eau » http://www.france-libertes.fr/article.php3?id_article=170 ; Appel ONG http://www.association4d.org/article.php3?id_article=210

Genre

BONNE PRATIQUE

Intégrer le genre dans les actions d'adduction d'eau et d'assainissement

La dimension du genre est particulièrement pertinente dans le secteur eau et assainissement, où les femmes et les jeunes filles effectuent la majorité des tâches liées à l'exhaure, au transport, au stockage et à l'usage de l'eau, ainsi que l'entretien des ouvrages d'assainissement et l'éducation à l'hygiène. Mais elles restent insuffisamment associées aux décisions et à la gestion des ouvrages. Ainsi, pour éviter les conflits sociaux et la non-utilisation des équipements, les choix des lieux d'implantation des bornes-fontaines doivent se faire en concertation avec les différentes catégories d'usagers et avec les femmes en particulier, pour tenir compte de leurs besoins et contraintes spécifiques, par exemple les distances à parcourir. Les femmes doivent être davantage présentes dans les bureaux exécutifs des comités de gestion, avec les moyens d'y jouer pleinement leur rôle. Des mesures incitatives, comme les quotas, peuvent être efficaces, à condition de s'accompagner d'actions de formations et de sensibilisation. L'AFD* (cf. p. 68) et le Programme solidarité-eau sont impliqués dans un processus en trois étapes : en 2002, publication d'un ouvrage collectif « Genre, eau et développement durable » sur l'expérience de la coopération française ; en 2006, guide méthodologique sur les milieux rural et semi-urbain, issu d'expériences pilotes menées sur différents projets en Afrique subsaharienne. Ce guide vise à aider les maîtres d'ouvrage et bureaux d'étude à intégrer le genre durant la phase d'instruction des projets. Une prochaine étape en cours de définition visera à tirer les enseignements d'un dispositif de suivi de la mise en œuvre de l'approche genre dans les projets eau et assainissement de l'AFD*.

http://www.pseau.org/index_fr.php ; http://www.afd.fr/jahia/Jahia/home/publications/autres_publications/Eau_genre

Gérer la ressource en eau en favorisant la gouvernance locale

La collaboration entre un établissement public, le Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF), une ONG, Eau vive, et des communautés rurales et leurs élus a permis d'alimenter environ 600 000 personnes en eau potable au Sahel depuis 1988.

Au Niger, dans le canton de Kornaka, région de Maradi, un projet de construction d'équipements hydrauliques (15 nouveaux puits et 4 réseaux d'adduction d'eau potable, 6 réhabilitations) répond à la demande de 51 villages. Des structures de gestion communautaires (associations villageoises, commissions eau et finances, comités de gestion des points d'eau...) sont responsables de la planification, de l'organisation et de la gestion des projets, avec une attention particulière à la prise de responsabilité des femmes. L'action est dimensionnée en fonction des capacités financières des villageois, qui participent au financement des travaux après avoir été conseillés pour mobiliser et gérer une épargne locale. Ces fonds, déposés sur un compte bancaire au nom de l'association villageoise, servent au financement de projets communautaires (écoles, périmètres maraîchers, centre de santé, etc.). Pour favoriser la prise de conscience du fait que la ressource a un coût (entretien, fonctionnement, renouvellement des équipements), un système de paiement de l'eau a été instauré. Dans le cas des adductions d'eau, la vente de l'eau permet de payer le salaire des fontainières et de dégager des bénéfices alimentant le compte d'épargne villageois. L'eau devient ainsi une ressource génératrice de revenus, affectés à de nouveaux projets, qui s'intègrent dans une stratégie concertée de développement à l'échelle communale. Une partie du programme s'adresse donc aux élus locaux : formation, mise en place de plans locaux de développement. Il s'agit d'analyser l'ensemble des besoins d'un territoire, de les sectorialiser, de planifier les actions et de les mettre en œuvre en fonction des ressources et capacités locales. Ceci préfigure les attributions des autorités locales et transfère des compétences dans le domaine de la gestion des affaires communales.

www.eau-vive.org ; http://www.sedif.com/le_sedif/accueil_programme.html

➤ Énergie : sobriété, diversification des sources, solidarité

Le mode de développement actuel est dépendant d'énergies fossiles dont une bonne partie des réserves va se tarir d'ici la fin du siècle. 50 % de l'énergie est consommée par 15 % de la population mondiale ; 2 milliards de personnes n'ont pas accès à l'électricité. Agir : sobriété, efficacité, développement des énergies renouvelables, transferts de technologie et solidarité énergétique.

L'économie mondiale est basée sur l'utilisation d'énergies fossiles non renouvelables : pétrole (35 %), gaz (21 %), charbon (24 %), uranium (7 %), l'hydraulique et les renouvelables ne constituant que 11 % de l'utilisation d'énergie (2004, Agence internationale de l'énergie). La demande mondiale d'énergie va doubler d'ici 2030, alors que les réserves pétrolières, atteignant leur niveau maximum (« pic ») de production, vont décroître, entraînant une augmentation des prix. Le contrôle des énergies fossiles par les pays industrialisés et émergents entraîne une compétition et des conflits au Moyen Orient, en Afrique du Nord, dans le Golfe de Guinée et l'Asie du Nord-Est... Leur extraction, leur transport terrestre et maritime sont source d'insécurité, de corruption, de pollutions et de risques environnementaux.

L'Amérique du Nord, qui compte 4,5 % de la population, consomme 29 % de l'énergie, l'Union européenne 17 %, l'Asie plus de 20 %, dont 11 % pour la Chine et 4 % pour l'Inde, l'Amérique latine 6 % et l'Afrique moins de 3 %. 2,4 milliards de personnes ne disposent que de l'énergie de la biomasse (bois, déchets organiques), ce qui dans certaines régions aggrave la désertification, alors que le développement de l'énergie solaire serait adapté.

Réduire l'intensité du changement climatique tout en assurant le droit à l'énergie, base du développement des services essentiels dans les pays pauvres, nécessite un partage équitable des ressources et une coordination internationale pour une transition vers des modes de production et de consommation durables, intégrant la maîtrise des transports, qui consomment le quart de l'énergie et plus de la moitié du pétrole.

Le Sommet mondial du DD* n'est pas parvenu à des engagements précis en matière de développement des énergies renouvelables (ER). L'Union européenne et d'autres États ont lancé la « Coalition de Johannesburg pour les énergies renouvelables » pour chiffrer les engagements en faveur des ER* et créer un fonds finançant leur développement dans les pays du Sud. La commission du DD des Nations unies (cf. p. 64) a fait de l'énergie le thème de ses sessions 2006-2007, en les reliant aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Maud Lelièvre, Présidente des Eco-maires, maire adjointe de St-Denis (93)

- Refonder la politique de l'Union européenne vis-à-vis des migrants pour ne pas faire de l'Europe une forteresse. Donner à la Commission européenne et à la Cour de justice la mission de veiller au respect du droit d'asile et des droits fondamentaux dans l'Union européenne, conformément à l'article 6 du Traité de l'Union.
- Promouvoir des échanges mondiaux qui reflètent les coûts réels d'une production durable et permettent de garantir les droits sociaux des personnes impliquées dans la production du bien.
- Transformer le PNUE* en une agence mondiale de l'environnement qui aurait notamment pour mission d'aider les pays en développement à intégrer les préoccupations environnementales.



Quelques données sur l'énergie et sur l'électricité

Énergie primaire : disponible telle quelle dans la nature (charbon, gaz, pétrole, énergie mécanique du vent...)

Énergie secondaire : transformée (transformation du pétrole en essence par le raffinage, de l'énergie de l'eau en électricité...)

Énergie finale : livrée au consommateur par un réseau de distribution

Énergie utile : résultant de la satisfaction d'un besoin énergétique (se chauffer, se déplacer...).

- Le « rendement énergétique » dépend des pertes survenant à chacune de ces étapes. L'intensité énergétique est la quantité d'énergie nécessaire pour générer une unité de PIB*. L'efficacité énergétique est la décroissance de cette intensité : on produit la même chose ou plus avec moins d'énergie. Ainsi dans sa Loi sur l'énergie, la France s'engage à porter le rythme annuel de baisse de l'intensité énergétique finale à 2 % dès 2015 pour stabiliser la consommation énergétique française en 2020. L'Union européenne tente également de promouvoir un accord international sur l'efficacité énergétique.
- On distingue les énergies de stocks : combustibles fossiles et les énergies de flux : soleil, vent, eau, biomasse et déchets, mer, chaleur de la terre...
- L'unité « tonne équivalent pétrole » (Tep), utilisée par convention, équivaut à 7,3 barils de pétrole. La consommation mondiale d'énergie primaire est d'environ 10 milliards de Tep (2004). Elle était de 500 millions en 1900. La demande énergétique mondiale devrait croître d'environ 2,2 % par an entre 2000 et 2020 (et de 4,7 % pour la Chine).
- L'énergie primaire est affectée à la production d'électricité (29 %), aux usages domestiques (26 %), à l'industrie (25 %), aux transports (16 %, dont 96 % à partir du pétrole).
- Les sources d'énergie sont très variables selon les régions. Ainsi la Chine utilise près de 70 % de charbon, l'Afrique du Sud 75 %, l'Inde 55 %. L'Amérique du Sud utilise 28 % d'hydraulique. Les régions les plus pauvres couvrent 90 % de leurs besoins par du bois de chauffage, du charbon de bois, des déchets agricoles et d'élevage.
- On compte 441 réacteurs nucléaires dans 30 pays. La demande actuelle en énergie correspondrait à 12 000 réacteurs.
- L'hydroélectricité représente 92,5 % de l'électricité issue des énergies renouvelables (ER), la biomasse 5,5 %, la géothermie 1,5 %, l'éolien 0,5 %, le solaire 0,05 %.

Les enjeux de l'énergie, Ludovic Mons, Larousse, 2005 ; Une seule planète pour tous, Conseil mondial de l'énergie, 2003

Agir → Quelques pistes pour une énergie durable

La mise en oeuvre d'une démarche de sobriété et d'efficacité énergétiques est une question transversale à l'ensemble des secteurs d'activité : urbanisation, transports, agriculture, alimentation (cf. pp. 30, 35, 39, 60)...

- Calculer et internaliser les coûts externes des modes énergétiques : pollutions, dérèglement climatique, accidents, problèmes sanitaires, guerres...
- Réorienter les aides, les investissements, la recherche en faveur des économies d'énergie, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (ER). Sur environ 180 milliards de dollars investis au niveau mondial en 2004 dans le secteur énergétique, un peu plus de 15 % le sont dans les ER.
- Financer l'accès des pays pauvres à l'énergie par des taxes et une fiscalité internationale sur les énergies fossiles (cf. p. 28) ; ainsi, la « rente pétrolière » est estimée à 1 500 milliards de dollars par an, charges d'exploitation déduites.
- Promouvoir l'intégration sous-régionale des systèmes d'approvisionnement énergétique et des réseaux ; adapter les technologies aux contextes locaux (ainsi des biocarburants spécifiques peuvent être produits pour un usage local).
- Utiliser les mécanismes existants (conventions internationales, mécanismes de développement propre du Protocole de Kyoto pour le transfert de technologies appropriées et le développement d'industries d'écoconception).
- Réguler les transports, ce qui suppose de repenser le commerce international en relocalisant le plus d'activités économiques possibles et d'avoir un débat public sur les modalités du tourisme (cf. pp. 33, 49).
- Participation des citoyens, éducation à la sobriété notamment au Nord (ex : la consommation des appareils en mode de veille peut représenter 10 % de la consommation totale d'électricité du secteur résidentiel).

<http://www.iea.org> ; <http://www.worldenergy.org/wec-geis/global/lists/francais.asp> ; Conférence internationale énergies renouvelables :

<http://www.birec2005.cn> ; http://europa.eu.int/comm/environment/jrec/index_fr.htm ;

http://europa.eu.int/comm/energy/green-paper-energy/index_fr.htm ; <http://www.planetenergie.org> ;

<http://www.solagro.org/site/index.html> ; <http://www.energiesosfutur.org> ; <http://www.cler.org>

Les grandes batailles de l'énergie, J-M Chevalier, Gallimard, 2004 ;

Énergies de ton siècle, des crises à la mutation, Pierre Radanne, Lignes de Repères 2005

Le solaire et l'économie mondiale, Hermann Scheer, Actes Sud, 2001

Sur la fin du pétrole : <http://www.peakoil.net> ; <http://aspofrance.org> ; <http://www.oilcrisis.com> ;

http://www.peakoilandhumanity.com/FR_table_des_matières.htm ; <http://www.oilcrashmovie.com/film.html>

La vie après le pétrole, J-L. Wingert, Autrement, 2005

BONNE PRATIQUE

Initiatives en faveur des énergies renouvelables (ER)

De nombreuses initiatives multi-acteurs visent à favoriser le développement des ER* et/ou à proposer des scénarios alternatifs et prospectifs.

- Le Partenariat pour les énergies renouvelables et les énergies efficaces, initiative lancée suite au SMDD*, réunit différents bailleurs pour financer des projets, notamment en Afrique ; <http://www.reeep.org>
- Le réseau global sur les énergies pour le développement durable (Global network on energy for sustainable development - GNESD) à l'initiative du PNUE* vise à s'articuler aux OMD* ; <http://www.gnesd.org>
- L'Initiative de l'Union européenne pour l'énergie s'inscrit dans l'OMD* de réduction de la pauvreté en renforçant l'accès à des services énergétiques. En 2005, dans le cadre de la « Facilité pour l'énergie » ACP-UE, 220 millions d'euros ont été alloués à l'approvisionnement énergétique durable dans les régions rurales pauvres d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.
- Le Programme méditerranéen pour les énergies renouvelables (MEDREP) lancé au SMDD* par l'Italie vise à fournir des services énergétiques durables, particulièrement aux populations rurales, à créer un marché des énergies renouvelables dans la sous-région pour en réduire le coût ; http://www.pvmed.org/uploads/media/FR-MEDREP_info1.pdf
- Le Partenariat mondial sur les énergies (Global village energy partnership) rassemble des gouvernements, des entreprises, des ONG ; <http://www.gvep.org/>
- L'association NègaWatt, qui rassemble plus de cent experts et praticiens impliqués à titre professionnel dans la maîtrise de la demande d'énergie ou le développement des ER*, a élaboré un scénario, basé sur le triptyque « sobriété, efficacité, énergies renouvelables » ; <http://www.negawatt.org/>
- La recherche « ExternE » de l'Union européenne chiffre les coûts externes de la production d'électricité et des transports routiers en Europe, montrant que ces derniers sont très coûteux une fois inclus les problèmes sanitaires liés à la pollution atmosphérique, au bruit, aux accidents, à la destruction d'écosystèmes, aux émissions de gaz à effet de serre...

BONNE PRATIQUE

Une banque qui finance le DD

Premier groupe mondial du financement des acteurs publics locaux, la banque Dexia offre des produits et des montages adaptés au DD des territoires et finance des projets. Ainsi, elle appuie depuis 1999 le développement de l'énergie éolienne à Tetouan, au Maroc : construction et exploitation pendant 19 ans d'un parc éolien de 50,4 MW, pour l'Office national de l'électricité. Soutenue par l'Union européenne, cette action permet la réduction des importations énergétiques qui pèsent sur la balance commerciale du pays et s'inscrit dans la Stratégie nationale pour la protection de l'environnement et le développement durable adoptée par le gouvernement marocain.

Dexia publie un rapport annuel sur le DD qui présente la politique de l'entreprise : ressources humaines, reporting environnemental, impact sociétal, certifications. Sont particulièrement retracés les éléments de prise en compte des enjeux liés au financement des équipements collectifs, au titre des « Principes d'Équateur », dont le groupe est signataire depuis 2003. Cette initiative engage les banques signataires à respecter des critères sociaux et environnementaux dans le choix des projets financés.

http://www.dexia.com/f/discover/sustainable_strategy.php ; <http://www.equator-principles.com/>

ENJEUX

La ville peut-elle être sobre sur le plan énergétique ?

Les villes actuelles, en pleine expansion (cf. p. 35), consomment beaucoup d'énergie et nécessitent une quantité d'électricité croissante. Une ville écologique serait caractérisée par une autonomie énergétique, l'absence de rejet de gaz à effet de serre, des déplacements limités, un approvisionnement local (alimentation, matériaux)... Cette expérience a été menée dans le quartier Bedzed (Beddington Zero Energy Development), créé en 2000 à Sutton, dans la banlieue Sud de Londres, par la Fondation Peabody, consacrée à l'habitat, et le Groupe Bioregional. 82 logements et 2 300 m² de bureaux et commerces sont conçus selon des méthodes d'efficacité énergétique (isolation, ensoleillement, utilisation de la biomasse) et de sobriété : récupération des eaux de pluie, utilisation de bois certifiés locaux, recyclage d'anciens rails de chemins de fer... L'électricité produite sur place permet de recharger des véhicules électriques que les habitants se partagent.

De son côté, la Chine annonce la création de la cité Dongtan, dans l'île de Chongming, qui accueillerait jusqu'à 500 000 habitants en 2040. L'électricité sera produite par les déchets brûlés dans une centrale thermique et par des éoliennes approvisionnant les habitations, aux toits végétalisés. Les véhicules seront à hydrogène et les routes tracées pour permettre de rejoindre les lieux de travail à pied ou à vélo. Des emplois, infrastructures de santé, logements à loyers modérés devraient favoriser la mixité sociale et limiter les déplacements. Dongtan pourrait préfigurer un modèle d'urbanisation en Chine pour plusieurs centaines de villes nouvelles destinées à absorber l'exode rural.

L'état des techniques permet donc des équipements urbains sobres, présentant même parfois des bilans énergétiques positifs en générant de l'énergie utilisable sur place. Il reste à articuler ces démarches avec les autres composantes du DD : équité sociale, diversité culturelle, préservation du tissu rural et agricole...

<http://www.bedzed.org.uk> ; <http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3228,36-762100,0.html> ; <http://www.arup.com/eastasia/project.cfm?pageid=7047>

BONNE PRATIQUE

Afrique du Sud : le MDP* appliqué à l'amélioration de l'habitat

Le Mécanisme de développement propre (MDP), prévu par le Protocole de Kyoto, est de plus en plus utilisé, même s'il doit être régulé, notamment par des liens plus étroits avec les trois Conventions de Rio. Le MDP* permet aux pays industrialisés d'obtenir des crédits d'émissions de Gaz à effet de serre en finançant des projets au Sud (cf. p. 67).

Ainsi, l'initiative SouthSouthNorth (SSN) construit des synergies entre prévention de la vulnérabilité des économies et systèmes sociaux aux dérèglements climatiques et lutte contre la pauvreté et les inégalités. Parmi les projets validés en 2005 par le Conseil exécutif du MDP* (instance de la Convention climat), le projet « Kuyasa » avec la Ville de Cape Town en Afrique du Sud vise l'amélioration de l'habitat par l'installation de chauffe-eau solaires, d'ampoules fluorescentes compactes et l'isolation des plafonds dans 2300 maisons d'un programme « Reconstruction et développement » (RDP). Outre une réduction significative d'émissions de CO₂ sur une période de 21 ans (2,85 CO₂ tonnes/maison/an), le projet améliore les conditions sanitaires par la prévention des maladies respiratoires, diminue les dépenses énergétiques des ménages concernés de près de 40 % et génère 100 emplois par an pour l'installation des infrastructures, dynamisant la fabrication locale des technologies et assurant la formation de plombiers, électriciens et constructeurs locaux. Un tel programme permet la participation de personnes marginalisées aux questions d'environnement mondial et il est potentiellement reproductible dans le cadre des objectifs de 1 500 000 logements du programme RDP du gouvernement Sud-africain et dans d'autres pays voisins (Mozambique, Tanzanie...)

Pour financer ces investissements, la ville de Cape Town met en vente des crédits d'émissions de CO₂ entre 2006 et 2008. La Grande-Bretagne s'est ainsi portée acquéreur.

L'initiative SouthSouthNorth montre que le rapprochement d'acteurs locaux, ONG de développement et d'environnement et la coopération Sud-Sud permettent de s'attaquer à la pauvreté en renforçant la capacité de pays à assurer leur autonomie tout en favorisant le développement et le transfert de technologies appropriées.

<http://www.helio-international.org> ; <http://www.southsouthnorth.org> ; <http://cdm.unfccc.int> ;
<http://www.climatevar.org> ; <http://www.iisd.org/publications/pub.aspx?id=694>

**Genre****Intégrer le genre dans les stratégies énergétiques**

Dans les pays du Sud, la pauvreté énergétique touche particulièrement les femmes. En raison de leur rôle en matière de gestion des ressources énergétiques au sein du foyer, elles sont concernées de façon spécifique par un moindre accès à l'énergie : long parcours à effectuer à pied, heures de travail manuel démultipliées, problèmes de santé liés à l'utilisation du bois et du charbon de bois... Un réseau international « Genre et énergie » rassemble des données et propose des outils pratiques. La Commission du DD de l'ONU* (cf. p. 64) a intégré le genre dans ses prochaines sessions 2006 et 2007 portant sur énergie et développement durable.

<http://www.energia.org> ;
<http://energia-africa.org> ;
<http://www.gencc.interconnection.org/> ;
<http://www.enda.sn/energie/indexnrj.htm>

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Alain Lipietz, Député européen, président de la délégation du PE* pour la Communauté andine

- Reconnaître à chaque humain un droit à une quantité « soutenable » de production de gaz à effet de serre (600 kg de carbone par an). Les pays en excédent devront acheter aux moins polluants leurs quotas inutilisés.
- Reconnaître le droit à rémunération du service écologique planétaire rendu par les peuples autochtones qui vivent dans les zones de haute diversité biologique et inventorier leur utilité par leurs connaissances traditionnelles.
- Reconnaître le droit à un traitement spécial pour les exportations des pays les plus pauvres, y compris par un système de quotas, sinon la Chine captera toute l'industrie manufacturière du monde et l'Équateur toutes les bananes !

➔ Les acteurs et actrices du développement durable

La participation et la coopération de l'ensemble des acteurs politiques, économiques, sociaux, associatifs : une condition pour un développement humain et solidaire

Les institutions

Dans un contexte de mondialisation (cf. p. 10), la démarche de développement durable réhabilite le rôle de l'État, des institutions multilatérales et sous-régionales en matière d'arbitrage, de gestion équitable des biens communs et des richesses, de financement du développement.

➔ Des institutions multilatérales

Objectif global et transversal, visant à mettre en cohérence tous les aspects du développement, le DD concerne toutes les institutions de l'ONU* : PNUE*, OIT*, PNUD*, Unesco*, CNUCED*, FAO*, UNICEF*, OMS*... Dans la pratique, la coordination est complexe et les aspects environnementaux et sociaux restent souvent des maillons faibles. C'est pourquoi certains acteurs proposent un rééquilibrage par l'intégration de l'Organisation mondiale du commerce dans le système onusien et la création d'une organisation mondiale de l'environnement (OME) venant renforcer et élargir le Programme des Nations unies pour l'environnement.

○ La Commission du développement durable (CDD)

Créée en 1993 par le Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU, la CDD*, qui compte 53 membres, est chargée du suivi des engagements pris à Rio puis à Johannesburg, notamment la mise en œuvre des Agendas 21 (cf. p. 9) et du renforcement de la coopération internationale en matière d'environnement et de développement. En 2003, elle a adopté un programme pour douze ans, qui se décline par cycles de deux ans : une session d'examen des progrès en matière d'engagements au DD, une session sur les décisions à prendre pour surmonter les difficultés. La thématique 2006-2007 porte sur les changements climatiques, l'énergie et le développement industriel.

BONNE PRATIQUE

Monde du travail et environnement : un lien étroit

Une Assemblée mondiale des syndicats sur le travail et l'environnement s'est tenue à Nairobi en janvier 2006 sous l'égide du PNUE* pour rapprocher les acteurs concernés : OIT*, OMS*, Confédération internationale des syndicats libres, Confédération mondiale du travail, Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE*... Les thèmes abordés témoignent des interactions entre enjeux environnementaux et sociaux : changement climatique et politiques énergétiques (conséquences sur le travail, mesures d'adaptation) ; risques chimiques (substances dangereuses sur les lieux de travail) ; actions syndicales pour un accès équitable aux ressources et services (eau, énergie) ; santé, hygiène du milieu (campagnes sur l'amiante et sur le SIDA) ; responsabilité sociale des entreprises (cf. p. 77) ; participation aux changements des modes de production...

<http://www.will2006.org/french/assembly.php> ; <http://www.sustainlabour.org>

○ Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE)

Basé à Nairobi au Kenya, le PNUE* a pour objectifs une veille de la situation de l'environnement dans le monde, la promotion de la coopération environnementale internationale, la formulation et le suivi de politiques. À Paris, la Division technologie innovation économie (DTIE*) traite du lien entre commerce et environnement et des modes de production et de consommation durables (cf. p. 30).

○ Coordonné par le PNUE*, le PNUD* et la Banque mondiale, le **Fonds pour l'environnement mondial (FEM)** constitue le mécanisme financier des Conventions internationales sur la biodiversité, le changement climatique, les polluants organiques persistants, la désertification. Il appuie les politiques et projets des pays et des acteurs de la société civile dans ces domaines.

○ Les Institutions financières internationales (IFI)

Par leurs prêts et leurs politiques d'ajustements, les IFI* (Banque mondiale, Fond monétaire international, Fonds régionaux de développement...) déterminent pour une bonne part l'évolution des modèles de développement. Ainsi la Banque mondiale a défini sept priorités (2003) : l'éducation pour tous (cf. p. 42), la lutte contre le VIH/sida, la santé maternelle et infantile, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'investissement et le financement, le commerce et la viabilité écologique. Une stratégie de « développement socialement et environnementalement durable » (ESSD) est déclinée dans des documents sectoriels : environnement, développement rural, eau, forêt, social (cf. aussi p. 113).

<http://www.unsystem.org/fr> ; <http://www.unep.org/french> ; <http://www.un.org/esa/sustdev> ; <http://www.banquemondiale.org> ; http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/onu-organisations-internationales_1032/institutions-specialisees-onu_3187/projet-onue-environnement_4347/index.html ; <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/omc/environnement.shtml>

➤ L'Union européenne

L'objectif de développement durable figure dans le Traité d'Amsterdam de 1999. Identifiant six tendances non durables en Europe, l'exclusion sociale, le vieillissement démographique, le changement climatique, la santé, l'érosion des ressources naturelles, la non-maîtrise des transports, l'Union européenne a adopté une stratégie européenne de DD en 2001, révisée en 2006, suite à une consultation publique. Des indicateurs et des principes directeurs de DD (cf. p. 126) ont été formulés, demandant notamment de « tenir compte davantage de l'incidence des politiques internes de l'Europe sur le développement durable mondial ».

L'Europe contribue à plus de la moitié de l'APD* mondiale, en comptant l'aide bilatérale de ses 25 membres. Elle demande aux États membres d'atteindre 0,56 % du RNB* en 2010 et 0,7 en 2015. Le Consensus sur la politique de développement de 2005 précise que « la notion de DD inclut la bonne gouvernance, les droits de l'homme ainsi que des aspects politiques, économiques, sociaux et environnementaux ». Faisant de la réduction de la pauvreté une priorité, dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement, le consensus indique neuf secteurs privilégiés : commerce et intégration régionale ; environnement et gestion durable des ressources naturelles ; infrastructures, communications et transports ; eau et énergie ; développement rural et aménagement du territoire, agriculture et sécurité alimentaire ; gouvernance, démocratie, droits humains et appui aux réformes économiques et institutionnelles ; prévention des conflits et de la fragilité des États ; développement humain ; cohésion sociale et emploi. « Dans toutes les actions, la Communauté se montrera plus vigilante pour ce qui est d'intégrer les questions transversales suivantes : la promotion des droits humains, l'égalité des sexes, la démocratie, la bonne gouvernance, les droits des enfants et des peuples autochtones, la durabilité environnementale et la lutte contre le VIH/sida ».

L'UE* s'est dotée d'outils pour évaluer l'impact de durabilité de ses décisions, comme le SIA (Sustainable impact assessment) en matière de commerce. Le « schéma de préférences tarifaires généralisées » pour 2006-2015, dont l'objectif est d'aider les pays les plus défavorisés à obtenir des revenus par le commerce international, prévoit un régime « SPG+ » en faveur du DD et de la bonne gouvernance.

Dans la dynamique du SMDD*, l'Union européenne a lancé une « Initiative sur l'énergie, la lutte contre la pauvreté et le développement durable » et une initiative « L'eau pour la vie ». Elle a élaboré une stratégie de coopération en matière de développement forestier et contre l'exploitation et le commerce illicite des bois (cf. p. 57).

<http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/s15001.htm> ; http://europa.eu.int/pol/dev/index_fr.htm ; <http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/l28117.htm> ; http://europa.eu.int/comm/development/body/communications/docs/communication_thematic_programme_environment_and_sustainable_management_of_natural_resources_including_energy_25_01_2006_fr.pdf

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Gustave Massiah, Président du CRID*, vice-président d'ATTAC*

Il faut des politiques qui s'inscrivent dans la longue durée et soient en rupture avec le cours actuel :

- Une nouvelle politique de financement du développement : annuler la dette des pays du Sud et mettre en place des taxations internationales.
- Des politiques nationales donnant la priorité à l'accès pour tous aux droits fondamentaux, aux services publics et au marché intérieur : renforcer les collectivités locales pour relier développement local, environnement local, démocratie locale et prévention des conflits.
- Le renforcement du droit international : adopter le Protocole additionnel des droits économiques et sociaux et la Convention internationale pour les droits des migrants.

➤ L'action de la France en matière de DD

La France s'est dotée d'outils législatifs et réglementaires : lois d'Orientation pour l'aménagement durable des territoires, de Solidarité pour le renouvellement urbain (SRU), loi sur la Démocratie locale... Dès 1996, sous l'égide de la Commission française du DD (CFDD), des Assises régionales et nationales ont abouti à un projet de stratégie nationale de DD, réactualisé en 2002 en vue du Sommet mondial du DD*, dont le processus préparatoire a donné lieu à la publication d'un « Livre blanc des acteurs français du DD ». En 2002, le ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire devient le ministère de l'Écologie et du DD (MEDD).

Après Johannesburg, un Comité interministériel pour le développement durable (CIDD), s'appuyant sur un Comité permanent de hauts fonctionnaires du DD, a été chargé d'élaborer une stratégie nationale (SNDD*), puis de veiller à sa mise en œuvre et à son actualisation. Adoptée en juin 2003, la SNDD* comporte 110 objectifs et 500 actions sur cinq ans, avec pour axes de travail : l'activité économique ; les territoires ; la précaution et la prévention ; l'information, éducation, participation ; l'État exemplaire ; l'action internationale (cf. p. 111). Ce processus s'articule avec un Conseil national du DD (CNDD) qui organise la concertation avec la société civile et émet des avis. Un délégué interministériel au développement durable est nommé en juillet 2004. En 2005, la SNDD* a fait l'objet d'une procédure originale d'examen « par les pairs » menée par quatre pays (Belgique, Ghana, Maurice et Royaume-Uni) avec l'appui de l'ONU*. Adoptée en février 2005, une charte a inscrit l'environnement dans la Constitution française comme un droit fondamental (cf. p. 126).

○ Vers une coopération internationale au développement durable ?

Réformé en 1998, le dispositif d'action à l'international est composé d'un pôle diplomatique intégrant la coopération, le développement et la francophonie au sein du ministère des Affaires étrangères, d'un pôle économique formé par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (MINEFI) et d'un opérateur, l'Agence française de développement (AFD). Un Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID) organise la concertation entre ministères. Il a défini en 2005 les priorités de l'APD* française : éducation ; eau et assainissement ; santé et lutte contre le sida ; agriculture et sécurité alimentaire ; développement des infrastructures en Afrique sub-saharienne ; protection de l'environnement et de la biodiversité ; développement du secteur productif.

La coopération multilatérale est du ressort du MAE*. Pour la coopération bilatérale, la répartition des missions entre la Direction générale de la coopération et du développement (DGCID) et l'AFD* a été reprécisée en 2005. La DGCID* traite des orientations stratégiques : soutien à l'État de droit, à la réforme de l'État, à la gouvernance institutionnelle et financière et à la définition des politiques publiques ; coopération décentralisée et non gouvernementale ; appui à la francophonie et à l'enseignement du français ; coopération culturelle et scientifique ; formation et enseignement supérieur ; recherche. L'Agence française de développement a en charge les projets et programmes de développement : agriculture et développement rural ; santé et éducation de base ; formation professionnelle ; environnement ; secteur privé ; infrastructures et développement urbain.

La DGCID* aide les pays de la zone de solidarité prioritaire (ZSP) à mettre en œuvre un DD en matière d'information environnementale, d'énergie et d'économie liée à la gestion des ressources naturelles (ressources halieutiques, forêts tropicales, cf. p. 57, eau, biodiversité), d'infrastructures et de technologies propres. Le programme « pour une mondialisation solidaire » vise la protection sociale, la démographie, l'égalité hommes/femmes, le développement local, le désendettement et l'économie solidaire. En 2005, la DGCID a piloté une évaluation stratégique des actions de DD dans la coopération internationale (cf. p. 98).



L'AFD* : la stratégie actuelle, consignée dans un Plan d'orientation stratégique en cours de refonte pour la période 2007-2012, inscrit le DD au cœur des activités à travers trois dimensions : la croissance économique ; la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales ; la protection des biens communs de l'humanité, en particulier la lutte contre les grandes pandémies et contre le réchauffement climatique, la préservation de la biodiversité, la sécurité internationale, et la promotion des pratiques de responsabilité sociale des États et des entreprises (cf. p. 68).

Le ministère de l'Environnement et du DD : le service d'action internationale suit les négociations sur les conventions environnementales et les travaux de la CDD* (cf. p. 64) et soutient le renforcement de capacités : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, eau et assainissement, prévention des risques technologiques et naturels...

http://www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=261 ; http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/livre_blanc_smdd.pdf ;
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/rubrique.php?id_rubrique=1042 ; <http://www.afd.fr> ;
http://www.minefi.gouv.fr/themes/europe_international/aide_dev/index.htm ;
http://www.premier-ministre.gouv.fr/acteurs/premier_ministre/les_services_premier_ministre_195/conseil_national_developpement_durable_267/actualite_developpement_durable_50413.html

○ Institutions de recherche et agences

La démarche de DD nécessite une meilleure interdisciplinarité, l'interconnexion entre les divers domaines de la recherche et la prise en compte accrue des sciences sociales et des disciplines académiques. La France possède des outils, aux statuts juridiques divers, particulièrement tournés vers le développement et l'environnement :

- L'IRD, Institut de recherche pour le développement : relations entre l'homme et l'environnement en zone inter-tropicale. Cf. livre *Le développement durable*, Documentation française, 2006.
- Le CIRAD, Centre international en recherche agronomique pour le développement : agricultures familiales et mondialisation, forêts, territoires et environnement, ressources renouvelables.
- Le CIRED, Centre international en recherche sur l'environnement et le développement (lié à EHESS*, CNRS*) : économie, gestion de l'environnement.
- L'IDDRI, Institut du DD et des relations internationales : architecture institutionnelle ; financement du développement ; incertitude et précaution ; changement climatique ; biodiversité ; agriculture et forêt.
- L'IFD, Institut français de la biodiversité, coordonne et diffuse les recherches dans le domaine de la biodiversité.
- L'ADEME, Agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie, avec les ministères de l'Écologie et du Développement durable, de l'Industrie, de la Recherche sensibilise le grand public en France et appuie des initiatives internationales françaises en matière d'énergie propre.

<http://www.ird.fr/> ; <http://www.gis-afb.org/> ; <http://www.iddri.org/> ; <http://www.centre-cired.fr> ;
<http://www.cirad.fr/> ; <http://www.ademe.fr/htdocs/pad0004.htm>

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)

Créé en 1994, ce fonds public bilatéral est piloté par le Minéfi*, le MAE*, le MEDD*, l'Éducation nationale et l'AFD* qui en assure le secrétariat. Il intervient dans le domaine de la biodiversité, de l'effet de serre, des eaux internationales, de la couche d'ozone, de la dégradation des sols, des polluants organiques persistants (POP). Son aide est affectée en priorité aux pays de la zone de solidarité prioritaire française (ZSP), dont la moitié à l'Afrique. Le FFEM met en œuvre des actions innovantes, comme le Mécanisme de développement propre (MDP). Dans le cadre du Protocole de Kyoto (cf. p. 48) ce mécanisme permet à des pays du Nord d'investir dans des projets réalisés par des pays du Sud qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en modernisant un secteur d'activité. L'investisseur peut porter au crédit de ses engagements les réductions d'émissions réalisées, et le pays du Sud vendre à des pays développés les crédits d'émissions obtenus. Le FFEM cofinance ainsi un projet d'électrification rurale décentralisée au Maroc.

<http://www.ffem.net>

→ Voir aussi bonnes pratiques pp. 54, 59, 68, 82, 98

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Sylvie Mayer, Biologiste, Association sciences technologies société

- Interdire la production et la vente des armes chimiques biologiques et nucléaires, les recherches et les essais qui y sont liés. Transférer les économies réalisées à la préservation de l'environnement et à la lutte contre les inégalités.
- Généraliser les critères du commerce équitable à l'ensemble des échanges commerciaux Nord-Sud, Nord-Nord, Sud-Sud, notamment : juste rémunération, transparence, préservation de l'environnement, développement local.
- Changer la production : créer un réseau de service et de production basé sur les principes de solidarité coopératifs et mutualistes (une personne = une voix, absence de plus value et de variation monétaire du capital).

L'AFD* développe une démarche de responsabilité sociale et environnementale

Adhérente du Global Compact (cf. p. 99), l'AFD* a mis en place un programme de deux ans visant à se doter d'une politique de RSE*, qui concerne à la fois son fonctionnement interne et l'ensemble des opérations financées. Un document sera disponible en 2007.

- Ainsi, l'AFD* soutient l'émergence des PME* du Sud par l'octroi de lignes de crédit concessionnelles à travers les banques locales. En Tunisie, Chine, Thaïlande, des prêts aident ces entreprises à mieux intégrer la lutte contre le changement climatique, en adoptant des technologies moins émettrices de gaz à effet de serre. En Turquie, dans le cadre du partenariat avec la banque publique de développement Turkiye Kalkinma Bankasi (TKB), une charte RSE* a été élaborée, avec un appui pour la traduction opérationnelle (respect du non-travail des enfants, sécurité, liberté d'association, prise en compte de la pollution et respect de la biodiversité...) et des formations des responsables de la TKB.
- Au Cameroun, en matière de projets de travaux urbains et routiers en zone rurale, l'AFD* a financé une étude visant à mieux prendre en compte les normes du travail et environnementales et le problème du sida ainsi qu'à rétablir une équité entre les entreprises, certaines ne respectant pas ces normes pour proposer des offres d'un montant plus faible. L'objectif est de systématiser la prise en compte de ces normes dans les financements des projets ayant une composante importante de travaux et/ou d'emplois. Une révision des procédures est prévue, dans une logique d'analyse en amont du cycle du projet des enjeux/risques, à l'aune d'un référentiel DD en cours d'élaboration.
- En lien avec le Bureau international du travail au Cambodge, un projet vise la pérennité et le développement des exportations du secteur textile, menacé par la fin des systèmes de quotas. Une étude aidera le ministère du Commerce à développer la RSE* afin d'ouvrir l'accès aux marchés occidentaux qui appliquent ces normes. L'Agence française de développement accompagne les entreprises et le BIT* : production d'un guide pratique, formations, dépliants destinés aux acheteurs, amélioration des textes législatifs. Un fonds d'ajustement social a été créé pour réaliser des équipements (cantines, infirmeries). Un système de labellisation volontaire des entreprises se met en place. Effets économiques : l'ouverture de marchés (États-Unis, UE*...) limitera le risque de délocalisation des entreprises de confection. Effets sociaux : le développement d'une filière socialement responsable a un impact direct sur les conditions de travail et de vie des employés, principalement des femmes, dont la promotion à des fonctions de supervision sera favorisée par la formation.

<http://www.afd.fr/jahia/webdav/site/myjahiasite/users/administrateur/public/pdf/charte-ethique.pdf>

Les actrices et acteurs économiques, sociaux et associatifs

L'Agenda 21 indique que la « réalisation effective du DD sera fonction du degré d'engagement et de participation réelle de tous les groupes sociaux et du public à la prise de décisions ». Comment définir la « société civile » ? L'ONU* considère neuf « groupes majeurs » : ONG, autorités (collectivités) locales, salarié-e-s et syndicats, entreprises et industries, communautés scientifiques et techniques, paysan-ne-s, femmes, enfants et jeunes, peuples autochtones. Ces groupes participent aux conférences internationales, organisant des prises de positions, des événements et des forums parallèles.

Cette classification reflète l'importance numérique de certains acteurs, leur rôle et leur situation particulière au regard du DD, même si, bien sûr, il ne s'agit pas de groupes homogènes. Ainsi, les femmes effectuent les 2/3 du nombre d'heures de travail mais ne gagnent que 10 % du revenu total ; les paysans et ruraux nourrissent des villes en expansion, tout en concentrant la majorité des malnutris ; les jeunes forment la moitié de la population du Sud, mais beaucoup sont exclus des décisions et du marché du travail... Ces inégalités constituent de grands obstacles au développement durable, alors même que ces acteurs pourraient avoir un apport décisif.

L'Union européenne parle d'« acteurs non étatiques » (ANE), définis comme étant issus de la volonté de citoyens, indépendants des États, ayant pour objectif principal de promouvoir une thématique ou de défendre un intérêt général ou particulier (cf. p. 83).

<http://www.sommetjohannesburg.org/groupes.html> ; <http://europa.eu.int/scadplus/leg/fr/lvb/r12009.htm> ;
http://www.coordinationsud.org/article.php?id_article=711

ENJEUX

Un autre monde est-il possible ? L'altermondialisme et le forum social

Héritière du tiers-mondisme, de mouvements chrétiens, notamment latino-américains, des rassemblements de la société civile lors de conférences internationales (ainsi le Forum des ONG à Rio en 1992), la mouvance dite « anti » puis « alter-mondialiste » rassemble des ONG, mouvements sociaux, syndicats... Son slogan, « un autre monde est possible » ou « d'autres mondes sont possibles » répond au « TINA » (there is no alternative) du « capitalisme néo-libéral ».

Le Forum social mondial est l'un des moyens d'expression de la mouvance altermondialiste. En 2001, le premier FSM* rassemble 20 000 participants à Porto Alegre, en contre-point au forum économique de Davos. Le FSM essaime en forums sociaux continentaux, nationaux, locaux, thématiques, d'acteurs (forum des autorités locales pour l'inclusion sociale, des migrants...). Sa charte en fait un espace réservé à la société civile, sans gouvernements ni partis politiques, basé sur des valeurs de diversité, de créativité, de non-hiérarchie. Réunissant plus de cent organisations, un Conseil international définit les orientations générales. Il n'y a ni porte-parole, ni déclaration finale. Les milliers de séminaires et d'activités des forums sociaux sont proposés et auto-gérés par les participants. Utilisant à plein les TIC* (cf. p. 24), le FSM prend de l'ampleur et s'enracine dans tous les continents : après Porto Alegre, Mumbai en 2004, Bamako, Karachi et Caracas en 2006. Le conseil international est traversé par un débat entre ceux qui veulent garder la vocation de forum de rencontre, débat, élaboration d'alliances, et d'autres estimant urgent que le FSM devienne un acteur politique, avec un programme.

<http://www.forumsocialmundial.org.br> ; <http://www.attac.org> ; <http://www.crid.asso.fr/chantiers/fsm.htm> ;

<http://www.cetri.be/Netscape4/Index.htm> ;

Livres : *100 propositions du FSM*, FPH, 2006 ;

L'altermondialisme en France, Eric Agrikoliansky, Olivier Fillieule, Nonna Mayer, Flammarion 2005 ; cf. aussi p. 129

Les femmes

(cf. aussi « Prendre en compte le genre », p. 20)

Les femmes forment 70 % des pauvres, elles possèdent moins de 2 % des terres et reçoivent moins de 5 % des prêts bancaires. Il y a 16 % de femmes parlementaires et moins de 10 % de chefs d'État.

À partir de la Conférence internationale de Mexico en 1975, le constat est fait que ces inégalités constituent une entrave à la démocratie, à la paix et au développement. Le principe 20 de Rio indique que « les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement, leur pleine participation est essentielle à la réalisation d'un DD ». Le chapitre 24 de l'Agenda 21 porte sur le « rôle et statut des femmes dans le développement », demandant aux gouvernements de « mettre en œuvre d'ici l'an 2000 des stratégies visant à éliminer les barrières politiques, juridiques, administratives, culturelles, comportementales, sociales et économiques qui empêchent la pleine participation des femmes dans le processus de développement et la vie publique »... En 1995, le plan d'action de la Conférence internationale de Pékin sur les femmes conduit à douze engagements précis (cf. ci-dessous). En 2000, l'OMD n° 3 a pour objectif de « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » (cf. p. 123). En 2002, le Plan d'action du SMDD* recommande l'élaboration d'indicateurs nationaux liés à l'équité hommes-femmes.

Ces avancées ont été acquises grâce à la forte mobilisation de mouvements de femmes (comme la « marche mondiale des femmes »), d'ONG et de syndicats, sur le terrain, dans les négociations internationales et en matière de recherches et d'innovations : ainsi « l'éco-féminisme » étudie les liens entre néolibéralisme, atteintes à la nature et marginalisation des femmes ; allant au-delà de la conception initiale « femmes et développement », l'approche « genre » analyse les relations sociales entre hommes et femmes, proposant des méthodes concrètes pour réduire les inégalités (cf. p. 20). À Rio, un « Agenda 21 des femmes » est venu compléter le plan d'action officiel, suivi en 2002 par l'« Agenda 2015 des femmes pour une planète saine et paisible ».

<http://www.un.org/french/esa/progareas/women.html> ; <http://www.sommetjohannesburg.org/contributions/frame-fem.html> ;

<http://www.dgcd.be/fr/themes/gender/cfd.html> ; <http://www.wecf.org> ; <http://wedo.org> ; <http://www.wgnrr.nl/home.php> ;

<http://www.marchemondiale.org/fr> ; <http://www.mondefemmes.org> ; <http://www.penelopes.org> ; <http://www.antipatriarcat.org> ;

<http://www.antipatriarcat.org> ; <http://www.ecofem.org/> ; *L'écoféminisme*, Vandana Shiva, Maria Mies, L'Harmattan, 1999

Les 12 points du plan d'action de la 4^e Conférence mondiale des femmes, 1995, Beijing

- Lutter contre la pauvreté croissante des femmes.
- Égal accès à l'éducation et la formation.
- Égal accès aux soins.
- Lutter contre la violence à l'égard des femmes.
- Combattre les effets des conflits armés.
- Égalité au sein des structures et politiques économiques.
- Partage du pouvoir et de la prise de décision.
- Mécanismes institutionnels de promotion de la femme.
- Respect des droits fondamentaux.
- Lutter contre l'image stéréotypée de la femme et l'inégal accès dans la communication.
- Égal accès à la gestion des ressources naturelles et la préservation de l'environnement.
- Droits fondamentaux des petites filles.

<http://www.un.org/womenwatch/asp/user/list.asp?ParentID=4001> ; <http://www.un-instraw.org>

BONNE PRATIQUE

Une Maison des femmes, point de départ d'un DD

Le village de Bagadadji, 500 habitants, se trouve dans la région de Kolda, la plus pauvre du Sénégal, affectée par la crise casamançaise. La précarité et la malnutrition conduisent à surexploiter les ressources naturelles : défrichage excessif, disparition d'arbres fruitiers sauvages comme le néré... Dans un contexte d'analphabétisme, de manque de structures de formation et de santé adaptées, de faible organisation des acteurs sociaux, les femmes sont pénalisées par des pesanteurs socioculturelles et des politiques de développement parfois mal ciblées.

L'ONG sénégalaise OFAD/NAFOORE et le réseau ASTER-International mettent en œuvre un projet combinant une Maison des femmes et une formation des agent-e-s d'ONG locales. Trente femmes-relais ont été formées à l'animation d'un lieu de rencontre et d'accompagnement des initiatives locales. Les activités traditionnelles de teinture, savonnerie, coiffure, évolueront vers l'accueil de groupes (tourisme solidaire, organisation de séminaires d'ONG...) qui aura un impact sur l'entretien des paysages et des villages... Une recherche-action va favoriser à la fois la prise en compte des réalités locales et une approche globale, intégrant une dimension « genre et développement » analysant les besoins et les intérêts spécifiques des femmes comme des hommes et leurs contributions respectives au développement. De plus en plus visibles dans la vie sociale, les femmes sont maintenant associées par le président de la communauté rurale à toutes les réunions concernant les projets. Un volet international « Passerelles » organise des échanges entre groupes sénégalais, européens et québécois. Ainsi des pratiques de concertation et de médiation observées au Sénégal ont inspiré des groupes de femmes rurales en France pour améliorer l'efficacité de leurs réunions de travail. Un partenariat entre OFAD, ASTER et le Collège coopératif de Paris mutualise les expertises sur les thèmes du développement local, de l'approche de genre et de la validation des acquis de l'expérience. Cette dernière permet d'obtenir le Certificat d'initiative locale (CIL) et peut mener au DHEPS (Diplôme des Hautes études en pratiques sociales) en partenariat avec l'université Paris 3 ; aster@wanadoo.fr

→ Voir aussi bonnes pratiques pp. 21, 22, 74

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Alice Miller, écrivaine, chercheuse sur l'enfance

- Appliquer les recommandations du Comité des droits de l'enfant à l'ONU* et la Convention de 1989 pour les droits de l'enfant et les traduire en votant des lois nationales interdisant les châtiments corporels, qui restent fréquents dans la plupart des pays du Sud et du Nord.
- Organiser des campagnes en direction des décideurs et du public pour informer sur les effets du manque de respect aux enfants, notamment des répercussions sur les comportements de compétition, les conflits, les guerres.
- Favoriser la formation des enseignants, éducateurs, personnel soignant, etc. à des méthodes d'éducation basées sur le respect de l'intégrité des enfants et de leur potentiel créatif.



➤ Les Organisations non gouvernementales

Les vingt dernières années ont vu une montée en puissance des Organisations non gouvernementales (ONG), dont près de 3 000 disposent d'un statut consultatif auprès de l'ONU*. Les organisations de solidarité internationale (OSI), de défense des droits humains et les associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE), engagées dans de nombreuses actions de terrain, d'éducation et de plaidoyer au Sud comme au Nord, estiment que l'objectif du DD nécessite d'agir d'abord sur les causes structurelles des inégalités Nord/Sud, notamment :

- La politique des Institutions financières internationales et de l'OMC*, les transferts financiers des pays pauvres vers les riches (dettes illégitimes, financières et écologiques) qui excèdent l'APD*, elle-même en baisse et insuffisamment ciblée sur les besoins et services essentiels et les infrastructures de base (cf. p. 28).
- Les règles inéquitables du commerce international, la mise en concurrence d'acteurs n'ayant pas les mêmes moyens, la baisse des prix aux producteurs, les subventions aux exportations agricoles et le dumping (vente à prix inférieur au prix de revient).
- La non-application du Protocole sur les droits économiques, sociaux, culturels (cf. p. 28).
- L'impact des modes de production, de consommation et de commercialisation non durables des pays industrialisés et la prédation sur les ressources naturelles.
- La nécessité de valoriser l'expertise citoyenne et d'affecter des moyens à l'éducation à la solidarité internationale, à l'environnement et au DD au Nord comme au Sud (cf. p. 86).

Les ONG s'organisent en coordinations nationales, européennes (Concord, Bureau européen de l'environnement) et internationales, souvent articulées avec d'autres acteurs comme les syndicats. Dans les pays du Sud, des réseaux et centres de ressources sont particulièrement en pointe : Center for science and environnement (Inde) ; REDDA (Réseau environnement et DD), ENDA* (Afrique) ; Third world network (Asie)... Des fondations jouent un rôle important dans la recherche et le financement d'initiatives innovantes.

<http://www.un.org/esa/coordination/ngo> ; <http://www.concordeurope.org> ; <http://www.coordinationsud.org/> ; <http://www.eeb.org> ; <http://www.foei.org/fr/index.php> ; <http://www.wvf.fr> ; <http://www.greenpeace.org> ; <http://www.twinside.org.sg/> ; <http://www.cseindia.org/> ; <http://www.enda.sn> ; <http://www.nesda.kabissa.org> ; <http://www.focusweb.org> ; <http://www.clmayer.net/spip/accueil.html> ; <http://www.wupperinst.org/Sites/home1.html> ; <http://www.boell.de/en/nav/275.html>

BONNE PRATIQUE

Vers une diplomatie non gouvernementale ?

Coordination SUD, qui rassemble des collectifs et ONG français de solidarité, d'urgence et de développement, a initié en 2003 un programme triennal de coopération et d'échange avec son homologue brésilien, l'ABONG. Cet axe franco-brésilien s'est élargi à la coordination des ONG indiennes (VANI) et sénégalaises (CONGAD), formant un programme quadripartite pour élaborer des positionnements communs, renforcer la participation des ONG du Sud dans les négociations internationales et la structuration régionale des collectifs associatifs nationaux. Outre des échanges croisés, cette coopération ouvre la porte des conférences internationales à des acteurs souvent oubliés malgré leurs actions de terrain et leur représentativité. Elle a permis d'influencer des négociations commerciales dans le cadre de l'OMC* et de la CNUCED* et de participer à des sommets sur l'efficacité de l'APD*, les mécanismes innovants du financement du développement, etc. Ce renforcement du plaidoyer des collectifs se traduit aussi par la création de réseaux sous-régionaux qui, comme CONCORD à l'échelle européenne, permettent un travail de pression auprès des institutions régionales. Ainsi, la plate-forme indienne des ONG est-elle en lien avec ses homologues asiatiques, la brésilienne avec ses voisins latino-américains et la sénégalaise avec les collectifs de la sous-région, avec pour projet un réseau des plates-formes d'ONG de huit pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. La dynamique des forums sociaux joue un rôle d'accélérateur de ces concertations intercontinentales.

www.coordinationsud.org ; <http://www.abong.org.br> ; <http://www.vaniindia.org> ; <http://www.concordeurope.org> ;

La diplomatie non gouvernementale, H. Rouillé d'Orfeuil, Atelier, 2006

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Maria Nowak, Présidente de l'ADIE* et du Réseau européen de la microfinance

- Reconnaître qu'il n'y a pas de croissance sans cohésion sociale. Dans une économie mondialisée, on ne peut exclure du développement durable 2 milliards de personnes. La même logique s'applique aux quartiers en difficulté en France et en Europe.
- Donner aux pauvres les moyens de leur autopromotion en démocratisant la finance et plus particulièrement le crédit, ce qui exige une collaboration entre l'aide publique et le secteur financier.
- Établir des relations de respect et d'échange et non pas d'aide, ce qui suppose de ne pas imposer aux pays pauvres des règles que les pays développés ne respectent pas eux-mêmes.

BONNE PRATIQUE

L'arbre moabi, patrimoine culturel, social, économique

Le moabi (*Baillonella toxisperma*) est le plus grand arbre de la forêt tropicale humide africaine. Il est essentiel pour les populations locales et les communautés autochtones. Arbre sacré pour les pygmées, ses graines servent à la fabrication d'huile, de nombreux médicaments traditionnels sont issus de l'écorce et des feuilles et son bois est très recherché pour la menuiserie. En 2004, 75 % des moabis coupés au Cameroun ont été exportés en France. De nombreux conflits surgissent entre les populations et les exploitants et le risque est grand de surexploitation du moabi, qui a déjà quasiment disparu de certaines zones anciennes d'exploitation. Les Amis de la Terre France et Cameroun, partant des aspects sociaux et du commerce responsable de bois, ont lancé en 2005 une campagne de sensibilisation. Point P, l'un des principaux importateurs et distributeurs, s'est engagé à n'importer que des moabis écocertifiés. Les Amis de la Terre travaillent avec les exploitants forestiers pour mettre en place, dans le cadre des plans d'aménagement, un cahier des charges qui prenne en compte l'importance sociale d'arbres comme le moabi, le sapelli ou le bubinga ; avec le CIRAD* et le Commerce du bois, fédération française des importateurs de bois tropicaux, pour monter un dossier de classement du moabi auprès de la Convention CITES* afin de réguler son commerce selon un rythme soutenable. (cf. p. 56)

<http://www.amisdelaterre.org>

→ Voir aussi p. 28 (droits), p. 33 (micro-finance), p. 39 (agriculture), p. 57 (forêts)



BONNE PRATIQUE

Les droits humains, une longue histoire

Créée dès 1922 par des Ligues de défense des droits humains, la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) en fédère aujourd'hui 141 dans 100 États, qui défendent tous les droits : civils et politiques, indissociables des droits économiques, sociaux et culturels. Les droits environnementaux y ont été intégrés, s'appuyant sur la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, la Convention de Bâle, le Protocole de Kyoto... Grâce à son réseau, la FIDH* exerce une fonction de veille, peut établir avec rigueur les cas de violation et alerter la communauté internationale par des publications et des campagnes. Elle met en œuvre des programmes pluriannuels de coopération juridique pour renforcer les capacités d'action des organisations locales et leur crédibilité face aux autorités nationales et internationales. Des séminaires de formation ont été organisés en Afrique de l'Ouest, au Chili, au Mexique, sur les droits des femmes au Mali, au Maroc et en Europe, sur la diversité culturelle au Maroc. Ce travail contribue à l'élaboration de normes internationales et à la création et à l'amélioration des mécanismes internationaux de protection, ainsi pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, la mise en œuvre de la Cour pénale internationale ou la lutte contre les disparitions forcées. Nombre d'initiatives témoignent du lien entre les aspects économiques, sociaux, environnementaux des droits humains : la campagne « Gardons les yeux ouverts » sur la Chine et la RSE* (cf. p. 77) ; « Pour le droit à l'eau potable au Niger » (2002) ; « Tchad Cameroun. Pour qui le pétrole coulera-t-il ? » (2000) ; « Où finissent les bateaux poubelles », sur le démantèlement des navires au Bangladesh et en Inde (mars 2003) ; Note sur les droits des femmes en Gambie, en 2005, au Mali en 2006.

<http://www.fidh.org>

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Pierre Rabhi, Agrobiologiste, écrivain

Un développement viable présuppose d'abandonner l'idéologie de la compétition et de la technologie à outrance. La généralisation de l'agro-écologie serait une étape fondamentale dans ce changement culturel, qui implique aussi de :

- Réformer les systèmes de mesure, comme le PIB*, pour prendre en compte les richesses non monétaires : diversité culturelle, inventivité humaine, ressources naturelles, travail informel, liens sociaux...
- Mettre en œuvre une politique d'éducation basée sur des valeurs de coopération et de complémentarité et qui relie les enfants à la nature.
- Assurer l'égalité entre femmes et hommes en matière de droits, d'expression publique, de participation, de choix de sociétés.

Concertations et campagnes citoyennes pour le DD

Des plates-formes « multi-acteurs » et des campagnes collectives se développent aux niveaux national et international sur des thèmes liés au DD, mobilisant une importante expertise associative et syndicale. Elles visent à la fois la sensibilisation du public et le plaidoyer en direction de décideurs politiques ou économiques. Quelques exemples :

- **L'agriculture et l'alimentation** : le « Réseau pour une agriculture et une alimentation durables inventives et solidaires » permet à différentes mouvances de se rencontrer : organisations de paysans, de consommateurs, de protection de l'environnement et de solidarité internationale ; <http://www.reseau-radis.org>. La campagne Alimenterre rassemble 160 organisations, organisant un temps fort autour de la journée mondiale de l'alimentation (16 octobre) : <http://www.cfsi.asso.fr>. La campagne « Soja contre la vie » attire l'attention sur l'impact de la culture du soja en Amérique du Sud, exporté vers l'Europe et l'Asie : déforestation, expulsion de populations autochtones, ruine de petits paysans, pollutions. Elle demande à la France de modifier sa position au sein de la Société financière internationale (SFI) sur le financement de la culture du soja, d'obtenir que les entreprises de la filière prennent mieux en compte l'impact social et écologique. <http://www.sojacontrelavie.org>
- **La responsabilité sociale des entreprises** : le collectif « De l'éthique sur l'étiquette » regroupe 44 associations de solidarité internationale, d'éducation populaire, des syndicats, des mouvements de consommateurs, appelant à faire pression, en faveur du respect des droits humains au travail, sur les entreprises nationales et européennes fabriquant ou commercialisant des produits textiles. Au niveau européen, la Clean Clothes Campaign réunit 250 associations et syndicats dans 12 pays, travaillant étroitement avec des partenaires dans de nombreux pays producteurs de vêtements ; <http://www.ethique-sur-etiquette.org> ; <http://www.cleanclothes.org>. Un forum citoyen pour la responsabilité des entreprises s'est constitué : <http://forumcitoyenpoumlarse.org> ; sur la responsabilité des banques : http://www.amisdelaterre.org/rubrique.php?id_rubrique=12
- **Les droits économiques, sociaux et culturels** : une coalition internationale demande un Protocole facultatif au Pacte international relatif aux DESC (cf. p. 28) ; <http://www.esrprotocolnow.org/francaishome.htm>
- **Une campagne des OSI***, « État d'urgence planétaire » s'adresse aux partis politiques français en vue des élections présidentielle et législatives de 2007 sur les thèmes suivants : migrations, environnement, DD, politique énergétique, politique africaine de la France, dette, paix et conflits, paradis fiscaux, commerce équitable, RSE* et droits de l'Homme au travail, droit international et réforme des Nations unies ; <http://www.crid.asso.fr/actualite/elections2007.htm>
- Plus de 50 associations de protection de l'environnement et des syndicats se sont regroupés en 2006 au sein de l'Alliance. Initialement constitué pour soutenir la Charte française de l'environnement (cf. p. 126), ce collectif informel s'élargit pour élaborer des propositions en direction des décideurs et des actions concrètes (agriculture biologique pour approvisionner les cantines scolaires, liens entre création d'emplois et environnement, énergie et habitat...) : <http://www.lalliance.fr>
- **Autres campagnes** : sur les forêts <http://www.wwf.fr/sanscom.php> ; http://www.amisdelaterre.org/rubrique.php?id_rubrique=11 ; http://www.agirici.org/HTML/ACTIONS/ACTIONS_CAMP_VOIR.php?IdCampagne=69 ; sur l'eau (cf. p. 59), les produits toxiques : <http://www.greenpeace.org/france/campaigns/toxiques> ; <http://www.eeb.org/Index.htm> ; <http://www.greenpeace.fr/vigitox/index.html> ; <http://www.chemicalreaction.org>

➤ Les syndicats et les travailleurs

On compte 2,5 milliards de travailleurs dans le monde, dont 40 % de femmes. Environ 20 % seraient syndiqué-e-s. 500 millions gagnent moins de 1 dollar/jour, dont 60 % de femmes et 1,4 milliard moins de 2 dollars (Bureau international du travail). Le chapitre 29 de l'Agenda 21 souligne le rôle des travailleurs et travailleuses et de leurs organisations représentatives dans la participation à la mise en œuvre équitable du DD. Les organisations syndicales internationales (Confédération européenne des syndicats-CES, Confédération internationale des syndicats libres-CISL, Confédération mondiale du travail-CMT), les coordinations mutinationales (TUAC*, Commission consultative auprès de l'OCDE*) et leur représentation dans les instances de gouvernance sont une source d'expertise et de propositions en matière de normes de développement économique, social et environnemental. Les syndicats sont en première ligne sur le respect des droits humains, les changements des modes de production et la responsabilité sociale des entreprises (cf. pp. 64, 77). Au Sommet mondial du DD, ils ont demandé notamment :

- La reconnaissance du rôle essentiel des services publics et d'intérêt économique général pour permettre l'accès aux biens collectifs.
- La ratification des conventions de l'Organisation internationale du travail et l'application des normes fondamentales en matière de responsabilité sociale des entreprises, comme la déclaration et les principes directeurs de l'OCDE* à l'intention des entreprises multinationales.
- Des instruments de mise en œuvre de la dimension sociale du DD et le renforcement de la coopération entre les instances chargées des aspects économiques et environnementaux du DD et le Bureau international du travail.

http://www.cfdt.fr/actualite/economie/developpement_durable/_sommaire.htm ; http://www.cgt.fr/ei/html/rubrique?id_parent=1393&aff_docref=1&aff_ensavoirlplus=1 ; <http://www.icftu.org/focus.asp?Issue=ohse&Language=FR> ; http://www.etuc.org/a/500?var_recherche=developpement+durable ; <http://www.ilo.org/public/french/employment/multi/download/french.pdf>

Henri Rouillé d'Orfeuil, Président de Coordination Sud

- Agir sur l'énergie par un effort de recherche considérable et de mise en application de toutes les formes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables et sur les transports par une politique d'économie drastique pour les transports courts et longs, donc une économie ancrée sur les territoires.
- L'agriculture : elle occupe encore 50 % de la population mondiale. Il faut donc donner la priorité aux modes de production économes en consommations énergétiques directes ou indirectes, ainsi, réduire les intrants chimiques.
- La participation des acteurs de la société civile et la concertation avec les ONG du Sud et du Nord : intégrer leur expertise dans la définition des stratégies et dans les négociations internationales.

Partenariats pour une « banane durable »...

4^e production agricole et 1^{er} fruit exporté, la banane est cultivée de façon intensive. Utilisant un tiers des pesticides produits dans le monde, cette production cause des dommages sérieux à l'environnement et à la santé des populations et des travailleurs. Dominée par cinq transnationales contrôlant 80 % des exportations face à plusieurs milliers de petits producteurs, cette industrie est très inégalitaire. La libéralisation du marché mondial de la banane a favorisé surproduction, baisse des prix, dumping social, violation des droits sociaux... Ainsi, l'Équateur est devenu le 1^{er} exportateur mondial grâce à des coûts de production très bas, notamment liés à un taux de syndicalisation inférieur à 1 %. Une caisse de 18 kg y coûte environ 3 dollars contre le double au Costa Rica, à Panama, ou en Colombie où les salaires peuvent être six fois plus élevés. Les syndicats ont d'abord fait des droits d'organisation et de négociation collective leurs priorités d'action, sous la pression de l'offensive d'entreprises et de gouvernements contre le syndicalisme. Ils ne prenaient pas toute la mesure de la dimension écologique du problème ou des potentialités du commerce équitable. Les atteintes à l'environnement ont d'ailleurs été aggravées par la quasi éradication des syndicats dans les années 80. De leur côté, les associations écologistes se préoccupaient des dommages causés à la faune et à la flore, mais ne faisaient guère campagne pour les personnes exposées à ces mêmes produits chimiques.

Une concertation entre acteurs de la société civile a favorisé la prise de conscience du lien entre droits humains et écologie. Le Réseau d'action européen sur la banane (EUROBAN) rassemble des fédérations syndicales, organisations de commerce équitable et alternatif, associations de solidarité internationale et de défense de l'environnement. Il travaille en étroite collaboration avec les syndicats des travailleurs des plantations de banane d'Amérique latine (COLSIBA) et les associations de petits producteurs des Caraïbes.

<http://www.peuples-solidaires.org/rubrique21.html> ;
conférence à l'initiative d'EUROBAN : <http://www.cib2.org>

Le syndicalisme, outil pour l'autonomisation des femmes

Le renforcement du pouvoir d'action des femmes et la création de conditions pour leur permettre de l'exercer sont des éléments-clés du DD. La CFDT* améliore la parité dans ses instances décisionnelles (35 % de femmes au Bureau national, 50 % au Conseil national) et met en place des soutiens : aides à la garde d'enfants, à la formation professionnelle. En Afrique, où l'activité féminine se spécialise dans la production vivrière et le secteur informel, la lutte contre la pauvreté implique de s'attaquer à la marginalisation économique des femmes. Cela passe par la reconnaissance de leur activité, son intégration dans l'économie et par l'égalité hommes/femmes quant à l'accès aux activités économiques et à l'amélioration des conditions de travail. L'intervention des organisations syndicales repose sur une forte mobilisation des femmes syndicalistes. C'est pourquoi la CFDT* a réalisé en 2004 un séminaire sur la promotion des femmes à destination d'organisations syndicales de sept pays d'Afrique francophone. Il visait à développer les compétences des femmes syndicalistes dans une dimension transversale (connaissance des droits, outils méthodologiques, travail en réseau, stratégie, communication) pour une meilleure organisation et un poids accru dans la prise de décision ; à encourager les femmes syndicalistes à rencontrer les autres femmes pour les sensibiliser à la question de leurs droits, à la reconnaissance de leur rôle socio-économique. Cette action a débouché sur des orientations de travail mettant l'accent sur la mise en réseau.

<http://www.cfdt.fr/actualite/inter/dossier/mondia/mondia.htm>

→ Voir aussi bonne pratique p. 64

Wolfgang Sachs, Wuppertal Institute for Climate, Environment, and Energy

- Réduire l'empreinte écologique des riches : l'équilibre écologique et l'équité économique et sociale ne seront possibles que si les classes consommatrices du Nord et du Sud apprennent à vivre avec un niveau d'utilisation des ressources drastiquement réduit.
- Un commerce équitable au lieu d'un commerce libéralisé : la libéralisation du commerce doit être limitée dès lors que les droits humains, économiques, sociaux et culturels sont menacés (accès à la nourriture et à l'eau, à la santé, à l'habitat...).
- Évoluer vers l'Âge solaire : investir dans des systèmes ferroviaires, une production d'énergie décentralisée, les transports publics, un urbanisme localement adapté, des systèmes alimentaires régionalisés, des transports urbains doux... pourrait mener un pays en développement directement vers une économie solaire.

➤ Les collectivités territoriales

À partir des Conférences internationales Habitat I et II en 1976 et 1996, les « Assemblées mondiales des villes et autorités locales » ont élaboré des positions et créé des organisations et des réseaux pour mettre en œuvre le DD ; ainsi : ICLEI*, réseau de 480 collectivités pour le DD, notamment en Inde, au Brésil, en Afrique du Sud ; la Charte des villes européennes pour la durabilité, Aalborg ; le réseau des villes-santé (cf. p. 45) ; celui des villes pour la paix ; le réseau des villes de périphérie et pour la démocratie participative (cf. p. 38)... En 2004, la fusion de IULA (United cities and local government) et de FMCU (Fédération mondiale des cités unies) crée Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), dont les axes de travail comportent le renforcement des capacités, l'inclusion sociale et la politique de genre.

Le chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio, consacré à la mise en œuvre participatif du DD au niveau territorial, rappelle que « ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, fixent les orientations et la réglementation locale en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable ». Environ 7 000 collectivités dans 113 pays ont initié des stratégies locales de DD ou Agendas 21 locaux (A21L), qui visent à traduire dans des politiques territoriales les principes et le plan d'action de Rio. À Johannesburg, elles se sont engagées à accélérer ce processus. En France on estime à environ 200 le nombre de ces démarches qui concernent des villes, des départements, des régions. La multiplication de ces dynamiques est un levier essentiel pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et relocaliser l'économie.

<http://www.cities-localgovernments.org/uclg/index.asp?T=1&L=FR> ; <http://www.iclei.org/> ;
http://www.ecologie.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=422 ; <http://www.agenda21france.org> ; <http://www.pdm-net.org>

BONNE PRATIQUE

L'Agenda 21, un outil pour la coopération décentralisée

La coopération décentralisée, régie par la Loi de février 1992, peut constituer un outil de mise en œuvre du DD, en s'articulant avec les Objectifs du Millénaire et les Agendas 21 locaux. De nombreuses collectivités françaises sont pionnières, à la fois dans des actions de coopération décentralisée et des Agendas 21 : Nord-Pas-de-Calais, Bretagne, Essonne, Dunkerque (cf. p. 99), Angers, Nantes... L'échelle territoriale, une concertation de proximité, la contribution des migrants (cf. p. 85), l'existence de méthodologies et d'indicateurs formulés pour l'A21*, l'expérience concrète de plans d'économie énergétique, de transports collectifs, d'urbanisme, de création d'emplois par l'économie solidaire et les nouveaux emplois environnementaux, d'achats éthiques (cf. p. 34)... constituent des atouts pour jumeler la démarche de DD au Nord et au Sud.

Cette expertise se traduit par la création d'outils : charte des relations internationales de la Communauté urbaine de Sénart et son document de mise en œuvre, charte de la ville de Romans, dépliant pédagogique de Résacoop et Rhône-Alpes Énergie... En juin 2004, Cités unies France capitalise ces savoir-faire en élaborant, avec l'Association française du Conseil des communes et régions d'Europe, la Charte de la coopération décentralisée et du développement durable, actuellement signée par 150 collectivités. Complétée par un document méthodologique d'application, la Charte fonde le partenariat sur les principes d'égalité, de solidarité, de réciprocité, de subsidiarité. Les principes de mise en œuvre proposés : précaution, prévention, réversibilité, participation, transversalité, articulation entre les territoires et dans le temps ; pour le suivi : transparence, information, évaluation, capitalisation.

http://www.cites-unies-france.org/html/thematiques/developpement_durable/devdur_activ.html ;
<http://www.senart.com/web/18451.htm> ; http://www.resacoop.org/fiches/dev-dur_coop-dec.pdf ;
http://www.ville-romans.com/article.php?id_article=683 ; Appuis aux A21 : <http://www.comite21.org> ; <http://www.auxilia.asso.fr> ; <http://www.objectif21.org> ; <http://www.association4d.org>

➔ Voir aussi bonnes pratiques pp. 34, 37, 38, 83, 85, 99



BONNE PRATIQUE

Jumeler les méthodologies

La communauté d'agglomération du Sicoval (36 communes du Sud-Est toulousain) s'est engagée dans une coopération décentralisée parallèlement à la mise en place de son Agenda 21. Une politique a été définie avec des collectivités du Sénégal et de Guinée, déterminant les objectifs, les critères de sélection des partenaires et les modalités de mise en œuvre et d'évaluation des programmes, avec la même méthodologie que l'Agenda 21 :

- Un schéma de relation d'élus à élus et de techniciens à techniciens, matérialisé par des appuis institutionnels : formation, échanges d'expériences, renforcement et stabilisation du patrimoine communal (ex : agrandissement des maisons communautaires) ; une relation d'élus à population : actions de développement économique (mise en place de signalétiques des sites touristiques), appui aux éleveurs pour la santé des cheptels ; une relation de société civile à société civile (échanges culturels, accompagnement de micro-projets...).
- Une démarche de co-définition des objectifs et des actions : maîtrise d'ouvrage de la collectivité partenaire pour les opérations locales, mise en place d'une procédure de suivi-évaluation annuelle co-rédigée.

Le SICOVAL prend en compte les principes de développement durable au niveau du montage des actions : les partenaires participent pleinement aux décisions, aux réalisations et à la gestion financière, toutes les catégories de populations agissant sur le développement local sont intégrées...

<http://www.sicoval.fr/index.php>

Les entreprises et industries

Les entreprises constituent la moitié des cent premières puissances économiques mondiales. 150 firmes assurent un tiers du commerce mondial. La prévention du dérèglement climatique et l'évolution vers des modes de production et de consommation durables dépendent pour une bonne part de leurs stratégies, notamment de celles de l'industrie publicitaire, ainsi que du niveau d'information et du comportement des consommateurs. Créé au moment de Rio, le World business council for sustainable development (WBCSD) rassemble 180 entreprises internationales et une soixantaine de réseaux régionaux, coordonne la participation des entreprises aux conférences internationales et propose de nombreux partenariats et outils méthodologiques. Beaucoup d'entreprises considèrent que l'amélioration de leur gouvernance vers plus de transparence et de fiabilité, le fait de prendre en compte l'impact environnemental et social et la prévention des risques, leur permettront d'opérer des gains de compétitivité. Des outils de notation se développent pour rendre compte en matière de responsabilité sociale et environnementale (« accountability ») et d'investissements éthiques. L'article 29 de la Déclaration finale du SMDD* précise « que les entreprises du secteur privé doivent fonctionner dans un encadrement réglementaire transparent et stable ».

Les entreprises ont un rôle important, en coopération avec les autres acteurs et les pouvoirs publics, pour mettre en œuvre des transferts de technologies et des infrastructures dans les pays du Sud. De nombreuses initiatives multipartenariales se sont développées dans les domaines de la gestion de l'eau, de l'énergie, de la santé... Les PME* et micro-entreprises, le secteur coopératif, les structures de l'économie sociale et solidaire et du commerce équitable, les systèmes d'échanges locaux ont un impact décisif sur le développement local durable, la création d'emplois et l'éducation à la solidarité internationale et au développement durable.

<http://www.wbcd.org> ; bonnes pratiques :
<http://www.comite21.org/entreprises21/index.htm> ;
http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=4027 ;
<http://www.epe-asso.org> ;
http://www.medef.fr/staging/site/page.php?pag_id=13176 ;
<http://www.alliances-asso.org/alliances-asso.htm> ;
<http://www.institut-entreprise.fr>

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Laoual Sayabou, Président du Réseau des ONG de développement et des associations de droits de l'Homme (RODADHD), Niger

- Concrétiser les droits humains et les mettre en œuvre à travers un comité international de surveillance : gestion et redistribution équitable de la richesse mondiale ; identification et mise en œuvre de nouveaux mécanismes de financement du développement, lutte contre l'impunité et la corruption.
- Démocratiser les IFI*, qui doivent tenir compte des besoins fondamentaux des populations en s'appuyant sur les secteurs sociaux essentiels de base. Tous les programmes d'ajustements structurels seront évalués en vue de réparations des préjudices causés.
- Mettre en place un dispositif contraignant sur l'APD* : pour corriger le déséquilibre mondial actuel et financer un développement durable, il faut que l'humanité s'entende sur un dispositif contraignant de prélèvements.

ENJEUX

La responsabilité sociale et environnementale (ou sociétale) des entreprises

L'expression « social accountability » renvoie plutôt à la notion de « responsabilité sociétale », puisqu'il s'agit de la redevabilité des entreprises par rapport à l'ensemble de la société. Les entreprises sont une composante majeure des évolutions des modes de production et de consommation, créant des emplois et des innovations technologiques, utilisant des biens communs (cf. p. 19) et bénéficiant d'infrastructures publiques. Elles interagissent avec nombre de « parties prenantes » : salariés, syndicats, comités d'entreprises, sous-traitants, fournisseurs, pouvoirs publics, associations, collectivités territoriales... Leur mouvement de concentration et de transnationalisation, leur pouvoir sur les économies de pays du Sud, l'importance de l'actionnariat financier suscitent un débat sur le contrôle des impacts politiques, sociaux (respect des normes et conventions de l'OIT*, formation, participation, égalité hommes/femmes), éthiques (publicité, tabac, armement...), environnementaux et sanitaires (pollutions, risques industriels...).

Des référentiels et systèmes de notation encouragent l'approche volontaire. La Commission européenne a initié un processus sur la RSE*, avec la parution d'un livre vert en 2001, puis l'animation d'un forum qui a publié un rapport débouchant en 2006 sur le lancement d'une « Alliance européenne pour une entreprise compétitive et durable ». La CE* définit la RSE* comme « l'intégration volontaire, par les entreprises, de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes ». Des ONG et syndicats critiquent cette vision, estimant nécessaire un cadre juridique international contraignant (cf. p. 73).

<http://www.novethic.fr> ; <http://www.orse.org> ; www.oree.org ; <http://www.business-humanrights.org/International/Francais> ; <http://www.cfie.net> ; <http://www.publishwhatyoupay.org/francais/index.shtml> ; <http://www.etuc.org/a/494> ; <http://europa.eu.int/comm/entreprise/csr/documents.htm> ; http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=4030 ;
La responsabilité sociale des entreprises, guide Alteréco, sept 2005

Le Pacte mondial (Global Compact), initié par l'ONU* en 1999, repose sur l'adhésion à dix principes issus de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, des conventions de l'OIT* et de la Conférence de Rio. 2 400 entreprises dans 80 pays (dont environ 500 françaises) y participent (cf. p. 99).

L'initiative GRI (Global Reporting Initiative) lancée par le PNUE* en 1997 et en concertation avec des ONG, syndicats, etc., établit un cadre pour les rapports DD et responsabilité sociale des entreprises. Une version révisée sera publiée fin 2006.

Les principes directeurs de l'OCDE* portent sur la publication d'informations, l'emploi, l'environnement, la lutte contre la corruption, les intérêts des consommateurs, la science et la technologie, la concurrence et la fiscalité.

En France, la Loi NRE* de 2001 sur les nouvelles régulations économiques, demande aux entreprises cotées d'intégrer dans leur rapport annuel les « conséquences sociales et environnementales » de leur activité.

Les normes ISO*, EMAS* (européen), SD 21000 (Afnor) proposent des certifications pour améliorer le management environnemental, la coopération avec les autres acteurs et la prise en compte du DD.

La sous-commission des droits de l'Homme de l'ONU a adopté un projet de normes sur la responsabilité des sociétés transnationales et autres entreprises en matière de droits humains.

<http://www.un.org/french/globalcompact> ;
<http://www.globalreporting.org> ;
http://www.oecd.org/document/28/0,2340,fr_2649_34889_4880402_1_1_1_1,00.html ; <http://www.afnor.fr> ;
http://europa.eu.int/comm/environment/emas/index_en.htm

→ Voir aussi bonnes pratiques pp. 62, 78



VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Vandana Shiva, chercheuse, écrivaine

- Promouvoir une agro-écologie diversifiée et régionalisée au Nord comme au Sud. Notre nourriture n'a pas besoin de circuler sur des milliers de km, ni de contenir des OGM* et des pesticides. Une agriculture durable est la première solution pour préserver l'eau, la terre, les terroirs.
- Passer à l'après « énergies fossiles » pour diminuer la menace climatique. Au Sud, les pauvres vivent dans une économie de la biodiversité : l'après-pétrole peut être un avantage pour leur développement dans une perspective équitable.
- Reconnaître comme biens publics mondiaux les ressources vitales, comme la biodiversité, l'air, l'eau, qui ne doivent pas être privatisés : la législation internationale doit les protéger des brevets.

BONNE PRATIQUE

Partenariats pour préserver un écosystème frontalier entre l'Argentine et le Chili

Plusieurs partenaires se sont associés pour aider la région du haut bassin du Río Bermejo, écosystème important, à l'initiative de Nor Andino Gasoducto (NA), avec le soutien de Suez. À partir des modes d'organisation propres aux communautés locales, un modèle régional articule des processus de production durables et économiquement viables qui améliorent la qualité de vie des communautés et renforcent leur identité culturelle. Les actions sont menées avec des ONG impliquées localement, la Fundación Vida Silvestre, membre de WWF, et Greenpeace Argentina, les communautés locales, des scientifiques et experts locaux : LIEY, Yungas Ecological Research Laboratory. Cette collaboration a permis l'achat de 8 000 hectares annexés au Parc National Baritu, de 6 000 hectares pour un nouveau « Parc provincial Pintascayo », la création d'un réseau résidentiel de gaz pour Humahuaca, la construction de deux salles de classe à San Andres, un programme avec le LIEY et l'université nationale de Tucuman pour l'étude et la protection de la forêt de Yungas, la réalisation de relevés le long du tracé du gazoduc pour permettre aux habitants d'obtenir les titres de propriété de leurs terres, un projet de reforestation avec le label FSC* (cf. p. 57).

<http://www.suez.com/devdurable/french/index.php>

BONNE PRATIQUE

Transferts de compétences entre PME*, pour mieux gérer la ressource en eau

Le développement industriel entraîne des problèmes d'érosion des ressources naturelles. Pour y faire face, le Centre marocain de production propre et le ministère de l'Industrie du Maroc ont mis en place le programme « Rationalisation et gestion de la consommation d'eau dans le secteur industriel ». L'association Éa, réseau français de professionnels du secteur de l'environnement (PME*, laboratoires de recherche, centres de formation...) a réalisé un séminaire de formation sur la gestion et le recyclage de l'eau industrielle, qui a rassemblé une trentaine d'industriels marocains à Casablanca en 2004. Huit audits, destinés à évaluer les procédés de recyclage des eaux et les modalités d'accès à des technologies propres pour les établissements marocains, ont été réalisés, entraînant des recommandations et des réalisations immédiates à moindre coût.

<http://www.ea-environnement.com>

➤ Les paysan-ne-s

(cf. aussi agriculture et alimentation, p. 39)

La population rurale s'élève à près de 3 milliards de personnes, dont 1,2 milliard d'actifs et d'actives agricoles, soit la moitié de la population active mondiale. Leur rôle est essentiel pour la production alimentaire, l'entretien des écosystèmes et des paysages, la diversité culturelle... Chaque année, près de 50 millions de petits paysans et paysannes quittent leurs terres tandis que le nombre d'ouvriers et d'ouvrières agricoles augmente, notamment pour l'agriculture d'exportation (soja, fleurs coupées, maraîchage...). On ne compte dans le monde que 28 millions de tracteurs et 250 millions d'animaux de trait. La grande majorité des paysan-ne-s travaille avec des outils manuels, tandis qu'une minorité, mécanisée et très productive, consomme de grandes quantités d'intrants chimiques et de biens communs (eau, sol, énergie...). Les groupes, organisations et syndicats paysans locaux et internationaux participent aux débats sur la nature du DD et aux négociations internationales sur le commerce, reflétant ces clivages.

Le chapitre 32 de l'Agenda 21 de Rio est consacré au « renforcement du rôle des agriculteurs », demandant notamment d'améliorer la situation juridique des femmes et des groupes défavorisés en matière d'accès à la terre et de droits fonciers et de promouvoir des pratiques et techniques agricoles écologiquement viables.

En mars 2006, une Conférence internationale s'est tenue à Porto Alegre sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR). Sa déclaration finale demande aux gouvernements des mesures de réforme agraire, réaffirmant que la terre et l'accès aux ressources naturelles constituent les fondements du développement rural durable et de la préservation de la viabilité culturelle et environnementale. Le Forum « Terre, territoire et dignité », événement parallèle des mouvements sociaux et ONG, a insisté sur le droit à la souveraineté alimentaire (cf. p. 39).

<http://www.copa-cogeca.be/fr> ; <http://www.ifap.org/fr/index.html> ; <http://viacampesina.org> ; <http://www.confederationpaysanne.fr> ; <http://www.fnsea.fr> ; <http://www.afdi-opa.org/> ; <http://www.fnab.org> ; http://www.educagri.fr/La_cooperation_internationale.31.0.html ; <http://www.icarrd.org/fr/index.html>

La certification participative, du Brésil à la Bretagne

Dans les États du Sud du Brésil, Rio Grande do Sul, Santa Catarina, Parana, l'agriculture familiale, tournée vers les marchés locaux, doit faire face au développement des gros élevages intégrés de porcs et volailles et aux grands domaines d'exportation du soja. Des groupes d'agricultrices et d'agriculteurs familiaux pratiquent l'agroécologie pour réduire leurs coûts de production et respecter l'environnement et la santé des consommateurs.

Quelle garantie offrir aux consommateurs ? Le réseau ECOVIDA a mis en place une certification participative reposant sur une confiance réciproque au sein de producteurs qui échangent sur leurs pratiques et entre producteurs et consommateurs locaux. La certification Eco-vida, alternative aux coûts élevés d'une certification biologique pour de petits paysans, est reconnue dans les trois États grâce à la mise en réseau des groupes de producteurs. Cette expérience a inspiré le réseau Cohérence en Bretagne. De grandes similitudes existent entre les agriculteurs brésiliens pratiquant l'agroécologie et les éleveurs du Réseau agriculture durable (RAD) ou les groupements d'agriculteurs biologiques (GAB). Cohérence, qui regroupe ces producteurs et des associations de consommateurs et de protection de l'environnement, décerne son identifiant à des éleveurs de porcs appliquant le cahier des charges élaboré en commun entre producteurs, consommateurs et environnementalistes. C'est une certification participative : le compte-rendu de visite de l'élevage par les associations locales est déterminant pour l'attribution de l'identifiant. La démarche va s'étendre à la production laitière et à des activités artisanales comme l'écoconstruction. S'agissant de qualifier des démarches de DD dont les critères suscitent beaucoup de débats, la certification participative est une méthode souple, dont la crédibilité vient de la confiance que se font les associations et partenaires du réseau.

<http://www.reseau-coherence.org/> ; <http://www.agriculture-durable.org/>

→ Voir aussi bonnes pratiques pp. 26, 40, 41, 51, 74, 79

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Bernard Stiegler, Philosophe, directeur du développement culturel du Centre Pompidou, président de Ars Industrialis

- La France doit développer en Europe le modèle d'une « écologie industrielle de l'esprit » mettant industries culturelles, médias, télécommunications et technologies du savoir au service de l'intelligence humaine et du lien social.
- Une nouvelle puissance publique portant une politique d'investissements à long terme dans les technologies de l'esprit doit faire de la culture la base d'un développement durable, notamment à travers un audiovisuel public repensé.
- Là où, au « Nord », nous avons à inventer une nouvelle politique industrielle de nos existences, dans le « Sud » se posent d'abord des problèmes de subsistance : nous devons absolument différencier les modèles économiques en fonction de ce fait.

Organisation sociale et économique adaptée à une zone fragile

Entre les deux déserts de sel boliviens, se trouve la zone Intersalar. Entre 3600 et 4700 mètres d'altitude et en zone sèche, seules deux productions sont envisageables : le quinoa et le lama. Mais ces dernières années, l'intensification de la production de quinoa pour répondre à la demande régionale, notamment du Pérou, puis mondiale, a mis en péril le fragile équilibre environnemental, économique et social. De nombreux paysans sont devenus dépendants des revenus du quinoa. L'intensification de la production a provoqué une augmentation de la mise en culture de zones de plaines, plus sensibles à l'érosion et où apparaissent de nouvelles maladies en raison de la diminution des temps de repos entre deux cultures. L'élevage de lamas tend à être délaissé malgré son rôle essentiel dans la préservation de l'écosystème, la fertilisation des parcelles et le revenu des familles par la commercialisation des animaux, de la viande séchée, du cuir et de la laine.

Depuis 2001, Agronomes et vétérinaires sans frontières contribue à rétablir l'ancienne complémentarité agriculture/élevage par un appui aux producteurs et à leurs organisations pour valoriser l'élevage de lamas (formations des producteurs, mise en place d'un système de santé animale, augmentation du rendement des pâturages) ; et par l'amélioration de systèmes durables de culture de quinoa. L'action principale consiste à accompagner les organisations indiennes (« ayllus ») et les communautés paysannes à redéfinir des normes collectives de gestion du territoire qui leur permettent de limiter une extension non contrôlée de la culture de la quinoa et préserver les zones de pâturages. Huit ayllus ont ainsi redéfini ces normes communales sur la gestion des pâturages, des terres de culture et la mise en place de réservoirs d'eau pour les animaux. En France, Agronomes et vétérinaires sans frontières a promu avec Max Havelaar la mise en place d'une filière de commerce équitable de quinoa et la définition des critères correspondants du cahier des charges pour les organisations de producteurs et les importateurs. Ces critères sont à la fois économiques, sociaux et environnementaux.

<http://www.avsf.org/>



➤ Les peuples et communautés autochtones

D'après l'ONU*, entre 10 et 20 % de la population mondiale appartient à des minorités culturelles, économiques, religieuses, dont les droits sont bafoués du fait notamment de leurs difficultés à faire appliquer des traités internationaux. Les « peuples autochtones » comptent 350 millions de personnes dans 70 pays. Ils sont définis comme les descendants des habitants d'un pays ou une région à l'époque où des groupes de population de cultures ou d'origines différentes y sont arrivés et devenus prédominants, par la conquête, l'occupation, la colonisation... Il existe une Convention de l'OIT* sur les peuples indigènes (1989), un fonds de contribution volontaire, un projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones, une instance permanente consultative. À la suite de la Conférence internationale sur les droits de l'Homme de 1993, l'ONU a organisé une Décennie des populations autochtones (1995-2004).

Ayant développé des savoirs et savoir-faire concernant leurs terres et leur environnement, généralement transmis de façon orale, ces communautés jouent un rôle important en matière de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité, dont une bonne partie se trouve sur leurs territoires, et de maintien de la diversité linguistique, bien commun de l'humanité (cf. p. 23). Elles sont ainsi au cœur des questions de propriété foncière, intellectuelle (plantes, médicaments) et de luttes pour le maintien de la forêt tropicale. En lien avec des partenaires internationaux, des peuples autochtones s'organisent pour leurs droits de propriété, le recueil des savoirs, la création de nouvelles activités, comme l'écotourisme, et dans certains cas pour des réformes de droits coutumiers défavorables aux femmes.

<http://www.ohchr.org/french/about/funds/indigenous> ; http://www.unhchr.ch/french/html/racism/00-indigenousguide_fr.html ;
<http://www.unhchr.ch/french/indigenous/decennie.htm> ; <http://www.survivalfrance.org> ;
<http://www.chamane.org/Pages/droitpeuplesautochtones.html> ; <http://www.forestpeoples.org> ; <http://www.wrm.org uy/> ;
Les minorités dans le monde, J. Yacoub, Desclée de Brouwer, 1998

BONNE PRATIQUE

Revaloriser des traditions pour trouver des solutions nouvelles

La moitié des 25 millions de Péruviens vivent dans l'Altiplano à 3 000 mètres d'altitude. Leur grande pauvreté est liée à l'érosion croissante des terres, la pression démographique, des politiques de développement souvent inadaptées au contexte géographique, social et culturel, ignorant les connaissances traditionnelles des paysans andins et leur rapport spirituel avec leur environnement.

Depuis cinq ans, l'association Traditions pour demain accompagne le Projet andin de technologies paysannes (PRATEC) qui développe une approche nouvelle. De l'héritage culturel des communautés paysannes, perçu pendant des décennies comme la cause de leur pauvreté, les deux partenaires retirent les clés de leur développement. En les aidant à revaloriser leur identité culturelle, ils contribuent à réhabiliter leurs savoirs et savoir-faire : restauration de pratiques traditionnelles d'irrigation et de cultures en terrasse, de modes de travail collectifs et d'échanges, de techniques de soins pour les personnes, les animaux, la terre... Ce travail s'effectue avec une trentaine de « noyaux d'action », petits groupes composés de paysans locaux qui ont bénéficié d'une formation et qui accompagnent les communautés dans la réalisation d'un projet qu'elles ont choisi, en les aidant à retrouver dans leurs propres traditions les solutions adéquates. Dans des régions où l'analphabétisme est la règle, le savoir se transmet par l'image : chaque « noyau » dispose d'une caméra vidéo qu'il utilise à des fins de formation auprès des communautés et d'un fonds pour la réalisation des projets. En puisant dans leurs traditions les solutions pour construire leur avenir, les communautés créent un processus qui les conduit à choisir leur propre développement. Leur identité culturelle revalorisée, c'est dans leurs propres savoirs qu'elles vont chercher à l'échelle locale la solution à leurs problèmes. Le maintien de la diversité culturelle est donc la condition première d'une telle forme de développement durable.

http://membres.lycos.fr/tradpourdem/brochures/fr/revue_2005.pdf ; <http://www.lecourrier.ch/print.php?sid=37751>

➔ Voir aussi bonne pratique p. 46

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Bernard Thibault, Secrétaire général de la CGT*

- Toutes les transitions vers le développement durable exigent une remise en cause de certains styles de vie : les États-Unis doivent ratifier le protocole de Kyoto.
- Pas de développement durable sans responsabilité sociale des entreprises : l'Union européenne doit donner l'exemple en conférant aux salariés des droits de regard et d'intervention dans la gestion des multinationales.
- 1,6 milliard de personnes (dont 1,3 dans les zones rurales des pays en développement) sont privées d'accès à l'électricité. L'éradication de cette situation doit devenir une priorité de l'aide au développement.

➤ Les communautés scientifiques et techniques

Dès la fin des années 70, des scientifiques ont alerté la communauté internationale sur l'appauvrissement de la couche d'ozone, le changement climatique, puis sur l'érosion de la biodiversité. En 1988, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations unies pour l'environnement ont créé le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui procède, à intervalles réguliers, à une évaluation de l'état des connaissances relatives au changement climatique, élabore des rapports et des avis scientifiques indépendants.

L'augmentation des risques, les incertitudes, la nécessité de replacer le DD dans une perspective historique et prospective, l'urgence de développer des technologies propres donnent une place importante aux scientifiques et à leur articulation avec des « lanceurs d'alerte » isolés et des acteurs associatifs et sociaux ayant une « expertise citoyenne » et les décideurs politiques et économiques. Le chapitre 31 de l'A21* est consacré aux moyens qui permettront à la communauté scientifique et technique « qui rassemble notamment des ingénieurs, des architectes, des concepteurs, des urbanistes », de « contribuer de façon plus ouverte et efficace aux décisions concernant l'environnement et le développement ». Il insiste sur la « coopération entre la communauté scientifique et technique et le public », notamment via des « études interdisciplinaires auxquelles le grand public sera associé pour acquérir un savoir-faire pratique » et préconise de « renforcer le rôle des femmes pour qu'elles deviennent des partenaires à part entière dans les disciplines scientifiques et techniques », où elles restent minoritaires, surtout aux postes de responsabilité.

Dans le cadre de la préparation du Sommet mondial du DD, 16 organismes de recherche coordonnés par l'IRD* ont réalisé un rapport sur les apports de la recherche française aux questions de DD : lutte contre la pauvreté et modes de subsistance viables, mode de consommation et de production durables, gestion des ressources naturelles, moyens de mise en œuvre, transferts de technologies, éducation, expertise, information. En 2003, un groupe de travail a publié un rapport « La recherche au service du développement durable ».

À l'occasion notamment de réunions internationales, des groupes de scientifiques publient des prises de position : ainsi l'Appel de Bellevue, en 2001, qui insiste sur « le climat, l'urbanisme, l'habitat et le transport, priorités pour un partenariat Nord-Sud » ; la Déclaration de Limoges issue de la réunion mondiale des juristes et associations de droit de l'environnement (1990 et 2001), l'Appel de Paris sur les dangers sanitaires de la pollution chimique, la Déclaration de Paris sur la biodiversité...

<http://www.sommetjohannesburg.org/groupes/frame-limoges.html> ; <http://www.ipcc.ch/languageportal/frenchportal.htm> ;
<http://www.recherche.gouv.fr/developpement/index.htm> ; <http://www.agora21.org/bellevue> ;
<http://www.artac.info/static.php?op=AppelPremPage.txt&nps=1> ;
<http://www.recherche.gouv.fr/biodiv2005paris/appelparisbiodiv.htm> ; <http://sciencescitoyennes.org>

→ Voir aussi bonnes pratiques pp. 51, 81, 82

BONNE PRATIQUE

Regards croisés entre chercheurs maliens et français

À l'initiative de l'Ambassade de France au Mali, le GEMDEV, Groupement pour l'étude de la mondialisation et du développement et l'Université de Bamako ont engagé fin 2000 un programme de coopération. « Regards croisés France Mali » a pour but de relire ensemble, chercheurs maliens et français, l'histoire des relations entre les deux pays, aussi bien en ce qui concerne les relations actuelles, migrations, décentralisations, coopération, que la période de l'esclavage, de la colonisation ou des indépendances, pour comprendre pourquoi parfois elles sont interprétées différemment, telles les questions de l'administration coloniale ou l'interprétation de l'Organisation commune des régions sahariennes ou les perceptions des touaregs. Après quatre ans de collaboration, un colloque à Bamako en janvier 2005, un ouvrage, *Mali-France. Regards sur une histoire partagée*, a été publié à la fois en France (Karthala) et au Mali (Donniya). Chaque année, des étudiants français vont au Mali et des étudiants maliens viennent en France pour deux mois. Les anciens boursiers maliens ont créé un « Club étudiant Regards croisés » et se chargent aujourd'hui de tenir la permanence du programme à l'Université et d'organiser des conférences de vulgarisation scientifique pour les jeunes. D'autres réalisations ont émergé : expositions photographiques itinérantes réalisées par des jeunes des deux pays, documentaire « Une histoire de rap à Bamako » réalisé par un boursier français, diffusé par de nombreuses chaînes de télévision africaines...

<http://www.gemdev.org> ; <http://www.regards-croises.org>

Recherche-action pour une gestion urbaine soutenable à Addis-Abeba

Cette région-capitale de l'Éthiopie abrite un ensemble urbain de 3 millions d'habitants dont la configuration spatiale est issue d'une histoire particulière : développement par agrégats à l'époque impériale, puis gel du marché foncier et immobilier après la révolution communiste de 1975. Elle présente aujourd'hui nombre de problèmes de développement : 40 % de la population est en sous-emploi, 50 % gagnent moins de 40 euros/mois, 60 % seulement ont une connexion directe au réseau d'eau et 3,7 % à celui des égouts. Pourtant des patrimoines sont valorisables : la compacité forte, la mixité socio-spatiale, le bâti majoritaire d'un seul niveau, très économe du point de vue des équipements urbains. Des recherches-actions sont développées en partenariat entre IRD*, universités françaises, recherche éthiopienne pour :

- Tester un diagnostic environnemental urbain. D'une part pour informer sur la soutenabilité des choix de gestion urbaine par une analyse prospective : qu'est-ce qui va disparaître, quelle est sa valeur en tant que patrimoine ? Quels sont les coûts sociaux, économiques et environnementaux ? D'autre part pour identifier les risques comme celui de la distanciation économique et spatiale entre une minorité bien lotie et la grande majorité de la population peu formée et en risque de marginalisation si la subvention étatique de son habitat urbain disparaît...
- Renforcer la diffusion des résultats par des supports accessibles (base de connaissances localisées sous le SIG*-IRD Savane, mini-atlas informatisé, cartes interactives), la présentation des analyses spatialisées auprès des services du City Government d'Addis-Abeba, des actions-formations au sein de la faculté d'urbanisme de l'Ethiopian Civil Service College pour les cadres régionaux et professionnels de l'urbain.
- Étendre l'usage du diagnostic environnemental urbain en diffusant la méthode au travers d'une plate-forme de recherches urbaines éthiopiennes.

<http://www.ur029.ird.fr/>

➤ Les jeunes et les enfants

cf. aussi Éducation, p. 42

Les jeunes de moins de 15 ans forment 30 % de la population du monde (16 % en Europe, 45 % en Afrique) et les moins de 25 ans près de 50 %. Plus d'un milliard de personnes ont entre 15 et 25 ans, 85 % vivant dans les pays du Sud. Si la situation s'améliore en matière d'éducation (quatre jeunes sur cinq fréquentent un établissement d'enseignement secondaire, d'après le rapport 2005 sur la jeunesse, ONU), plus de 200 millions de jeunes vivent dans la grande pauvreté, 130 millions sont illettrés, 88 millions au chômage et 10 millions portent le virus du sida ; 246 millions d'enfants travaillent ; 250 000 sont enrôlés dans des armées. Le rapport 2007 de la Banque mondiale portera sur « Développement et générations futures ».

Le chapitre 25 de l'A21* indique qu'il « est indispensable d'associer la jeunesse aux décisions en matière d'environnement et de développement et à la mise en œuvre des programmes. Outre sa contribution intellectuelle et sa capacité de mobilisation, la jeunesse apporte sur la question un point de vue original dont il faut tenir compte. Chaque pays devrait, en consultation avec les jeunes, établir un cadre visant à promouvoir le dialogue entre eux et les autorités à tous les niveaux et créer des mécanismes leur permettant d'accéder à l'information et d'exprimer leur point

de vue sur les décisions que prend le gouvernement, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'A21* ». En 1995, l'ONU* a adopté un Programme d'action mondial pour la jeunesse. Des associations de jeunes participent aux conférences internationales. Ainsi, en novembre 2005, un Sommet international de la jeunesse a réuni 100 jeunes de moins de 25 ans au moment de la Conférence de Montréal sur le changement climatique, produisant une Déclaration ; <http://www.beyondkyoto.org/docs/affiche%20jeunesse%20fr.pdf>

La relation des jeunes à la consommation et l'égalité entre filles et garçons seront déterminants dans les trente années à venir.

<http://www.sommetjohannesburg.org/groupes/frame-forum-jeune.html> ;
<http://www.un.org/esa/socdev/unyin/french/index.html> ;
<http://www.youthforum.org/fr/home/welcome.html> ; <http://www.mrjc.org> ;
<http://www.conseilsdelajeunesse.org> ; <http://www.unicef.org/french/sowc06> ;
<http://www.etudiantsetdeveloppement.org> ; <http://www.animafac.net> ;
<http://www.enviedagir.fr/>

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Aminata Traore, écrivaine

- L'amélioration des conditions de vie des communautés doit être conçue et conduite par elles-mêmes sur la base des ressources dont elles disposent : productions alimentaires locales, matériaux, techniques, architectures, créations culturelles et modes d'organisation propres...
- Il faut promouvoir la capacité d'interpellation des décideurs politiques en favorisant l'émergence d'une opinion publique africaine et mondiale avertie quant aux enjeux et aux risques des mutations en cours.
- Chacun, et en premier lieu les élus, doit mettre son action personnelle en adéquation avec ses idées et avec son programme politique.

Une basket branchée commerce équitable

La basket Veja (« regarde ») est conçue au Brésil avec des matières et un processus de fabrication respectueux de l'environnement et des droits des travailleurs selon les critères de FLO* (cf. p. 32). En coton biologique, la toile provient d'une coopérative de petits producteurs du Nordeste brésilien, région semi-aride marquée par les inégalités et la grande pauvreté rurale. La semelle est en caoutchouc naturel, issu de l'hévéa, arbre poussant dans la forêt amazonienne à l'état sauvage et exploité par une coopérative regroupant 300 familles de seringueiro, les saigneurs d'hévéa.

La démarche de l'entreprise, créée par deux jeunes français diplômés en management suite à un « tour du monde du développement durable » constitue pour eux « un acte de désobéissance commerciale ». Les producteurs sont payés au moins 30 % de plus que le prix habituel de leur travail sur le marché. Les bénéficiaires financent des projets de développement : santé, formation, éducation, environnement, lutte contre la déforestation. Ainsi, un professeur itinérant va partir à la rencontre d'enfants non scolarisés vivants dans la forêt. Tout au long de la chaîne, la plus-value est sociale et basée sur le respect des normes internationales du travail, que ce soit pour le filage du coton ou pour l'assemblage sur place. Le modèle « Veja BêBê » a été conçu par une association de jeunes brésiliens en insertion sociale. En France, les baskets sont stockées et distribuées par une association aidant les personnes en difficulté sociale.

<http://www.veja.fr> ; <http://www.fairtrade.net>

Les jeunes, acteurs de politiques urbaines

Quartiers du Monde vise à construire une gouvernance plus inclusive et participative, prenant en compte l'apport des jeunes des quartiers populaires dans l'élaboration des politiques publiques. Des jeunes, des organisations sociales et des autorités locales de neuf villes du monde travaillent en réseau : en Europe (Evry, France ; Barcelone et Palma, Espagne), en Amérique Latine (Rio de Janeiro, Brésil ; Bogota, Colombie ; El Alto, Bolivie), en Afrique (Pikine, Sénégal ; Bamako, Mali ; Salé, Maroc).

Les jeunes, accompagnés par les organisations partenaires, réalisent une recherche-action sur la participation citoyenne : identités et trajectoires, pouvoir, auto-régulation sociale. L'intégration de la perspective de genre (cf. p. 20) aux diagnostics, aux activités locales, aux échanges entre les équipes et à la capitalisation a été une décision politique dès la formulation du projet, et une référente en genre organise des formations.

Grâce aux méthodologies de Recherche-action participative et cartographie sociale, les jeunes se forment comme acteurs de leur territoire : ils organisent des parcours territoriaux, des forums locaux sur les discriminations, l'assainissement, l'environnement, le logement, la santé, etc. et deviennent facilitateurs de l'organisation d'autres jeunes. À Bogota, ils gèrent une maison de la culture, à Salé, ils sont médiateurs de l'opération de relocalisation du bidonville, à Evry, ils se présentent au conseil de quartier pour représenter les habitants. Via le site Internet du projet, lors de sessions de formations et une rencontre internationale annuelle, les participants échangent réflexions et outils de travail : Dakar forme Evry et El Alto à la recherche-action, Barcelone forme Salé et Bamako aux techniques de vidéo, Bogota forme El Alto, Dakar, Evry, Salé et Bamako à la cartographie sociale et à la perspective de genre...

<http://www.quartiersdumonde.org/>

Impliquer tous les acteurs du développement durable

De nombreux acteurs, structures et groupes sociaux ont un impact spécifique sur l'évolution des modèles de développement, ainsi les consommateurs et leurs associations, les migrants, les éducateurs (cf. p. 86), les administrations et services publics, les médias, les publicitaires, les religions...

- **Un exemple** : des ateliers organisés lors d'une conférence du Programme municipal mondial ont été ventilés de la façon suivante : les associations d'habitants et les ONG ; les organisations de jeunes ; de femmes ; les chefs traditionnels et les autorités morales ; les médias ; les grandes entreprises régionales et internationales et le monde de la finance ; les petites et moyennes entreprises africaines et les organisations de micro-crédit ; les syndicats et les fédérations de travailleurs ; les institutions de recherche et les universités ; les professionnels des administrations centrales et locales.

- **En matière de coopération**, l'Union européenne considère les « acteurs non étatiques » suivants : pouvoirs publics locaux (y compris municipaux) ; ONG ; organisations de populations autochtones ; groupements professionnels ; groupes d'initiatives locaux ; coopératives ; syndicats ; organisations représentatives des acteurs économiques et sociaux ; organisations locales (y compris les réseaux) qui œuvrent dans le domaine de la coopération et de l'intégration régionales décentralisées ; organisations de consommateurs ; de femmes ou de jeunes ; d'enseignement, culturelles, de recherche et scientifiques ; universités ; églises ; associations ou communautés religieuses ; médias ; toutes associations non gouvernementales et fondations indépendantes susceptibles d'apporter leur contribution au développement.

ENJEUX

Les « Partenariats publics privés », nouvelles sources de financement du DD ?

L'union européenne, qui propose des recommandations suite à son « livre vert » sur les « PPP* », les définit comme « des formes de coopération entre les autorités publiques et le monde des entreprises qui visent à assurer le financement, la construction, la rénovation, la gestion ou l'entretien d'une infrastructure ou la fourniture d'un service ». Devant la faiblesse de l'APD* et des investissements publics et les besoins énormes des pays pauvres en infrastructures de base, les PPP* ont été mis en avant au Sommet mondial du DD en 2002. L'objectif était de susciter une dynamique d'initiatives (dites « de type II ») entre États, entreprises, collectivités locales, ONG... Plus de 200 ont ainsi été répertoriés au SMDD* (Partenariat pour les forêts du bassin du Congo (cf. p. 57), Coalition de Johannesburg pour les énergies renouvelables (cf. p. 62), initiative UE* « De l'eau pour la vie »... Les ONG ont demandé qu'elles viennent en complément de la mise en œuvre effective de l'engagement des 0,7 % d'APD*, qui peut être un levier de partenariats en matière d'adduction d'eau, électrification, transports, santé, TIC*... Les Partenariats publics privés nécessitent une contractualisation, prévoyant le partage des responsabilités, des risques, la propriété, etc. Associer les collectivités et les entreprises des pays du Sud, assurer la participation voire la co-gestion des usagers est indispensable pour tenir compte de la demande sociale et s'adapter aux compétences et contextes locaux. Les modèles ne sont pas transposables partout, conduisant parfois à un renchérissement des services essentiels ou leur non-accessibilité aux plus défavorisés. Un processus pour élaborer un cadre international a été initié par l'Unitar* et UN-Habitat*, s'appuyant notamment sur la « Charte française des services publics locaux ».

<http://www.fondation-igd.org> ; <http://www.ippp.org>

Exemples : http://europa.eu.int/comm/environment/jrec/objectives_fr.htm

BONNE PRATIQUE

L'impact des administrations sur les achats éco-responsables

Les achats des ministères, collectivités locales et autres agences publiques représentent entre 8 et 25 % des PNB*. Ces achats sont un levier majeur pour soutenir le développement de modes de production et de consommation respectueux de l'environnement et des conditions de travail, favorisant les innovations technologiques. Le volume d'achats permet d'obtenir un bon prix pour un produit ou un service de qualité et d'inciter les entreprises à adapter leurs offres aux commandes.

Dans le cadre du processus international « de Marrakech » (cf. p. 31) qui vise à soutenir les modes de consommation et production durables, le Maroc a été choisi pour un projet-pilote en multi-partenariats avec le PNUE-DTIE* (cf. p. 64), l'ONG Enda* Europe et le bureau d'études Ecoeff, collaborant étroitement avec le ministère marocain de l'Environnement et le PNUD* au Maroc. L'objectif est de sensibiliser les acheteurs publics et les producteurs aux achats éco-responsables, en se fondant sur les pratiques d'autres pays et sur une analyse des potentiels de développement local : isolation de bâtiments, filières de récupération et de recyclage de papier, de réparation d'ordinateurs, filières artisanales de reconditionnement de toner pour les imprimantes, produits d'entretien valorisant les végétaux locaux comme les huiles essentielles de plantes...

www.enda-europe.org ; <http://www.unep.fr/fr/index.asp> ; <http://www.ecoeff.fr>

BONNE PRATIQUE

Des traditions spirituelles au service de l'écologie ?

Les crises environnementales ont le plus souvent pour origine des comportements humains. Ceux-ci sont influencés par le type de relations instaurées avec la nature, de croyances sur le futur, etc. Pour prévenir et résoudre ces crises il est utile de tenir compte des spiritualités qui incluent, chacune à leur façon, des préceptes de relations entre l'humain et la biosphère. Le WWF* a ainsi organisé une démarche de concertation, considérant, sans prendre parti pour une spiritualité ni pour le fait spirituel en général, que ces traditions peuvent participer à la prise de conscience face à l'aggravation des crises écologiques. En novembre 2000, à Kathmandou au Népal, des représentants spirituels du monde entier remettaient 26 « cadeaux sacrés pour une planète vivante ». Cette cérémonie était l'aboutissement d'une collaboration initiée dès 1986 lors du rassemblement inter-religieux d'Assise, en Italie, par le WWF-France, qui l'a prolongée par une série de rencontres inter-religieuses : au Monastère orthodoxe de Solan dans le Gard, à l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, au Monastère bouddhiste de Karma Ling, en Savoie.

www.wwf.fr/ecologieetspiritualite ; <http://www.fondationdiagonale.org>

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Kofi Yamgnane, vice-président CG* Finistère, président de la Fondation pour l'intégration républicaine

Le développement durable repose sur trois piliers :

- L'énergie pour tout le monde, à condition qu'elle soit renouvelable pour être pérenne.
- L'eau pour aider au maintien et à l'amélioration de la santé humaine.
- L'école pour ouvrir les humains sur la démocratie politique et sur la culture et le dialogue des cultures.

Le Nord et le Sud doivent inscrire ces trois mesures dans leur priorité, le premier pour se garder des arrivées massives qui se profilent, le deuxième pour garder ses enfants sur sa terre afin qu'ils participent au développement.

ENJEUX

Migrant-e-s, réfugié-e-s, personnes déplacées

Les migrant-e-s, dont le nombre a doublé en 25 ans, sont près de 200 millions (dont une soixantaine de millions en Europe), soit 3 % de la population mondiale.

Les réfugié-e-s, en majorité des femmes, sont estimés à 11 millions et les personnes déplacées à l'intérieur d'un pays à 28 millions, pour la plupart en Asie et en Afrique. Les réfugiés « environnementaux », nouvelle catégorie définie par l'ONU, augmentent. Selon la Commission intergouvernementale sur le changement climatique, il y aura au moins 150 millions de « réfugié-e-s climatiques » d'ici 2050. Plus de 100 gouvernements ont ratifié la Convention internationale relative au statut des réfugié-e-s (1951). Par contre, celle sur la protection des droits des travailleurs migrant-e-s et de leur famille, entrée en vigueur en 2003, n'a été ratifiée que par 34 pays. Elle fait obligation aux États de respecter les droits humains et les libertés des migrant-e-s vivant sur leur territoire. Les migrant-e-s jouent un rôle important en matière de médiation, d'enrichissement interculturel, de lutte contre la pauvreté... Leurs transferts financiers pour soutenir leurs familles et aider des projets dans les régions d'origine seraient de 200 milliards de dollars/an, chiffre supérieur à l'APD* mondiale (cf. p. 28).

http://www.unhcr.ch/french/html/menu3/b/o_c_ref_fr.htm ; http://www.unhcr.ch/french/html/menu3/b/m_mwctoc_fr.htm ; <http://www.migreurop.org/> ; <http://web.amnesty.org/pages/refugees-background-fra> ; <http://www.forim.net/>



Coordination d'acteurs et actrices pour le développement durable de Yelimané

Au nord-ouest de la région de Kayes au Mali, le Cercle de Yelimané se caractérise par une faible pluviométrie, un déficit alimentaire chronique, une émigration importante, avec une contribution substantielle des migrants au développement.

Le Programme d'aide au développement durable de Yelimané (PADDY) a rassemblé 11 millions d'euros sur cinq ans pour les 12 communes (dont une urbaine) composées de 94 villages et de 127 380 habitants. Initié par la ville de Montreuil (où vivent 6 000 ressortissants de Yelimané), le PADDY regroupe des collectivités du Nord et du Sud et des associations de Maliens et bénéficie d'engagements techniques ou financiers des gouvernements malien, français, vietnamien, de la FAO, et d'entreprises, comme Véolia. La gestion est déléguée à l'Agence pour le DD de Yelimané, composée de représentants élus de la société civile et des ressortissants de Yelimané en France, à Bamako ou à Kayes et du préfet.

Inséré dans les objectifs du gouvernement malien en matière de lutte contre la pauvreté, le PADDY combine de multiples leviers territoriaux : agriculture, élevage, environnement, éducation, culture, vie associative, communication... Il renforce les capacités des communes, la société civile, la sécurité alimentaire et met l'accent sur la maîtrise de l'eau, l'identification de la biodiversité locale, la gestion durable des ressources naturelles, l'intensification des systèmes de production. L'objectif est d'accroître les revenus et de créer des emplois pour réduire l'exode rural et l'émigration non choisie. Avec un apport financier de 15 %, les migrants et les associations locales, notamment de femmes, proposent des projets qui s'agrègent au programme. Les transferts de compétences Sud/Sud sont au cœur de l'initiative : avec le Vietnam (augmentation des rendements du riz, diversification des cultures) et le Brésil (gestion des déchets plastiques et production de carburant vert). Le PADDY offre un cadre pour des acteurs qui ont rarement l'occasion de travailler ensemble de façon égalitaire.

http://www.montreuil93.net/ville_pratique/solidarite/cooper.htm

VOS TROIS PROPOSITIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD ET DU NORD

Bertrand Zuindeau, Maître de conférences en économie, Université Lille 1

- Réorienter progressivement les aides publiques suivant un principe de durablo-conditionnalité (tenant compte de critères relatifs aux enjeux du DD), notamment de l'État vers les collectivités locales et des collectivités vers les acteurs territoriaux.
- Mettre en place les moyens permettant d'assurer une place réellement significative au commerce équitable, via les marchés publics, des incitations fiscales, des droits de douane dont le résultat serait reversé aux producteurs du Sud, etc.
- Appliquer un principe de « subsidiarité économique » : produire sur place ce qui peut l'être et/ou dans le cas où les différences de coûts s'expliquent par des inégalités trop marquées de normes environnementales et sociales.

Sensibiliser et éduquer à la solidarité internationale, à l'environnement et au développement durable

En lien avec les pratiques de l'éducation populaire, à l'école ou dans des cadres informels, l'éducation au développement et celle relative à l'environnement se développent depuis plus de trente ans. Ayant accumulé une grande expérience, les associations s'organisent en réseaux et collectifs. Les Nations unies ont lancé la Décennie mondiale pour l'éducation au DD (2005-2014). Enjeu central, la solidarité internationale constitue un pont entre ces différentes démarches.

L'éducation au développement (**EAD**) et à la solidarité internationale (**EADSI**) est l'un des objectifs majeurs des organisations de solidarité internationale (cf. p. 71). En 2004, les OSI* françaises créent la plateforme EDUCASOL, qui regroupe des associations, des collectifs, des campagnes et qui s'articule au niveau européen avec CONCORD, son Forum EAD et le projet DEEEP (Development Education Exchange in Europe Project).

L'éducation relative à l'Environnement (**ERE**), démarche globale intégrant l'éducation à l'environnement (**EE**), s'organise via différents réseaux : Réseau école et nature, GRAINE, Amis de Circée, Réseau francophone des acteurs de l'éducation à l'environnement et processus Planet'Ere...

Le Sommet mondial du DD a relancé l'objectif d'éducation au développement durable (**EADD**), avec la Décennie mondiale de l'EADD (cf. p. 88). Figurant parmi les engagements de la stratégie nationale de DD (cf. p. 66) cet objectif se traduit en France par la démarche de « l'Éducation à l'environnement vers un DD » (**EEDD**). Le Collectif des associations d'éducation à l'environnement est ainsi devenu le Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable (CFEEDD).

Les pouvoirs publics élaborent des circulaires (cf. p. 92) et des outils pour les milieux éducatifs, soutiennent des initiatives de la société civile, comme la Semaine de la solidarité internationale (**SSI**), la quinzaine du commerce équitable et/ou organisent de tels événements : la semaine du DD, en juin. La France reste cependant parmi les pays consacrant le pourcentage le plus faible de son APD aux actions d'éducation au développement : 0,04 % pour une moyenne européenne de 0,4 % (1 % aux Pays-Bas, 0,9 % en Suède).

<http://www.educasol.org> ; <http://www.demain-le-monde.org> ; <http://www.deeep.org/french/> ; <http://www.planetere.org> ;

<http://www.educ-envir.org> ; <http://www.grainepc.org> ; <http://www.fee-international.org> ;

<http://www.fne.asso.fr/PA/education/actu/actu.php?QNumTheme=20> ; <http://www.education.gouv.fr/int/developpement.htm> ;

<http://www.hcci.gouv.fr/participer/commission1/index.html> ; cf. p. 129, les rapports sur l'EADD ;

• *Quinzaine commerce équitable du 29 mai au 14 juin 2006* : <http://www.commerceequitable.org/fra/quinzaine.php> ;

• *Semaine développement durable du 29 mai au 4 juin 2006* : http://www.ecologie.gouv.fr/evenementiel/rubrique.php?id_rubrique=13 ;

• *Semaine de la solidarité internationale du 11 au 19 novembre 2006* : <http://www.lasemaine.org>

BONNE PRATIQUE

L'éducation à la paix et à la non-violence

L'éducation à la paix et à la non-violence est une composante essentielle d'une démarche de DD. Les Nations unies la définissent comme « un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les États ». En 2000, lors de l'année internationale pour une culture de paix, à l'initiative de l'Unesco, plus de 75 millions de personnes ont signé un manifeste, qui mentionne notamment l'importance de « promouvoir une consommation responsable et un mode de développement qui tiennent compte de l'importance de toutes les formes de vie et préservent l'équilibre des ressources naturelles de la planète ». 2001-2010 a été proclamée « Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence et de la paix, au profit des enfants du monde ». La coordination française pour la Décennie, qui regroupe plus de 50 associations, a élaboré avec des enseignants, chercheurs, inspecteurs d'académies, une proposition pour l'introduction, dans le système éducatif français, de l'éducation à la non-violence et à la paix (cf. p. 13).

<http://www.decennie.org> ; http://www3.unesco.org/iycp/fr/fr_sommaire.htm ; villes pour la paix : <http://www.afcdrp.com/>

ENJEUX

Convergences entre les démarches éducatives ?

Construite sur l'analyse des rapports Nord/Sud et des valeurs de solidarité avec les « partenaires » du « Tiers-monde » (cf. p. 98), l'EAD* a été pionnière en diffusant une vision positive des dynamiques à l'œuvre dans les sociétés du Sud et une critique des inégalités sociales, économiques, culturelles liées au mode de développement dominant. Elle n'a parfois intégré qu'assez tardivement les impasses écologiques qui remettent en question ce mode de développement au Sud comme au Nord. Le respect du vivant, incluant la nature et les animaux, la nécessité de concrétiser dans toutes les actions l'anticipation des risques environnementaux et la réorientation des modes de production et de consommation, restent culturellement éloignés du développement classique.

De la même façon, l'EE* s'est parfois cantonnée à la défense et la conservation de la nature, déplorant les problèmes de « surpopulation » (cf. p. 7), sans prendre en compte la situation des rapports Nord/Sud et des droits humains. Les deux « familles d'acteurs » se rencontrent ponctuellement, ainsi à la Conférence de Rio, où elles ont produit des « traités alternatifs » et au sein du Collectif « Jo'burg 2002 » pour participer au Sommet mondial du DD*. Ayant pour objectif commun de faire évoluer des pratiques et d'affirmer des valeurs citoyennes, des éducateurs à l'environnement ou au développement s'accordent pour craindre qu'une interprétation trop floue de la notion de DD ne conduise à affadir, d'un côté la proximité avec le terrain, le lien avec la nature, de l'autre la dimension politique qui sous-tend la démarche d'EAD. L'EADD* ne doit pas se réduire à des « éco-gestes » individuels, à un discours général porté indifféremment par des acteurs sociaux-économiques dont les intérêts divergent, ou faire porter sur le Sud la charge de préserver écosystèmes et forêts alors même que les pays riches ont construit leur développement industriel sur la consommation de ces ressources.

Au Sud, concilier localement la lutte contre les inégalités, la maîtrise de l'urbanisation, la gestion démocratique des ressources naturelles, etc., est une question de survie, et des liens ont été faits de longue date, notamment en Amérique latine, entre justice sociale et écologique. De même, la pratique en matière d'ERE* dans des pays francophones, notamment en Afrique, a permis d'introduire très tôt le regard du Sud. Les notions d'empreinte et de dette écologiques (cf. p. 30), de droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux (cf. p. 28), de biens communs mondiaux (cf. p. 19) incitent aux décloisonnements.

L'éducation au développement durable a-t-elle vocation à intégrer l'éducation à la solidarité internationale, à l'environnement, à la paix, à la citoyenneté... ? Elle peut être un pont entre ces démarches si le contenu du paradigme englobant de « développement durable » reste l'objet d'un questionnement et d'une analyse critique de la part des éducateurs au DD et si la thématique de la solidarité est placée au centre.

Genre**Intégrer le genre dans les actions éducatives et de sensibilisation**

L'éducation et la sensibilisation au développement et à l'environnement véhiculent des messages à propos des pays et des acteurs du Sud. Elles doivent être vigilantes sur les contenus, les photos, les arguments, les chiffres mis en avant afin d'éviter, soit de renforcer des stéréotypes sexués, soit de rester dans des généralités (« les pauvres », « les paysans », l'impact du commerce international...) en oubliant de mentionner que, souvent, la situation des femmes et des hommes n'est pas homogène.

L'association Le Monde selon les femmes propose des formations sur ce thème :

<http://www.mondefemmes.org/themes/index.asp#educdev> ;

exemple d'affiche « non sexiste » : <http://www.lameute.fr/prix/2006.php3?pub=aideetaction>

<http://www.adels.org/territoires/466.htm#p> ;

<http://www.ritimo.org> ; <http://www.educ-pop.org> ;

http://www.ec.gc.ca/education/ee_introduction_f.htm ;

<http://www.aqpere.qc.ca> ;

http://www.region-bretagne.fr/CRB/Groups/se_former/preparer_son_avenir/des_chartes_de_vie_l_11090891441284/block_11090891584360/file ;

<http://www.globaleducation.ch/francais/pagesnav/frames.htm>

L'éducation à l'environnement, revue Territoires mars 2006 ; *Habiter la Terre. Ecoformation terrestre pour une conscience planétaire*, coord. Gaston Pineau, Dominique Bachelart, Dominique et Anne Moneyron, L'Harmattan, 2005 ; *Chemins de l'imaginaire : pédagogie de l'imaginaire et éducation à l'environnement*, Dominique Cottreau, La Caunette, Babio, 1999 ; *Pour une éducation relative à l'environnement*, Lucie Sauvé, Guérin, Montréal, 1997 ; *Qui a peur de l'an 2000 ? Guide d'éducation relative à l'environnement pour le développement durable*, C. Villeneuve, MultiMondes et UNESCO, 2000

Clés pour une éducation au DD, Bruno Riondet, Hachette, 2004 ;

Le développement durable, Revue TDC, CNDP, juin 2003 ;

Classeurs : Éducation à l'environnement et au développement durable, 6^e, 5^e et 4^e M. Clary et B. Laponche, CRDP Nice et ADEME, 2002 ; *Vers une géographie du développement durable*, Dossier de la revue historiens et géographes n° 387, juillet 2004

2005-2014 : la Décennie de l'éducation pour le développement durable

Le chapitre 36 de l'Agenda 21 est consacré à la promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation dans le domaine du développement durable, avec trois objectifs : réorienter l'éducation vers un DD, mieux sensibiliser le public et promouvoir la formation. En 2002, l'article 124 du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial du DD* engage les gouvernements à « encourager l'utilisation de l'éducation pour promouvoir le DD », recommandant l'adoption d'une Décennie de l'éducation pour le DD. Coordonnée par l'Unesco, celle-ci a été lancée pour la période 2005-2014, « dans le but de donner l'occasion de mieux cerner et de promouvoir la vision du développement durable et la transition vers celui-ci par toutes les formes d'éducation, de sensibilisation de l'opinion et de formation ». Les objectifs de la Décennie :

- Faciliter la constitution de réseaux, les liens, les échanges et les interactions entre les parties prenantes à l'éducation pour le développement durable.
- Participer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans l'éducation pour le DD.
- Aider les pays à faire des progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement grâce à des efforts concernant l'éducation pour le développement durable.
- Fournir aux pays de nouvelles possibilités d'intégrer l'éducation pour le DD dans leurs efforts de réforme de l'enseignement.

En France, la mise en œuvre est assurée par le Comité français de la Décennie, qui prépare des propositions pour intégrer le DD dans tous les secteurs de l'éducation, de la formation, de la sensibilisation et de l'information en France, afin de constituer un Plan national d'action pour la France, qui devrait être arrêté à la fin 2006.

http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=27234&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html ; <http://www.decennie-france.fr/>

BONNE PRATIQUE

Rédition en français du rapport « Brundtland », « Notre avenir à tous »

« Nous n'avons qu'une seule et unique biosphère pour nous faire vivre. Et pourtant chaque communauté, chaque pays poursuit son petit bonhomme de chemin, soucieux de survivre et de prospérer, sans tenir compte des éventuelles conséquences de ses actes sur autrui. D'aucuns consomment les ressources de la planète à un rythme qui entame l'héritage des générations à venir. D'autres, bien plus nombreux, consomment peu, trop peu, et connaissent une vie marquée par la faim et la misère noire, la maladie et la mort prématurée ». Ainsi commence le rapport « Notre avenir à tous » produit en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, établie par l'ONU. Composée de représentants d'une vingtaine de pays, essentiellement anglo-saxons et du Sud, avec des sous-comités sur des thèmes prioritaires (énergie, sécurité alimentaire, industrie), la CMED* a formulé un ensemble de recommandations, dont celle d'organiser la Conférence de Rio. En 1988, un éditeur québécois, Roger Léger, traduit « Notre avenir à tous » pour le rendre accessible aux francophones. Il le republie en 2005 aux éditions Lambda. Près de 20 ans après sa parution, ce document historique fondateur du développement durable reste d'actualité et particulièrement intéressant à analyser (cf. p. 116).

En Europe, la distribution de « Notre avenir à tous », livre de 432 p., 25 euros (port compris), est assurée par l'association Adéquations. Renseignements et commandes : contact@adequations.org



BONNE PRATIQUE

L'Agenda 21 en milieu scolaire

Les principes de l'Agenda 21 s'appliquent très bien en milieu scolaire, en mobilisant les acteurs qui partagent un même lieu de vie et interagissent sur son évolution : élèves et leurs parents, enseignants et représentants de l'administration, collectivités, personnels et entreprises intervenant sur le site.

Le Comité 21 a créé un programme d'accompagnement sur la période 2005-2006 « d'expérimentations d'Agenda 21 d'établissements scolaires ». Inscrit dans le projet d'établissement, l'A21 scolaire peut contribuer à l'apprentissage de nouveaux modes de décision, de construction collective et de relations aux autres et au monde et alimenter l'action pédagogique de l'équipe enseignante en l'appuyant sur des réalisations concrètes. Ainsi, durant l'année scolaire 2002-2003, l'association CRISLA a accompagné l'Agenda 21 du Lycée Dupuy de Lôme à Lorient sur les économies d'énergie, l'isolation phonique, les espaces verts, l'eau, les déchets, le transport, la solidarité...

La solidarité internationale est au cœur de l'Agenda 21 : jumelage avec un établissement du Sud, organisation d'une bourse aux livres et équipements scolaires ; sensibilisation à l'agriculture durable et au commerce équitable dans le cadre des repas ; ouverture des élèves à un pays dont certains sont originaires (repas culturels, expositions, débats, participation des parents migrants...), campagne de sensibilisation pour une ONG et ses partenaires du Sud... Dans le cadre de l'expérimentation « Établissement du développement durable » de l'Académie de Rouen, le collège J.-C. Dauphin (Nonancourt) prévoit une collecte de fonds à travers des tournois sportifs au profit d'une action internationale.

http://www.comite21.org/agenda21_scolaires/index.htm

BONNE PRATIQUE

Un partenariat Brésil/France pour éduquer au commerce équitable

L'institut brésilien Kairos et la Fédération Artisans du Monde ont créé le manuel « Comprendre pour agir », pour sensibiliser les jeunes et les enseignants à la consommation responsable, par une pédagogie participative. Cet outil est l'aboutissement d'une collaboration de deux ans entre ces deux organisations de la société civile, qui s'inscrit dans le cadre du partenariat entre Coordination Sud et ABONG, la fédération brésilienne des ONG (cf. p. 71) visant à renforcer les mouvements citoyens impliqués en matière sociale et environnementale. La parution en France de « Comprendre pour agir » a coïncidé avec la première rencontre internationale de l'éducation au commerce équitable, qui s'est tenue en 2006 en Rhône-Alpes, réunissant des participants de plus de dix nationalités différentes.

<http://www.artisansdumonde.org> ; <http://www.institutokairos.org>

➤ Points de vue et définitions :**l'éducation au développement et à la solidarité**

○ **Ministère de l'Éducation** : « l'éducation au développement et à la solidarité internationale vise à faire prendre conscience aux élèves de l'interdépendance des régions du monde, de la solidarité entre les peuples dans le processus de mondialisation en cours, et plus particulièrement de la réalité économique, sociale et culturelle des pays en développement ».

○ **Plateforme associative Educasol** : « l'éducation au développement et à la solidarité internationale vise à changer les mentalités et les comportements de chacun afin de construire collectivement un monde juste, solidaire et durable. Elle informe non seulement sur les causes de la pauvreté et du mal-développement, mais elle éveille également l'esprit critique des citoyens et présente des alternatives et des propositions d'engagement accessibles à chacun.

- C'est un acte éducatif : elle part des représentations mentales des participants et s'appuie sur une démarche pédagogique, participative et réflexive.
- C'est un acte politique : l'éducation au développement et à la solidarité internationale souligne en effet la complexité des processus de développement, l'interdépendance des espaces et des groupes. Elle met l'accent sur le partenariat et sur la dimension collective des enjeux de la solidarité internationale.
- C'est une valeur partagée : la solidarité est un principe d'échanges entre partenaires décidés à agir ensemble pour la transformation des relations Nord-Sud. »

○ **Projet DEEP** : « l'éducation au développement est un processus d'apprentissage actif qui repose sur des valeurs de solidarité, d'égalité, d'inclusion et de coopération. Elle permet de dépasser le stade initial de la prise de conscience des priorités internationales en matière de développement et de développement humain puisqu'elle ouvre la voie à la compréhension des causes et impacts des enjeux internationaux et appelle à l'engagement personnel et à l'action concertée. L'éducation au développement encourage la pleine participation de tous les citoyens à l'éradication de la pauvreté mondiale et la lutte contre l'exclusion. Elle promeut des politiques nationales et internationales plus justes et durables, que ce soit aux niveaux économique, social environnemental ou en matière de droits humains ».

cf. aussi http://www.deeep.org/french/what_is_de/definitions

➤ Point de vue et définitions :**l'éducation à l'environnement et au DD**○ **L'éducation relative à l'environnement (ERE)**

C'est un « processus permanent dans lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement et acquièrent les connaissances, les valeurs, les compétences, l'expérience et aussi la volonté d'agir, individuellement et collectivement, pour résoudre les problèmes actuels et futurs de l'environnement ». (Québec)

En 1987, l'Unesco* et le PNUE* définissent un cadre de référence sur l'éducation et la formation relatives à l'environnement (Congrès international, Moscou).

○ **Objectif global** : former une population mondiale consciente et préoccupée de l'environnement et des problèmes s'y rattachant, qui aura les connaissances, les compétences, l'état d'esprit, les motivations et le sens de l'engagement qui lui permettront de travailler individuellement et collectivement à résoudre les problèmes actuels et à empêcher qu'il ne s'en pose de nouveaux.

○ **Buts** : aider à faire clairement comprendre l'existence et l'importance de l'interdépendance des questions économiques, sociales, politiques et écologiques dans les régions tant urbaines que rurales ; donner à chaque individu la possibilité d'acquérir les connaissances, le sens des valeurs, les attitudes, l'intérêt actif et les compétences nécessaires pour protéger et améliorer l'environnement ; inculquer de nouveaux modes de comportement aux individus, aux groupes et à la société dans son ensemble.

○ **Objectifs** :

- **Prise de conscience** : aider les groupes sociaux et les individus à prendre conscience de l'environnement global et des problèmes connexes ; favoriser leur sensibilisation à ces questions.
- **Connaissance** : aider les groupes sociaux et les individus à acquérir une expérience variée ainsi qu'une connaissance fondamentale de l'environnement et des problèmes connexes.
- **État d'esprit** : aider les groupes sociaux et les individus à acquérir un sens des valeurs, des sentiments d'intérêt pour l'environnement afin qu'ils puissent participer activement à l'amélioration et à la protection de l'environnement.
- **Compétence** : aider les groupes sociaux et les individus à acquérir les compétences nécessaires à la définition et à la solution des problèmes environnementaux.
- **Participation** : donner aux groupes sociaux et aux individus la possibilité de contribuer activement à tous les niveaux, individuels et collectifs, pour solutionner les problèmes environnementaux.

○ **En France, l'éducation à l'environnement** a été longtemps basée sur une « Instruction générale sur l'éducation des élèves en matière d'environnement de 1977 », qui a été remplacée par la circulaire du 8 juillet 2004, indiquant que l'éducation à l'environnement s'oriente désormais dans la perspective du DD. « Éduquer à l'environnement pour un développement durable, c'est donc aborder les problématiques environnementales en intégrant les facteurs sociaux, économiques et culturels. Le développement durable qui s'inscrit dans un objectif de gestion raisonnée de la planète propose une approche systémique, conduite à toutes les échelles spatiales et temporelles ».

cf. le texte de la circulaire de 2004 p. 92 ; <http://eduscol.education.fr>

○ **Les acteurs de la société civile rassemblés dans le collectif international Planet'Ere (Rambouillet, 2002)**

« L'éducation à l'environnement dans une perspective de DD est une éducation qui met au premier plan les valeurs. Les séquences éducatives que nous mettons en place doivent tendre à faire prendre conscience que la Terre est un bien commun dont nous devons prendre soin, que tous les humains sont solidaires entre eux avec cette Terre et avec tout ce qui vit. Cette éducation doit amener à l'autonomie qui permet à chaque personne de penser, de décider et d'agir par elle-même. Elle doit amener à la responsabilité qui nous met dans l'action, elle doit faire de tous des citoyens porteurs des valeurs démocratiques et toujours mobilisés pour leur mise en œuvre.

L'éducation vers le développement durable concerne tous les humains, quels que soient leur âge, leur pays d'origine, leur fonction dans la société. Elle est formelle, non-formelle, informelle. Elle ne cherche pas à former des élites, sa démarche ne crée en aucun cas l'exclusion, elle s'enrichit de la diversité. Elle nous fait comprendre que chaque individu influe sur le milieu. Elle vise l'adoption, librement choisie par le plus grand nombre, de comportements quotidiens nécessaires à l'éradication de la pauvreté et à la sauvegarde, au rétablissement ou à l'amélioration de la qualité de notre environnement.

Cette éducation est dirigée vers l'action : elle amène les individus et les groupes à s'impliquer dans la vie sociale et politique de leur territoire et de la Planète. L'éducation vers le DD est une école de participation. Elle n'agit pas au bénéfice d'une nouvelle idéologie. Elle questionne, en outre, le mot « développement » qui porte en lui le germe de la non-durabilité quand il se résume à sa dimension économique ».



Une exposition et une action pédagogiques pour le DD

• Une exposition sur le DD

Le ministère de l'Éducation a mis gratuitement à la disposition de 50 000 écoles, collèges et lycées un kit d'exposition « Le DD pourquoi ? » comprenant une affiche explicative sur le DD et 21 photographies légendées servant de points d'appui à des séquences pédagogiques : sur le respect de l'autre, la biodiversité, les changements climatiques, la pollution, les énergies renouvelables, les échanges Nord/Sud... Ces photos sont téléchargeables ainsi que des séries de fiches qui présentent les thématiques en fonction des niveaux et des disciplines : histoire-géographie, éducation civique, éducation juridique et sociale, sciences de la vie et de la Terre, sciences et techniques industrielles.

• L'action et le label « Mille défis pour ma planète »

Elle s'adresse aux élèves des premier et second degrés et à tous les jeunes de moins de 26 ans souhaitant s'engager dans une action concrète pour l'environnement, avec des « parrains techniques » (associations, collectivités locales, ou territoriales, entreprises...). Elle doit s'inscrire dans un projet pédagogique structuré : constat et analyse des besoins, recherche de solutions, négociations avec les partenaires, s'appuyer sur des connaissances exactes des réalités (planétaires ou de proximité) et développer le sens de la responsabilité et de la citoyenneté.

http://eduscol.education.fr/D0110/exposition_eedd.htm ; <http://www.ledeveloppementdurable.fr/> ; <http://www.cndp.fr/eedd/selectionWeb/presentation.htm> ; <http://crdp.ac-amiens.fr/enviro/> ; <http://crdp.ac-bordeaux.fr/dd/> ; <http://www.svt.ac-aix-marseille.fr/eedd2/index.htm> ; <http://www.ecologie.gouv.fr/emediat/sommaire.php3> ; cf. aussi p. 131, rubrique outils pédagogiques

Le calendrier des Nations unies pour le développement durable

L'ONU organise des Journées, Années, Décennies thématiques, qui visent à sensibiliser sur des enjeux fondamentaux et à traduire concrètement des engagements internationaux. Offrant de la documentation, des outils pédagogiques et des pistes d'action, elles peuvent constituer des supports à des actions éducatives permettant de relier des actions locales à des enjeux globaux qui concernent l'ensemble de l'humanité. Aperçu de ce calendrier :

21 février : Langue maternelle ; <http://www.un.org/depts/dhl/dhlf/language/index.html>

8 mars : Femme ; <http://www.un.org/french/events/ref43.html>

20 mars : Francophonie ; <http://20mars.francophonie.org/>

4 avril : Sensibilisation aux dangers des mines et d'assistance à la lutte antimines ; <http://www.mineaction.org>

22 mars : Eau ; <http://www.un.org/french/events/waterday/2006/>

7 avril : Santé ; <http://www.who.int/world-health-day/2006/fr/index.html>

26 avril : Propriété intellectuelle ; http://www.wipo.int/about-ip/fr/world_ip/2004/

22 avril : Terre ; <http://www.earthday.net/programs/international/francais/default.aspx>

28 avril : Sécurité et santé au travail ; <http://www.ilo.org/public/french/protection/safework/worldday/index.htm>

3 mai : Liberté de la presse ; <http://www.un.org/depts/dhl/dhlf/press/index.html>

21 mai : Diversité culturelle pour le dialogue et le développement ; http://www.un.org/Depts/dhl/dhlf/cultural_diversity/index.html

22 mai : Diversité biologique ; <http://www.biodiv.org/programmes/outreach/awareness/biodiv-day-2006.shtml>

5 juin : Environnement ; http://www.unep.org/wed/2005/french/About_WED_2005/index.asp

8 juin : Océans ; <http://www.unep.org/wed/2004/French/>

17 juin : Lutte contre la désertification et la sécheresse ; <http://www.onu.org.tn/desert.htm>

20 juin : Réfugiés ; <http://www.aidh.org/Refug/Images/hcr-doc.pdf> ; <http://www.un.org/depts/dhl/dhlf/refugee/>

Premier samedi juillet : Coopératives ; <http://www.copacgva.org/idc/index.htm>

11 juillet : Population ; http://www.unfpa.org/wpd/index_fre.htm

21 septembre : Paix ; <http://www.internationaldayofpeace.org/>

9 août : Populations autochtones, cf. p. 80

5 octobre : Enseignants ; <http://www.ei-ie.org/worldteachersday/fr/index.htm>

16 octobre : Alimentation ; <http://www.fao.org/wfd/2005/index.asp?lang=en>

17 octobre : Refus de la misère ; http://www.oct17.org/site/sommaire.php3?id_rubrique=1&lang=fr

1^{er} décembre : Sida ; <http://www.un.org/french/events/aids/2005/campagne2005.htm>

18 septembre : Migrants ; <http://www.un.org/depts/dhl/dhlf/events/migrants/>

1^{er} lundi octobre : Habitat ; www.unhabitat.org

6 novembre : Prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre et de conflits armés ; http://www.un.org/depts/dhl/dhlf/environment_war/

16 novembre : Tolérance ; <http://www.unesco.org/tolerance/tenfre.htm>

25 novembre : Élimination de la violence à l'égard des femmes ; <http://www.un.org/french/events/women/violence/>

10 décembre : Droits de l'Homme ; <http://www.hrea.org/fr/evenements/journee-droits-de-homme.php>

• Décennie pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) ; <http://www.un.org/esa/socdev/poverty/poverty.htm>

• Décennie de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010) : http://www3.unesco.org/ycp/fr/fr_sum_decade.htm

• Éducation pour tous (2003-2010) : <http://portal.unesco.org/education/fr>

• Décennie pour l'éducation au DD (2005-2014) : cf. p. 88

• Décennie l'eau, source de vie (2005-2015) ; <http://www.un.org/french/waterforlifedecade/index.html>

• 2005 : Année internationale du microcrédit ; <http://www.un.org/french/events/microcredit/>

• 2006 : Année internationale des déserts et de la désertification ; <http://www.iydd2006.org>

• 2008 : Année internationale pour la planète Terre (actions prévues de 2007 à 2009) ; <http://www.yearofplanetearth.org/>



Instruction pédagogique du ministère de l'Éducation nationale, « Éducation au développement et à la solidarité internationale », novembre 2005

Dans le cadre de l'éducation à l'environnement pour un développement durable, l'éducation au développement et à la solidarité internationale vise à faire comprendre les grands déséquilibres mondiaux et à encourager la réflexion sur les moyens d'y remédier.

Elle entend donner aux jeunes des clés pour mieux s'orienter dans le monde dans lequel ils vivent et mieux analyser la multiplicité d'informations auxquelles ils sont confrontés. Elle contribue à faire évoluer les mentalités et les comportements de chacun dans le but de construire un monde plus juste et solidaire. L'éducation au développement et à la solidarité internationale peut s'effectuer dès le plus jeune âge et dans toutes les disciplines. Elle s'inscrit dans les dispositifs pédagogiques existants, tels que les itinéraires de découverte au collège, les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel en lycée professionnel et les actions éducatives inscrites dans les projets d'école et d'établissement.

Parmi les grands thèmes d'actualité traités aux Nations unies et à l'UNESCO, quatre se prêtent particulièrement à la sensibilisation des enfants et des jeunes au développement et à la solidarité internationale :

- les droits humains : civiques et politiques, économiques, sociaux et culturels ;
- le développement durable ;
- la diversité culturelle ;
- l'éducation de qualité pour tous.

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/41/MENE0502108N.htm>

Généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable, juillet 2004

Circulaire n°2004-110 du 8-7-2004

La présente circulaire remplace celle du 29 août 1977 (n° 77-300) et vise à donner une dimension pédagogique nouvelle à l'éducation à l'environnement en l'intégrant dans une perspective de développement durable. Elle s'inscrit dans la stratégie nationale en faveur du développement durable, adoptée par le Gouvernement en juin 2003, qui souligne le rôle déterminant du système éducatif. Elle s'appuie sur les recommandations du rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale remis au ministre en 2003 et sur les conclusions de l'expérimentation menée en 2003-2004 dans les écoles et établissements de dix académies.

L'éducation à l'environnement pour un développement durable doit être une composante importante de la formation initiale des élèves, dès leur plus jeune âge et tout au long de leur scolarité, pour leur permettre d'acquérir des connaissances et des méthodes nécessaires pour se situer dans leur environnement et y agir de manière responsable.

La prise de conscience des questions environnementales, économiques, socioculturelles doit, sans catastrophisme mais avec lucidité, les aider à mieux percevoir l'interdépendance des sociétés humaines avec l'ensemble du système planétaire et la nécessité pour tous d'adopter des comportements propices à la gestion durable de celui-ci ainsi qu'au développement d'une solidarité mondiale.

Selon le souhait du Président de la République, la Charte de l'environnement intégrée à la Constitution française aux côtés des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et des droits économiques et sociaux de 1946 implique la responsabilité de tous ; c'est pourquoi « l'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et des devoirs » définis par la Charte (art. 8).

L'environnement peut être défini comme « l'ensemble, à un moment donné, des aspects physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines » (circulaire n° 77-300 du 29 août 1977). D'une façon plus générale, l'environnement est constitué de « l'ensemble des éléments qui, dans la complexité de leurs relations, constitue le cadre, le milieu, les conditions de vie pour l'homme » (Pierre George, géographe).

Conformément à la stratégie nationale, l'étude de l'environnement doit donc se placer dans la perspective du développement durable, défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (selon les termes du rapport Brundtland de 1987, « Notre avenir à tous »). Le concept de développement durable revêt une dimension éducative particulièrement riche, en ce qu'il conduit à prendre en compte :

- les différentes échelles de temps et d'espace ;
- la complexité du domaine dont les multiples composantes, interagissant entre elles, appellent une approche systémique ;
- les différents axes d'analyse scientifique qui fondent un développement durable (composantes environnementales, économiques, sociales, culturelles) ;
- la complexité des questions et des réponses envisagées, ce qui implique une approche critique et met en valeur l'importance des choix et la responsabilité de chacun dans ces choix.

L'éducation à l'environnement pour un développement durable intègre pleinement, par le regard porté aux territoires, les valeurs associées à un développement solidaire. Cette nouvelle dimension pédagogique doit permettre de mieux identifier et d'organiser une éducation cohérente et progressive à l'environnement pour un développement durable au bénéfice de tous les élèves, sur l'ensemble de leur parcours de l'école primaire au lycée.

1. Une éducation ancrée dans toutes les disciplines

À compter de la rentrée 2004, les élèves bénéficieront d'une éducation à l'environnement pour un développement durable qui leur assurera une formation progressive tout au long de leur cursus scolaire. L'éducation à l'environnement pour un développement durable ne constitue pas une nouvelle discipline. Elle se construit de façon cohérente et progressive tant à l'intérieur de chaque discipline ou champ disciplinaire (entre les différents niveaux d'enseignement) qu'entre les différentes disciplines (à chaque niveau). Elle doit donc s'appuyer :

- sur les enseignements disciplinaires dont les objectifs sont définis par les programmes scolaires, chaque discipline contribuant à l'analyse des situations avec ses contenus et ses méthodes spécifiques ; la souplesse introduite dans certains programmes et les thèmes laissés au choix des enseignants doivent être pleinement utilisés ;
- sur les croisements des apports disciplinaires préconisés dans les programmes et adoptant une approche systémique ;
- sur les dispositifs transversaux inscrits dans les grilles horaires et permettant la mise en œuvre de démarches de projets : itinéraires de découverte au collège, travaux personnels encadrés dans la voie générale des lycées, projets pluridisciplinaires à caractère professionnel au lycée professionnel. En effet, il convient également de développer l'expérience concrète et directe permettant de susciter des prises de conscience susceptibles d'engendrer des comportements responsables ;
- sur les temps de débat organisés à l'école, au collège et au lycée dans le cadre notamment des séances de « vivre ensemble » ou d'éducation civique.

À l'école primaire, l'éducation au développement durable est fondée sur l'acquisition de connaissances et de comportements ancrés dans une démarche d'investigation des problématiques liées à l'environnement. Les programmes de l'école primaire arrêtés le 25 janvier 2002 (B.O. hors-série n° 1 du 14 février 2002) fournissent de nombreuses occasions d'aborder les questions se rapportant à l'environnement et au développement durable. Au collège et au lycée, l'ensemble des disciplines doit concourir à l'éducation à l'environnement pour un développement durable. Outre des entrées inscrites dans les programmes d'enseignement, comme la biodiversité, les changements climatiques, la gestion des ressources..., l'environnement pour un développement durable doit intégrer certaines dimensions de l'éducation à la santé et au risque, à la citoyenneté et, plus généralement, au développement solidaire. Ainsi, les élèves seront capables de mesurer les conséquences de leurs actes sur l'environnement.

2. Une éducation aux modalités diversifiées

Compte tenu de sa spécificité, l'environnement pour un développement durable doit reposer sur des démarches pédagogiques diversifiées privilégiant des situations concrètes qui développeront chez les élèves la sensibilité, l'initiative, la créativité, le sens des responsabilités et de l'action. Les sorties scolaires sous toutes leurs formes (y compris les classes de mer, de neige, les classes vertes...) constituent dans cette optique un cadre particulièrement favorable. En fonction des ressources locales, les enseignants mettront en place des partenariats propres à enrichir les démarches pédagogiques. La pratique des partenariats a été largement développée dans le cadre des actions culturelles et éducatives (notamment les ateliers de culture scientifique et technique). Il conviendra donc de s'en inspirer.

Depuis 1993, date du deuxième protocole d'accord entre les ministères en charge de l'éducation et de l'environnement, la collaboration interministérielle se décline localement, avec des services déconcentrés des ministères concernés, des collectivités territoriales et locales, des institutions internationales, de grands organismes et les réseaux du secteur associatif. Les initiatives prennent les formes les plus diverses : éducation à l'environnement, politique culturelle, charte territoriale ou européenne, création de pôles de ressources spécifiques ou mise en place de formations avec des centres ou des instituts spécialisés. http://www.education.gouv.fr/systeme_educatif/academie/default.htm

Un certain nombre d'actions éducatives conduites depuis plusieurs années en concertation avec d'autres ministères (agriculture, environnement, culture, justice) ou avec des collectivités, peuvent entrer dans les orientations présentées ici. Reposant sur l'engagement des enseignants et des élèves, elles gagneront à être inscrites au projet d'école ou d'établissement, en liaison directe avec la réflexion menée sur les enseignements. Les ressources et partenariats, dans leur diversité, doivent contribuer à servir les objectifs d'une éducation à l'environnement pour un développement durable, tels qu'ils sont fixés par le ministère de l'éducation nationale. Au niveau national, diverses instances comme le Centre national de documentation pédagogique, participeront activement à cette démarche. Au niveau régional, dans le cadre de démarches partenariales contractuelles, seront développés des relais pour le recueil et la diffusion des ressources relatives à l'EEDD*.

3. La généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable

L'éducation à l'environnement pour un développement durable est généralisée dès la rentrée 2004. La prérentrée offrira l'opportunité de travailler, dans les écoles et les établissements scolaires, à une mise en œuvre concertée et cohérente de cette démarche. Dans ce cadre, les équipes pédagogiques sont appelées à définir de manière collégiale des temps forts et des points d'ancrage dans chaque discipline pour construire une progression coordonnée. Dans le premier degré, le projet d'école définit, au niveau de chaque cycle, une programmation annuelle des thèmes à aborder et des projets. Au collège et au lycée, l'environnement pour un développement durable participe au projet d'établissement : sensibilisation à l'écoresponsabilité, élaboration de projets conjoints avec d'autres écoles ou établissements scolaires en France ou à l'étranger, construction de partenariats. L'investissement des personnels non enseignants renforcera la dimension éducative, favorisera la transmission intergénérationnelle et encouragera des comportements exemplaires hors de la classe. Un document d'accompagnement pédagogique élaboré par l'inspection générale et la direction de l'enseignement scolaire apportera des éléments méthodologiques et présentera les points d'ancrage dans les programmes. La généralisation de l'environnement pour un développement durable sera également accompagnée par des actions de formation, tant dans le cadre du programme national de pilotage que dans celui des plans académiques de formation. Les recteurs sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la mise en œuvre de l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

➤ Principes, critères, indicateurs de développement durable

Le succès du DD tient au fait qu'il propose à la fois une vision globale et interdépendante des défis environnementaux, sociaux, économiques, culturels et un ensemble de principes et de critères qui peuvent servir de base à l'élaboration de méthodologies pratiques pour concevoir, mener et évaluer des actions concrètes. Il n'existe évidemment pas de « procédure développement durable » s'appliquant à n'importe quel projet. Le DD s'élabore en direct, au sein de contradictions, d'intérêts divergents ou convergents d'acteurs publics et privés... Les notions d'incertitude scientifique, de prospective, d'amélioration continue font partie de la « culture du DD ». Les acteurs publics et de la société civile sont amenés à créer des méthodologies adaptées à leurs besoins et objectifs propres : ainsi les collectivités territoriales dans le cadre de la mise en œuvre des Agendas 21 locaux (cf. p. 75), les agences de coopération pour des projets sectoriels... Ces cadres s'appuient sur quelques principes essentiels : égale importance des dimensions sociale, environnementale, économique, culturelle, démocratique du développement ; articulation entre les échelles de territoires (local, régional, global) et de temporalités (besoins du présent et ceux des générations futures).

Publié en 2005 par le HCCI sous la coordination de Robert Lion, le "Mémento de critères de DD appliqués aux actions de coopération et de solidarité internationale", donne des pistes pour prendre en compte le développement durable, à adapter en fonction de la nature, de l'échelle de l'action et des acteurs concernés. Ces suggestions sont reprises et actualisées ci-dessous. Elles visent à donner une information généraliste aux porteurs d'actions et de projets de solidarité et de coopération internationale.

Pour consulter l'intégralité des informations sur ce thème :

télécharger le Mémento : <http://www.hcci.gouv.fr/lecture/etude/et009.html> et voir les « fiches pratiques ».

Principes et critères essentiels d'une démarche de développement durable

Une démarche de DD vise à concrétiser les engagements et plans d'action adoptés par la communauté internationale lors des conférences des Nations unies en matière sociale, environnementale, culturelle, économique, notamment celles de Rio en 1992 et de Johannesburg en 2002 (cf. pp. 119, 125), articulés aux OMD* de 2000 (cf. p. 123), en adaptant ces engagements aux besoins et aux choix locaux, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (institutionnels, collectivités, acteurs économiques, sociaux, associatifs...).

C'est une approche qui enrichit les partenariats et renforce l'efficacité et la crédibilité des actions. Elle considère certains leviers comme essentiels : la participation des acteurs (cf. pp. 64 et 101) et l'interaction entre les acteurs institutionnels, économiques et de la société civile ; le renforcement des droits humains et la prise en compte de l'objectif d'égalité entre hommes et femmes (cf. p. 20) ; la préservation du capital naturel et l'anticipation des risques, en particulier ceux liés aux effets combinés du dérèglement climatique, de la désertification, de la déforestation et de l'érosion de la biodiversité (cf. p. 47 à 60) ; l'éducation en général et en particulier celle à la solidarité internationale, à l'environnement et aux comportements durables au Nord comme au Sud (cf. p. 87).

➤ Suggestion : concrétiser les principes de base d'une démarche de développement durable

- Appropriation de la démarche de DD par les parties prenantes
- Renforcement de la gouvernance démocratique
- Cohérence et synergie
- Valorisation des patrimoines naturels, culturels, sociaux...
- Articulation des échelles de territoires
- Articulation des échelles de temps
- Renforcement des capacités, amélioration continue
- Évaluation, capitalisation, restitution
- Prospective, intégration d'incertitudes scientifiques
- Information, sensibilisation, éducation



La participation des actrices et des acteurs et la politique de genre en vue de l'objectif d'égalité entre hommes et femmes seront prises en compte de façon transversale dans l'ensemble de ces démarches.

Suggestion

Élaborer un cahier des charges « développement durable »

En concertation avec tous les partenaires de l'action, il peut être utile d'élaborer un cahier des charges, même succinct, consignait les objectifs, critères et indicateurs définis en matière de DD pour les différentes phases de l'action, depuis les études préalables jusqu'aux évaluations.

- **Objectifs et critères retenus** : en matière de protection de l'environnement, d'inclusion sociale et d'accès aux droits, d'utilité économique et de création de revenus, d'égalité hommes/femmes, de valorisation de la diversité culturelle et des patrimoines locaux, de modalités de participation et d'appropriation pérenne par les acteurs, d'innovations et technologies mises en œuvre, etc. (cf. pp. 100 à 106, les critères par composante du DD).
- **Indicateurs** de suivi et d'évaluation appropriés à cette action spécifique : en s'inspirant des outils existants et à partir des objectifs et critères de DD retenus, on élabore des indicateurs spécifiques qui pourront former un tableau de bord. Il est important de bien expliciter qui est chargé de la collecte et du traitement des données et de prévoir des indicateurs sexo-spécifiques (cf. pp. 20, 108, 109).
- **Budget** : préciser les lignes affectées à la mise en œuvre des critères et outils de DD et en assurer la pérennisation : formations, mécanismes participatifs, évaluation, ressources humaines spécifiques, recherche... Le budget pourrait aussi inclure des externalités environnementales (ex : compensation d'émissions de GES*, cf. p. 49), des provisions pour réparations de dommages... Un surcoût initial est possible, mais l'efficacité sera renforcée à terme et la crédibilité plus forte.

○ Appropriation de la démarche de développement durable par les acteurs

L'action doit être appropriée par le pays et/ou, selon le niveau auquel on se situe, le partenaire, les acteurs socio-économiques, la collectivité locale, les différents services, directions, ministères concernés... Cela conduit à bien penser en amont les procédures de concertation et d'arbitrage, les contrats et accords écrits, puis la mise en œuvre d'évaluations et la diffusion large et transparente de résultats.

Débattre et s'entendre sur une vision partagée, une définition commune du DD est un préalable, qui favorisera l'émergence d'une volonté politique en faveur d'une démarche de DD. Il est donc utile de prévoir des réunions de sensibilisation et de formation au DD, en direction de l'ensemble des acteurs, notamment du personnel de l'action, en particulier sur les aspects concernant l'environnement et les droits humains, incluant la politique de genre (cf. p. 20). Ces formations porteront sur les aspects globaux du DD et les applications concrètes dans le contexte spécifique. Resituer l'action dans une réalité touchant à des enjeux planétaires donnera souvent une motivation supplémentaire.

○ Renforcement de la gouvernance démocratique (cf. p. 15)

Un diagnostic initial devrait être réalisé sur la situation des droits humains, de la gestion publique et de la gouvernance démocratique globale et locale, pour identifier la façon dont l'action peut ou non la renforcer.

Une action instruite sur la base d'une demande exprimée et formalisée par les acteurs locaux et s'appuyant de façon effective sur les compétences et les savoirs, renforcera les initiatives, dynamiques, capacités locales et pourra faire émerger de nouveaux partenariats. La mise en œuvre de processus d'information, de consultation et de participation aux décisions des acteurs politiques, économiques, sociaux, particulièrement ceux de la société civile (cf. p. 68), dans le respect de la diversité culturelle, favorise la recherche du consensus, l'exercice de la médiation et la transparence de l'information diffusée (cf. p. 101, critères de participation et p. 102, critères de droits humains).

○ Cohérence et synergies

Il convient d'analyser si l'action est cohérente avec le contexte et les politiques locales, les niveaux de gouvernance et les échelons administratifs, les autres acteurs publics et privés et l'ensemble des projets de même nature sectorielle ou des projets complémentaires.

Comment l'action, même d'échelle limitée, s'articule-t-elle avec des stratégies et programmes globaux, des outils de planification, budgets sectoriels, aides budgétaires ? Comment l'approche sectorielle initiale peut-elle s'articuler avec des stratégies plus globales, comme les Plans nationaux d'adaptation au changement climatique (PANA) ? Pour éviter conflits et redondances, on recherchera les convergences entre les stratégies des acteurs (agences de développement, ONG*, collectivités locales), avec celles des autres pays européens, de l'Union européenne et de l'OCDE*, particulièrement dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire (cf. p. 123 et p. 98 sur l'harmonisation des aides).

Cette recherche de cohérence avec des actions complémentaires s'articule à celle qui vise à promouvoir une cohérence interne entre les aspects économiques, sociaux, environnementaux, culturels de l'action.

○ Valoriser les patrimoines

Il est intéressant de procéder, de façon participative, à un diagnostic initial de ce que l'on peut appeler le « capital » ou le « patrimoine » existant dans différents domaines : naturel, sociétal, culturel, politique, démocratique, administratif, économique et productif, social, humain, éducatif, scientifique et technique, savoirs locaux, capacités spécifiques, services publics, infrastructures... et les liens entre ces différents types de patrimoines (cf. p. 113). Ceci peut permettre d'une part de prévenir une érosion du capital local, d'autre part de mettre en valeur des « avantages comparatifs développement durable » des pays, régions, actions concernés. En particulier, quels sont les patrimoines valorisables pour un objectif de transition vers des modes de production, de consommation, de commercialisation durables (cf. p. 31) ? La prise en compte des diversités culturelles, des valeurs spécifiques, de droits informels, des transformations sociales en cours, etc., est importante pour favoriser l'émergence d'un mode de développement propre à la situation locale.

Suggestion

Analyser la cohérence interne à partir des « familles de critères »

cf. p. 100 à p. 107

1. Lister les critères pertinents et respectés par l'action : comment les valoriser, s'appuyer sur ces critères ?

- Ceux qui posent problème et/ou qui ne sont pas respectés : pourquoi, comment faire pour améliorer leur prise en compte ?
- Ceux s'appliquant difficilement à cette action particulière.

2. S'efforcer d'analyser le lien entre les familles de critères :

- Les critères susceptibles de faire synergie ; exemple :
 - critère économique de création de revenus par une action d'éco-tourisme + critère environnemental de préservation de la biodiversité locale ;
 - critère de participation des femmes + critère social d'éducation ; quels outils pour maximiser cette synergie ?
- Les critères qui pourraient entrer en contradiction ; exemple :
 - critère culturel de respect de pratiques locales + critère social de renforcement des droits des communautés locales ;
 - critère économique d'accroissement de la productivité agricole + critère environnemental de préservation du sol et des nappes phréatiques ; quels outils, données complémentaires demandées à la recherche, concertation pour minimiser ces contradictions et articuler le court et le long terme ?



○ Articulation des échelles de territoires et des échelles de temps

Échelles de territoires : on tiendra compte des autres démarches qui sont mises en œuvre à différents niveaux et/ou ayant des répercussions à ces niveaux : national, local, sous-régional, international. Ainsi : l'articulation avec les stratégies de lutte contre la pauvreté, avec les processus de décentralisation et les initiatives de développement local de collectivités territoriales. Associée à la définition des conditions d'exercice du principe de subsidiarité (cf. p. 12), l'analyse de ces emboîtements peut permettre des procédures de délégations de pouvoirs plus efficaces, le renforcement de capacités administratives, le suivi des effets globaux de l'action...

Échelles de temps : de la même façon, il faut articuler le court, le moyen et le long terme. Par exemple : prise en compte des effets à terme du réchauffement climatique, des besoins en matière de sécurité alimentaire, en eau potable, compte-tenu de l'évolution démographique...

Il peut être utile de s'adjoindre des personnes-ressources susceptibles d'aider à formuler des critères et indicateurs pour articuler l'analyse des échelles territoriales avec celle des échelles de temps.

○ Renforcement des capacités, amélioration continue

L'action peut renforcer directement ou indirectement les parties prenantes : l'opérateur lui-même et son personnel, les pouvoirs publics nationaux et locaux, collectivités, associations, syndicats, entreprises, groupements féminins et coopératives, institutions de recherche scientifique et technique (cf. pp. 68, 83)... en matière de capacité d'exercice de responsabilités, de négociations, notamment au niveau international, de compétences technologiques, d'innovations technologiques, sociales, de renforcement de services publics essentiels, de création de dispositifs de sécurité sociale, etc.

Ces démarches gagneront à inclure des mécanismes visant à pérenniser les acquis et à en favoriser les effets démultiplicateurs et les transpositions possibles (réplicabilité).

○ Évaluation, capitalisation, restitution

Capitaliser les savoirs, se mettre en réseau, alimenter la recherche constituent des démarches habituelles de DD. Il est important de prévoir en amont les modalités de suivi. Ainsi : interviews des publics-cibles, fiches de suivi par critères du DD, analyse des impacts de nouvelles technologies, collectes de données sur des processus de transformations écologiques et sociales, production de fiches d'expériences, etc. Des réseaux d'échanges et de capitalisation thématiques et pluridisciplinaires existent, notamment via Internet. Des dispositifs doivent assurer la transparence et la large diffusion des éléments intéressants et novateurs, en particulier ceux qui peuvent être reproduits. Le système de suivi et d'évaluation est déterminant pour la prise en compte du long terme et des incertitudes.

○ Savoirs scientifiques, prospective, recherche

Le DD se joue à l'échelle de plusieurs générations, il demande d'anticiper, de planifier et d'effectuer les choix en fonction de l'avenir. Cette attitude renvoie aussi à l'anticipation de risques et à l'application des principes de prévention et de réparation de dommages causés. Ainsi, les investissements prendront en compte l'urbanisation qui s'accélère, le risque de catastrophes naturelles en fonction des régions, les risques d'impacts différés (sur les ressources naturelles, la fertilité des sols, les équilibres sociaux)... Il sera utile de prévoir des mécanismes d'arbitrage pour la mise en débat constructive des points de désaccord et pour développer différents scénarios, favoriser les flux d'informations entre communautés scientifiques et décideurs : mise en réseau de scientifiques, pluri et transdisciplinarité, articulation avec les sciences humaines et sociales, prospective, coopération entre recherches publiques et privées, articulation avec l'expertise citoyenne et les savoirs non formels.

○ Information, sensibilisation, éducation

Le chapitre 40 de l'Agenda 21* indique que « dans le cadre du DD, chacun est un utilisateur et un fournisseur d'informations, au sens large ». Les stratégies et les actions auront intérêt à analyser à la fois les informations qu'elles véhiculent et leurs impacts en matière d'éducation en général, et en particulier d'éducation à l'environnement et au DD. Atouts : faire le lien entre les réalisations sur le terrain et l'éducation en France, apporter des informations nouvelles, originales, basées sur l'expérience de la mise en œuvre d'actions concrètes et le témoignage sur les transformations socio-économiques dans des contextes écologiques spécifiques. Ces démarches pourront enrichir les initiatives prises dans le cadre de la Décennie des Nations unies pour l'éducation au DD (cf. pp 86, 88).

Efficacité, cohérence et responsabilités partagées

Entre pays riches et pays pauvres, les relations restent asymétriques en termes de pouvoir, de moyens, de capacités de négociation et de choix. Le DD rappelle que les responsabilités sont « communes mais différenciées » (cf. pp. 12, 115, 119). Des démarches en cours proposent de renforcer la cohérence et l'articulation entre les actions et de définir les responsabilités des différents acteurs.

- **Critères d'efficacité de l'aide** : Le Comité d'aide au développement de l'OCDE* a mis en œuvre un processus consultatif, à partir d'un consensus sur le « renforcement de l'efficacité de l'aide », qui repose sur cinq concepts : l'harmonisation des pratiques des donateurs ; l'appropriation par les pays bénéficiaires de leurs stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté ; l'alignement des donateurs sur ces stratégies ; la gestion axée sur les résultats ; la responsabilité mutuelle des donateurs et des bénéficiaires sur les résultats obtenus en matière de développement. Douze indicateurs y sont associés. « Les donateurs et les pays partenaires s'engagent conjointement à renforcer l'application des évaluations d'impacts environnementaux (EIE), utiliser plus systématiquement des procédures communes dans le cadre des projets, notamment en consultation avec les parties prenantes, élaborer et appliquer des approches communes de « l'évaluation environnementale stratégique » aux niveaux sectoriel et national ».

- **Responsabilité partagée** : en Suède, la « Loi de responsabilité partagée : la politique suédoise pour le développement mondial », adoptée par le Parlement en 2003, prévoit à la fois un objectif pour l'APD* de 1 % du PIB* et l'alignement de toutes ses politiques internes (commerce, agriculture, environnement, défense...) sur un plan directeur « équitable et durable ».

- **Principes de partenariat entre organisations de la société civile** : les OSI* (cf. p. 71) réfléchissent à l'évolution de la notion de partenariat et de critères de partenariat avec leurs homologues ONG du Sud.

Ainsi, le CRID* base ce partenariat sur des principes de confiance (choix réciproque basé sur la reconnaissance de valeurs, visions et objectifs communs), durée (long cheminement qui dépasse le temps du projet opérationnel), coresponsabilité (convergence stratégique en vue de finalités partagées : renforcement des sociétés civiles, démocratisation, solidarité internationale...), réciprocité (dépasser la relation donateur-bénéficiaire ou formateur-apprenti pour tendre vers une relation d'égalité).

Une série d'ateliers a abouti à un guide de Coordination Sud (cf. p. 71) proposant trois outils : définition d'une stratégie de partenariat, renforcement des capacités, contractualisation du partenariat.

Cf. aussi les principes figurant dans la Charte de Cités unies France, p. 75.

<http://www.oecd.org/dataoecd/53/38/34579826.pdf> ; www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/su0605.pdf ; http://www.coordinationsud.org/rubrique.php?id_rubrique=93 ; <http://www.crid.asso.fr/strategie/partenerariat.htm>

Évaluation des actions internationales de la France en faveur du DD

Appliquant des principes de capitalisation et d'amélioration continue, le ministère des Affaires étrangères a effectué en 2005 une évaluation stratégique des actions en faveur du DD dans la coopération internationale sur la période 2000-2004. Confiée au Cabinet RCT (Réseau conseil en développement territorial), l'évaluation a été suivie par un comité de pilotage élargi à des représentants de la société civile et du secteur privé. Sept pays ont fait l'objet de missions (Brésil, Burkina Faso, Madagascar, Mali, Niger, Laos, Vietnam) et 50 projets très divers ont été analysés : lutte contre la pauvreté, contre le sida, gestion de l'eau, conservation d'espèces animales, tourisme durable, infrastructures urbaines, éducation pour tous, agroécologie, électrification rurale, etc.

L'évaluation pointe les avantages permettant à la France de valoriser le DD : réseaux de compétences larges sur le terrain, ensemble DOM-TOM (biodiversité, tourisme durable...), structures de recherche, expertise en matière de partenariat public privé (PPP), en matière agricole, une société civile et une coopération décentralisée actives, des options politiques en matière de diversité culturelle, d'approche territoriale et de planification... Elle analyse certaines insuffisances : manque de cohérence entre les « pas de temps » (articulation de projets à court terme avec le temps long du développement durable) et les échelles de territoires, déficit en évaluation et capitalisation et manque d'outils méthodologiques, de formation sur le DD, articulation insuffisante entre recherche, mise en œuvre, société civile...

L'évaluation propose un ensemble de recommandations, parmi lesquelles : mettre en place une stratégie unique de DD applicable par toutes les structures et tous les instruments de coopération, et des référentiels et outils méthodologiques communs, intégrant les notions de patrimoine, de prospective, de transversalité et d'interdépendances ; intégrer la dimension environnementale dans tous les documents stratégiques et faire de la gouvernance démocratique le socle du DD ; garantir une participation active des acteurs non gouvernementaux ; renforcer le principe territorial par des plates-formes régionales d'intervention, cohérentes sur les plans humains, politiques, culturels, économiques, environnementaux ; mettre en œuvre une information et une formation permanentes ; généraliser les évaluations et capitalisations transparentes et publiées.

L'évaluation propose que le processus de concertation mis en place à cette occasion soit poursuivi par un comité élargi de suivi du processus d'intégration du DD dans la coopération française.

À commander à : evaluation.dgcid@diplomatie.gouv.fr ; cf. aussi sur <http://www.diplomatie.gouv.fr> : publications, puis évaluations

Euro-Gaza : vers une coopération décentralisée au développement durable

La Communauté urbaine de Dunkerque est engagée depuis 1996 dans coopération avec la ville de Gaza en Palestine : une bibliothèque municipale et un parc urbain ont ainsi été créés. Constatant une démarche trop peu réciproque et trop axée sur une relation financière, les villes européennes concernées, Barcelone, Turin, Dunkerque, se sont concertées à l'initiative de l'ancien maire de Gaza. L'idée est née de travailler sur un même quartier, défini avec la municipalité, en mettant le DD au cœur du projet, pour les méthodes comme pour le contenu.

En fonction du diagnostic partagé, les villes s'investissent selon leurs domaines d'excellence. Ainsi, Barcelone : espace public et énergie solaire, Turin : action avec les femmes, Dunkerque : agriculture urbaine, insertion et démocratie de proximité, construction d'un centre communautaire/maison de quartier. Les différentes clefs d'entrée du développement durable sont croisées, en considérant que celui-ci n'est pas un luxe des pays riches et en paix, mais une nécessité, une réponse pour les pays en crise. Outre les élus et agents, associations et dispositifs participatifs des villes européennes et palestiniennes de la bande de Gaza participent aux travaux. Les bailleurs sont associés à la concertation dès l'amont : États des pays des villes européennes, Union européenne, PNUD*, Banque mondiale. La démarche repose sur des ateliers réguliers de synthèse, chaque ville menant les projets définis en commun. Quelques principes forts :

- Optimisation des moyens par la mise en commun des moyens des villes et des bailleurs sur des projets articulés sur un territoire donné et mise en œuvre d'un principe d'intervention en fonction des domaines d'excellence de chaque partenaire.
- Partenariat multi-acteurs et réciprocité entre collectivités, associations, dispositifs de démocratie participative (conseils de quartiers, de développement) du Sud et du Nord.
- Pilotage par projet : les partenaires ont désigné un pilote de projet de la Ville de Gaza pour coordonner l'action sur le quartier, et chacune des villes un pilote de la coopération pour mobiliser les services et la société civile.

En intervenant sur l'ensemble des problématiques, voirie, absence d'équipements publics, pauvreté et chômage, conditions sanitaires et environnementales critiques..., les partenaires cherchent à croiser les différentes dimensions du DD.

Ainsi, le projet d'aménagement d'espace public prévoit la plantation d'arbres fruitiers, intégré dans le programme d'agriculture urbaine. La fabrication sur place de l'ensemble du mobilier urbain dynamise l'économie locale. Le centre communautaire allie des objectifs Haute qualité environnementale (HQE) dans sa construction, une dimension sociale et économique à travers les activités des femmes. La construction en briques de terre locales combine autonomie et réduction des coûts de transport, isolation climatique, création d'emplois dans un contexte de très fort chômage.

<http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/home.html>

Un exemple de principes volontaires : le « Global Compact », engagement des entreprises en partenariat avec l'ONU

cf. p. 77

1. Promouvoir et respecter les droits humains.
2. S'assurer que les entreprises signataires ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.
3. Garantir la liberté d'association et le droit à la négociation collective.
4. Éliminer toutes les formes de travail forcé.
5. Abolir le travail des enfants.
6. Éliminer toutes les formes de discrimination au travail.
7. Adopter une approche préventive en matière de protection de l'environnement.
8. Prendre des initiatives afin de promouvoir une plus grande responsabilité environnementale.
9. Encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Droits et devoirs

Tous les pays reconnaissent la notion de « droits humains », basée sur la DUDH* (cf. p. 28) et la Charte des Nations unies. Compte-tenu des menaces pesant sur l'avenir de l'humanité à cause de la dégradation des équilibres écologiques et sociaux, la notion de « responsabilités humaines », qui est le pendant des droits, se diffuse. Différentes initiatives visent à associer aux droits, la responsabilité individuelle et collective.

- La Charte de la Terre propose de « reconnaître le lien d'interdépendance entre tous les êtres vivants ainsi que la valeur de toute forme de vie, quelle qu'en soit son utilité pour l'être humain ; accepter que le droit de posséder, de diriger et d'utiliser les ressources naturelles implique le devoir d'empêcher les dommages environnementaux et de protéger les droits de l'être humain ; affirmer que l'accroissement de la liberté, de la connaissance et du pouvoir implique la responsabilité de promouvoir le bien commun ; reconnaître que la liberté d'action de chaque génération est déterminée par les besoins des générations futures ».

- La Charte des responsabilités humaines (Alliance 21) estime que cette responsabilité comporte trois dimensions : assumer les conséquences directes et indirectes de nos actes ; s'unir pour sortir de l'impuissance ; reconnaître que notre responsabilité est proportionnée au savoir et au pouvoir de chacun. Elle invite chaque milieu social et professionnel à traduire concrètement un ensemble de règles de responsabilité qu'elle soumet au débat.

- La charte française de l'environnement indique que « toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » (art. 2), cf. p. 126.

http://allies.alliance21.org/charter/IMG/pdf/charte_fr.pdf ; <http://www.chartedelaterre.org>

Critères par composante du DD

➤ Schéma des composantes du développement durable

○ Intégrer des critères environnementaux cf. p. 102

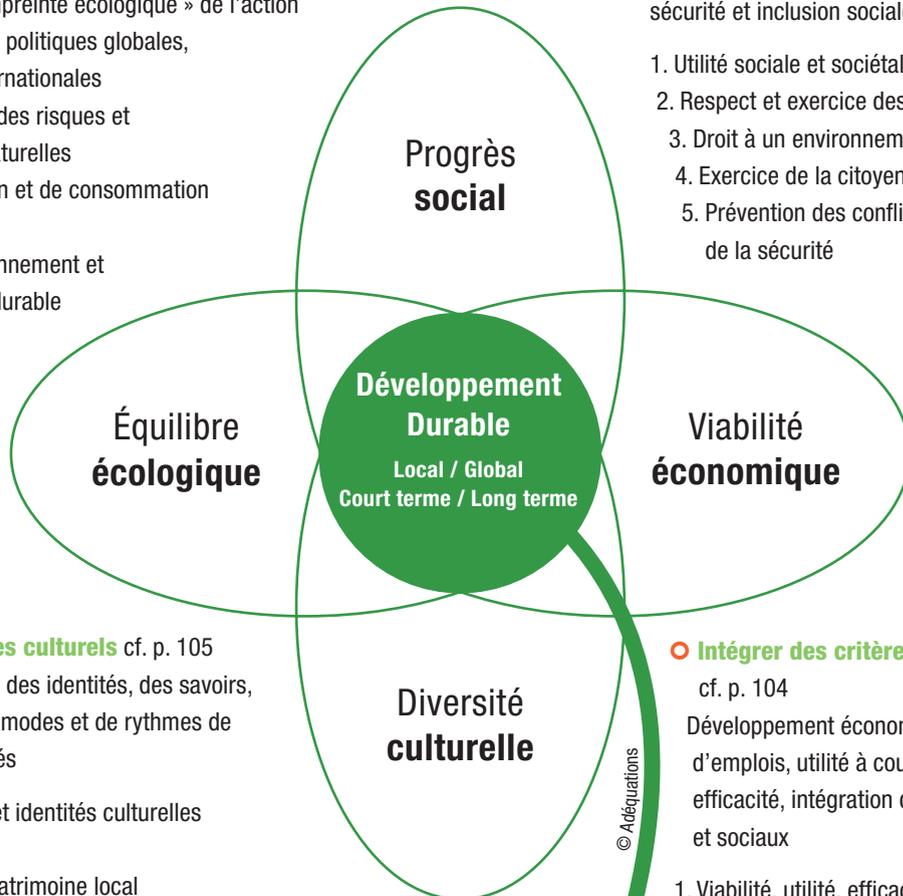
Préservation des ressources environnementales, des écosystèmes locaux et globaux, de la biodiversité, réduction de « l'empreinte écologique »

1. Estimation de « l'empreinte écologique » de l'action
2. Articulation avec les politiques globales, les conventions internationales
3. Prévention, gestion des risques et des catastrophes naturelles
4. Modes de production et de consommation durables
5. Éducation à l'environnement et au développement durable

○ Intégrer des critères sociaux et droits humains cf. p. 103

Développement humain, droits, éducation, réduction de la pauvreté et des inégalités, sécurité et inclusion sociales

1. Utilité sociale et sociétale
2. Respect et exercice des droits humains
3. Droit à un environnement sain
4. Exercice de la citoyenneté et l'état de paix
5. Prévention des conflits, renforcement de la sécurité



○ Intégrer des critères culturels cf. p. 105

Valorisation des libertés, des identités, des savoirs, des langues, respect de modes et de rythmes de développement diversifiés

1. Respect des libertés et identités culturelles
2. Partenariats culturels
3. Ressources locales, patrimoine local
4. Stratégies de formation/éducation
5. Processus de communication/transmission

○ Intégrer des critères de participation et d'appropriation cf. p. 101

1. Concertation avec les instances compétentes
2. Dispositifs pour informer, débattre, évaluer ensemble
3. Intégration des acteurs sociaux, économiques, politiques, culturels
4. Égalité femmes/hommes
5. Intégration des coûts des processus de participation dans le budget
6. Intégration du facteur temps, rythmes locaux
7. Flexibilité des objectifs, accueil des changements et des innovations

○ Intégrer des critères économiques cf. p. 104

Développement économique, création d'emplois, utilité à court et long termes, efficacité, intégration des coûts écologiques et sociaux

1. Viabilité, utilité, efficacité économiques
2. Impact favorable sur la sécurité alimentaire, les modes de production durables...
3. Appropriation/gestion par des structures locales
4. Renforcement du tissu économique local

○ Démocratie, enjeux sociétaux

- > Évolution vers des modes de production/consommation durables
- > Solidarité dans l'espace (Nord-Sud) et dans le temps (générations futures)
- > Responsabilité individuelle et collective (précaution, réparation...)
- > Participation des parties prenantes
- > Éducation

➤ Critères de participation (cf. p. 68)

1. Comment se concerta-t-on avec les parties prenantes et les instances concernées ?

- Identifier les acteurs déjà impliqués dans la thématique : pouvoirs publics, administrations, collectivités, ONG locales et internationales, instances coutumières, agences de coopération, bailleurs, Union européenne, syndicats, milieux de la recherche, entreprises locales et étrangères... Des partenariats sont-ils possibles ?
- Existe-t-il une « commission nationale du DD » ou une structure similaire ? Peut-on débattre avec ses membres, utiliser des ressources disponibles : résultats de groupes de travail, indicateurs ?
- Des recherches/enquêtes ont-elles déjà été réalisées sur la thématique ? Des instances participatives déjà été mises en place localement ? Avec quels résultats ? De quels acquis peut-on repartir ?

2. Quels sont les dispositifs prévus pour informer, débattre, évaluer, innover ensemble ?

- **Toutes les phases de l'action sont-elles « participatives » ?** Etudes préalables, diagnostic, élaboration, programmation, mise en œuvre, évaluation, désengagement...
- **Quelles sont les procédures ?** Commissions consultatives, groupes de travail intégrant les acteurs locaux, les élus, les communautés de base, les instances coutumières et religieuses, les services administratifs et techniques...
- **Sont-elles transparentes et bien différenciées selon leurs objectifs et les différentes phases de l'action ?** Analyse de la situation initiale, information du public, intégration à la décision stratégique, évaluations participatives...
- **Quels sont les outils d'information** et d'animation possibles ? Médias, bulletins d'information, radios et télévisions locales, campagnes d'affichages et prospectus réalisés localement, expositions, vidéos, cybercafés, fêtes de quartier, jeux, concours...
- **Sont-ils adaptés** au contexte, aux modes d'expression locaux ?
- Faut-il prévoir des outils de médiation interculturelle ?

3. Comment sont intégrés les acteurs sociaux, économiques, culturels, politiques ?

- Collectivités locales, corps intermédiaires, réseaux professionnels ; associations, syndicats ; milieux de l'éducation et de la recherche ; élus ; populations ayant moins accès aux responsabilités (paysans, sans-terres, femmes, jeunes, migrants, communautés autochtones...) ; autorités coutumières, lieux de savoirs traditionnels...
- Le rôle de chaque partenaire, sa représentativité, sa responsabilité, ce qui lui est demandé, les modalités de prise en compte de ses propositions sont-ils bien définis ?
- La concertation est-elle susceptible de faire surgir des risques de conflits sociaux, d'exclusions ? Quelles sont les instances paritaires de résolution d'éventuels conflits ?

4. Que prévoit l'action pour l'égalité femmes/hommes ?

- Comment est organisée l'intégration de femmes à tous les stades de l'action ? *Exemple : horaires de réunion, financement de la participation, de formations. Des dispositifs sont-ils prévus pour la parité (aux postes décisionnels, dans des comités de gestion, etc.) ?*
- L'accès et la formation de femmes aux technologies de l'information et de la communication sont-ils favorisés ?
- Des formations de personnels et de partenaires aux politiques de « genre » sont-elles envisagées ? (cf. p. 20 et p. 106)

5. Le coût des différents processus de participation figure-t-il dans le budget ?

- Quels sont les moyens mis à disposition ? (*ordinateurs, téléphone, papier, défraiement de temps de travail pour des congés de représentation et de formation, etc.*)
- Comment organise-t-on la gestion directe de tout ou partie du budget par les publics-cibles ? (*budget participatif*)

6. Comment le facteur temps est-il intégré ?

- Temps nécessaire pour comprendre la culture locale, pour consulter les acteurs, participer à la vie locale, réajuster, assurer la participation, pérenniser les acquis, assurer la maintenance, etc.
- Comment tenir compte des rythmes locaux, des emplois du temps et des charges de travail différents des hommes et des femmes, des différents groupes de populations ?

7. Les objectifs sont-ils flexibles ? Comment accueillir les changements et les innovations ?

- Au vu des résultats de la participation des publics-cibles et de leurs appréciations, l'action est-elle toujours pertinente ? Des compléments, des réajustements sont-ils envisagés ?
- Des propositions alternatives ont-elles émergé ? Font-elles consensus ? Comment les prendre en compte ?
- Par quels moyens l'utilité sociale et économique est-elle identifiée ?
- Des mécanismes participatifs permettent-ils la modification de l'action ou sa flexibilité dans le temps ?
- Des pratiques et des savoirs locaux ont-ils été intégrés ?
- Des changements sociaux ont-ils émergé ? La participation a-t-elle modifié des rapports sociaux, favorisé des contre-pouvoirs (*professionnels, associatifs, syndicaux, politiques...*) ?



➤ Critères environnementaux (cf. pp. 50, 56, 58)

1. Quels outils l'action met-elle en place pour estimer son « empreinte écologique » ?

- A-t-on fait un état des lieux du contexte de l'action au regard de l'environnement et des ressources naturelles ?
- A-t-on analysé les recherches existantes (études disponibles ou en cours, diagnostics, recherches prospectives, rapports d'ONG, etc.) ?
- Quelle est l'analyse de l'impact sur le capital naturel et écologique (local, régional, national) et sur l'environnement humain et urbain ?
- Intègre-t-on des données prospectives sur l'évolution démographique ?
- Les données permettent-elles d'établir un cahier des charges environnemental, avec des indicateurs de suivi de pollutions, d'émissions de gaz à effet de serre, des nuisances, des risques (notamment : changements climatiques, érosion de la biodiversité, désertification) ?
- Quelles sont les éventuelles mesures de protection et/ou de restauration des ressources utilisées ou potentiellement menacées ?

Comment l'action prend-elle en compte :

- Les contraintes et les potentialités du territoire physique, naturel, urbain
- L'intégration dans les écosystèmes locaux et leur préservation
- L'environnement naturel et agricole

Diagnostic des ressources locales et de leur renouvelabilité :

- eau : situation et gestion des nappes phréatiques, des eaux de pluies, efficacité des modes d'irrigation...

- sols : structure, fertilité, matière organique ; érosion, désertification...

- diversité biologique : faune, flore, écosystèmes, zones humides, forêts...

- L'environnement humain et urbain :

- la croissance des zones urbaines et péri-urbaines ; quelle planification ?
- la diversité des habitats, les constructions écologiques, les espaces verts
- le recyclage de déchets, y compris ceux issus de l'action
- l'accès aux services : électricité, eau potable, assainissement, voirie...
- la réduction et le traitement des pollutions, des nuisances *pollutions atmosphériques, des eaux, entreposages de produits toxiques...*
- les impacts sur la santé environnementale, notamment sur les enfants *bruit, pollutions, qualité de l'eau et de l'air...*

- **La répartition des responsabilités entre femmes et hommes** en matière de ressources environnementales ; l'action peut-elle augmenter ou diminuer l'accès de femmes à ces ressources ?

2. L'action s'articule-t-elle avec des politiques globales ?

- Les Conventions et Accords multilatéraux régionaux et internationaux sur l'environnement : Changement climatique, Biodiversité et Protocole biosécurité, Lutte contre la désertification... (Cf. pp. 47, 52, 50)
- Les stratégies et programmes aux niveaux local, national, sous-régional d'application des conventions et de protection de l'environnement : plans de lutte contre la désertification, législation sur l'introduction d'OGM*, gestion de l'eau et de l'assainissement, politiques forestières (cf. p. 56), semences locales, ressources halieutiques...
- Comment l'action concourt-elle à renforcer les capacités en matière de protection de l'environnement, de mise en œuvre des conventions, de négociation régionale, internationale ? En matière scientifique, technique, technologique ?

3. Quelles dispositions pour évaluer, prévenir et gérer les risques et les catastrophes naturelles ?

L'action entraîne-t-elle la prise de risques au niveau global ?

émissions de gaz à effet de serre (cf. p. 47)

L'action entraîne-t-elle la prise de risques au niveau local ?

industriels, écologiques, sur les paysages, la ressource en eau, les sites naturels, le patrimoine architectural, l'urbanisme, des constructions...

De quelle nature sont ces risques ?

- naturels (*inondations, zone sismique, volcanique...*)

- technologiques (*production, stockage et transport de matières dangereuses ; utilisation de produits toxiques ou non testés...*)

- Comment limiter les pollutions et les nuisances à la source ?
- Quels mécanismes budgétaires pour appliquer les principes de réversibilité, de réparation, de pollueur-payeur, de précaution ?
- Des formations sont-elles prévues ? *utilisation de produits dangereux (ex. pesticides) ; sensibilisation aux précautions à prendre*
Comment les risques éventuels affectent-ils les différents groupes sociaux et notamment les femmes, les communautés autochtones, les chômeurs... ?

L'action intègre-t-elle l'anticipation et la prévention de catastrophes naturelles et d'événements climatiques extrêmes ?

- Plans d'urbanisme adaptés, (re) constructions durables, anticipation d'inondations, choix des emplacements pour les équipements publics, anticipation de la montée des eaux sur les zones littorales ?
- La sensibilisation des administrations, de la population ; des formations techniques d'acteurs locaux ?

4. Quels modes de production, de consommation, d'activités durables l'action favorise-t-elle ? (cf. p. 30)

- L'action répond-elle à une demande effective, à un besoin matériel pertinent localement ? Comment la demande, les besoins en énergie, en eau, en terres à court, moyen et long termes sont-ils évalués ?
- Contribue-t-elle à orienter les modes de production et de consommation, les équipements collectifs dans un sens « durable » : non polluant, économe en énergie ? *produits recyclables, nécessitant peu d'emballages...*
- Quelles sont les mesures prises pour limiter les émissions de gaz à effet de serre ? *réduction des transports automobiles et déplacements inutiles, développement des transports en commun ;* (cf. p. 33)
- Une formation des acteurs à la maîtrise des consommations énergétiques et en eau est-elle envisagée ?
- Quels sont les activités, les emplois, les revenus réguliers créés en lien avec la protection de l'environnement et de la biodiversité, la gestion durable des ressources ?
- Les études intègrent-elles des structures locales, services publics et instituts de recherche locaux ou régionaux ?

L'action valorise-t-elle, utilise-t-elle en priorité

- des ressources énergétiques renouvelables : *solaire photovoltaïque et thermique, géothermie, micro-hydraulique, biomasse, éolien ?*
- des circuits courts et des modes de transports durables ? *véhicules « propres », vélo, feroutage, navigation fluviale*
- des matériaux écologiques, de préférence locaux ? *des constructions bio-climatiques, un recours aussi limité que possible à la climatisation, la valorisation des techniques et matériaux traditionnels*
- des produits agricoles biologiques, du compost, des semences locales ?
- une gestion des déchets de l'action (collecte, recyclage) ?

- **Fait-on appel à des fournisseurs locaux, des entreprises locales ?**

Les fournisseurs respectent-ils les normes environnementales ?

5. Quelles sont les initiatives pour éduquer à l'environnement et au développement durable ? (cf. pp. 42, 86)

- L'action favorise-t-elle une sensibilisation à la préservation des ressources naturelles locales et des équilibres écologiques globaux ?
- Prévoit-elle un volet « éducation à l'environnement » pour le personnel, les jeunes et les enfants, les partenaires, les entreprises, les fournisseurs ?
- Fait-elle appel à des ONG et acteurs locaux travaillant déjà dans le secteur en matière d'éducation, pour encourager les partenariats et multiplier les relais ? Les médias locaux sont-ils impliqués ?

➤ Critères sociaux et droits humains (cf. p. 27)

1. Quelle est l'utilité sociale et sociétale de l'action ?

- **Émane-t-elle d'une initiative locale ?**
- **Contribue-t-elle à réduire la pauvreté et les inégalités**, en particulier entre femmes et hommes ? À réduire le chômage, notamment des jeunes ?
- Améliore-t-elle la satisfaction de besoins de base et l'accès à des services : éducation, santé, assainissement, alimentation, habitat, travail... ?
- A-t-elle une utilité sociale identifiable sur le plan quantitatif (*création et partage d'activités, d'emplois, de revenus*) et qualitatif (*amélioration de la santé, de la sécurité, du niveau d'éducation, de l'information...*) ?
- Intègre-t-elle les facteurs démographiques : régulations, migrations saisonnières, et les évolutions sociales qui leur sont liées ?
- Prend-elle en compte des recherches en sciences sociales et politiques ?
- Comment s'insère-t-elle ou comment entre-t-elle en débat avec les systèmes de valeurs et les savoirs locaux ? (cf. critères culturels pp. 23, 105)
- Intègre-t-elle la satisfaction de besoins immatériels : culture, éducation, qualité de la vie, cohésion sociale, sécurité, renforcement des solidarités ?
- Renforce-t-elle le progrès de la démocratie, des libertés ?
- Favorise-t-elle l'accès à l'information, à la connaissance, aux technologies de la communication ? Notamment pour les femmes, les groupes sociaux défavorisés et les minorités culturelles ?
- L'accès à la formation juridique, économique, technologique ?

2. Comment l'action favorise-t-elle la construction et l'exercice des droits humains ?

Est-ce que l'action respecte l'ensemble des droits humains (cf. p. 28) et favorise les dynamiques locales visant à les construire ou à les renforcer ?

Santé (cf. p. 44)

- Intégration des composantes sociales, environnementales, économiques et participatives de l'action en faveur de la santé
- Accès à un coût acceptable aux médicaments de base et génériques
- Qualité de vie : accès aux soins de santé et à l'hygiène ; assistance sociale ; respect et valorisation des médecines traditionnelles
- Protection sociale, y compris dans le secteur informel

Alimentation et souveraineté alimentaire (cf. p. 39)

- Favoriser la production, le stockage, la commercialisation sous-régionale et la transformation de produits locaux, base du développement rural
- Favoriser une nourriture saine ; valoriser les produits locaux

Éducation (cf. p. 42)

- Scolarisation (au minimum jusqu'à l'âge légal d'accès à l'emploi), notamment des filles (cf. p. 43 et OMD p. 123)
- Accès à la formation initiale et professionnelle
- Accès aux services, aux équipements, aux activités culturelles et sportives

Logement (cf. p. 35)

- Accès aux parcs de logements/à la propriété immobilière et foncière, prévention d'expulsions, réhabilitation, constructions durables, gestion participative de bidonvilles

Égalité entre hommes et femmes (cf. pp. 20, 70)

- Respect des droits des femmes, lutte contre l'exploitation sexuelle
- Les objectifs et les moyens des actions sont-ils bien différenciés, les évaluations et études d'impacts comprennent-elles des indicateurs de genre ? Comment les hommes sont-ils associés aux projets dont les femmes sont bénéficiaires ?

Travail (Conventions de l'Organisation internationale du travail)

- Respect du droit du travail et des droits au travail
- Liberté d'association, reconnaissance du droit de négociation collective
- Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession
- Élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire (*à vérifier aussi au niveau des sous-traitants et partenaires*)
- Abolition effective du travail des enfants ; assurer les droits des enfants, respecter la Convention internationale sur les droits des enfants
- Promotion de la sécurité et de l'égalité professionnelle : accès au travail (*hommes/femmes, jeunes, handicapés...*) ; égalité H/F (*salaire et fonction*) ; pérennisation des emplois ; formation continue
- L'action crée-t-elle des activités innovantes, par exemple liées à la protection de l'environnement, aux services essentiels, à l'éducation ?
- Quel est le mode de répartition des richesses créées, de réinvestissements dans des biens communs accessibles à tous ?

Liberté et diversité culturelles (cf. p. 23 et critères culturels p. 105)

3. L'action appuie-t-elle le droit à un environnement sain ?

- Information, formation, mise en œuvre des principes de prévention, de précaution, de pollueur-payeur, de réparation ? (cf. pp. 12 et 119)
- Prise en compte des droits et des besoins des générations futures ? *lien avec l'évolution démographique locale et sous-régionale ;*
- Accès équitable et bonne gestion des ressources environnementales (*ainsi : air, eau potable, espaces naturels et urbains...*) ?
- Accès à l'information environnementale et à une Éducation au développement durable (EADD) ? (cf. p. 86)

4. Quels leviers l'action utilise-t-elle pour favoriser l'exercice de la citoyenneté ?

- Renforce-t-elle les capacités en matière d'accès et d'exercice des droits humains ? Le fonctionnement démocratique des institutions publiques ?
- Favorise-t-elle la participation à la vie publique ? *appui au plaidoyer, aux campagnes d'information, aux capacités de négociation*
- Intègre-t-elle l'expertise de syndicats et favorise-t-elle leur expression ?
- Favorise-t-elle l'éducation populaire, celle des adultes, notamment des femmes et des jeunes sortis du système scolaire ?
- Intègre-t-elle le rôle des migrants (cf. p. 85), minorités culturelles et religieuses, communautés autochtones (cf. p. 80) ?
- Favorise-t-elle l'accès aux technologies de l'information (cf. p. 24), à l'information sur les droits humains, économiques, sociaux, culturels et environnementaux (cf. p. 28) ?

5. L'action aide-t-elle à prévenir les conflits et à favoriser la paix et la sécurité ?

- Informe-t-elle, renforce-t-elle des processus de désarmement, de prévention et de résolution des conflits ? *Intermédiation entre populations ou zones à risque ; médiations environnementales*
- Comment prend-elle en compte les plus défavorisés et les exclus : *handicapés, familles mono-parentales, minorités culturelles, habitants de bidonvilles et de zones périphériques, populations marginalisées, communautés autochtones* ?
- Peut-on apporter un appui à des associations de victimes de conflits, de défenses des droits humains et de liberté de la presse, d'avocats, etc. ?

➤ Critères économiques (cf. p. 30)

1. L'action est-elle utile et efficace économiquement ?

• À quelles demandes sociales, à quels besoins matériels, en biens et en services l'action veut-elle répondre ?

• Ces demandes, ces besoins sont-ils cohérents par rapport au contexte et aux publics concernés ?

- Situation internationale dans le domaine concerné

ex : marché mondial, cours des matières premières ; lutte contre la désertification, l'effet de serre, la diminution de la biodiversité, etc.

- Stratégie nationale ou régionale de développement économique (ex. : NEPAD*), d'appuis sectoriels : *artisanat, agriculture, communications...*

- Action d'organismes locaux (*chambres de commerce, d'artisanat...*)

- Offre et activités économiques existant déjà, y compris informelles

- Niveau de solvabilité des différentes populations concernées, pertinence de l'objectif de solvabilité en fonction du contexte, prise en compte de situations différentes entre groupes sociaux, entre femmes et hommes, etc.

Ainsi : différence entre ce qui peut relever de services publics marchands (eau, électricité), de services non marchands (santé, assurance santé)

- Modes d'organisation des partenaires, réalisations déjà existantes

- Techniques et technologies propres, appropriées et appropriables

• Quels éléments sont pris en compte dans l'évaluation des coûts et des bénéfices, à court, moyen et long termes ?

• L'action est-elle reproductible ? Dans quelles conditions ?

• Peut-elle avoir un effet démultiplicateur ? À quelles conditions ?

• Les calculs économiques intègrent-ils toutes les externalités ?

- Environnementales : impacts à moyen et long termes, pollutions, dégradation de sites, émissions de GES*, diminution de la biodiversité...

- Culturelles : impacts sur la diversité culturelle et linguistique locale, sur les pratiques traditionnelles... ; les évolutions en cours

- Sociales : respect des droits, niveaux de salaire corrects, coûts de formation initiale et continue

- Économiques : réhabilitation de dommages, fuite de compétences (*ex. cadres des administrations locales vers les agences d'aide*), risques de corruption

- Démographiques : ampleur des investissements ruraux et urbains

- Participatives : budget pour la concertation, l'éducation

- Formation des équipes de gestion, acquisition de systèmes comptables adaptés, coûts de maintenance, approvisionnement en biens nécessaires au fonctionnement à court et long terme

2. L'action a-t-elle un impact positif et durable sur :

- La création et la sécurisation durable d'emplois, de sources de revenus, d'activités économiques ; notamment pour les femmes, les jeunes, les communautés autochtones, les catégories de populations marginalisées sur le plan culturel, social, économique ?

- La mobilisation de forces de travail et de compétences locales ?

- La sécurisation alimentaire, l'auto-suffisance ?

- La redistribution équitable de revenus et de richesses, notamment entre femmes et hommes et entre générations ?

- L'accès au crédit, la gestion du crédit, l'évolution de l'épargne ?

- Le renforcement de services publics, la diversification de l'offre de services adaptés au contexte local ?

- L'émergence de personnes qualifiées pour des métiers qui peuvent se développer ; ainsi concernant les droits humains, la protection de l'environnement, les TIC*, la maintenance... ?

• **Quel est son impact sur les modes de consommation, de production, de commercialisation durables ?** (cf. p. 31, critères environnementaux)

3. Est-elle appropriée et gérable par des structures locales ?

- S'articule-t-elle avec la recherche et l'enseignement économique ?

- Favorise-t-elle la formation à la gestion, au commerce, à l'économie ?

- Quel est l'apport en fonds propres, en fonds locaux, en épargne des migrants ? (cf. p. 85)

- Lors du transfert des responsabilités à des organes locaux et de l'équilibrage économique de l'action, tient-on compte des externalités environnementales et sociales ? (cf. point 1)

- Y a-t-il des comités d'usagers ? Sont-ils paritaires (femmes/hommes) ?

La gestion du budget est-elle transparente ? Est-elle participative ?

- Faut-il se prémunir contre des risques de détournement de fonds ?

4. L'action renforce-t-elle le tissu économique local ?

• Soutien d'un tissu micro-économique viable, développement local et renforcement de l'attractivité du territoire concerné

• Articulation avec d'autres actions locales, régionales, nationales et synergies en termes de créations d'activités économiques complémentaires ; pérennisation de ces activités

• Intégration des différents aspects d'une filière : production, transformation, commercialisation, information sur les produits

• Valorisation de l'économie sociale et solidaire, des formes citoyennes de finances solidaires, des mutuelles, du micro-crédit (cf. p. 33)

• Articulation avec des filières de commerce équitable (cf. p. 32), d'écotourisme (cf. pp. 29, 33), de gestion forestière durable (cf. p. 57)

• Renforcement des PME-PMI locales, coopératives de production, associations engagées dans des activités productives, mutuelles

• D'une manière générale, comment sont mis en valeur ou renforcés :

- Les ressources ou productions locales : matières premières, produits agricoles, bâti, patrimoine, médicaments produits sur place

- Les technologies et les services locaux ou sous-régionaux : fabrication, commerce de gros et de détail, entreposage...

- Les industries de l'information et de la culture - arts, spectacles et loisirs, services immobiliers, services professionnels, scientifiques et techniques, biotechnologies...

• Les infrastructures, les ressources, les équipements locaux et sous-régionaux sont-ils renforcés par l'action ?

➤ Critères culturels (cf. pp. 23, 42)

1. Comment les aspects culturels sont-ils pris en compte dans le diagnostic, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action ?

• Comment la démarche de DD est-elle traduite localement ?

Quels sont les termes utilisés en langues locales ?

- Quelle est la situation du pays, de la population concernée au regard des libertés et des droits culturels ? *égalité entre hommes et femmes, participation politique, liberté religieuse, politique, linguistique, situation des peuples autochtones, des migrants*
- Quels sont les pratiques et spécificités culturelles, les identités locales, la situation des femmes, l'apport et le rôle social et économique de différentes populations, de minorités ?
- Est-on en présence d'exclusions : fondées sur le mode de vie (*langue, religion...*) ; sur le genre (cf. p. 20), sur l'exclusion de la participation sociale, politique, économique en raison de spécificités culturelles ou religieuses ? Comment prendre en compte ces faits ?
- Comment le processus d'appropriation de l'action et de pérennisation des acquis prend-il en compte les spécificités, la diversité culturelle, les rythmes locaux ?
- Quel est le rôle et le poids d'autorités coutumières, religieuses ?
- Y a-t-il des minorités ? Quel est leur statut, leur rôle, leur fonction économique, sociale, politique ?
- Quelle est la répartition des rôles sociaux, des pouvoirs et responsabilités, des savoirs entre les femmes et les hommes ?
- Quels sont les langues locales, dialectes, modes d'expression ?
- Quels sont les modes, lieux et moyens de communication, d'échanges ? (*d'informations, de produits, de savoirs*)
- Quels sont les modes et outils de participation, de démocratie locale, de médiation, de résolution des conflits ?
- Y a-t-il des structures spécifiques de propriété en milieu rural et urbain, d'héritages ? Quelles sont les évolutions en cours ?
- Y a-t-il des instances juridiques traditionnelles, des droits coutumiers ?
- Quels modes d'organisation et de gestion des milieux et des ressources naturels ; rapports avec l'espace, la terre, la faune, l'eau ?
- Y a-t-il des techniques locales ayant fait leurs preuves, comment les utiliser, les réhabiliter, les transmettre ? *irrigation, construction de murets anti-érosion, climatisation naturelle dans les habitations...*
- Comment évoluent les modes d'alimentation, comment valoriser et utiliser des produits locaux et/ou de la sous-région ?
- Peut-on valoriser des techniques de soins, les compétences de tradipraticiens, des plantes médicinales locales ? (cf. p. 45)

2. Quels partenariats culturels peut-on nouer ?

- Avec les associations locales, les acteurs publics et privés, les bibliothèques, les entreprises culturelles... *examiner les complémentarités/échanges d'expertise possibles, les échanges possibles entre associations, chercheurs, enseignants...*
- Avec les universités, les centres de recherche locaux et régionaux
- Avec les réseaux et associations travaillant sur la thématique culture et développement, culture et démocratie

- Avec les migrants qui peuvent être des médiateurs du fait de leur appartenance pluriculturelle
- En cas d'incompréhensions, fait-on appel à des médiateurs ?

3. A-t-on l'occasion de favoriser les ressources locales, de valoriser les patrimoines ?

- Le patrimoine, les productions et les biens culturels locaux ?
- Les ressources locales en matière de recherche, d'enseignement ?
- Constructions : respect de l'architecture locale, des matériaux
- Les produits culturels locaux, les entreprises locales (*édition de livres, impression de rapports*), les traducteurs et les interprètes ?
- Peut-on favoriser l'émergence de talents et de créateurs ?
- Évite-t-on les envois, la diffusion de livres, outils informatiques, outils pédagogiques non adaptés, périmés ?

4. Quelle stratégie de formation/éducation pour renforcer les capacités au Nord comme au Sud ?

- Y a-t-il des transferts de compétences possibles du Sud vers le Nord et Sud-Sud : *nouvelles définitions du développement, techniques économiques, participatives, de soins, arts...* ?
- Les coopérants sont-ils formés au respect de la diversité culturelle, à la culture locale, à la médiation ; leur apprentissage des langues locales est-il favorisé (*financement de formations, disponibilités dans les emplois du temps*) ?
- Peut-on intégrer la dimension culturelle de l'action dans les initiatives d'éducation à la solidarité internationale et au développement durable au Sud et au Nord ?

5. Comment des processus de communication/transmission sont-ils intégrés ?

- Capitalisation, mémoire, transmission : a-t-on l'occasion de recueillir le savoir des anciens, de populations en prise avec l'environnement naturel et agricole ; d'organiser la transmission de techniques et de savoirs ?
- Peut-on favoriser les technologies de l'information et de la communication, leur accès aux femmes et aux jeunes ? Si l'action a un site web ou des cyber-consultations, un soutien à l'utilisation d'Internet est-il prévu ? Utilise et diffuse-t-on des logiciels libres ?
- Quels sont les partenariats avec les radios, TV, presse locale ?
- La capitalisation du projet et les rapports d'étape incluent-ils une analyse des aspects culturels qui ont interagi avec le projet ?



➤ Critères de genre en vue de l'égalité entre hommes et femmes

Les institutions de développement, collectivités territoriales, organisations de solidarité internationale, associations de migrants... qui intègrent de façon transversale les relations sociales entre femmes et hommes dans leurs activités, font un choix à la fois politique et pratique. Elles concrétisent leurs objectifs en faveur des droits humains et de la réduction des inégalités. Elles améliorent leur efficacité sur le plan technique. Ces démarches s'appliquent à tous les niveaux : orientations générales, fonctionnement interne, actions au Sud et au Nord (cf. p. 20).

○ Les orientations stratégiques

- L'égalité entre femmes et hommes et la perspective de genre figurent-elles dans vos statuts, votre charte éthique, les documents stratégiques et d'orientations ?
- Les documents stratégiques annuels et pluriannuels prennent-ils en compte le genre de façon transversale ? Quels sont les objectifs fixés, les résultats attendus, les mécanismes d'évaluation ?
- Quel est le budget prévu pour cette politique de genre ?
- Avez-vous un-e responsable genre ? Participe-t-il-elle aux réunions stratégiques et aux groupes de travail sectoriels et thématiques ?

○ Le fonctionnement de l'institution

- Est-ce que la gestion des ressources humaines prend en compte le genre et l'égalité entre femmes et hommes ?
Recrutements, prise en compte des contraintes spécifiques des femmes, facilités de garde des enfants, horaires des réunions...
- Quels sont les critères en matière d'égalité professionnelle, de partage des responsabilités, de processus de décision ?
Ex. : Parité dans les conseils d'administration et d'orientation, à la tribune des colloques ; choix du vocabulaire : au lieu de « les hommes », « les personnes » ; remplacer « droits de l'homme » par « droits humains » ou « de la personne » (Canada) ; féminisation des noms de métiers : une chercheure ; les participant-e-s ou les participantEs.
- Prévoyez-vous des formations à la politique de genre pour les permanents et les bénévoles ? Y intégrez-vous des partenaires du Sud ?

○ Les actions au Nord

- Vos initiatives d'information, d'éducation, de sensibilisation, de communication intègrent-elles une pédagogie sur le genre ?
Ex. : dans une campagne sur la pauvreté, intégration d'informations différenciées sur la situation des femmes et des hommes ; propositions politiques et concrètes concernant les droits des femmes ; attention prêtée à l'image des femmes et des hommes véhiculée par les affiches et messages de communication (cf. p. 87)
- Vos stratégies de plaidoyer, de participation aux négociations internationales prennent-elles en compte les droits des femmes ?
Rappel des conventions et plans d'action internationaux (Pékin, cf. p. 70 ; CEDEF) ; équipes de négociateurs-trices paritaires...*

○ Les actions dans les pays du Sud

Intégration globale du genre

- Votre action intègre-t-elle une analyse et des objectifs de genre dès sa conception et à toutes les étapes de sa mise en œuvre, suivi et évaluation ? Prend-elles en compte les travaux et expériences de partenaires du Sud sur le genre ?

Ex. : clause concernant le genre dans les appels d'offres et les critères de sélection de recrutements ; chapitre détaillant les objectifs et les moyens pour prendre en compte le genre ; budgets.

- Des formations au genre et à l'égalité F/H sont-elles prévues ?
- Les actions humanitaires et post-crisis prévoient-elles des dispositifs adaptés selon le genre ?

Ex. : utilisation du « Passeport pour l'introduction de la perspective genre dans les programmes d'urgence » de la FAO et du PAM.

- Les négociations de paix intègrent-elles les femmes, renforcent-elles leur participation, leurs droits ?

Analyse du contexte spécifique

- Employez-vous un-e expert-e genre local-e pour vous aider à comprendre le contexte culturel, un-e médiateur-trice ? Avez-vous pris connaissance des données déjà existantes ?

Via les ministères pour la Promotion de la femme, les observatoires, centres de recherche, rapports parlementaires...

- Comment le pays traduit-il les conventions internationales en lois nationales ? L'action renforce-t-elle l'application de ces dispositifs ?
- Quelle est la situation des rapports sociaux de sexe ?

Discriminations, emplois, fonctions sociales, nombre de femmes parlementaires, ministres, responsables de collectivités locales... Division du travail, répartition des terres et droits fonciers, des ressources naturelles, des emplois, des revenus...

- Quelles sont les évolutions à l'œuvre ? Avez-vous identifié et rencontré les acteurs engagés en faveur des droits humains ?

Appel aux compétences de femmes et hommes reconnus dans la recherche, la culture, la politique, le monde associatif et syndical...

Impact de l'action

- Quel est l'impact attendu de l'action sur les inégalités entre hommes et femmes, le partage du pouvoir et des revenus, sur l'évolution des comportements sociaux masculins et féminins... ?

En règle générale, trois possibilités peuvent être vérifiées : l'action est neutre ; elle réduit les inégalités ; elle peut aggraver des situations et il faut prévoir des correctifs.

- Avez-vous formulé des indicateurs par genre (cf. p. 95) et prévu des moyens pour les renseigner et en assurer le suivi ?
- L'action a-t-elle allégé le nombre d'heures de travail des femmes, aux niveaux domestique, productif et communautaire ? A-t-elle renforcé leur accès aux responsabilités, aux savoirs ?
- L'action renforce-t-elle la sensibilisation et les compétences des hommes au Sud comme au Nord en matière de partage du pouvoir, des temps de parole, des responsabilités ?

Appui aux hommes progressistes, parfois en difficulté en raison d'une image défavorable culturellement.

Quels indicateurs de DD ?

La question des indicateurs de développement durable est récurrente depuis la Conférence de Rio, dont le plan d'action indique que « les pays, à l'échelon national et les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, à l'échelon international, devraient définir la notion d'indicateurs du développement durable » (chap. 40). Depuis, différentes séries d'indicateurs ont été produites.

L'expérience a montré qu'il est difficile de se baser sur des ensembles d'indicateurs établis. Les indicateurs d'urbanisation durable, d'agriculture, de santé, de services essentiels, de biodiversité, d'assainissement, de constructions de barrages, etc., ne peuvent pas être similaires. Des indicateurs spécifiques gagnent donc à être formulés, en lien avec les objectifs de l'action et les critères de DD établis, en puisant le cas échéant dans des cadres disponibles et en les précisant en tenant compte des situations différentes et des inégalités entre hommes/femmes. D'autre part, il faut innover pour trouver des modalités permettant les liens entre différentes séries d'indicateurs sectoriels (économiques, sociaux, environnementaux, culturels, de gouvernance démocratique) afin d'évaluer par des indices synthétiques les processus de transformation en interaction dans ces différents domaines.

Suggestion

Des critères pour les indicateurs...

- Élaborer les indicateurs de façon démocratique, en organisant un débat public et une évaluation régulière de leur pertinence ; seule une démarche participative peut permettre une hiérarchisation des indicateurs et un contrôle de leur suivi. Les parlements devraient y être associés (dans le cas de stratégies nationales de DD), ainsi que les groupes de la société civile (cf. p. 68).
- Intégrer les indicateurs en amont aux procédures de décision, les articuler aux objectifs stratégiques et aux priorités ; les indicateurs ne doivent pas servir seulement au processus d'évaluation a posteriori.
- Associer les partenaires à l'élaboration de critères et d'indicateurs adaptés localement et culturellement et soutenir le renforcement de leurs capacités dans ce domaine.
- Intégrer systématiquement la dimension « sexo-spécifique » : les indicateurs sociaux, économiques, environnementaux, culturels doivent être formulés selon le genre, dans la mesure où les situations initiales et les objectifs peuvent être différents (cf. pp. 20, 109).
- Poursuivre la recherche avec les partenaires du Sud et les propositions pour des méthodes composites permettant d'articuler les listes d'indicateurs sociaux, économiques, environnementaux, culturels...
- Ne pas se limiter à des listes cloisonnées par « piliers » du DD : intégrer les principes transversaux (indicateurs pour les 27 principes du DD (cf. p. 119), indicateurs d'articulation des échelles de territoires et de temps, etc. (cf. p. 97).
- Intégrer aux indicateurs les risques et la planification du passage aux modes de production/consommation durables : intégration au PIB* des externalités, efficacité énergétique, décroissance d'activités en lien avec la réduction d'émissions de gaz à effet de serre...
- Réfléchir à des indicateurs qualitatifs de transformation sociale, d'évolution de mentalités.
- Se donner les moyens de la vérification, de l'évaluation sur la durée ; intégrer à la démarche des universités, des centres de recherche et des structures d'expertise de la société civile.



➤ Quelques indicateurs formulés par des institutions

○ Les indicateurs de développement durable des Nations unies

La commission du DD des Nations unies (cf. p. 64), avec différentes agences internationales (PNUE*, PNUD*, Banque mondiale, OCDE*, OMS*) a établi en 1996 une liste de 134 indicateurs. Différents pays et institutions ont été volontaires pour tester 58 indicateurs à caractère opérationnel. Ce processus devrait faire l'objet d'une nouvelle proposition d'indicateurs en 2006. <http://www.un.org/esa/sustdev/natlinfo/indicators/isd.htm>

○ L'indicateur de développement humain (IDH)

Créé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), c'est un indicateur composite qui mesure l'évolution d'un pays selon trois critères de base du développement humain : santé et longévité (mesurées d'après l'espérance de vie à la naissance), savoir (mesuré par le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation combiné du primaire, du secondaire et du supérieur), et un niveau de vie décent (mesuré par le PIB* par habitant en parité de pouvoir d'achat en dollars). Il est complété par un indicateur de participation des femmes (IPF). <http://hdr.undp.org/statistics> ; <http://hdr.undp.org/reports/global/2005/francais/>

○ Indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement

Les OMD* sont constitués de 8 objectifs, 18 cibles et 48 indicateurs (cf. ces indicateurs p. 123). Le suivi des indicateurs est consultable sur : http://millenniumindicators.un.org/unsd/mifre/mi_goals.asp

○ Indicateurs français de développement durable

L'IFEN* a procédé à une estimation des indicateurs de l'ONU* et produit en 2003 une série de 45 indicateurs, présentés selon cinq axes : croissance soutenable, patrimoine et ressources « critiques » ; dimension spatiale et perspectives globales ; satisfaction des besoins des générations présentes ; long terme et générations futures (cf. p. 110). Dans le cadre de la stratégie nationale de DD, un groupe de travail interministériel a prolongé ce travail par un rapport « Indicateurs nationaux de DD, lesquels retenir » ? (cf. ces indicateurs p. 110).

Le Comité national du DD* (cf. p. 66) a produit fin 2003 un avis « Vers une empreinte de DD » proposant une réflexion sur la notion d'indicateurs, mettant l'accent sur les relations à instaurer : avec les objectifs, l'échelle de temps, de territoires, avec les acteurs, les stratégies locales et nationales (cf. références ci-dessous).

Le CICIP* (cf. p. 66) a initié une concertation pour élaborer des indicateurs pour l'action internationale de la France. <http://www.ifen.fr/donIndic/Indicateurs/idd.htm> ; *Indicateurs nationaux de développement durable*, MEDD, La documentation française, 2004 ; http://www.premier-ministre.gouv.fr/acteurs/premier_ministre/les_services_premier_ministre_195/conseil_national_developpement_durable_267/actualite_developpement_durable_50413.html

○ Indicateurs de la stratégie européenne de DD (cf. pp. 65, 127)

La Commission européenne a établi une liste d'indicateurs pour suivre la mise en œuvre des priorités politiques adoptées lors des Conseils européens de Göteborg et Barcelone ou qui correspondent aux engagements pris par l'UE* au Sommet mondial du DD*. 12 indicateurs-clés correspondent aux principaux thèmes du DD identifiés aux niveaux européen et international, 45 indicateurs de politiques principales, correspondant aux objectifs essentiels de chaque thème et 98 indicateurs analytiques, correspondant à la mise en œuvre des objectifs essentiels.

http://epp.eurostat.cec.eu.int/portal/page?_pageid=1998,47433161,1998_47437045&_dad=portal&_schema=PORTAL

○ Indicateurs du Plan bleu pour la stratégie méditerranéenne de DD

Suite à un travail préparatoire de deux ans par la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), 130 indicateurs ont été retenus lors d'un atelier en 1999. Un nouveau jeu restreint d'indicateurs prioritaires est en cours de définition pour le suivi de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (cf. p. 112).

<http://www.planbleu.org/methodologie/outilsEtMethodes.html>

○ Autres institutions

Les différentes agences de l'ONU* (OIT*, OMS*, etc.) produisent des indicateurs spécifiques. L'OCDE*, la Banque mondiale travaillent sur des indices de bien-être économique (cf. pp. 109, 113).

<http://devdata.worldbank.org/wdi2005/Copyright.htm> ;

<http://siteresources.worldbank.org/INTEEI/936217-1115801208804/20486265/IndicatorsofEnvironmentandSustainableDevelopment2003.pdf> ; Réseau de recherche sur les indicateurs de DD : <http://www.sustainabilityindicators.org/>

Genre

Intégrer le genre dans les indicateurs de DD

Le PNUD* a complété son indice de développement humain et son indice de pauvreté humaine par un indice sexo-spécifique de participation des femmes (ISPF), qui prend en compte les inégalités entre hommes et femmes par rapport aux critères de l'IDH (cf. p. 108), dans les domaines de l'économie, du revenu, de la participation politique et de la prise de décision. La coopération suisse (DCC) utilise un guide d'intégration du genre pour permettre une interprétation plus qualitative de données quantitatives, applicable dans les cycles de projet. La Commission économique pour l'Afrique (ONU*) a créé un indice du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA).

<http://www.sdc.admin.ch/index.php?navID=22699&langID=2&userhash=fdaf5ca270e3560204378460cb75fec9> ; http://www.genreenaction.net/article.php3?id_article=3087 ; <http://www.uneca.org/fr/acgd/fr/1024x768/acgd.htm>



ENJEUX

Remplacer le PIB, indicateur de richesses insuffisant ?

L'Agenda 21 (40.4) indique que « les indicateurs courants, tels que le produit national brut et la mesure des divers courants de ressources ou de pollution ne permettent pas d'évaluer la durabilité des systèmes. Les méthodes d'évaluation des interactions entre les divers paramètres de l'environnement, de la démographie, de la société et du développement ne sont pas suffisamment développées et appliquées. Il faut donc élaborer des indicateurs du développement durable afin qu'ils constituent une base utile pour la prise de décisions à tous les niveaux et contribuent à la durabilité autorégulatrice des systèmes intégrés de l'environnement et du développement ».

Le DD considère la croissance économique non comme une fin en soi mais comme un moyen de générer des richesses, à condition que celles-ci soient redistribuées équitablement et que leur production n'entame pas le patrimoine naturel, social et culturel des générations futures. Dans les faits, la croissance du PIB* s'accompagne fréquemment d'inégalités et d'exclusions. Mesurant les activités de production qui suscitent des flux monétaires, le PIB ne prend pas en compte les « externalités ». Modes de production non viables, catastrophes industrielles, pollutions... génèrent des activités, par exemple liées au trafic routier, à la remise en état d'eaux non potables, qui viennent augmenter le PIB*, alors même que le capital naturel et humain peut s'épuiser. Des recherches se poursuivent pour de nouveaux indicateurs, comme l'indice de développement humain du PNUD, le « PIB* vert », les indicateurs de « bien-être économique » (OCDE*). En particulier, il est nécessaire de mesurer l'évolution du découplage entre croissance économique et émissions de GES* (cf. p. 47, 61). En France, un rapport sur de nouveaux indicateurs de richesses a été remis à la DARES* (cf. références ci-dessous).

- La « Global leaders of tomorrow environment task force » du Forum économique mondial (Davos) a créé un indice de soutenabilité environnementale pour 142 pays ; <http://sedac.ciesin.columbia.edu/es/esj>
- L'indicateur de progrès véritable, Genuine progress indicator, de l'Institut redefining progress (GPI) ; <http://www.rprogress.org/projects/gpi/>
- L'indicateur de santé sociale du Fordham Institut (FIISP) démontre une dégradation de la qualité sociale au fur et à mesure de la croissance économique.
- L'indicateur d'insécurité sociale, proposé par l'IDD, testé en Belgique ; <http://www.iddweb.be/>
- Le baromètre français des inégalités et de la pauvreté ; <http://www.bip40.org/fr>
- L'indicateur de bien-être économique ; <http://www.csls.ca/iwb.asp>
- L'indice de bien-être des nations combine un indice de bien-être humain et un indice de bien-être de l'écosystème, proposant une analyse pour la plupart des pays de la planète (cf. p. 113).
- L'empreinte écologique (cf. p. 30), l'indice Planète vivante (WWF), (cf. p. 52) montrent que les capacités de régénération de la biosphère ont été dépassées à partir des années 70, du fait des activités humaines.

La plupart de ces dispositifs visent à intégrer le bien-être (santé, sécurité...), les richesses non monétaires : bénévolats, travail domestique, et à soustraire les pertes (pollution, érosion de ressources ; chômage, inégalités...). Leur application aux pays du Sud est peu développée. Les processus de libéralisation, d'intégration régionale, d'harmonisation des aides (cf. p. 98) tendent à généraliser des cadres économiques basés sur la croissance. Un accord de la communauté internationale pour de nouvelles procédures supposerait de dépasser le paradigme culturel dominant depuis plusieurs décennies, qui affecte une valeur en soi aux points de croissance économique.

<http://www.travail.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-indicateurs-richesse-developpement.pdf> ; <http://www.ptolemee.com/dares/Seminaire1510.html> ; *Les nouveaux indicateurs de richesse*, J. Gadrey, J. et F. Jany-Catrice, 2005, La Découverte ; <http://developpementdurable.revues.org/document1695.html> ; <http://www.iddweb.be/> ; *Qu'est-ce que la richesse ?*, Dominique Meda, Patrick Viveret ; *Notre empreinte écologique*, Wackernagel, Ecosociété, 1999

Exemples d'objectifs et d'indicateurs nationaux ou sous-régionaux de DD

➤ Les indicateurs de l'Institut français de l'environnement (2003) cf. p. 108

○ Axe 1 - Croissance soutenable

- **Une croissance « éco-efficace »** : émissions de CO₂ et PIB* ; consommation d'énergie et PIB* ; consommation de matières premières et PIB ; mobilité et PIB ; production de déchets et revenus des ménages ; éco-efficacité du secteur agricole.
- **Intégration de l'environnement dans la structure productive** : production d'énergie à partir de ressources renouvelables ; évolution du transport par rail ; agriculture biologique ; évolution du mode de traitement des ordures ménagères ; dépenses de protection de l'environnement dans l'économie française.

○ Axe 2 - Patrimoines et ressources critiques

- **Utilisation durable des ressources** : production de granulats ; artificialisation du territoire ; évolution des usages agricoles des sols et teneurs en matière organique ; surexploitation des ressources halieutiques.
- **Entretien et transmission des patrimoines** : contamination des eaux continentales par les pesticides ; biodiversité ; état de santé et espérance de vie de la population ; part des jeunes sortant du système éducatif sans qualification ; insécurité routière ; dépenses de protection de la nature ; entretien et protection du patrimoine monumental.

○ Axe 3 - Dimension spatiale et perspectives globales

- **Répartition et inégalités spatiales** : étalement urbain ; répartition des risques sur le territoire ; pression touristique.
- **Relation de la France avec le reste du monde** : contribution à l'effet de serre ; aide publique au développement ; gouvernance et respect du droit communautaire (Union européenne).

○ Axe 4 - Satisfaction des besoins des générations présentes

- **Inégalités et exclusions** : inégalités de salaire entre hommes et femmes ; part des ménages sous le seuil de pauvreté ; risques professionnels ; accès à la justice.
- **Comportements d'insatisfaction** : taux de suicide ; abstention aux élections ; engagement associatif ; confiance dans les institutions en matière d'environnement.

○ Axe 5 - Long terme et génération futures

- **Principe de responsabilité et de précaution** : effort de recherche et développement ; dette publique ; déchets radioactifs de haute activité et vie longue ; Agendas 21 locaux.
- **Vulnérabilité et adaptation à l'imprévisible** : indépendance énergétique ; créations et cessations d'entreprises ; dépenses pour la formation continue ; spécialisation des exploitations agricoles et pratiques de rotations culturales ; risques naturels.



➤ Les objectifs de la stratégie française de DD pour la coopération internationale, 2003 cf. p. 66

A. Renforcer la lutte contre la pauvreté par une solidarité accrue en faveur des pays en développement

1. Permettre le développement humain grâce à des dispositifs de santé, de protection sociale et d'éducation améliorés et à la production en commun de savoirs adaptés

Objectif 1 : Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales de santé et d'éducation ainsi qu'un soutien aux populations les plus vulnérables, tant en milieu rural qu'urbain

Objectif 2 : Porter une attention particulière à l'accès aux médicaments des pays en développement

Objectif 3 : Favoriser la formation de cadres scientifiques dans les pays en développement, notamment en agronomie, santé, économie, environnement et sciences sociales

2. Contribuer à l'accès des populations les plus démunies aux services essentiels

Objectif : Favoriser l'élaboration de stratégies nationales dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et soutenir des projets de développement durable en milieu urbain et rural

3. Promouvoir le développement économique équilibré des territoires, notamment en milieu rural

Objectif 1 : Permettre aux pays en développement de renforcer leur sécurité alimentaire tout en gérant durablement leurs ressources naturelles

Objectif 2 : Développer le tourisme durable, en particulier dans les communautés rurales

Objectif 3 : Aider à la préservation et à l'utilisation durable de la biodiversité

4. Encourager le développement d'initiatives au niveau des autorités locales et de la société civile

Objectif 1 : favoriser la coopération entre collectivités territoriales en vue de renforcer les capacités locales

Objectif 2 : soutenir les actions des ONG, notamment celles en faveur du commerce équitable

Objectif 3 : orienter la politique de co-développement vers le développement durable des pays concernés

5. Intégrer les objectifs de DD dans les instruments de l'aide française, notamment le traitement de la dette

Objectif 1 : Mise en œuvre de « désendettement-développement »

Objectif 2 : Mettre en place des indicateurs de développement durable

Objectif 3 : Orienter l'action du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) vers des projets de développement durable

B. Maîtriser la mondialisation et renforcer la gouvernance internationale du développement durable

1. Appuyer la contribution des deux institutions sociales mondiales majeures, OMS* et OIT*, aux débats sur la mondialisation

Objectif : Promouvoir, notamment vis-à-vis des pays du Sud, l'implication de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation internationale du travail à tous les niveaux d'élaboration et de mise en œuvre de politiques internationales, en particulier les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté

2. Renforcer la gouvernance internationale de l'environnement, en particulier par la mise en place d'une organisation mondiale spécifique

Objectif 1 : Renforcer l'efficacité des accords multilatéraux sur l'environnement

Objectif 2 : Renforcer le Programme des Nations unies pour l'environnement, préfiguration d'une future Organisation mondiale de l'environnement

Objectif 3 : Renforcer l'adhésion à l'approche du développement durable par les biens publics mondiaux

3. Soutenir les efforts en faveur de la diversité culturelle et de la francophonie

Objectif 1 : Adoption d'une convention internationale sur la protection de la diversité culturelle à la 33^e Conférence générale de l'UNESCO (automne 2005)

Objectif 2 : Accroître le rôle de la francophonie au service du DD

4. Mieux intégrer le DD dans les négociations commerciales et dans le cadre de partenariats régionaux

Objectif 1 : Encourager les études d'impact et de durabilité dans les négociations commerciales de l'Union européenne

Objectif 2 : Élaborer d'ici fin 2005, avec nos partenaires, une stratégie méditerranéenne de développement durable ambitieuse

Objectif 3 : Soutenir l'initiative pour l'environnement du NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique)

Objectif 4 : Promouvoir la prise en compte des considérations environnementales et sociales à l'Organisation mondiale du commerce, en particulier lors des discussions sur les liens entre commerce et environnement

➤ Les indicateurs de la stratégie méditerranéenne de DD (2005), extraits

La SMDD s'articule autour de quatre objectifs, sept domaines d'action prioritaires (cf. ci-dessous) et trente-quatre indicateurs principaux toujours en cours d'étude. Elle fera l'objet d'une relecture par la Commission méditerranéenne de DD tous les deux ans, et d'une révision tous les cinq ans. Les quatre grands objectifs : contribuer à promouvoir le développement économique en valorisant les atouts méditerranéens ; réduire les disparités sociales en réalisant les OMD et renforcer les identités culturelles ; changer les modes de production et de consommation non durables et assurer une gestion durable des ressources naturelles ; améliorer la gouvernance à l'échelle locale, nationale et régionale.*

- **Améliorer la gestion intégrée des ressources et des demandes en eau**

Indicateurs : indice d'efficacité de l'eau ; valeur ajoutée de la production irriguée par rapport à la demande en eau d'irrigation ; indice d'exploitation des ressources renouvelables d'eau ; part de la population ayant accès à une source d'eau potable (total, urbain, rural) en référence aux OMD* ; part de la population ayant accès à l'assainissement.

- **Gérer la demande d'énergie et atténuer les effets du changement climatique**

Indicateurs : intensité énergétique totale et par secteur, en référence à des objectifs d'efficacité ; part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique ; nombre de projets et montant du financement assuré dans le cadre du mécanisme de développement propre de Kyoto par les pays de l'annexe 1 au profit des autres pays méditerranéens.

- **Assurer une mobilité durable par une gestion adaptée des transports**

Indicateurs : intensité du transport motorisé en rapport avec le PIB ; part du transport routier en termes de trafic de marchandises ; part du transport terrestre collectif (urbain et inter-urbain).

- **Promouvoir le tourisme durable**

Indicateurs : part des lits « non balnéaires » par rapport au nombre total de lits ; recette du tourisme international avec évaluation des retombées effectives pour les pays d'accueil et les populations locales.

- **Promouvoir une agriculture de haute qualité et un environnement rural durable**

Indicateurs : ratio de la population agricole sur la population rurale avec une recherche d'indicateurs socio-économiques (emplois, entreprises), synthèse à partir des indicateurs pour les OMD* ; pertes de terres arables par la désertification, salinisation, érosion, artificialisation et abandon de l'agriculture ; programmes de développement rural durable en faveur des zones rurales défavorisées conciliant les enjeux du développement humain et protection de l'environnement, y compris les réserves de biosphère et parcs naturels (part relative du budget des départements concernés) ; part des produits agricoles de qualité (identification, labels et appellation géographique, produits de terroirs, agriculture biologique).

- **Promouvoir un développement urbain durable**

Indicateurs : nombre de villes de plus de 10 000 habitants dotées d'Agendas 21 ou de programmes de renouvellement urbain ; part de la population urbaine ayant accès à un logement décent ; production de déchets ménagers par habitant en référence à des objectifs de réduction à la source ; qualité de l'air.

- **Promouvoir une gestion durable de la mer et du littoral et prendre des mesures afin de stopper d'urgence la dégradation des zones côtières**

Indicateurs : linéaire côtier artificiel par rapport à linéaire côtier total ; pollution opérationnelle par les navires ; part de la population des villes côtières non raccordée à un réseau d'assainissement ; superficie des zones protégées côtières et marines.

- **Renforcer la solidarité, les financements et l'engagement pour le DD à l'échelle nationale, régionale et locale**

Indicateurs : Aide publique au développement (APD) donnée en pourcentage du PNB* des pays donateurs européens membres du CAD* de l'OCDE* ; part de ce montant destiné aux pays méditerranéens et part relative contribuant aux objectifs de la stratégie ; financements nets de l'UE* à destination des pays méditerranéens et part relative contribuant aux objectifs de la stratégie ; part des crédits bancaires alloués au secteur privé ; existence de systèmes de financement alternatifs au crédit bancaire ; part des recettes publiques locales par rapport aux recettes publiques totales (recettes de l'État) ; part du budget de l'État alloué aux collectivités locales ; mécanismes de financements publics pour soutenir les régions les plus défavorisées.

- **Renforcer le capital humain et l'implication des acteurs : recherche, formation, éducation, sensibilisation et participation**

Indicateurs : taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 25 ans ; ratio fille/garçon d'inscription dans l'enseignement primaire et secondaire ; dépenses de recherche publique et privée en pourcentage du PIB*.

ENJEUX

Comment intégrer les critères et indicateurs du DD dans l'économie ?

Les systèmes comptables et économiques classiques ont des difficultés à rendre compte des liens entre les aspects sociaux, culturels, environnementaux, économiques...

La Banque mondiale a édité une méthode de quantification du DD, « Measuring capital for the 21st century », qui évalue la richesse ou le capital national total des pays, en prenant en compte le capital produit, le capital naturel (énergies, minerais, forêts, terres agricoles...), le capital social et humain, incluant par exemple la gouvernance et les envois de fonds par les migrants. La notion d'« épargne véritable » tient compte des dépréciations et dégradations et des investissements dans le capital humain, comme les dépenses d'éducation. Des indicateurs caractérisent les modes de développement choisis par les pays, plus ou moins durables en fonction de leur gestion de leurs ressources naturelles. La BM* propose d'appliquer ces indicateurs à la mesure du bilan de l'OMD* 7 sur l'environnement durable (cf. p. 19), appelant à une action concertée pour faire l'inventaire et déterminer la valeur des « services environnementaux qui sous-tendent l'activité économique et le bien-être ».

L'indice du « bien-être des nations » de R. Prescott-Allen, publié par le Centre de recherche pour le développement international (CRDI) au Canada combine :

- Le bien-être humain : « une société est dans un état de bien-être quand tous ses membres sont capables de déterminer et de satisfaire leurs besoins et ont à leur disposition un vaste éventail de choix pour réaliser tout leur potentiel ». Les 36 indicateurs de bien-être humain portent sur la santé, la richesse, le savoir et la culture, la collectivité (ainsi gestion des affaires publiques, paix, criminalité), l'égalité (incluant distribution des biens et des tâches entre hommes et femmes).
- Le bien-être des écosystèmes : « un écosystème est dans un état de bien-être quand il est capable de garder sa diversité et sa qualité - et par conséquent sa capacité de subvenir aux besoins de la population et de tout ce qui vit -, de s'adapter au changement et d'offrir une vaste gamme de choix et de possibilités pour l'avenir ». Les 51 indicateurs portent sur la qualité des terres, des eaux, de l'air, la biodiversité, la pression sur les ressources...

Quatre indices évaluent : le bien-être humain, celui de l'écosystème, la combinaison des deux, le degré de bien-être humain atteint par chaque pays rapporté au niveau de stress de l'écosystème. D'après ces calculs, au début du XXI^e siècle, aucun pays n'est sur la voie de la « durabilité ».

L'intégration de critères et d'indicateurs de DD dans les systèmes économiques reste à appliquer concrètement. Le développement s'est d'abord focalisé sur la dimension économique, au XIX^e siècle, puis a progressivement intégré le progrès social au XX^e, la préservation de l'environnement à partir de la fin du XX^e et enfin la diversité culturelle... Mais les comptabilités nationales (ainsi le standard formulé par l'ONU*) ne sont pas organisées pour prendre en compte ces évolutions. Un effort de formation devrait être entrepris en direction des universités, écoles de gestion et d'administration... Les décisions économiques doivent prendre en compte le long terme. Ainsi, pour la diminution de la couche d'ozone, 70 ans se seront écoulés entre l'alerte par des scientifiques vers 1985, le Protocole de Montréal interdisant les substances nocives, entré en vigueur en 1989 et la stabilisation de la situation, prévue pour 2050.

L'« économie écologique » ou l'écologie industrielle (cf. p. 32) raisonnent en termes d'interactions entre des flux d'énergie et de matières. Elles considèrent que les déchets sont de nouvelles matières premières à recycler et accordent de l'importance à la valeur d'usage, aux services rendus par les produits, au-delà du calcul habituel de rentabilité financière. Parallèlement, le contexte de tension entre développement économique et pérennité des équilibres naturels génère de nouveaux mécanismes et des régulations entre sphère marchande et institutions publiques, dont les impacts seront aussi à analyser : normes, accords volontaires, création de marchés d'échanges d'émissions de CO₂, ou de certifications d'émissions de polluants, monétarisation de la biodiversité...

Le bien-être des nations, Robert Prescott-Allen, Eska-centre de recherche pour le développement, 2003 ; http://www.idrc.ca/fr/ev-9433-201-1-DO_TOPIC.html ; <http://siteresources.worldbank.org/INTEEI/214578-1110886258964/20748034/All.pdf> ; cf. aussi bibliographie p. 128 (Économie, social)



➤ Ressources documentaires

Quelques textes officiels du développement durable



➤ Déclaration et principes de la Conférence de Stockholm	114
➤ Notre avenir à tous, rapport « Brundtland » (extraits)	116
➤ Agenda 21 de Rio	119
• Les 27 principes du développement durable	119
• Le sommaire du Plan d'action	122
➤ Objectifs du Millénaire pour le développement	123
➤ Déclaration du Sommet mondial de Johannesburg	125
➤ Charte française de l'environnement	126
➤ Principes directeurs DD de l'Union européenne	127

➤ Conférence de Stockholm sur l'environnement humain, 1972 cf. p. 7

○ Déclaration

1. L'humain est à la fois créature et créateur de son environnement, qui assure sa subsistance physique et lui offre la possibilité d'un développement intellectuel, moral, social et spirituel. Dans la longue et laborieuse évolution de la race humaine sur la Terre, le moment est venu où, grâce aux progrès toujours plus rapides de la science et de la technique, l'homme a acquis le pouvoir de transformer son environnement d'innombrables manières et à une échelle sans précédent. Les deux éléments de son environnement, l'élément naturel et celui qu'il a lui-même créé, sont indispensables à son bien-être et à la pleine jouissance de ses droits fondamentaux, y compris le droit à la vie même.

2. La protection et l'amélioration de l'environnement est une question d'importance majeure qui affecte le bien-être des populations et le développement économique dans le monde entier ; elle correspond au vœu ardent des peuples du monde entier, et constitue un devoir pour tous les gouvernements.

3. L'humain doit constamment faire le point de son expérience et continuer à découvrir, à inventer, à créer et à avancer. Aujourd'hui, ce pouvoir qu'a l'humain de transformer le milieu dans lequel il vit, s'il est utilisé avec discernement, peut apporter à tous les peuples les bienfaits du développement et la possibilité d'améliorer la qualité de la vie. Utilisé abusivement ou inconsidérément, ce même pouvoir peut causer un mal incalculable aux êtres humains et à l'environnement. Les exemples de dommages, de destruction et de dévastation provoqués par l'homme se multiplient sous nos yeux en de nombreuses régions du globe : on constate des niveaux dangereux de pollution de l'eau, de l'air, de la terre et des êtres vivants ; des perturbations profondes et regrettables de l'équilibre écologique de la biosphère ; la destruction et l'épuisement de ressources irremplaçables ; enfin de graves déficiences qui sont dangereuses pour la santé physique, mentale et sociale de l'homme, dans l'environnement qu'il crée, et en particulier dans son milieu de vie et de travail.

4. Dans les pays en voie de développement, la plupart des problèmes de l'environnement sont causés par le sous-développement. Des millions d'humains continuent à vivre bien au-dessous des niveaux les plus bas compatibles avec une vie humaine décente, privés du nécessaire en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement, le logement, l'éducation, la santé et l'hygiène. En conséquence, les pays en voie de développement doivent orienter leurs efforts vers le développement, en tenant compte de leurs priorités et de la nécessité de préserver et d'améliorer l'environnement. Dans les pays industrialisés, les problèmes de l'environnement sont généralement liés à l'industrialisation et au développement des techniques. Dans le même but, les pays industrialisés doivent s'efforcer de réduire l'écart entre eux et les pays en voie de développement.

5. L'augmentation naturelle de la population pose sans cesse de nouveaux problèmes pour la préservation de l'environnement et il faudrait adopter, selon que de besoin, des politiques et des mesures appropriées pour régler ces problèmes. Les hommes sont ce qu'il y a de plus précieux au monde. C'est le peuple qui anime le progrès social et crée la richesse de la société, qui développe la science et la technique et, par son dur travail, transforme sans cesse l'environnement. Avec le progrès social et l'évolution de la production, de la science et de la technique, l'aptitude de l'homme à améliorer son environnement se renforce chaque jour.

6. Nous sommes à un moment de l'histoire où nous devons orienter nos actions dans le monde entier en songeant d'avantage à leurs répercussions sur l'environnement. Nous pouvons, par ignorance ou par négligence, causer des dommages considérables et irréversibles à l'environnement terrestre dont dépendent notre vie et notre bien-être. En revanche, en approfondissant nos connaissances et en agissant plus sagement, nous pouvons assurer, à nous-mêmes et à notre postérité, des conditions de vie meilleures dans un environnement mieux adapté aux besoins et aux aspirations de l'humanité. Il existe de larges perspectives pour l'amélioration de la qualité de l'environnement et la création d'une vie heureuse. Il faut de l'enthousiasme, mais aussi du sang-froid ; des efforts intenses, mais aussi une action ordonnée. Pour jouir librement des bienfaits de la nature, l'homme doit tirer parti de ses connaissances en vue de créer, en coopération avec elle, un environnement meilleur. Défendre et améliorer l'environnement pour les générations présentes et à venir est devenu pour l'humanité un objectif primordial, une tâche dont il faudra coordonner et harmoniser la réalisation avec celle des objectifs fondamentaux déjà fixés de paix et de développement économique et social dans le monde entier.

7. Pour que ce but puisse être atteint, il faudra que tous, citoyens et collectivités, entreprises et institutions, à quelque niveau que ce soit, assument leurs responsabilités et se partagent équitablement les tâches. Les hommes de toutes conditions et les organisations les plus diverses peuvent, par les valeurs qu'ils admettent et par l'ensemble de leurs actes, déterminer l'environnement de demain. Les autorités locales et les gouvernements auront la responsabilité principale des politiques et de l'action à mener en matière d'environnement dans les limites de leur juridiction. Une coopération internationale n'est pas moins nécessaire pour réunir les ressources nécessaires afin d'aider les pays en voie de développement à s'acquitter de leurs responsabilités dans ce domaine. Un nombre toujours plus élevé de problèmes d'environnement, de portée régionale ou mondiale ou touchant au domaine international commun, exigeront une coopération étendue entre les pays et une action de la part des organisations internationales dans l'intérêt de tous. La Conférence demande aux gouvernements et aux peuples d'unir leurs efforts pour préserver et améliorer l'environnement, dans l'intérêt des peuples et des générations futures.

Synthèse des Principes de Stockholm

Source : Rapport Géo3, PNUE* ; texte complet : <http://www.unep.org/Documents.Multilingual/Default.asp?DocumentID=97&ArticleID=1503&l=fr>

1. Les droits de l'Homme doivent être affirmés, l'apartheid et le colonialisme condamnés.
2. Les ressources naturelles doivent être sauvegardées.
3. La capacité de la terre de produire des ressources renouvelables doit être préservée.
4. La flore et la faune sauvages doivent être sauvegardées.
5. Les ressources non renouvelables doivent être partagées et non pas épuisées.
6. La pollution ne doit pas dépasser la capacité de l'environnement de se nettoyer lui-même.
7. Il faut prévenir une pollution dommageable des océans.
8. Le développement est nécessaire pour améliorer l'environnement.
9. Les pays en développement ont donc besoin d'aide.
10. Les pays en développement doivent recevoir, pour leurs exportations, un prix raisonnable leur permettant de s'occuper de l'environnement.
11. La politique de l'environnement ne doit pas compromettre le développement.
12. Les pays en développement ont besoin d'argent pour appliquer des normes environnementales.
13. Une planification cohérente du développement est nécessaire.
14. Une planification rationnelle devrait concilier environnement et développement.
15. Les établissements humains (villes) doivent être conçus pour éliminer les problèmes d'environnement.
16. Les gouvernements doivent adopter une politique appropriée en matière de population.
17. Les institutions d'un pays doivent planifier le développement de ses ressources naturelles.
18. La science et la technique doivent être utilisées pour améliorer l'environnement.
19. Un enseignement de l'écologie est essentiel.
20. La recherche écologique doit être encouragée, en particulier dans les pays en développement.
21. Les États peuvent exploiter leurs ressources comme ils le veulent, mais ne doivent pas mettre en danger d'autres États.
22. Les États ainsi mis en danger doivent être indemnisés.
23. Chaque pays doit établir ses propres normes.
24. Il doit exister une coopération sur les questions internationales.
25. Les organisations internationales doivent aider à améliorer l'environnement.
26. Il faut éliminer les armes de destruction massive.



➤ « Notre avenir à tous », rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987

cf. p. 8 et p. 88

○ Une terre, un monde

Introduction du rapport « Notre avenir à tous » de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (extraits)

En plein milieu du XX^e siècle, nous avons pu voir pour la première fois notre planète depuis l'espace. Les historiens jugeront peut-être un jour que cette prouesse a davantage révolutionné la pensée que ne l'avait fait au XV^e siècle la révolution copernicienne qui fit pourtant alors beaucoup pour détruire l'image que l'homme se faisait de lui-même, et ce, en prouvant que la Terre n'était pas le centre de l'univers. Depuis l'espace, nous voyons une petite boule toute fragile, dominée non pas par l'activité et les constructions de l'homme, mais par une nébuleuse de nuages, d'océans, de verdure et de sols. L'incapacité de l'homme à intégrer ses activités dans cette structure est actuellement en train de modifier de fond en comble les systèmes planétaires. Nombre de ces changements s'accompagnent de dangers mortels. Il nous faut absolument prendre conscience de ces nouvelles réalités – que personne ne peut fuir – et il nous faut les assumer.

Fort heureusement, cette nouvelle réalité s'accompagne de phénomènes plus positifs ayant marqué ce siècle. Nous sommes en effet désormais capables de faire voyager biens et informations plus rapidement que jamais ; nous pouvons produire plus de produits alimentaires avec un moindre investissement en ressources ; nos sciences et techniques nous donnent ne serait-ce que la possibilité d'approfondir et donc de mieux comprendre les systèmes naturels. Depuis l'espace, nous pouvons nous pencher sur la Terre et l'étudier comme un organisme dont la santé est fonction de celle de tous ses éléments. Nous avons le pouvoir de concilier l'activité humaine et les lois de la nature et de mener une existence plus heureuse grâce à cette réconciliation. Dans cette démarche, notre patrimoine culturel et spirituel peut venir en aide à nos intérêts économiques et à nos impératifs de survie.

La Commission est persuadée que l'humanité peut créer un avenir plus prospère, plus juste, plus sûr. Dans notre rapport, Notre avenir à tous, notre démarche n'est pas de prévoir une dégradation constante de l'environnement ni une progression de la pauvreté et des difficultés dans un monde de plus en plus pollué où les ressources seraient de moins en moins nombreuses. Nous envisageons plutôt la possibilité d'une nouvelle ère de croissance économique, s'appuyant sur des politiques qui protégeraient, voire mettraient en valeur la base même des ressources. Nous estimons que cette croissance est absolument indispensable pour soulager la misère qui ne fait que s'intensifier dans une bonne partie du monde en développement.

Mais l'espoir que la Commission place en l'avenir est conditionné par la prise immédiate de mesures politiques décisives pour commencer à gérer les ressources de l'environnement de manière à assurer un progrès durable et à garantir la survie de l'humanité. Nous ne prédisons pas l'avenir : nous nous bornons à signifier à l'humanité – et ce, de toute urgence et à partir des données scientifiques les plus fiables et les plus récentes – qu'il est largement temps de prendre les décisions qui s'imposent pour s'assurer des ressources qui feront vivre cette génération et celles à venir. Nous n'avons pas de cadre strict à imposer ; nous nous contentons d'indiquer une voie qui permettrait aux peuples de la Terre de multiplier les sphères de coopération.

○ Réussites et échecs

Ceux qui cherchent des exemples de réussites et des raisons d'espérer ne seront pas déçus : en effet, la mortalité infantile est en baisse, l'espérance de vie est en hausse, la proportion des adultes sachant lire et écrire progresse, tout comme le nombre des enfants fréquentant l'école ; la production alimentaire mondiale augmente plus vite que la population.

Mais les mêmes processus qui ont permis ces progrès ont provoqué des orientations que la planète et ses habitants ne pourront supporter encore longtemps. Il existe une distinction classique entre les « faillites » du développement et les faillites de notre gestion de l'environnement. (...)

Le développement soutenable

Le genre humain a parfaitement les moyens d'assumer un développement soutenable, de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs. La notion de développement soutenable implique certes des limites. Il ne s'agit pourtant pas de limites absolues mais de celles qu'imposent l'état actuel de nos techniques et de l'organisation sociale ainsi que de la capacité de la biosphère de supporter les effets de l'activité humaine. Mais nous sommes capables d'améliorer nos techniques et notre organisation sociale de manière à ouvrir la voie à une nouvelle ère de croissance économique. La Commission estime que la pauvreté généralisée n'est pas une fatalité. Or, la misère est un mal en soi, et le développement soutenable signifie la satisfaction des besoins élémentaires de tous, et pour chacun, la possibilité d'aspirer à une vie meilleure. Un monde qui permet la pauvreté endémique sera toujours sujet aux catastrophes écologiques et autres.

Pour satisfaire les besoins essentiels, il faut non seulement assurer la croissance économique dans les pays où la majorité des habitants vivent dans la misère mais encore faire en sorte que les plus démunis puissent bénéficier de leur juste part des ressources qui permettent cette croissance. L'existence de systèmes politiques garantissant la participation populaire à la prise de décision et une démocratie plus efficace dans la prise de décisions internationales permettraient à cette justice de naître.

Pour que le développement soutenable puisse advenir dans le monde entier, les nantis doivent adopter un mode de vie qui respecte les limites écologiques de la planète. Cela vaut pour la consommation d'énergie, par exemple. En outre, une croissance démographique trop forte peut accroître les pressions qui pèsent sur les ressources et freiner l'amélioration du niveau de vie ; le développement soutenable n'est donc possible que si la démographie et la croissance évoluent en harmonie avec le potentiel productif de l'écosystème.

Cela dit, le développement soutenable n'est pas un état d'équilibre, mais plutôt un processus de changement dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements, l'orientation du développement technique ainsi que le changement institutionnel sont déterminés en fonction des besoins tant actuels qu'à venir. Nous ne prétendons certainement pas qu'il s'agit là d'un processus simple. Des choix douloureux s'imposent. En dernière analyse, le développement soutenable est bien une affaire de volonté politique. (...)

○ Les lacunes institutionnelles

Les objectifs du développement soutenable et la nature intégrée des défis qui existent sur le double plan de l'environnement et du développement posent des problèmes aux institutions – nationales et internationales – car celles-ci ont été créées à partir de préoccupations étroites et de problématiques fragmentaires. À la rapidité et à l'ampleur des changements, les gouvernements ont le plus souvent répondu en refusant de reconnaître qu'ils devaient eux-mêmes changer. Les défis sont marqués à la fois par l'interdépendance et l'intégration et nécessitent des approches concertées et la participation effective des populations.

Or, la plupart des institutions chargées de relever ces défis sont indépendantes et morcelées ; et leur processus de prise de décision est fermé. Ceux qui sont chargés d'administrer les ressources naturelles et de protéger un environnement sont, sur le plan des institutions, coupés des responsables économiques. Le monde réel où écologie et économie sont étroitement imbriquées ne va pas se métamorphoser ; ce sont les politiques et les institutions en jeu qui doivent le faire.

Une coopération internationale efficace s'impose de plus en plus pour gérer les interdépendances écologiques et économiques. Au moment même où ce besoin se fait le plus pressant, la confiance dans les organisations internationales rétrécit comme peau de chagrin, et l'aide qui leur est accordée pareillement.

Il existe une autre grande faiblesse de nos institutions : l'incapacité de nos gouvernements à rendre responsables de leurs actes les organismes dont les politiques détériorent l'environnement et à les obliger à prévenir cette dégradation. La conscience environnementale est née des dommages provoqués par la croissance économique rapide après la deuxième guerre mondiale. Les gouvernements, sous la pression des citoyens, se sont sentis obligés de réparer les dégâts et, pour ce faire, ils ont créé des ministères de l'environnement et des organismes ad hoc. Beaucoup ont réussi – dans les limites du mandat qui leur était confié – à améliorer la qualité de l'air et de l'eau et d'autres res-

sources encore. Mais une bonne partie de leurs fonctions consiste nécessairement à prendre des mesures a posteriori : il s'agit en effet de reboiser, de reprendre des terres aux déserts, de reconstruire notre environnement urbain, de rétablir des habitats naturels, de rendre leur intégrité à des terres vierges.

L'existence même de tels organismes a donné à beaucoup de gouvernements et à leurs administrés la fausse impression que lesdits organismes, à eux seuls, étaient en mesure de protéger et de mettre en valeur les ressources de l'environnement. Et pourtant, beaucoup de pays industrialisés et la plupart des pays en développement paient actuellement très cher la pollution de l'air et de l'eau, l'épuisement des eaux souterraines, la prolifération de produits chimiques toxiques et de déchets nocifs. Depuis quelque temps, de nouveaux problèmes viennent s'ajouter : l'érosion, la désertification, l'acidification, la présence de nouveaux produits chimiques et de nouveaux types de déchets, conséquences directes de politiques et de pratiques dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, de la forêt et des transports.

Le mandat des ministères à vocation économique est souvent trop étroit, trop axé sur des préoccupations d'ordre quantitatif : production, croissance, etc. Les ministères de l'industrie fixent des objectifs de production, alors que la pollution qui en résulte est du seul ressort des ministères de l'environnement (...). Il faudrait donc désormais confier conjointement au ministère central de l'économie et aux ministères techniques la responsabilité de la qualité des secteurs de l'environnement touchés par leurs décisions, et accroître les pouvoirs des organismes chargés des questions d'environnement afin de lutter contre les effets d'un développement non soutenable.

Cela est également vrai pour les organismes internationaux chargés des prêts au développement, de la réglementation des échanges, du développement agricole, etc. Ces organismes ont été lents à tenir compte des effets de leurs actions sur l'environnement, encore que quelques-uns d'entre eux s'y appliquent.

Pour pouvoir anticiper et prévenir les agressions contre l'environnement, il faut tenir compte de la dimension économique, commerciale, énergétique, agricole et autres. Il faut examiner cet aspect des politiques à l'occasion des mêmes réunions et devant les mêmes instances nationales et internationales.

Cette indispensable réorientation constitue l'un des grands défis des années 90 et au-delà. Pour la réaliser, il faudra des changements et des réformes considérables. Certains pays, trop pauvres, ou trop petits, ou n'ayant pas les capacités de gestion qu'il faudrait, auront du mal à le faire seuls. Il leur faudra une aide financière et technique et aussi une aide à la formation. Cela dit, ces changements s'imposent à tous les pays, grands ou petits, riches ou pauvres.

○ Appel à l'action (extrait)

Au tout premier rang de ses préoccupations, la Commission a placé les personnes, les habitants de tous les pays, les gens de toutes conditions. Et c'est aux personnes qu'elle adresse son rapport. Les changements qu'elle préconise dans les attitudes humaines dépendent d'une vaste campagne d'éducation, assortie de débats et d'une participation du public. Cette campagne doit commencer dès maintenant si l'on veut qu'un progrès humain soutenable soit atteint.



Agenda 21 de Rio, 1992 cf. p. 8

L'Agenda 21 (ou Action 21) se compose d'une déclaration énonçant 27 principes et d'un programme d'action en 40 chapitres et environ 2 500 recommandations. Le document complet est consultable sur : <http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action0.htm> ou <http://www.agora21.org/dd.html>

Les principes de Rio

Principe 1

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

Principe 2

Conformément à la Charte des Nations unies et aux principes du droit international, les États ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres États ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale.

Principe 3

Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.

Principe 4

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément.

Principe 5

Tous les États et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde.

Principe 6

La situation et les besoins particuliers des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays les plus vulnérables sur le plan de l'environnement, doivent se voir accorder une priorité spéciale. Les actions internationales entreprises en matière d'environnement et de développement devraient également prendre en considération les intérêts et les besoins de tous les pays.

Principe 7

Les États doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les États ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent.

Principe 8

Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les États devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables et promouvoir des politiques démographiques appropriées.

Principe 9

Les États devraient coopérer ou intensifier le renforcement des capacités endogènes en matière de développement durable en améliorant la compréhension scientifique par des échanges de connaissances scientifiques et techniques et en facilitant la mise au point, l'adaptation, la diffusion et le transfert de techniques, y compris de techniques nouvelles et novatrices.

Principe 10

La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les États doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.

Principe 11

Les États doivent promulguer des mesures législatives efficaces en matière d'environnement. Les normes écologiques et les objectifs et priorités pour la gestion de l'environnement devraient être adaptés à la situation en matière d'environnement et de développement à laquelle ils s'appliquent. Les normes appliquées par certains pays peuvent ne pas convenir à d'autres pays, en particulier à des pays en développement, et leur imposer un coût économique et social injustifié.

Principe 12

Les États devraient coopérer pour promouvoir un système économique international ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays, qui permettrait de mieux lutter contre les problèmes de dégradation de l'environnement. Les mesures de politique commerciale motivées par des considérations relatives à l'environnement ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée aux échanges internationaux. Toute action unilatérale visant à résoudre les grands problèmes écologiques au-delà de la juridiction du pays importateur devrait être évitée. Les mesures de lutte contre les problèmes écologiques transfrontières ou mondiaux devraient, autant que possible, être fondées sur un consensus international.

Principe 13

Les États doivent élaborer une législation nationale concernant la responsabilité de la pollution et d'autres dommages à l'environnement et l'indemnisation de leurs victimes. Ils doivent aussi coopérer diligemment et plus résolument pour développer davantage le droit international concernant la responsabilité et l'indemnisation en cas d'effets néfastes de dommages causés à l'environnement dans des zones situées au-delà des limites de leur juridiction par des activités menées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle.

Principe 14

Les États devraient concerner efficacement leurs efforts pour décourager ou prévenir les déplacements et les transferts dans d'autres États de toutes activités et substances qui provoquent une grave détérioration de l'environnement ou dont on a constaté qu'elles étaient nocives pour la santé de l'homme.

Principe 15

Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les États selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.

Principe 16

Les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement.

Principe 17

Une étude d'impact sur l'environnement, en tant qu'instrument national, doit être entreprise dans le cas des activités envisagées qui risquent d'avoir des effets nocifs importants sur l'environnement et dépendent de la décision d'une autorité nationale compétente.

Principe 18

Les États doivent notifier immédiatement aux autres États toute catastrophe naturelle ou toute autre situation d'urgence qui risque d'avoir des effets néfastes soudains sur l'environnement de ces derniers. La communauté internationale doit faire tout son possible pour aider les États sinistrés.

Principe 19

Les États doivent prévenir suffisamment à l'avance les États susceptibles d'être affectés et leur communiquer toutes informations pertinentes sur les activités qui peuvent avoir des effets transfrontières sérieusement nocifs sur l'environnement et mener des consultations avec ces États rapidement et de bonne foi.

Principe 20

Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable.

Principe 21

Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur.

Principe 22

Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les États devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable.

Principe 23

L'environnement et les ressources naturelles des peuples soumis à oppression, domination et occupation doivent être protégés.

Principe 24

La guerre exerce une action intrinsèquement destructrice sur le développement durable. Les États doivent donc respecter le droit international relatif à la protection de l'environnement en temps de conflit armé et participer à son développement, selon que de besoin.

Principe 25

La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables.

Principe 26

Les États doivent résoudre pacifiquement tous leurs différends en matière d'environnement, en employant des moyens appropriés conformément à la Charte des Nations unies.

Principe 27

Les États et les peuples doivent coopérer de bonne foi et dans un esprit de solidarité à l'application des principes consacrés dans la présente Déclaration et au développement du droit international dans le domaine du développement durable.

Synthèse des 27 principes (source : <http://www.agora21.org>)

L'humain est au centre des préoccupations (1) dans le respect des générations présentes et futures (3). Les États, qui doivent coopérer de bonne foi (27), ont le droit souverain d'exploiter leurs ressources sans nuire aux autres États (2), qu'ils doivent avertir de toute catastrophe (18) ou activités dangereuses pouvant les affecter (19). La protection de l'environnement est partie intégrante du processus de développement (4), elle est conditionnée par la lutte contre la pauvreté (5) et concerne tous les pays (6) selon des responsabilités communes mais différenciées (7). Les modes de production et de consommation non viables (non durables) doivent être éliminés (8) au profit de ceux qui seraient viables, dont la diffusion doit être favorisée (9). Le public doit être impliqué dans les décisions (10) dans le cadre de mesures législatives efficaces (11), économiques en internalisant les coûts grâce au principe pollueur-payeur (16), par des études d'impact (17), toutes mesures qui ne doivent pas constituer des barrières injustifiées au commerce (12) tout en assurant la responsabilité de ceux qui causent les dommages (13) et en évitant le transfert d'activités polluantes (14). Le principe de précaution (15) doit être mis en œuvre. Un certain nombre de groupes majeurs ont un rôle particulier à jouer : les femmes (20), les jeunes (21), les communautés locales et autochtones (22). La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables (25). Les règles d'environnement doivent être respectées en temps de guerre (24) et pour les populations occupées ou opprimées (23). Les différends d'environnement doivent être résolus pacifiquement (26).

**○ Le plan d'action de la Conférence de Rio****Extrait du préambule**

L'humanité se trouve à un moment crucial de son histoire. Nous assistons actuellement à la perpétuation des disparités entre les nations et à l'intérieur des nations, à une aggravation de la pauvreté, de la faim, de l'état de santé et de l'analphabétisme, et à la détérioration continue des écosystèmes dont nous sommes tributaires pour notre bien-être. Mais si nous intégrons les questions d'environnement et de développement et si nous accordons une plus grande attention à ces questions, nous pourrions satisfaire les besoins fondamentaux, améliorer le niveau de vie pour tous, mieux protéger et mieux gérer les écosystèmes et assurer un avenir plus sûr et plus prospère. Aucun pays ne saurait réaliser tout cela à lui seul, mais la tâche est possible si nous œuvrons tous ensemble dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement durable.

Les objectifs d'Action 21 en matière de développement et d'environnement nécessiteront un apport substantiel de ressources financières nouvelles et additionnelles aux pays en développement, afin de couvrir le surcroît de dépenses entraîné par les mesures qu'ils devront prendre pour résoudre des problèmes écologiques de dimension mondiale et accélérer le développement durable.

Table des matières de l'Agenda 21 (ou Action 21)

Section I : Dimensions sociales et économiques

1. Préambule
2. Coopération internationale visant à accélérer un développement durable dans les pays en développement et politiques nationales connexes
3. Lutte contre la pauvreté
4. Modification des modes de consommation
5. Dynamique démographique et durabilité
6. Protection et promotion de la santé
7. Promotion d'un modèle viable d'établissements humains
8. Intégration du processus de prise de décisions sur l'environnement et le développement

Section II : Conservation et gestion des ressources aux fins du développement

9. Protection de l'atmosphère
10. Conception intégrée de la planification et de la gestion des terres
11. Lutte contre le déboisement
12. Gestion des écosystèmes fragiles : lutte contre la désertification et la sécheresse
13. Gestion des écosystèmes fragiles : mise en valeur durable des montagnes
14. Promotion d'un développement agricole et rural durable
15. Préservation de la diversité biologique
16. Gestion écologiquement rationnelle des biotechniques
17. Protection des océans et de toutes les mers – y compris les mers fermées et semi-fermées – et des zones côtières, et protection, utilisation rationnelle et mise en valeur de leurs ressources biologiques
18. Protection des ressources en eau douce et de leur qualité : application d'approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau
19. Gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques, y compris la prévention du trafic international illicite des produits toxiques et dangereux
20. Gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, y compris la prévention du trafic international illicite de déchets dangereux
21. Gestion écologiquement rationnelle des déchets solides et questions relatives aux eaux usées
22. Gestion sûre et écologiquement rationnelle des déchets radioactifs

Section III : Renforcement du rôle des principaux groupes

23. Préambule
24. Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable
25. Rôle des enfants et des jeunes dans la promotion d'un développement durable
26. Reconnaissance et renforcement du rôle des populations autochtones et de leurs communautés
27. Renforcement du rôle des organisations non gouvernementales : partenaires pour un développement durable
28. Initiatives des collectivités locales à l'appui d'Action 21
29. Renforcement du rôle des travailleurs et de leurs syndicats
30. Renforcement du rôle du commerce et de l'industrie
31. Communauté scientifique et technique
32. Renforcement du rôle des agriculteurs

Section IV : Moyens d'exécution

33. Ressources et mécanismes financiers
34. Transfert de techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités
35. La science au service d'un développement durable
36. Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation
37. Mécanismes nationaux et coopération internationale pour le renforcement des capacités dans les pays en développement
38. Arrangements institutionnels internationaux
39. Instruments et mécanismes juridiques internationaux
40. L'information pour la prise de décisions

➤ Les Objectifs du Millénaire pour le développement, 2000

cf. p. 19 ; <http://www.un.org/french/millenniumgoals/>

○ Déclaration du Millénaire (extrait)

« Nous estimons que certaines valeurs fondamentales doivent sous-tendre les relations internationales au XXI^e siècle, à savoir :

- **La liberté.** Les hommes et les femmes ont le droit de vivre et d'élever leurs enfants dans la dignité, à l'abri de la faim et sans craindre la violence, l'oppression ou l'injustice. C'est un mode de gouvernance démocratique des affaires publiques, fondé sur la volonté et la participation des populations, qui permet le mieux de garantir ces droits.
- **L'égalité.** Aucune personne, aucune nation ne doit être privée des bienfaits du développement. L'égalité des droits et des chances des femmes et des hommes doit être assurée.
- **La solidarité.** Les problèmes mondiaux doivent être gérés multilatéralement et de telle façon que les coûts et les charges soient justement répartis conformément aux principes fondamentaux de l'équité et de la justice sociale. Ceux qui souffrent ou qui sont particulièrement défavorisés méritent une aide de la part des privilégiés.
- **La tolérance.** Les êtres humains doivent se respecter mutuellement dans toute la diversité de leurs croyances, de leurs cultures et de leurs langues. Les différences qui existent au sein des sociétés et entre les sociétés ne devraient pas être redoutées ni réprimées, mais vénérées en tant que bien précieux de l'humanité. Il faudrait promouvoir activement une culture de paix et le dialogue entre toutes les civilisations.
- **Le respect de la nature.** Il convient de faire preuve de prudence dans la gestion de toutes les espèces vivantes et de toutes les ressources naturelles, conformément aux préceptes du développement durable. C'est à cette condition que les richesses incommensurables que la nature nous offre pourront être préservées et léguées à nos descendants. Les modes de production et de consommation qui ne sont pas viables à l'heure actuelle doivent être modifiés, dans l'intérêt de notre bien-être futur et dans celui de nos descendants.
- **Le partage des responsabilités.** La responsabilité de la gestion, à l'échelle mondiale, du développement économique et social, ainsi que des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, doit être partagée entre toutes les nations du monde et devrait être exercée dans un cadre multilatéral. Étant l'organisation la plus universelle et la plus représentative qui existe dans le monde, l'Organisation des Nations unies a un rôle central à jouer à cet égard ».

○ Objectifs du Millénaire

Objectif 1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

Cible 1.

Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Indicateurs

1. Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA) (Banque mondiale)
2. Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté] (Banque mondiale)
3. Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale (Banque mondiale)

Cible 2.

Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Indicateurs

4. Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (UNICEF*-OMS*)
5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique (FAO*)

Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 3.

D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Indicateurs

6. Taux net de scolarisation dans le primaire (UNESCO*)
7. Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième (UNESCO)
8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans (UNESCO)

Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 4.

Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Indicateurs

9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, respectivement (UNESCO)
10. Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport à celui des hommes (UNESCO)
11. Pourcentage de salariés femmes dans le secteur non agricole (OIT*)
12. Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national (UPI*)

Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Cible 5.

Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Indicateurs

13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (UNICEF-OMS)
14. Taux de mortalité infantile (UNICEF-OMS)
15. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (UNICEF-OMS)

Objectif 5. Améliorer la santé maternelle

Cible 6.

Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

Indicateurs

16. Taux de mortalité maternelle (UNICEF-OMS)
17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (UNICEF-OMS)

Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 7.

D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle

Indicateurs

18. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans (ONUSIDA-OMS-UNICEF)
19. Taux d'utilisation du préservatif sur le taux de prévalence des contraceptifs (Division de la population du Secrétariat de l'ONU)
 - 19a. Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à risque (UNICEF-OMS)
 - 19b. Population âgée de 15 à 24 ans ayant une bonne connaissance générale du VIH/sida (UNICEF-OMS)
 - 19c. Taux d'utilisation de la contraception (Division de la population du Secrétariat de l'ONU)
20. Taux de scolarisation des orphelins par rapport au taux de scolarisation des autres enfants non-orphelins âgés de 10 à 14 ans (UNICEF-ONUSIDA-OMS)

Cible 8.

D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

Indicateurs

21. Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité liée à cette maladie (OMS)
22. Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme (UNICEF-OMS)
23. Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité liée à cette maladie (OMS)
24. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre DOTS* (la stratégie contre la tuberculose recommandée au niveau international) (OMS)

Objectif 7. Assurer un environnement durable

Cible 9.

Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

Indicateurs

25. Proportion de zones forestières (FAO)
26. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (par rapport à la superficie totale) (PNUE-WCMC)
27. Énergie consommée (en kilogrammes d'équivalent pétrole) par dollar de produit intérieur brut (PPA) (AIE, Banque mondiale)
28. Émissions de dioxyde de carbone, par habitant (CCNUCC*, Division de statistique de l'ONU) et consommation de chlorofluorocarbones qui appauvrissent la couche d'ozone (en tonnes de PDO*) (PNUE*-Secrétariat de l'ozone)
29. Proportion de la population utilisant des combustibles solides (OMS)

Cible 10.

Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre et à des services d'assainissement de base

Indicateurs

30. Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau meilleure (zones urbaines et rurales) (UNICEF-OMS)
31. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement (zones urbaines et rurales) (UNICEF-OMS)

Cible 11.

Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

Indicateurs

32. Proportion des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements (ONU-Habitat)

Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Les indicateurs correspondant aux cibles 12 à 15 sont présentés ci-dessous dans une liste combinée.

Cible 12.

Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international

Indicateurs

• Aide publique au développement (APD)

33. APD nette, totale et aux PMA*, en pourcentage du produit national brut des pays donateurs membres du CAD/OCDE* (OCDE)
34. Proportion du montant total de l'APD bilatérale des pays donateurs membres du CAD/OCDE allouée par secteur aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement) (OCDE)
35. Proportion de l'APD bilatérale de pays donateurs membres du CAD/OCDE, qui est déliée (OCDE)
36. APD reçue par les pays en développement sans littoral en tant que pourcentage de leur RNB* (OCDE)
37. APD reçue par les petits États insulaires en développement en tant que pourcentage de leur RNB (OCDE)

Cible 13.

S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels ; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté

• Accès au marché

38. Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés admises en franchise de droit (CNUCED, OMC, Banque mondiale)
39. Taux moyens de droits appliqués par les pays développés aux produits agricoles et textiles et vêtements en provenance des pays en développement (CNUCED, OMC, Banque mondiale)
40. Estimation des subventions agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur PIB* (OCDE)
41. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales (OCDE, OMC*)

Cible 14.

Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)

• Viabilité de la dette

42. Nombre total de pays ayant atteint les points de décision de l'initiative PPTE* et nombre total de pays ayant atteint les points d'achèvement (cumulatif) (FMI-Banque mondiale)
43. Engagement d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE (FMI-Banque mondiale)
44. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services (FMI*-Banque mondiale)

Cible 15.

Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme

Indicateurs

45. Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans, pour chaque sexe et taux global (OIT*)

Cible 16.

En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile

Indicateurs

46. Proportion de la population ayant accès de façon durable à des médicaments de base d'un coût abordable (OMS)

Cible 17.

En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

Indicateurs

47. Nombre de lignes téléphoniques et d'abonnés au téléphone portable pour 100 habitants (UIT*)
48. Nombre de micro-ordinateurs pour 100 habitants et d'internautes pour 100 habitants (UIT)

Cible 18.

En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous

Sommet mondial du DD, Johannesburg, 2002

cf. p. 9 ; <http://www.sommetjohannesburg.org/>

Introduction du Plan d'action

1. La Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED), tenue à Rio de Janeiro en 1992, a défini les principes fondamentaux et le programme d'action permettant d'assurer un développement durable. Nous réaffirmons avec force notre attachement aux principes de Rio, à la pleine mise en œuvre d'Action 21 et au Programme relatif à la poursuite et à la mise en œuvre d'Action 21. Nous nous engageons également à atteindre les objectifs convenus sur le plan international en matière de développement, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations unies tenues depuis 1992 et les accords internationaux conclus au cours de la même période.

2. Le présent plan d'action du Sommet mondial pour le développement durable fera fond sur les progrès accomplis depuis Rio et facilitera la réalisation des objectifs restants. À cette fin, nous nous engageons à prendre des mesures concrètes à tous les niveaux et à accroître la coopération internationale en tenant compte des principes de Rio, notamment de la notion de responsabilités communes mais différenciées définie au principe 7 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Ces initiatives faciliteront également l'intégration des trois éléments de base interdépendants du développement durable - la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement. La lutte contre la pauvreté, la modification des modes de production et de consommation non viables et la protection de la gestion des ressources naturelles indispensables au développement économique et social sont les objectifs ultimes et les conditions essentielles du développement durable.

3. Nous convenons que la mise en œuvre des textes issus du Sommet doit profiter à tous, et en particulier aux femmes, aux jeunes et aux groupes vulnérables. Elle doit en outre faire appel à la participation de tous les intéressés grâce à l'établissement de partenariats, notamment entre les gouvernements des pays du Nord et ceux des pays du Sud, d'une part, et entre les gouvernements et les grands groupes, d'autre part, l'intention étant d'atteindre les objectifs communs du développement durable. Ces partenariats sont, dans le cadre de la mondialisation, essentiels au développement durable, comme le montre le Consensus de Monterrey.

4. Une bonne gouvernance aux niveaux national et international est également un élément capital du développement durable. À l'échelon national, l'adoption de politiques environnementales, sociales et économiques bien conçues, la mise en place d'institutions démocratiques répondant comme il convient aux besoins des populations, le respect de la légalité, l'adoption de mesures de lutte contre la corruption, l'égalité des sexes et l'instauration d'un climat favorable aux investissements constitueront le fondement du développement durable. Du fait de la mondialisation, certains facteurs extérieurs jouent désormais un rôle critique dans le succès ou l'échec des initiatives prises par les pays en développement. Le fossé qui existe entre les pays développés et les pays en développement montre bien qu'il faut créer, sur le plan international, un climat économique dynamique propice à la coopération entre les pays, notamment dans le domaine des finances, du transfert de technologie, de la dette et des relations commerciales, et de faire pleinement participer les pays en développement à la prise de décisions au niveau mondial, si l'on veut maintenir et accélérer l'élan pris en faveur du développement durable.

5. La paix, la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, notamment le droit au développement, ainsi que le respect de la diversité culturelle, sont essentiels pour assurer un développement durable et faire en sorte que ce type de développement profite à tous.

6. Nous reconnaissons l'importance pour le développement durable des principes d'éthique et soulignons par conséquent la nécessité d'en tenir compte dans la mise en œuvre d'Action 21 (Agenda 21).

La Charte de l'environnement, France 2005 cf. p. 66

<http://www.pourlacharte.org/>

Article 1^{er}

Le premier alinéa du Préambule de la Constitution est complété par les mots : « , ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004. »⁽¹⁾

Article 2

« Le peuple français,

Considérant,

Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;

Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;

Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;

Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;

Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;

Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;

Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ;

« Proclame :

Art. 1^{er} - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2 - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Art. 3 - Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

Art. 4 - Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

Art. 5 - Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

Art. 6 - Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Art. 7 - Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Art. 8 - L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

Art. 9 - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

Art. 10 - La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France. »

1. « Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004. »

➤ Déclaration de l'Union européenne sur les principes directeurs du développement durable, 2005 cf. p. 65

http://ec.europa.eu/comm/sustainable/pages/strategy_fr.htm

Le développement durable est un objectif-clé, énoncé dans le traité, pour toutes les politiques de la Communauté européenne. Il vise à l'amélioration continue de la qualité de vie sur Terre des générations actuelles et futures. Il a pour objet de préserver la capacité de la Terre à favoriser la vie dans toute sa diversité. Il repose sur les principes de la démocratie et de l'État de droit ainsi que sur le respect des droits fondamentaux, y compris la liberté et l'égalité des chances pour tous. Il assure la solidarité intra- et intergénérationnelle. Il cherche à promouvoir une économie dynamique, le plein emploi, un niveau élevé d'éducation, de protection de la santé, de cohésion sociale et territoriale, ainsi que de protection de l'environnement dans un monde en paix et sûr, respectant la diversité culturelle. Pour atteindre ces objectifs en Europe et au niveau mondial, l'Union européenne et ses États membres s'emploieront à respecter et à mettre en œuvre, seuls et avec des partenaires, les objectifs et principes suivants :

○ Objectifs clés

Protection de l'environnement

Préserver la capacité de la Terre à favoriser la vie dans toute sa diversité, respecter les limites des ressources naturelles de la planète et garantir un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Prévenir et réduire la pollution de l'environnement et promouvoir des modes de production et de consommation durables afin de briser le lien entre croissance économique et dégradation de l'environnement.

Équité sociale et cohésion

Promouvoir une société démocratique, saine, sûre et juste, fondée sur l'intégration sociale et la cohésion, qui respecte les droits fondamentaux et la diversité culturelle, assure l'égalité entre hommes et femmes et combat la discrimination sous toutes ses formes.

Prospérité économique

Promouvoir une économie prospère, novatrice, riche en connaissances, compétitive et éco-efficace, garante d'un niveau de vie élevé, de plein emploi et de qualité du travail dans toute l'Union européenne.

Assumer nos responsabilités internationales

Encourager la mise en place, dans le monde entier, d'institutions démocratiques reposant sur la paix, la sécurité et la liberté, et défendre la stabilité de ces institutions. Promouvoir activement le développement durable à travers le monde et veiller à ce que les politiques intérieures et extérieures de l'Union européenne soient compatibles avec le développement durable global et avec ses engagements internationaux.

○ Principes directeurs des politiques

Promotion et protection des droits fondamentaux

Placer les êtres humains au centre des politiques de l'Union européenne, en promouvant les droits fondamentaux, en combattant toutes les formes de discrimination et en contribuant à la réduction de la pauvreté et à l'élimination de l'exclusion sociale dans le monde entier.

Solidarité intra et intergénérationnelle

Répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs besoins, dans l'Union européenne et ailleurs.

Une société ouverte et démocratique

Garantir aux citoyens la possibilité d'exercer leurs droits d'accès à l'information et assurer leur accès à la justice. Offrir des voies de consultation et de participation à toutes les parties intéressées et associations

Participation des citoyens

Renforcer la participation des citoyens à la prise de décision. Mieux informer et mieux sensibiliser l'opinion au développement durable. Informer les citoyens de leur influence sur l'environnement et des différentes manières dont ils peuvent opérer des choix plus durables.

Participation des entreprises et des partenaires sociaux

Renforcer le dialogue social, la responsabilité sociale des entreprises et les partenariats public-privé, afin de favoriser la coopération et les responsabilités communes concernant la mise en place de modes de production et de consommation durables.

Cohérence des politiques et gouvernance

Promouvoir la cohérence entre toutes les politiques de l'Union européenne et entre les actions menées aux niveaux local, régional, national et mondial, afin d'augmenter leur contribution au développement durable.

Intégration des politiques

Promouvoir l'intégration de considérations d'ordre économique, social et environnemental, de telle sorte qu'elles soient cohérentes et se renforcent mutuellement, par l'exploitation pleine et entière des instruments visant à mieux légiférer, comme l'évaluation équilibrée de l'impact et les consultations des parties prenantes.

Exploitation des meilleures connaissances disponibles

Veiller à ce que les politiques soient élaborées, évaluées et exécutées sur la base des meilleures connaissances disponibles et à ce qu'elles soient économiquement, socialement et environnementalement saines et d'un bon rapport coût/bénéfices.

Principe de précaution

En cas d'incertitude scientifique, mettre en œuvre des procédures d'évaluation et des mesures préventives appropriées afin d'éviter des dommages à la santé humaine et à l'environnement.

Principe du pollueur-payeur

S'assurer que les prix reflètent les coûts réels, pour la société, des activités de production et de consommation et que les pollueurs paient pour les dommages qu'ils occasionnent à la santé humaine et à l'environnement.

Références complémentaires



➤ Bibliographie	128
➤ Sites web et sélection de documents à télécharger	129
➤ Centres de documentation, éditions	130
➤ Débats et conférences	130
➤ Médias	130
➤ Outils pédagogiques, d'animation et d'éducation	131

Les adresses des sites thématiques et de certains ouvrages figurent dans les différentes rubriques du livret. Pour avoir les liens activés (sommets mondiaux, conventions internationales, positions d'acteurs de la société civile...), télécharger la précédente publication du HCCI et se reporter aux fiches 10 et 11 : <http://www.hcci.gouv.fr/lecture/etude/et009.html>

➤ Bibliographie

○ Documentation générale

- *L'économie et le vivant*, René Passet, Payot, 1979
- *Le principe de responsabilité*, Hans Jonas, Cerf, 1979, rééd. 1990
- *Notre avenir à tous* (« rapport Brundtland »), 1987, réédition Lambda, 2005 ; cf. p. 88
- *L'écodéveloppement*, Ignacy Sachs, Syros, 1998
- *Facteur 4, deux fois plus de bien-être en consommant deux fois moins de ressources*, Weizsäcker, Terre Vivante, 1997
- *Le développement soutenable*, Franck-Dominique Vivien, La Découverte, 2005
- *Le développement durable*, dir. Catherine Aubertin, Documentation française, 2006
- *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*, M. Jollivet, dir., Elsevier, 2001
- *Le développement durable, dynamique et constitution d'un projet*, E. Zaccai, Presses inter-universitaires européennes, 2002
- *L'atlas du DD*, Anne-Marie Sacquet, Autrement, 2002
- *Les nouveaux utopistes du DD*, Anne-Marie Ducroux, Autrement, 2002
- *Développement durable, doctrines, pratiques, évaluations*, J-Y. Martin, dir., IRD, 2002
- *Petit atlas des risques écologiques*, Loïc Chauveau, Larousse, 2004
- *Dictionnaire du développement durable*, Christian Brodhag, 2004
- *Le développement durable, les termes du débat*, dir. MC Smouts, Armand Colin, 2005
- *Le développement durable, une perspective pour le XXI^e siècle*, dir. Jean-Paul Maréchal et Béatrice Quenault, PUR-réseau des universités Ouest-atlantiques, 2005
- *Géopolitique du développement durable*, rapport Artheios, PUF, 2005
- *L'état du monde 2006*, La découverte
- *Géographie de la mondialisation*, Laurent Carroué, Armand Colin, 2002

○ Coopération, Nord-Sud, Sud-Nord

- *Entreprises et ONG face au développement durable : l'innovation par la coopération*, Farid Baddache, l'Harmattan, 2004
- *Coopération et DD, vers un partenariat scientifique Nord/Sud*, dir. Claude Bolay, presses polytechniques et universitaires romandes
- *Quels acteurs pour quel développement ?* Géraldine Froger, Claire Mainguy, Jean Brot, Hubert Gérardin (dir.), Gemdev, Karthala, Paris, 2005

○ Cultures, religions

- *Sciences et archétypes, fragment philosophique pour un réenchantement du monde*, Mohammed Taleb, Dervy, 2002
- *Diversité culturelle et mondialisation*, Autrement, 2004
- *Cultures entre elles, dynamiques ou dynamite ?* dir. E. Sizoo et T. Vehelst, CLM, 2002
- *Les sociétés traditionnelles au secours des sociétés modernes*, Sabine Rabourdin, Delachaux et Niestlé, 2005
- *Planète vie Planète morte, l'heure des choix*, Marc Stenger, collectif, Cerf, 2005
- *Pour une écologie chrétienne*, Hélène Bastaire, Jean Bastaire, Cerf, 2004

○ Économie/social

- *Économie du développement durable*, Beat Burgenmeier, de Boeck, 2004
- *Eco-économie*, Lester Brown, Seuil, 2003
- *L'écologie industrielle*, Suren Erkman, Charles Léopold Meyer, 1998
- *Économie de l'environnement*, Annie Vallée, Point, 2002
- *Économie des ressources naturelles et de l'environnement*, Sylvie Faucheux, J-F. Noël, Armand Colin
- *Économie, le réveil des citoyens*, Henri Rouillé d'Orfeuil, La découverte, 2002
- *Qu'est-ce que la richesse ?* Dominique Méda, Flammarion, 2000
- *Commerce inéquitable*, Hachette/RFI, J-P. Borig, 2005

- *Anti manuel d'économie*, Bernard Maris, Fayard, 2003
- *L'invention de l'économie*, Serge Latouche, Albin Michel, 2005
- *Dictionnaire de l'autre économie*, J-L. Laville, AD Cattani, Desclée de Brouwer, 2005
- *Kyoto et l'économie de l'effet de serre*, Documentation Française, 2003
- *L'entreprise verte*, Elisabeth Laville, Village mondial, 2002

○ Réflexions, débats

- *La croissance ou le progrès*, Christian Comélieu, Seuil, 2006
- *Pourquoi ça ne va pas plus mal ?* Patrick Viveret, Fayard, 2005
- *Graines de possible*, Pierre Rabhi, Nicolas Hulot, Calman Levy, 2005
- *Après nous le déluge ?* Jean-Marie Pelt, Gilles-Eric Séralini, Flammarion-Fayard, 2006
- *Pétrole apocalypse*, Yves Cochet, Fayard, 2005
- *La grande désillusion*, Joseph Stiglitz, Fayard, 2002
- *Le développement a-t-il un avenir ?* ATTAC, Mille et une nuits, 2004
- *Réflexions pour un monde vivable*, dir. Jacques Testart, Mille et une nuits, 2003
- *Le développement durable*, Sylvie Brunel, Que sais-je ? PUF, 2004
- *Quel avenir pour le développement durable ?* Dominique Bourg, Le Pommier, 2002
- *Mal de Terre*, Hubert Reeves, Seuil, 2003
- *La consommation assassine*, state of the world 2004, Charles-Léopold Mayer, 2005
- *La décroissance, entropie-écologie-économie*, Nicholas Gorgescu-Roegen, Sang de la Terre, 1995
- *Décoloniser l'imaginaire*, Serge Latouche, Parangon, 2005
- *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Gilbert Rist, Presses Sciences Po, 1996
- *Décroissance ou barbarie*, Paul Ariès, Golias, 2005
- *La voie de la simplicité*, Mark Burch, Ecosociété, 2003
- *Quand la misère chasse la pauvreté*, Majid Rahnema, Actes Sud, 2003
- *Pourquoi je ne suis pas altermondialiste. Éloge de l'antimondialisation* par André Bellon, Mille et une nuits, 2004
- *Tout a commencé à Porto Alegre*, Bernard Cassen, Mille et une nuits, 2003
- *Le monde nous appartient*, Christophe Aguiton, 10/18, 2003
- *Ensemble, sauvons notre planète*, coll. Guy Trédaniel, 2005

➤ Sites web

Portail francophone du DD : <http://www.agora21.org> ; <http://www.mediaterre.org>

Suivre les négociations sur le DD : <http://www.iisd.org>

<http://www.sommetjohannesburg.org/>

○ Lexiques et moteurs de recherche

<http://ecobase21.org>

http://www.sdgateway.net/fr_default.htm

<http://www.amisdela terre.org/lexique/>

<http://www.dictionnaire-environnement.com/>

<http://www.novethic.fr/novethic/site/guide/glossaire.jsp>

<http://www.agora21.org/encyclopedie/frame2.html>

<http://glossary.eea.eu.int/EEAGlossary>

<http://www.alternatives-economiques.fr/sites/environnement.html>

○ Sélection de documents et guides téléchargeables

• Mémento de critères de DD appliqués à la solidarité internationale : <http://www.hcci.gouv.fr/lecture/upload/memento.pdf>

• Les onze avis de la Commission française du DD (2000-2003) : <http://www.agirpourenvironnement.org/ape/cfdd.htm>

• Glossaire DD : <http://www.francophonie-durable.org/documents/Glossaire.pdf>

• Actes université d'été des ONG sur le DD, 2002 : <http://www.crid.asso.fr/actualite/archives.htm#rennes>

• Guide sommet mondial du DD : <http://www.wwf.fr/pdf/SMDDfull.pdf>

• Instructions pédagogiques éducation au développement durable :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/28/MENE0400752C.htm>

• Instructions Éducation au développement : <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/25/MENC0401147N.htm> ;

<http://www.education.gouv.fr/int/devnote.htm>

• Rapport 2003 Inspection générale éducation nationale sur éducation DD :

ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igen/rapports/rap_educ_envrt.pdf ;

http://eduscol.education.fr/D0126/environnement_actes.htm

• Rapport Éducation au DD : <http://education.gouv.fr/syst/igen/rapport.htm>

• Rapport Éducation environnement francophonie : <http://educ-envir.org/client/bazar/upload/RapportUnesco-EEDD-0605.pdf>

• Environnement et DD (cours géographie) : <http://www.ac-rouen.fr/hist-geo/doc/ddc/edd/edd.pdf>

• Sélection documentaire : http://www.crdp-nantes.cndp.fr/ressources/selection/developpement_durable.pdf

• Femmes et pauvreté énergétique au Sénégal : <http://www.enda.sn/energie/Enda24ppFrench.pdf>

• Le genre du Sud au Nord, manuel pratique <http://www.mondefemmes.org/themes/outils/outilssud.pdf>

• Guide syndical de la mondialisation : <http://www.icftu.org/pubs/globalisation/>

- Guide pratique sur l'électrification rurale durable http://www.fondem.org/fondem/images/pdf/reverse_fr.pdf
- Rapport recherche et DD : <http://recherche.gouv.fr/rapport/devdurable/default.htm>
- Rapport Herth commerce équitable : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/054000304/index.shtml>
- Dossier dette écologique : http://www.cadtm.org/fr.mot.php3?id_mot=160
livre : http://www.cadtm.org/IMG/pdf/Qui_doit_a_QUI.pdf
- Convention climat pour débutant : http://unfccc.int/resource/docs/publications/beginner_fr.pdf
- Guide de l'achat éthique : <http://www.cites-unies-france.org/html/bibliotheque/LEGUIDED.PDF>
- Unesco alphabétisation pour tous : <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001411/141177f.pdf>
- Convention diversité culturelle : <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001429/142919f.pdf>
- Note de travail création d'une OME (cf. p. 64) : <http://www.iddri.org/iddri/telecharge/notes/05-ome.pdf>
- Contribution francophonie au SMDD* : <http://www.francophonie-durable.org/documents/contribution.pdf>
- Rapport Amis de la Terre banques et environnement :
http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/Rapport_banques_et_envt_fev_06-3.pdf

↘ Centres de ressources

<http://www.association4d.org/>
<http://www.ritimo.org> ; <http://www.rinoceros.org/>
<http://www.vialemonde93.net/>
<http://www.cerdd.org/>

○ Éditions

<http://www.editions-mayer.com/index3.php> ; <http://www.editions-harmattan.fr/index.asp> ; <http://www.karthala.com> ;
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/> ; <http://www.ird.fr/editions/> ; <http://www.alliance-editeurs.org/fr/sommaire.php>

↘ Débats et conférences

<http://www.association4d.org/>
<http://www.iddri.org/iddri/>
http://www.comite21.org/rencontres_debats/index.htm
<http://www.mardi-sere.com/>
<http://www.cnam.fr/actualites/cycles/index.htm>
<http://www.alternatives-economiques.fr/agenda/index.html#Anchor-DEBATS-11481>
<http://www.cite-sciences.fr/>

↘ Médias

○ Revues

- *La Revue Durable* : <http://www.larevuedurable.com/>
- *Altermondes* : <http://www.crid.asso.fr/publications/altermondes.htm>
- *Courrier de la planète* : www.courrierdelaplanete.org
- *Enjeux internationaux* : <http://www.enjeux-internationaux.org/projet.htm>
- *L'Écologiste* : <http://www.ecologiste.org/>
- *L'état de la planète* : <http://www.delaplanete.org/>
- *EcoRev* : <http://ecorev.org/>
- *Silence* : <http://www.revuesilence.net/>
- *Singulier universel*, revue annuelle consacrée à l'ERE* : cardabelle_taleb@yahoo.fr
- *L'Age de faire* : <http://www.lagedefaire.org/>
- *La Décroissance* : <http://www.casseursdepub.net/journal/>
- *Politis* : <http://www.politis.fr/>
- *Alternatives Économiques*, hors série sur le DD, premier trimestre 05
- *Sciences humaines* : hors série « Les enjeux sociaux de l'environnement », juillet-août 2005
- *Le monde diplomatique* : Atlas 2006 ; <http://www.monde-diplomatique.fr/publications/atlas2006/> ; Écologie, le grand défi, juillet 2005, <http://www.monde-diplomatique.fr/mav/81>
- *Campagnes solidaires* : <http://www.confederationpaysanne.fr/campsol2.php3>
- *Éducation relative à l'environnement* : *Regards - Recherches - Réflexions*
<http://www.unites.uqam.ca/ERE-UQAM/RefERE/revueere.html>
- *Chemins de Traverse*, revue transdisciplinaire d'éducation à l'environnement
<http://www.amisdecircee.fr/>

○ Revues électroniques, listes de diffusion

<http://www.actu-environnement.com>
<http://www.novethic.fr/novethic/site/index.jsp>
<http://developpementdurable.revues.org/index.html>

<http://www.terra-economica.info>
http://www.futura-sciences.com/sinformer/o/developpement_durable.php
<http://www.vertigo.uqam.ca>
<http://remi.revues.org/> (migrations)
<http://etudesafricaines.revues.org>
<http://www.earth-policy.org/>
<http://www.euractiv.com/en/sustainability>
<http://www.worldwatch.org/index.php>
<http://www.planete-nature.org/dialoguer/discussion.php>
<http://terresacree.org/>

○ Émissions Radio

Terre à terre ; France Culture : http://www.radiofrance.fr/chaines/france-culture2/emissions/terre_a_terre/
CO₂ Mon Amour ; France Inter : <http://www.radiofrance.fr/chaines/france-inter01/emissions/co2/>
http://www.direct8.fr/emissions/nord_sud/ ; http://www.direct8.fr/emissions/complement_terre/
Fréquence Terre ; Radio France Internationale : http://www.rfi.fr/radiofr/emissions/072/accueil_65.asp

➤ Outils pédagogiques

○ Dossiers pédagogiques

- *Manuel pédagogique Artisans du Monde* : « *comprendre pour agir* » <http://www.artisansdumonde.org/outils-manuel.htm>
- *Kit pédagogique d'Action Consommation à l'intention des enseignants de lycée* « *pour réfléchir sur la consommation* » www.actionconsommation.org
- *BD* : « *Allo la terre ! Sauvons Tuvalu, le pays qui disparaît* » <http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=25117&ref=14226&p1=111>
- *Kit sur production et consommation durable* : http://www.uneptie.org/pc/sustain/10year/SCP_Resource_Kit_F.htm
- http://www.planete-nature.org/documenter/dossiers_thema.php
- <http://www.reduisonsnosdechets.org/html/tester.asp>
- *Fiches pratiques : éducation à la coopération* : <http://www.decennie.org/article.php?sid=519>
- *Climat* : http://www.rac-f.org/article.php3?id_article=507
- <http://www.agropolis.fr/jdd2004/dossiers.htm>
- *Catalogue* : http://www.wvf.fr/catalogue_pedagogique/page2.php?id=6

○ Expositions

- *Demain le monde, le DD* : <http://www.globenet.org/demain-le-monde>
- *ASTS (12 panneaux)* : <http://www.ast.s.asso.fr/site/expo.php?id=17>
- <http://orcad.es.org>
- *Migrations, Demain le monde* : http://www.ccf.d.asso.fr/e_upload/pdf/expo_demain_le_monde_migrations.pdf
- *Noé Conservation / Fondation Nicolas Hulot : La biodiversité* http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/ministere_817/expositions_3347/expositions-scientifiques_4615/une-selection-expositions_4627/biodiversite-humanite_4977/biodiversite-humanite_13309.html
- *Exposition « recherche et DD »* : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/ministere_817/expositions_3347/expositions-scientifiques_4615/une-selection-expositions_4627/exposition-recherche-developpement-durable_4840/index.html
- http://www.comvv.fr/expos/dd/developpement_durable1.htm
- *Culture de paix* : <http://www.mvtpeix.org/outils/expositions/culture-paix/culture%20paix.php>
- *La vie des déchets* : <http://www.globenet.org/demain-le-monde/Documentation/Outils/expodlm.html>

○ Vidéos

Rapsode production : <http://rapsode.free.fr/>
Agence Environnement Développement : <http://www.aed-dmf.com/>
<http://www.igapura.org>
CNRS : www.cnrs.fr/diffusion
<http://www.agropolis.fr/jdd2004/videos.htm>
<http://www.france5.fr/environnement/>

○ Théâtre

- *Commerce équitable* : <http://www.deblokmanivelle.com>
- *DD* : <http://www.asgconseil.fr/theatragogie/html/partiep.php>

○ Jeux

- *Terra, jeu de cartes semi-coopératif* : http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=16058&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- *Jeu de cartes éducatif du DD* : <http://www.ecologie.gouv.fr>

Index alphabétique

○ Index des contributeurs-trices aux « trois propositions pour le DD »

Aubertin Catherine, IRD*	7
Calame Pierre, FPH*	8
Chambolle Thierry, MEDEF*	8
Chemillier-Gendreau Monique, professeure Paris VII	12
Chevassus-au-Louis, Muséum d'histoire naturelle	19
Choquet Catherine, FIDH*	20
Correze Annette, IRAM*, CIEDEL*	22
De Chaponay Henryane, CEDAL*	11
Deleu Alain, Conseil économique et social	25
Denis Arielle, Mouvement de la Paix	27
Dron Dominique, École des Mines	31
Ducroux Anne-Marie, CNDD*	33
Durao Jorge Eduardo, Abong	34
Fossati Monica, magazine Ekwo	35
Griffon Michel, CIRAD*	38
Grignard Marcel, CFDT*	40
Hermelin Bénédicte, GRET*	45
Jadot Yannick, Greenpeace	47
Josselin Charles, Cités unies France, CNDD*	53
Laville Bettina, Conseil d'Etat, Comité 21	57
Lepage Corinne, ancienne ministre de l'Environnement	56
Lelièvre Maud, Eco-maires	60
Alain Lipietz, Député européen	63
Massiah Gus, CRID*, ATTAC*	65
Mayer Sylvie, ASTS*	67
Miller Alice, écrivaine	70
Nowak Maria, ADIE*	72
Rabhi Pierre, agrobiologiste	72
Rouillé d'Orfeuil Henri, Coordination Sud	74
Sachs Wolfgang, Wupperthal Institut	74
Sayabou Laoual, coordination ONG Niger	76
Stiegler Bernard, philosophe, Centre Pompidou	79
Thibault Bernard, CGT*	80
Traore Aminata, écrivaine	82
Vandana Shiva, chercheuse	77
Yamgnane Kofi, vice-président CG* 29	84
Zuindeau Bertrand, Université Lille	85

○ Index des « Défis »

Agriculture-alimentation	39
Biodiversité	52
Climat	47
Désertification	50
Diversité culturelle	23
Eau	58
Éducation	42
Énergie	60
Forêts	56
Genre, égalité hommes/femmes	20
Pauvreté, inégalités, exclusions	27
Production, consommation, commercialisation	30
Santé	44
Urbanisation	35

○ Index des « Enjeux »

Altermondialisme et Forum social	69
Biens publics mondiaux	19
Biodiversité et brevets	52
Commerce équitable	32
Décroissance	16
Diversité linguistique, diversité biologique	23
Droits économiques sociaux et culturels	28
Droits et devoirs	99
Démographie	7
Économie et DD	113
Eau, clivages et coopérations	59
Économie citoyenne	33
Éducation au développement, à l'environnement, au DD	87
Efficacité, cohérence, responsabilité partagée	98
Empreinte écologique, dette écologique	30
Financer la lutte contre la pauvreté	28
Indicateurs alternatifs	109
Médecines traditionnelles	45
Migrations	85
Objectifs du Millénaire pour le développement	19
Paix	13
Pêche, réserves halieutiques	41
Partenariats publics privés	84
Responsabilité sociétale des entreprises	77
Sida et médicaments	4
Société mondiale de l'information	23
Souveraineté alimentaire	39
Transports et effet de serre	49
Tourisme durable	33
Viande ou céréales ?	41
Ville économe en énergie	62

○ Index des « bonnes pratiques »

Achats écoresponsables administrations, Maroc, ENDA*, PNUÉ* ...	84	Éducation au commerce équitable Brésil-France, ADM*, Kairos	89
Achats éthiques collectivités locales, CUF*	34	Éducation à la paix, coordination pour la Décennie	86
Agenda 21 scolaires, France, Comité 21	88	Eau, Haïti, Gret*	29
Agendas 21 et coopération décentralisée, charte DD, CUF*	75	Eau et coopération multi-acteurs, Niger, Eau Vive, SEDIF*	59
Agenda 21 de la Culture, collectivités territoriales	26	Eau et biodiversité, Niger, Burkina, WWF*	54
Agriculture durable, Gabon, Agrisud	41	Élevage et culture, Bolivie	79
Agriculture durable, référentiel, Inpact	40	Élevage transhumant, Sahel, IRAM*	26
Agriculture urbaine, Canada, Alternatives	37	Énergie solaire, Afghanistan, GERES*	49
Architecture durable, Inde, Architecture et développement	37	Énergie éolienne, Maroc, Dexia	62
Banane, action multi-acteurs, Euroban, Peuples solidaires	74	Énergies renouvelables, initiatives internationales	62
Biodiversité, Bolivie, IRD	54	Évaluation des politiques de DD, MAE*	98
Commerce équitable, Brésil-France, Veja	83	Femmes et genre, Sénégal, ASTER	70
Concertations citoyennes et campagnes, ONG	73	Femmes et genre, Niger, Equilibres et Population	21
Coopération Plateformes ONG, France, Brésil, Inde, Afrique	71	Genre et eau, AFD*	59
Coopération décentralisée Gaza-Dunkerque	99	Forêts Bassin du Congo, DGCID*	57
Coopération décentralisée Ndjamen-Toulouse	37	Forêts, campagne plaidoyer, Cameroun, Amis de la Terre	72
Coopération décentralisée et Agenda 21, SICOVAL	76	Forêts, label FSC*	57
Démocratie participative, Brésil, MST*, IFAID*	26	Labellisation participative, Brésil France, Ecovida, Cohérence	79
Désertification, sensibilisation, GTD*	51	Mécanisme développement propre	63
Désertification, CARI*	51	Migrants, Mali, PADDY	85
Diffusion rapport Brundtland, Lambda, Adéquations	88	Récupération ordinateurs, France, Madagascar	43
Diversité culturelle, Pérou, Traditions pour Demain	80	Recherches croisées Mali-France, Gemdev	81
Diversité culturelle, médecine, Inde, Nomad	46	Responsabilité sociale, Cameroun, Cambodge, AFD*	68
Défense des droits humains, FIDH*	72	Spiritualités et écologie, WWF*	84
Droits des femmes, Magreb, DGCID*, Unifem*	22	Tourisme durable, Djibouti, Cap Vert, Mozambique T2D2	29
Droits des femmes syndicalistes, Afrique de l'Ouest, CFDT*	74	Transferts technologiques, Maroc, Ea	78
Économie solidaire, coopératives femmes, Burkina Faso	34	Travail et environnement, ONU-syndicats	64
Économie solidaire, monnaie sociale, Banque Palmas, Brésil	36	Urbanisme durable, Addis Abeba, IRD*	82
Écologie industrielle, Chine, FPH*	32	Villes durables, participation des jeunes, Quartiers du monde	83
Ecosystème préservé, Argentine, Chili, Suez	78	Villes initiatives citoyennes	38
Éducation au DD, France, ministère Education	91		

○ Index par mots-clés Les n° de pages en gras renvoient à des encadrés ou des pages thématiques

Acteurs du DD : pp. 64, 68, 71, 73, 83	Charte santé (Ottawa) : p. 45
Agence française de développement : pp. 59, 66, 67, 68	Climat : pp. 48, 49
Agenda 21 : pp. 8, 9, 26, 31, 69, 73, 75, 88, 109, 121	Collectivités territoriales : pp. 37, 75, 99
Agenda 21 local : pp. 75, 76	Commerce équitable : pp. 32, 83
Agriculture durable : pp. 37, 39	Cohérence (principes, critères) : pp. 96, 98
Aide publique au développement : pp. 13, 28, 65	Consommation durable : pp. 31, 34, 73, 84
Alimentation : pp. 39, 74	Conventions internationales : pp. 47, 50, 52
Associations : pp. 71, 72	Coopération décentralisée : pp. 37, 75, 79
Autochtones (communautés) : pp. 46, 80	Coopération française : pp. 21, 66, 67, 98, 111
Banque mondiale : pp. 65, 113	Critères de DD : pp. 100 à 106
Biens publics mondiaux : p. 19	Culture (critères de DD dans les actions) : pp. 11, 105
Biodiversité : pp. 23, 46, 53, 54	Curitiba (engagements) : p. 36
Bibliographie du DD : pp. 128, 129	Décennie éducation pour le DD : p. 88
Bidonvilles : p. 36	Décroissance : p. 16
Brundtland (commission et rapport) : pp. 8, 87, 116	Définitions du DD : p. 9
Calendrier des journées mondiales ONU* : p. 91	Démarche globale de DD dans les actions (critères) : pp. 95 à 97
Campagnes de plaidoyer : pp. 28, 72, 73, 86	Désertification : p. 50
Capacités (renforcement) : p. 97	Diversité culturelle : pp. 11, 23, 79, 84
Charte des collectivités locales : p. 75	Droits humains : pp. 22, 28, 72, 74
Charte de l'environnement (France) : p. 126	Durabilité faible, durabilité forte : p. 14

Écosystèmes : pp. 26, 52, **54**, 78, 79
 Éducation : p. 42
 Éducation relative à l'environnement : pp. 90, 92
 Éducation au développement : p. 89
 Éducation au DD : pp. 9, 49, 88, 91
 Éducation à la paix : p. 86
 Économie (critères de DD dans les actions) : pp. 11, **104**
 Économie écologique : pp. 31, 109, 113
 Économie solidaire : pp. 33, 34, 36
 Efficacité de l'aide (OCDE*) : p. 98
 Électricité : p. **61**
 Élevage : pp. 26, 41, 79
 Émissions radios sur le DD : p. 131
 Empreinte écologique : pp. 30, 102
 Énergie : pp. 49, 60, **61**, 62
 Entreprises : p. 77
 Environnement (critères de DD dans les actions) : pp. 11, **102**
 Expositions sur le DD : p. 131

Femmes : pp. 21, 59, 69, 70
 Fonds environnement mondial : p. 64
 Fond français environnement mondial : p. **67**
 Forêts : pp. 56, 57, 72
 Forum de Dakar (engagements) : p. **42**
 Francophonie : pp. 22, 25

Genre (égalité hommes / femmes) : pp. 20, 22, 69, 105
 Global Compact (critères) : pp. 68, 77, **99**
 Gouvernance : p. **13**

Histoire du DD : pp. 6 à 9 ; 6 à 55 (repères historiques) ; **114 à 125**
 Indicateurs de DD : pp. 107 à 113
 Indicateurs alternatifs : pp. 107, 109, 113
 Industries culturelles : p. **24**
 Inégalités : pp. 6, 27
 Jeunes : pp. 82, 83
 Johannesburg (Sommet du DD) : pp. 9, 125
 Lieux de débats (sur le DD) : p. 130

MAE* : pp. 21, 32, 57, 98
 Major groups (ONU*) : pp. 68 à 82
 Mécanisme développement propre : pp. 63, 67
 Médecine traditionnelle : p. 45
 Méthodologie (du DD) : pp. **94 à 106**
 Migrants : p. 85
 Mondialisation : p. **10**
 Mots du DD (gouvernance, éthique, équité) : p. **15**

Nations unies : p. 64
 Normes et référentiels de DD : pp. **77**, 99
 Objectifs du Millénaire pour le développement : pp. 19, 123
 Outils pédagogiques : p. 131
 OVM* : p. 53

Patrimoine : p. 96
 Patrimoine culturel immatériel : p. **24**
 Partenariat public-privé : pp. 62, 84
 Participation (critères de) : pp. 11, 12, **101**
 Pauvreté : pp. 6, 10, 27, 28
 Paysans : pp. 39, 78
 Pédagogie (instructions) : p. **92**
 PIB* : pp. 6, 109, 113
 Plate-forme de Pékin (femmes) : p. **70**

PNUE* : pp. 13, 64
 Précaution (principe) : p. 12
 Principes directeurs DD Union européenne : p. 127
 Principes de Rio : pp. 119 à 121
 Principes de Stockolm : p. 115
 Production durable : pp. 30, 39, 61, 73, 74
 Prospective : pp. 55, 97
 Protocole Carthagène : p. 53
 Protocole Kyoto : p. 48

Recherche : p. 81
 Responsabilité (principe de) : p. 12
 Responsabilité sociétale : pp. 68, 77
 Rio (Conférence internationale) : pp. **89**, 119

Santé durable (critères) : p. 45
 Soutenable : p. **9**
 Stratégie française de DD : pp. 86, 111
 Stratégie européenne de DD : pp. 65, 127
 Schémas du développement durable : pp. 14, 15, 100
 Science, scientifiques : pp. 81, 97, 98
 Sida : pp. 44, 82
 Stockholm (Conférence internationale) : pp. 7, **114**
 Syndicats : pp. 64, 73
 Social (critères de DD dans les actions) : pp. 11, **103**
 Société mondiale de l'information : p. **24**
 Société civile : pp. 68 à 85
 Solidarité (principe) : pp. 12, 13
 Soutenable : p. **9**
 Subsidiarité (principe) : p. 12

Technologies de l'information et de la communication : pp. 23, 43
 Tourisme : pp. 15, 29, 33
 Transports : p. 49

Union européenne : pp. 65, 127
 Villes : pp. 35, 45, 62, 82, 83
 Washington (consensus de) : p. 10

○ Index des encadrés « Intégrer le genre », dans...

L'Organisation internationale de la francophonie	22
Les TIC*	25
La lutte contre la pauvreté	29
Le commerce international	33
La gouvernance urbaine	38
Les politiques agricoles	41
Les politiques éducatives	43
La lutte contre le sida	45
La mise en œuvre des conventions de Rio	49
L'eau et l'assainissement	59
Les stratégies énergétiques	63
Les actions éducatives et de sensibilisation	87

○ Index des schémas

Chaussures non équitables	31
Composantes du DD	14, 15
Émissions de gaz à effet de serre	47
Empreinte écologique	31
Indice planète vivante	52
Répartition des habitants par continent	18

Liste d'abréviations

A21, A21L :	Agenda 21 de Rio, Agenda 21 local
ACME :	Association pour un contrat mondial de l'eau
ADIE :	Association pour le développement de l'initiative économique
ADM :	Artisans du monde
ADPIC :	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent aux commerce
AFD :	Agence française de développement
AFNOR :	Association française de normalisation
AIE :	Agence internationale de l'énergie
AME :	Accords multilatéraux sur l'environnement
APD :	Aide publique au développement
APNE :	Association de protection de la nature et de l'environnement
ASTER :	Actrices sociales des territoires européens ruraux
ASTS :	Association science technologie société
ATTAC :	Association pour la taxation des transactions pour l'aide aux citoyens
BIT :	Bureau international du travail
CAD :	Comité d'aide au développement (OCDE*)
CARI :	Centre d'actions et de réalisations internationales
CCD :	Convention sur la lutte contre la désertification
CCNUCC :	Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique
CDB :	Convention sur la diversité biologique
CDD :	Commission du développement durable (ONU*)
CEDEF (CEDAW) :	Convention sur l'élimination des discriminations envers les femmes
CE :	Commission européenne
CE :	Commerce équitable
CEE :	Communauté économique européenne
CES :	Confédération européenne des syndicats
CES :	Conseil économique et social
CFDT :	Confédération française démocratique du travail
CFTC :	Confédération française des travailleurs chrétiens
CGLU :	Cités et gouvernements locaux unis
CG :	Conseil général
CGT :	Confédération générale du travail
CICID :	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement
CIEDEL :	Centre international d'études pour le développement local
CIRAD :	Centre international de recherche sur l'agriculture et le développement
CIRED :	Centre international de recherche sur l'environnement et le développement
CISL :	Confédération internationale des syndicats libres
CITES :	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore
CMT :	Confédération mondiale du travail
CNDD :	Conseil national du développement durable
CNRS :	Centre national de la recherche scientifique
CNUCED :	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
CNUED :	Commission des Nations unies sur l'environnement et le développement
CO ₂ :	Gaz carbonique
Concord :	Confédération européenne des ONG
Coordination Sud :	Solidarité, urgence, développement
CRID :	Centre de recherche et d'information sur le développement
CSLP :	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CUF :	Cités unies France
DARES :	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DD :	Développement durable
DEEP :	Development Education Exchange in Europe Project
DESC :	Droits économiques, sociaux et culturels
DGCID :	Direction générale de la coopération internationale et du développement
DOTS :	Directly observed treatment short course (Protocole OMS* Tuberculose)
DUDH :	Déclaration universelle des droits de l'Homme
EADD ou EDD :	Éducation au développement durable
EE :	Éducation à l'environnement
EEDD :	Éducation à l'environnement vers un DD*
EMAS :	Eco-management and audit scheme (norme européenne)
ENDA :	Environnement et développement du tiers-monde
ER :	Énergies renouvelables
ERE :	Éducation relative à l'environnement
FAO :	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FEM :	Fonds mondial pour l'environnement
FFEM :	Fonds français pour l'environnement mondial
FINE :	FLO, IFAT, NEWS ! et EFTA (commerce équitable)
FMI :	Fonds monétaire international
FPH :	Fondation pour le progrès de l'homme
FSC :	Forest stewardship council (conseil de bonne gestion forestière)
GATT :	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GERES :	Groupe énergies renouvelables environnement et solidarités

GES :	Gaz à effet de serre
GIEC :	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GRET :	Groupe d'échange et de recherche technologiques
HCR :	Haut commissariat aux réfugiés
ICLEI :	International council for local environmental initiatives
IDDR :	Institut pour le DD et les relations internationales
IEP :	Institut d'études politiques
IFEN :	Institut français de l'environnement
IFI :	Institutions financières internationales
IPV :	Indice planète vivante
IRAM :	Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
IRD :	Institut de recherche sur le développement
ISO :	International organization for standardization
MAE :	Ministère des Affaires étrangères
MEDD :	Ministère de l'écologie et du DD
MEDEF :	Mouvement des entreprises de France
MIES :	Mission interministérielle de lutte contre l'effet de serre
MINEFI :	Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
MST :	Mouvement des sans-terre
NEPAD :	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NRE :	Loi Nouvelles régulations économiques
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économique
OGM :	Organisme génétiquement modifié
OMC :	Organisation mondiale du commerce
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS :	Organisation mondiale de la santé
ONG :	Organisation non gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations unies
OIF :	Organisation internationale de la francophonie
OIT :	Organisation internationale du travail
OPEP :	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OSI ou ASI :	Organisation de solidarité internationale ou association
OTAN :	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
OVM :	organismes vivants modifiés
PAM :	Programme alimentaire mondial
PANA :	Plan national d'adaptation au changement climatique
PDO :	Potentiel de destruction de l'ozone
PE :	Parlement européen
PED :	Pays en développement
PIB :	Produit intérieur brut
PIDESC :	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
PMA :	Pays les moins avancés
PME :	Petites et moyennes entreprises
PNB :	Produit national brut
PNUD :	Programme des Nations unies pour le développement
PNUD-DTIE :	Division technologie, industrie et économie
PNUE (UNEP) :	Programme des Nations unies pour l'environnement
PNUE-WCMC :	World conservation monitoring center
PPP :	Partenariats publics privés
PPTTE :	Pays pauvres très endettés (initiative PPTTE)
RAMSAR :	Convention relative aux zones humides d'importance internationale
RNB :	Revenu national brut
SEDD :	Stratégie européenne de DD
SEDIF :	Syndicat des eaux d'île-de-France
SIA :	Sustainable assessment impact (UE)
SMA :	Sommet mondial de l'alimentation
SMDD :	Sommet mondial du développement durable
SMSI :	Sommet mondial de la société d'information
SNDD :	Stratégie nationale de développement durable
TIC :	Technologies de l'information et de la communication
TPE :	Très petites entreprises
TUAC :	Trade Union Advisory Committee (Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE*)
TVA :	Taxe à la valeur ajoutée
UICN :	Union internationale pour la conservation de la nature
UIT :	Union internationale des télécommunications
Unesco :	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
Unicef :	Fonds des Nations unies pour l'enfance
Unifem :	Organisation des Nations unies pour les femmes
UE :	Union européenne
UPI :	Union parlementaire internationale
USAID :	Agence des Etats-Unis pour le développement international
ZEP :	Zone d'échanges économiques prioritaires
ZSP :	Zone de solidarité prioritaire
WBCSD :	World business council for sustainable development
WWF :	World wild fondation

La solidarité internationale au cœur du développement durable

Le concept de développement durable, proposé dans les années 1980 et diffusé largement à partir de la Conférence mondiale sur l'environnement et le développement de Rio, en 1992, est désormais au cœur des relations Nord/Sud.

Sa définition comme « mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs » est complétée par l'affirmation de la « priorité donnée aux besoins essentiels des plus démunis ». L'Agenda 21, stratégie de DD fondée sur un ensemble de principes articulant niveau local et niveau global, insiste sur l'exigence de solidarité des pays riches en matière d'aide et de transferts de technologies adaptées. Les pays industrialisés sont historiquement les premiers responsables de la dégradation de l'environnement global et du déséquilibre climatique dont les conséquences touchent plus particulièrement les pays les plus défavorisés de la zone intertropicale. La protection des ressources et des équilibres naturels est un impératif pour tous les pays de la planète mais sa mise en œuvre ne peut se faire aux dépens du développement des plus démunis et des plus pauvres.

Instance consultative créée en 1999 et placée sous l'égide du Premier ministre, le Haut conseil de la coopération internationale est un lieu de concertation, de réflexion et de sensibilisation de la société civile aux enjeux de la coopération internationale. Il produit des recommandations, des avis et des documents pour l'action s'adressant à un large public.

Le HCCI a déjà publié, début 2005, un « Mémento de critères de développement durable », largement diffusé auprès des administrations et établissements publics concernés, des collectivités territoriales, des associations et des milieux éducatifs... Le présent livret « Développement durable et solidarité internationale » complète et élargit cette perspective en proposant une analyse des enjeux, différents points de vue, des applications concrètes, une présentation de « bonnes pratiques » ainsi que des ressources documentaires.

Haut Conseil de la Coopération Internationale

3, avenue de Lowendal - 75007 Paris - Tél. : 01 43 17 45 90 - Fax : 01 43 17 46 39 - hcci@hcci.gouv.fr
www.hcci.gouv.fr